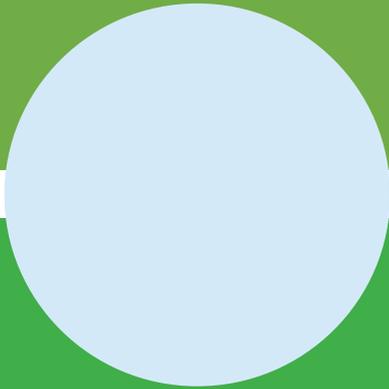




Industrialisation
inclusive et
durable



RAPPORT BIENNAL
2016-17



VISION

« Être une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par un haut niveau de vie pour toutes ses populations
--une pierre angulaire fin prête pour l'édifice de la Communauté économique africaine. »

MISSION

« Œuvrer en vue de réaliser des progrès économiques et sociaux durables dans tous les États membres à travers le renforcement de l'intégration et de la coopération dans tous les domaines de développement : en particulier le commerce, les douanes et les affaires monétaires ; le transport, les communications et l'information ; la technologie, l'énergie et l'industrie ; ainsi que le genre, l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles. »

Le COMESA a été créé initialement en 1981, sous l'appellation de Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe --ZEP--, dans le cadre du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos de l'ancienne Organisation de l'unité africaine --OUA--. La ZEP a été transformée en Marché commun de l'Afrique orientale et australe --COMESA-- en 1994, en vue de tirer parti d'un marché beaucoup plus large, partager l'héritage et le destin communs de la région et permettre une plus grande coopération économique et sociale, l'objectif ultime étant la création d'une Communauté économique.

© COMESA

Conception graphique :

Unité Communication institutionnelle



SOMMAIRE

| | | |
|-----------|---|------------|
| 1 | ÉVOLUTION DE LA SITUATION MACROÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION COMESA EN 2016 ET 2017 | 1 |
| 2 | MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DU COMESA | 7 |
| 3 | PROGRAMME MONÉTAIRE | 39 |
| 4 | INVESTISSEMENT, INDUSTRIALISATION ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ | 41 |
| 5 | INFRASTRUCTURES, ÉNERGIE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS | 50 |
| 6 | L'AGRICULTURE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | 67 |
| 7 | GENRE ET AFFAIRES SOCIALES | 75 |
| 8 | INFORMATION ET TECHNOLOGIE | 80 |
| 9 | MOBILISATION DES RESSOURCES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE | 82 |
| 10 | BUREAU DE LIAISON DE BRUXELLES | 86 |
| 11 | PLANS STRATÉGIQUES À MOYEN TERME | 89 |
| 12 | COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE | 92 |
| 13 | PAIX ET SÉCURITÉ | 99 |
| 14 | OPÉRATIONS DES INSTITUTIONS DU COMESA | 105 |
| | ANNEXES | 206 |
| | INFORMATIONS FINANCIÈRES | 212 |



S

Sigles, acronymes et abréviations

| | |
|----------|---|
| 50MFAP | Plateforme de réseautage « 50 millions de femmes africaines ont la parole » |
| AAPBP | Partenariat Australie-Afrique pour la biosécurité végétale |
| AATF | Fondation africaine pour les technologies agricoles |
| ACBF | Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique |
| ACHECOM | Association des chemins de fer du COMESA |
| ACP | Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique |
| ACTESA | Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe |
| ADPIC | Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce |
| AFD | Agence française de développement |
| AfOA-OI | Région Afrique orientale et australe et océan Indien |
| AGOA | Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique |
| AIC | Agriculture intelligente face au climat |
| AIRC | Agence d'investissement régionale du COMESA |
| ALLPI | Institut africain du cuir |
| AO-AA-OI | Région Afrique orientale-Afrique australe-océan Indien |
| ApC | Aide pour le commerce |
| APE | Accord de partenariat économique |
| API | Agence de promotion des investissements |
| ARÉFOA | Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe |
| ARICEA | Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique de l'Est et australe |
| ASS | Afrique subsaharienne |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BADEA | Banque arabe pour le développement économique en Afrique |
| BIC | Bureau d'information commerciale |
| BIRA-UA | Bureau interafricain de l'Union africaine pour les ressources animales |
| BLB | Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles |
| CABI | Centre international pour l'agriculture et les sciences biologiques |
| CCI | Chambre de commerce internationale |
| CDSE | Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement |
| CEA | Commission économique des Nations unies pour l'Afrique |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CER | Communauté économique régionale |
| CERT | Communautés économiques régionales de la Tripartite |
| CFES | Chemin de fer à écartement standard |
| CGP | Comité de gestion des projets du COMESA |

| | |
|---------|---|
| CNIS | Comité national interministériel de suivi |
| CNS/ATM | Système de communication, de navigation, de surveillance et de gestion du trafic aérien |
| CNUCED | Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement |
| COC | Conseil des opérateurs économiques du COMESA |
| COe | Certificat d'origine électronique, |
| COI | Commission de l'océan Indien |
| COMESA | Marché commun de l'Afrique orientale et australe |
| COMStat | Base de données statistiques du COMESA |
| CPT | Changement de position tarifaire |
| CRF | Cellule de renseignement financier |
| CTTDI | Comité technique tripartite sur le Développement industriel |
| CUA | Commission de l'Union africaine |
| DEVCO | Coopération internationale et Développement |
| DfID | Ministère du Royaume-Uni pour le Développement international |
| EAC | Communauté est-africaine |
| EAPP | Groupement énergétique de l'Afrique orientale |
| ECDPM | Centre européen de gestion des politiques de développement |
| EIES | Étude d'impact environnemental et social |
| F&A | Fusions et Acquisitions |
| FAC | Facilité d'ajustement du COMESA |
| FAF | Fonds du COMESA pour l'autonomisation économique des femmes |
| FANDC | Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FCT | Facilité de coopération technique |
| FED | Fonds européen de développement |
| FEMCOM | Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du COMESA |
| FMI | Fonds monétaire international |
| GAFI | Groupe d'action financière |
| GUe | Guichet unique électronique |
| HACCP | Système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise |
| HPR | Harmonisation des politiques et des réglementations |
| IAC | Ingénierie, Approvisionnement & Construction |
| IDE | Investissement direct étranger |
| IDEP | Institut africain de développement économique et de planification |
| IFD | Institution de financement du développement |

| | |
|------------|--|
| IGAD | Autorité intergouvernementale pour le développement |
| IHPC | Indice harmonisé des prix à la consommation |
| IITA | Institut international d'agriculture tropicale |
| IMC | Institut monétaire du COMESA |
| IPCH | Indice des prix à la consommation harmonisé |
| IPI | Indice de la production industrielle |
| IPIE | Indice des prix à l'importation et à l'exportation |
| JICA | Agence japonaise de coopération internationale |
| LBC/FT | Lutte contre le blanchiment de capitaux & financement du terrorisme |
| LLPI | Institut du cuir du COMESA |
| MAIR | Mécanisme d'appui à l'intégration régionale |
| Médac | Mémoire d'accord |
| MON | Modes opératoires normalisés |
| NAQM | Normalisation, assurance qualité et métrologie |
| n.d.a. | Non dénommé ailleurs |
| NEPAD-IPPF | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique - Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure |
| NTC | Nomenclature tarifaire commune |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| OIM | Organisation internationale pour les migrations |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMD | Organisation mondiale des douanes |
| ONPV | Organisation nationale de protection des végétaux |
| ONS | Office national de statistique |
| ONT | Obstacles non tarifaires |
| ONU-Femmes | Agence des Nations unies en charge de l'égalité du genre et de l'autonomisation de la femme |
| ORDM | Organisations régionales dûment mandatées |
| OTC | Obstacles techniques au commerce |
| P&R | Principes et recommandations des recensements de la population et de l'habitat |
| PAIR | Programme d'appui à l'intégration régionale |
| PASL | Partenariats pour l'approvisionnement auprès des sources locales |
| PCI | Programme de comparaison internationale |
| PDDAA | Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine |
| PFCGL | Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs |
| PFGU | Poste-frontière à guichet unique |
| PFN | Point focal national |

| | |
|-------------|---|
| PIB | Produit intérieur brut |
| PICI | Initiative présidentielle des champions des infrastructures |
| PIDA | Programme de développement des infrastructures en Afrique |
| PIR | Plan indicatif régional |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PMIR | Programmes de mise en œuvre de l'intégration régionale |
| PNIA | Plan national d'investissement agricole |
| PNUE | Programme des Nations unies pour l'environnement |
| PPP | Partenariats public-privé |
| PRCT | Programme de renforcement des capacités de la Tripartite |
| PRIA | Programme régional d'investissement agricole |
| PSMT | Plan stratégique à moyen terme |
| RDC | République démocratique du Congo |
| RdM | Reste du monde |
| Récos | Régime commercial simplifié du COMESA |
| ReSAKSS-ECA | Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances pour l'Afrique orientale et centrale |
| RGTD | Régime régional de garantie du transit sous douane |
| RSE | Responsabilité sociale d'entreprise |
| SADC | Communauté de développement de l'Afrique australe |
| SAPP | Groupement énergétique de l'Afrique australe |
| SH | Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises |
| SIG-CJ | Système intégré de gestion de la Carte jaune |
| s.o. | Sans objet |
| SPS | Mesures sanitaires et phytosanitaires |
| SRPR | Système régional de paiement et de règlement |
| Sydonia | Système automatisé de traitement des données douanières |
| TCBP | Programme de renforcement des capacités de la Tripartite |
| TDB | Banque de commerce et de développement |
| TdR | Termes de référence |
| TEC | Tarif extérieur commun |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| TRS | Étude sur la mainlevée des marchandises |
| UE | Union européenne |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UPEP | Unité de préparation et d'exécution des projets |

| | |
|---------|--|
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international |
| Vet-Gov | Programme de Renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique |
| VICMED | Voie de navigation du lac Victoria à la mer Méditerranée |
| ZEP-Re | Compagnie de réassurance de la ZEP |
| ZLE | Zone de libre-échange |
| ZLET | Zone de libre-échange tripartite |
| ZTK | Projet d'interconnexion électrique Zambie-Tanzanie-Kenya |



M

MESSAGES

Lettre de transmission du **Secrétaire général**



**Son Excellence Hery Rajaonarimampianina,
Président de la République de Madagascar et
Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA**

Excellence,

Conformément aux dispositions de l'article 17, paragraphe 8 du Traité du COMESA, j'ai le privilège et l'insigne honneur de vous soumettre le Rapport biennal du COMESA exercice 2016-2017 intitulé « Industrialisation inclusive et durable ».

Le rapport met en relief les réalisations de l'Organisation en 2016-2017 et examine l'impact du commerce mondial sur l'Afrique en général, et la région COMESA en particulier, y compris son influence sur notre programme d'intégration régionale. Il couvre également les activités des Organes du COMESA et celles du Mécanisme tripartite COMESA-EAC-SADC, dont l'objectif ultime est la création d'une Communauté économique africaine. En outre, le rapport présente les informations financières du Marché commun.

Vous noterez dans ledit rapport que les États membres ont continué à mettre en œuvre le programme d'intégration de notre Organisation en collaboration avec les différentes Institutions du COMESA. En outre, le Secrétariat bénéficie toujours du soutien des États membres et des partenaires de coopération. Cet appui d'une part rappelle l'engagement des États membres envers les idéaux du COMESA et ce qu'il représente, et d'autre part démontre la confiance que nos partenaires de coopération ont dans notre Institution.

Nous sommes intimement convaincus que cet esprit d'engagement, de confiance et de coopération renforcera davantage notre détermination à aller sans cesse de l'avant, pendant que nous construisons des fondements solides d'une intégration économique plus profonde.

**Le Secrétaire général du COMESA
Sindiso Ngwenya**

Message du Président en exercice de la Conférence



J'ai le plaisir de présenter ce Rapport biennal du Marché commun de l'Afrique orientale et australe --COMESA-- pour l'exercice 2016-2017. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mes collègues, le Vice-président et le Rapporteur du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA pour leur soutien sans faille durant mon mandat à la tête de notre organisation régionale depuis octobre 2016.

Ma gratitude va également à tous nos partenaires de développement pour leur appui continu qui a permis au COMESA de réaliser des progrès remarquables dans l'intégration économique de notre région. Comme l'indique le présent rapport, cette dernière a accompli de grandes avancées dans la réalisation de notre vision ; mais le chemin à parcourir reste encore long. Les secteurs qui sous-tendent la pleine réalisation de notre vision, particulièrement ceux du commerce régional, ont besoin d'accélérer à un rythme plus soutenu afin de pouvoir offrir des avantages tangibles le plus tôt possible.

On constate, par exemple, que la croissance du commerce intra-COMESA a été moins satisfaisante que souhaitée; en 2016, le volume total des exportations intra-régionales a effectivement diminué de 17% par rapport à l'année précédente. Les facteurs majeurs de cette baisse sont la performance du secteur des produits manufacturés exportés et des exportations de métaux. Cependant, pendant la même année, un bon nombre d'États membres de la région ont enregistré une croissance positive du volume total de leurs exportations intra-COMESA ; entre autres Djibouti, Égypte, Kenya, Libye, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles et Union des Comores.

Il convient de souligner que le développement notable des projets d'infrastructure dans notre région et l'évolution vers une « industrialisation inclusive et durable » stimuleront une croissance qui permettra à nos économies de moderniser leur base technologique et industrielle et d'établir des fondations solides pour des économies innovantes. Notre région crée déjà les conditions qui nous permettront de faire un grand bond et de sauter certaines phases de développement: en effet, certains d'entre nous ont réussi à passer d'une économie agricole vers une économie centrée sur le savoir, passant ainsi outre le stade industriel.

La nouvelle orientation, si bien illustrée par le thème actuel : « Le COMESA @ l'heure de l'intégration numérique », reflète fidèlement le processus actuel de recours avisé aux technologies innovatrices en vue de stimuler nos économies. Au cours de la période considérée, nous avons réalisé des progrès considérables dans le développement d'outils numériques dans le cadre de l'initiative de la Zone de libre-échange numérique du COMESA, laquelle initiative comprend trois axes : e-commerce, e-législation et e-logistique. Les travaux se poursuivent actuellement en vue de déployer une plateforme en ligne destinées aux garanties du cautionnement douanier régional qui complètera notre gamme

d'instruments numériques, notamment le Système virtuel de facilitation du commerce du COMESA. Point de doute que nos États membres devraient tirer pleinement parti de ces technologies avancées et de ces modèles novateurs d'échanges en vue d'élargir leur intégration régionale et leurs horizons commerciaux.

D'autre part, le concept de Poste-frontière à guichet unique –PFGU– évolue également à un rythme soutenu, avec un nombre de plus en plus important de pays qui l'adoptent afin de bénéficier d'une réduction de temps et de coûts lors du passage des frontières. Actuellement, il convient de relever qu'il existe huit PFGU opérationnels dans la région, six de plus déjà achevés et de nombreux autres à différents stades de construction.

Concernant l'élimination des obstacles non tarifaires –ONT–, je suis heureux de signaler que des progrès remarquables ont été accomplis à ce jour depuis la mise en place, en 2008, du mécanisme de notification en ligne desdits obstacles non tarifaires. Sur un nombre total de 204 ONT signalés par les États membres du COMESA, 182 ont été résolus, soit un taux de réussite de 89,2% ; il est très important de maintenir ce rythme. Par ailleurs, afin que l'intégration régionale soit pleinement réalisée, les citoyens des États membres doivent pouvoir circuler librement pour prester les services prévus dans le programme d'intégration, à savoir le tourisme, l'emploi, les activités culturelles, entre autres.

Il me plaît de relever que la récente adoption de l'Accord relatif à la Zone d'investissement commune du COMESA (ZICC), après une longue période de gestation, annonce de nouveaux horizons ouverts sur notre région, répondant aux nouveaux enjeux émergents dans les régimes internationaux d'investissement. Ceux-ci comprennent des normes spécifiques concernant la protection des investisseurs ainsi que les droits et les obligations tant des investisseurs que des pays d'accueil. Concrètement, la majorité de nos États membres ont obtenu, au cours des dernières années, des classements supérieurs dans la facilité de la pratique des affaires dans le pays (« Ease of Doing Business »), ce qui a un impact positif sur les investissements privés. Il convient de noter qu'en 2016, l'espace COMESA a enregistré des promesses de nouveaux investissements directs étrangers s'élevant à 52,4 milliards USD ; ce montant représente une augmentation significative de 103,3% par rapport à l'exercice précédent de 2015.

À l'heure actuelle de lancement de la Zone de libre-échange continentale, sans doute que celle-ci tirera parti des leçons apprises dans la mise en œuvre de notre ZLE tripartite régionale qui en est à sa troisième année d'existence. Vingt et un pays, dont la majorité sont des États membres du COMESA, avaient signé la ZLET avant la fin de l'année 2017. Le COMESA jouant un rôle de premier plan dans la direction du Groupe de travail tripartite, je demeure optimiste que les autres pays vont non seulement signer l'accord, mais que le nombre requis de ratifications sera également obtenu en 2018 de manière à permettre la mise en œuvre des enjeux convenus.

Promouvoir une intégration régionale plus approfondie, notamment le processus d'intégration continentale à travers des initiatives telles que le Mécanisme tripartite, demeure un enjeu important pour la réalisation de notre vision d'industrialisation, et le seul moyen nous permettant de créer des marchés plus vastes et plus vigoureux. La transformation réussie de la ZLE tripartite COMESA-EAC-SADC en une région d'intégration économique fondée sur le savoir permettra à nos pays de passer au palier supérieur de notre évolution socio-économique.

Je suis heureux de relever que notre organisation suit l'évolution des enjeux majeurs du développement économique mondial, y compris le consensus international sur l'industrialisation en tant que clef de voûte d'un développement socio-économique responsable. Continuons à apporter de la valeur ajoutée nécessaire aux ressources naturelles abondantes dont nous bénéficions, y compris celles de l'économie bleue. Ce faisant, nous devons continuer en même temps à nous atteler vigoureusement aux questions liées à la transition énergétique, et viser à optimiser notre appartenance à la Zone de libre-échange du COMESA et à la Zone de libre-échange tripartite.

Je voudrais terminer en saisissant cette opportunité pour exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général et à tout le personnel du Secrétariat pour leur travail exemplaire et leur dévouement à la cause de l'intégration économique de notre région. Je tiens également à les remercier pour leur soutien indéfectible tout au long de mon mandat en qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA depuis octobre 2016. Tous ensemble, faisons preuve d'audace ; n'ayons pas peur de nous affirmer en tant que région et continent qui ont décidé de reprendre vigoureusement l'initiative et d'être sans faute les maîtres de leur propre destinée.

**Le Président de la République de Madagascar et
Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA
Son Excellence Hery Rajaonarimampianina**



1

ÉVOLUTION DE
LA SITUATION
MACROÉCONOMIQUE
DANS LA RÉGION
COMESA EN 2016 ET 2017

La région COMESA a subi les effets des turbulences survenues au niveau mondial durant l'année 2016, qui peuvent être attribués à plusieurs facteurs, à savoir notamment la faiblesse des prix des produits de base, le manque de dynamisme de l'économie mondiale et le ralentissement progressif du rythme de croissance de l'économie chinoise. En 2017, la région a bénéficié de la morce d'une augmentation des prix des produits de base vers la fin 2016, de la hausse de la demande privée, notamment sur le marché intérieur, d'une bonne gestion des politiques macroéconomiques, d'une amélioration générale de l'environnement des affaires et de l'augmentation des dépenses publiques d'investissement.

Le présent chapitre analyse l'évolution des principaux indicateurs de performance macroéconomique dans la région en 2016 et des projections seront fournies pour 2017 en se fondant sur les dynamiques et les chocs observés actuellement sur le plan national et international.

1.1 Croissance

La croissance dans la région COMESA a connu un léger fléchissement en 2016, s'établissant à 4,7 %, contre 6,1 % en 2015, et elle devrait atteindre 5,2 % en 2017. Les principales raisons du ralentissement de la croissance en 2016 étaient liées à la mauvaise conjoncture économique mondiale, au niveau encore faible (mais en hausse) des prix du pétrole et des produits de base et aux conditions météorologiques défavorables (sécheresse). Malgré sa récession, la région a continué d'afficher la plus forte croissance au monde, grâce à la reprise des cours des produits de base et à l'augmentation de la demande intérieure en 2016 comme en 2017. Plusieurs pays du COMESA, notamment Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda ont été parmi ceux qui ont enregistré les plus forts taux de croissance au monde, entre 5 % et 10,0 %. Le ralentissement de l'activité en Chine ainsi que son orientation d'une économie tirée par l'investissement vers une économie basée sur la consommation a affecté la demande pour les exportations des pays du COMESA et a entraîné indirectement une baisse des cours mondiaux des produits de base.

Le ralentissement de l'activité économique en Chine s'explique principalement par la transformation de son économie, qui était tirée par le passé par l'investissement et le secteur manufacturier, au profit d'une économie de consommation et de services ayant pour principal moteur la demande intérieure. Si les exportateurs de produits de base de la région subissent le contrecoup de la baisse des cours des produits de base, le rééquilibrage de l'économie chinoise par l'accroissement de la consommation pourrait être bénéfique pour l'économie de la région dans les années à venir. La région est la mieux placée pour exporter des biens de consommation vers la Chine, y compris des produits agricoles, surtout grâce à l'orientation de la Chine vers une croissance davantage axée sur la consommation. L'augmentation des salaires en Chine risque également d'entraîner l'érosion de sa compétitivité sur le segment des produits manufacturés de bas de gamme et pourrait contribuer à accroître davantage les flux d'investissement direct étranger -IDE- vers la région. (BAD, OCDE, PNUD, CEA, ACP et Perspectives économiques en Afrique 2017).

En 2016 et en 2017, du côté de la demande, la consommation privée a continué de soutenir la croissance, grâce à la baisse des prix du pétrole et des denrées alimentaires et à l'augmentation des envois de fonds. L'investissement public et privé dans la construction reste également un important vecteur de croissance. En revanche, les exportations sont demeurées plutôt faibles et ont souvent reculé en raison de la faiblesse de la demande mondiale. Ainsi, la croissance de la région a été favorisée encore une fois par des facteurs internes, ce qui lui a permis de faire face aux turbulences de l'économie mondiale. Compte tenu de la vulnérabilité de la région aux chocs externes, la promotion du commerce régional et de l'intégration régionale a pris une importance encore plus grande (BAD, OCDE, PNUD et Perspectives économiques en Afrique 2017).

Les prix des produits de base ont commencé à se redresser depuis la fin du premier trimestre de 2016 après avoir connu une baisse au cours des deux dernières années, mais restent en dessous de leur niveau moyen annuel de 2014. Cependant, la reprise n'a pas été suffisante pour enrayer la diminution des recettes d'exportation, ce qui a eu un effet défavorable sur l'investissement public et la consommation privée, réduisant ainsi le potentiel de croissance dans les pays riches en ressources naturelles.

Mis à part la faiblesse des prix des produits de base, d'autres facteurs ont légèrement contribué au ralentissement de la croissance dans la région, parmi lesquels on peut citer les sécheresses et les pénuries d'électricité, le resserrement des conditions financières et la faible confiance des entreprises et des consommateurs. Cependant, certains pays (Maurice, Kenya et Éthiopie) ont enregistré une croissance due à l'augmentation des dépenses de consommation finale favorisée principalement par l'accroissement des dépenses publiques.

Du côté de l'offre, de nombreux pays de la région ont connu une amélioration de leur environnement des affaires. Parmi les 51 pays

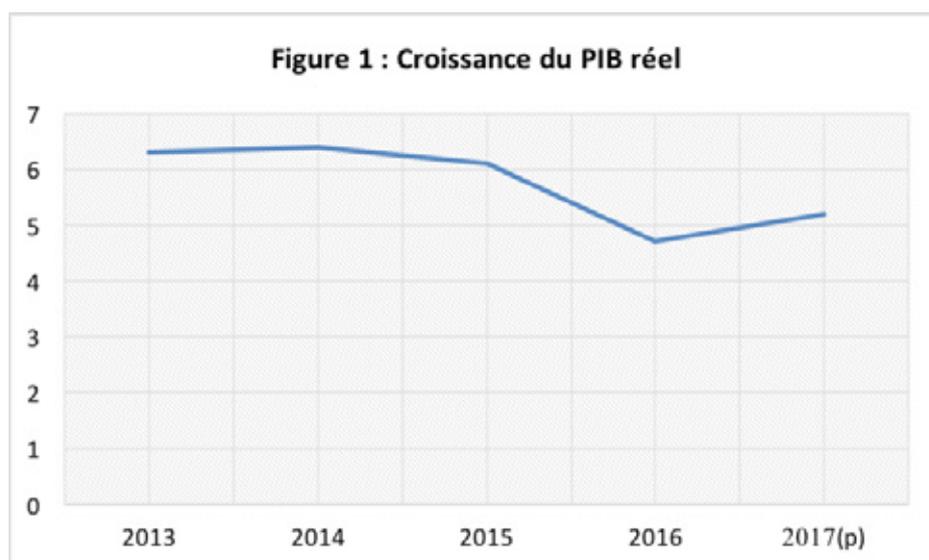
africains évalués dans le Rapport *Doing Business* (de la Banque mondiale), l'environnement des affaires s'est amélioré au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, aux Seychelles et à Maurice. (BAD, OCDE, PNUD, Perspectives économiques en Afrique 2016).

En 2016 et 2017, l'agriculture a soutenu la croissance dans les pays où les conditions climatiques sont restées favorables et où la productivité a enregistré une augmentation grâce à l'investissement. Cependant, la croissance a été contrariée dans un certain nombre de pays membres.

L'activité manufacturière a enregistré une amélioration dans certains pays (Kenya, Éthiopie, Égypte, Maurice et Rwanda) mais a été souvent freinée par la faible demande à l'exportation ou les pénuries d'électricité. De nouveaux investissements sont prévus dans le secteur manufacturier, qui devraient renforcer le dynamisme de ce secteur dans plusieurs pays de la région dans les années à venir. Le secteur de la construction a continué de stimuler la croissance dans de nombreux pays, souvent grâce aux programmes d'infrastructure publique et aux investissements privés, notamment dans le secteur du logement. Le secteur des services est demeuré un important moteur de la croissance dans la région. Les services traditionnels tels que les transports, le commerce, l'immobilier, les services publics et financiers et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) continuent d'être des moteurs importants pour la productivité et la croissance.

Le tourisme est aussi un secteur de services important et en plein essor dans la région. Dans plusieurs pays (Éthiopie, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles et Zimbabwe), ce secteur a dopé la croissance du tourisme en 2016.

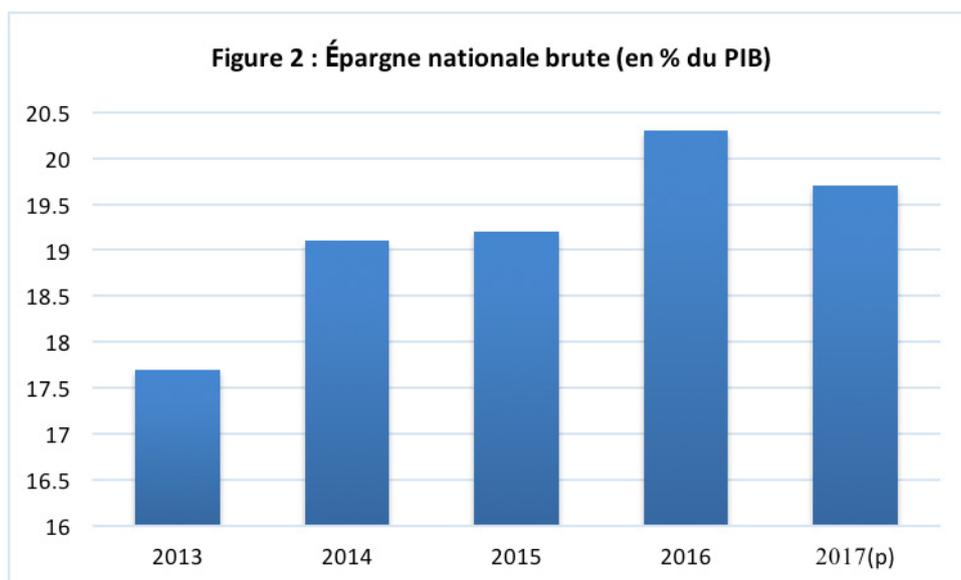
Les pays de la région qui ont enregistré les taux de croissance les plus élevés ont réalisé des résultats de croissance présentant des profils sectoriels très différents. Il est intéressant de noter que la hausse de la productivité n'est pas seulement due à la redistribution des facteurs entre les secteurs, mais aussi à la modernisation et à une redistribution à l'intérieur des secteurs, ainsi qu'à l'amélioration des liens entre les secteurs. En particulier, l'augmentation de la productivité dans le secteur agricole peut stimuler l'industrie alimentaire et la fabrication du cuir au profit de ces deux secteurs (Harttgen et McMillan, 2015).



1.2 Épargne

À moins de 20 % du PIB, le taux d'épargne dans la plupart des pays membres du COMESA est resté très faible comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous, par rapport à d'autres régions en développement, en particulier dans les pays émergents où les taux de croissance sont supérieurs à 20 %. Cela pourrait s'expliquer surtout par le fait qu'un fort pourcentage de la population n'est pas connecté au système financier et, par conséquent, n'a pas accès aux instruments d'épargne. L'augmentation du taux d'épargne privé national dans la région nécessitera d'étendre la couverture du système financier afin de toucher la majorité des citoyens en apportant les réformes financières novatrices qui s'imposent.

Un niveau d'épargne intérieure suffisant est nécessaire pour accroître les investissements et prévenir tout déficit excessif de la balance des paiements, ce qui expose le pays à des sorties soudaines de capitaux et à une dépréciation du taux de change. Ce risque est particulièrement important si les apports de capitaux arrivent sous forme d'investissements de portefeuille plutôt que d'investissements directs.

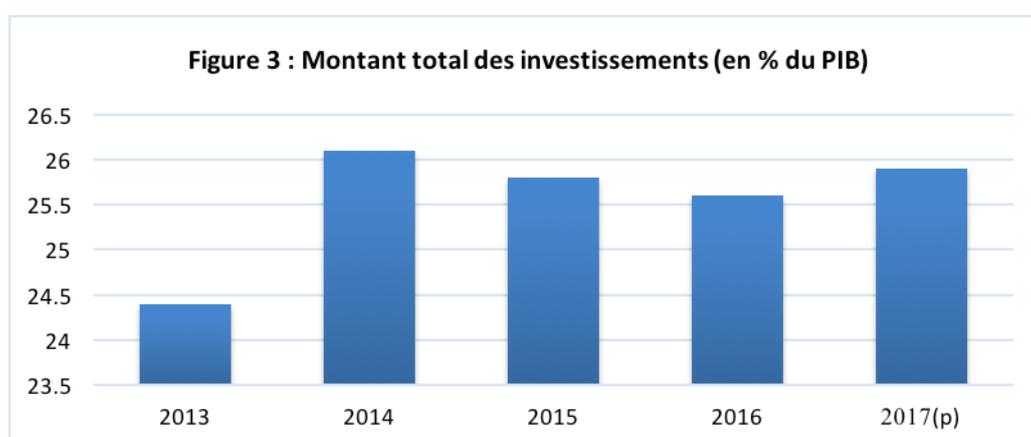


1.3 Investissement

Le taux moyen d'investissement global, exprimé en pourcentage du PIB, dans le COMESA a légèrement diminué, passant de 25,8 % en 2015 à 25,6 % en 2016, et il devrait atteindre 25,9 % en 2017. Cependant, un certain nombre de pays du COMESA ont enregistré des taux d'investissement de moins de 20 % du PIB, ce qui souligne la difficulté pour les pouvoirs publics de la région de mettre en œuvre un ensemble de politiques à même d'engager leurs économies dans un cycle vertueux caractérisé par une hausse des investissements et une accélération de la croissance.

La région a besoin d'une croissance forte et inclusive pour créer suffisamment d'emplois pour sa population active en pleine croissance. Cela nécessite un investissement adéquat dans le développement du secteur privé et de l'infrastructure. Mais la réalisation d'une trajectoire de croissance forte nécessite non seulement l'augmentation du capital physique et sa répartition rationnelle, mais aussi un capital humain suffisant, c'est-à-dire des personnes qualifiées maniant des biens d'investissement technologiquement avancés et des entrepreneurs dotés de compétences novatrices et la capacité à trouver de nouvelles opportunités d'affaires. La maintenance des infrastructures est également indispensable pour garantir leur efficacité.

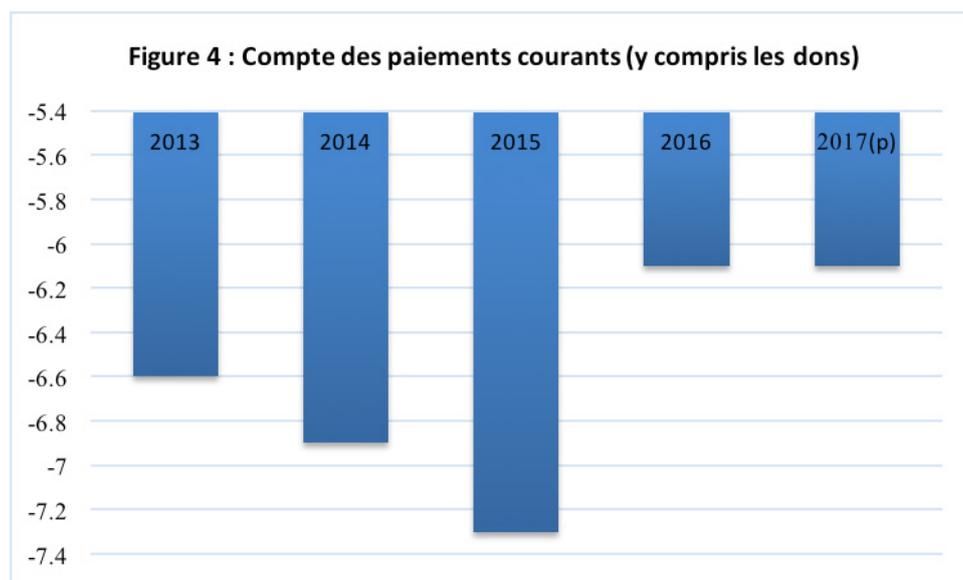
L'investissement dans la région continue d'être financé en partie par l'épargne extérieure. Cette modalité est souhaitable pour les pays en développement tant que cela sert à financer le secteur productif ; elle leur permet d'opérer un rattrapage plus rapide. Cependant, il est nécessaire de générer un niveau d'épargne intérieure suffisant pour atteindre un taux plus élevé d'investissement durable.



1.4 Balance des paiements courants, y compris les dons

La balance des paiements courants, y compris les dons, a augmenté dans la région du COMESA, atteignant une moyenne de -6,1 %

du PIB en 2016, contre -7,3 % en 2015, et elle devrait atteindre -6,1 en 2017.



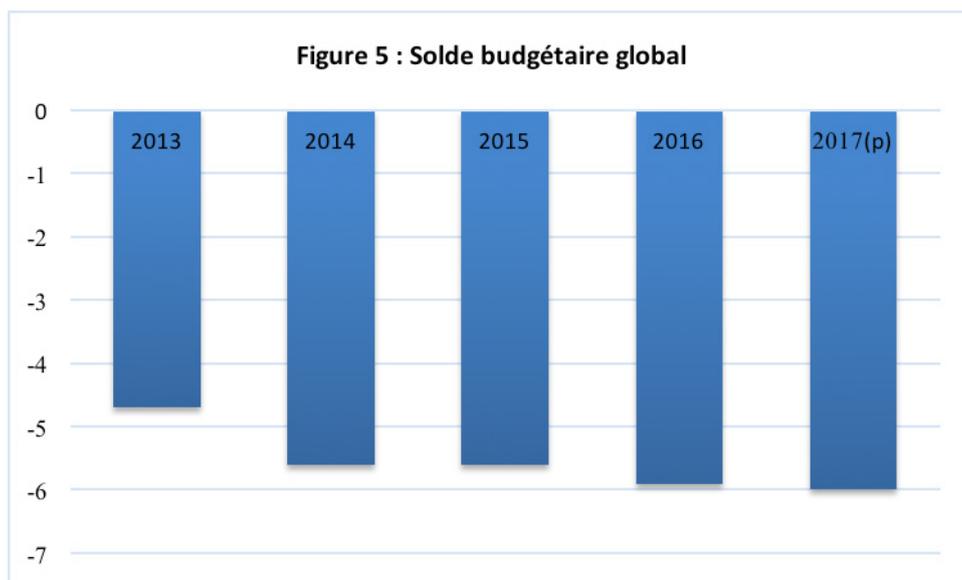
Cette amélioration marginale du compte courant en 2016 a été bénéfique aux pays importateurs de pétrole à travers la baisse des prix du pétrole et des produits de base. L'absence d'amélioration significative du déficit des comptes courants dans les États membres peut être attribuée à la persistance des déséquilibres commerciaux dus à la fois à la baisse de la demande d'exportations et au coût relativement peu élastique des importations de carburant et de produits alimentaires, et dans certains cas au décaissement tardif des flux d'aide extérieure qui touche la plupart des pays de la région COMESA. Les déficits des paiements courants ont plus ou moins épuisé les réserves internationales et accru la dépendance à l'égard des emprunts de l'endettement et de l'investissement extérieurs. La plupart des pays de la région ne produisent pas assez d'exportations pour couvrir leurs besoins d'importation ; ils dépendent presque entièrement de l'endettement extérieur pour combler l'énorme déficit d'investissement en matière d'infrastructure.

1.5 Solde budgétaire global hors dons

Le déficit budgétaire moyen hors dons de la région rapporté au PIB s'est accru légèrement, passant de -5,6 % en 2015 à -5,9 % en 2016 et devrait atteindre -6,0 en 2017, dans un contexte marqué par de fortes pressions en faveur de la relance de la croissance et de la réduction de la pauvreté par l'augmentation des investissements dans le domaine des infrastructures et d'autres dépenses en faveur des pauvres.

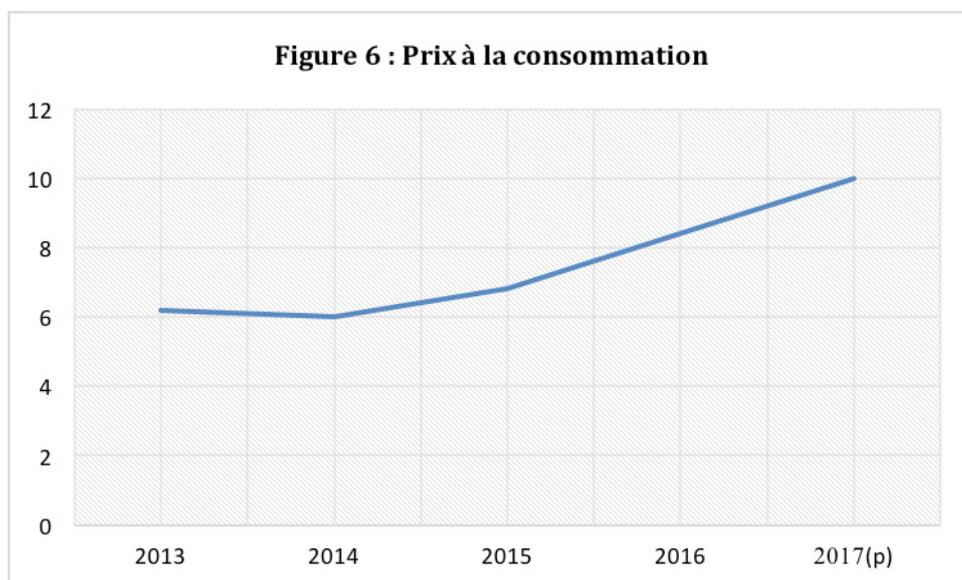
Bien que les autorités budgétaires des pays membres aient pris des mesures en vue d'améliorer les soldes budgétaires, notamment à travers l'assainissement des finances publiques, des méthodes nouvelles de mobilisation des ressources et l'émergence de nouvelles sources de revenus, la lutte contre la corruption et les gaspillages, le creusement des déficits budgétaires a été surtout favorisé par les investissements liés aux infrastructures, par la faiblesse des dispositifs de contrôle des dépenses publiques et, dans certains pays, par la détérioration des relations avec les bailleurs de fonds.

Compte tenu de l'incertitude liée aux recettes futures, et notamment aux flux d'aide publique au développement (APD), les gouvernements prennent des mesures en vue d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer l'administration des impôts. L'élargissement de l'assiette fiscale par la réduction des avantages fiscaux et des exonérations fiscales et l'amélioration de l'administration de l'impôt est généralement préférable à l'augmentation des taux d'imposition. Une administration fiscale efficace requiert un personnel hautement qualifié doté de moyens et capable d'agir sans ingérence politique. Le travail de collecteurs d'impôts se trouve facilité lorsque le poids de la fiscalité est relativement faible, lorsque le nombre des taxes est relativement réduit et lorsque la loi sur la législation fiscale est claire, relativement simple et accorde aux percepteurs un pouvoir discrétionnaire réduit dans la détermination de l'impôt à payer. La réduction de la corruption et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, de sorte que les populations perçoivent les taxes comme essentielles pour financer les biens et services publics, facilitent également le recouvrement de l'impôt. (BAD, OCDE, PNUD, Perspectives économiques en Afrique 2016).



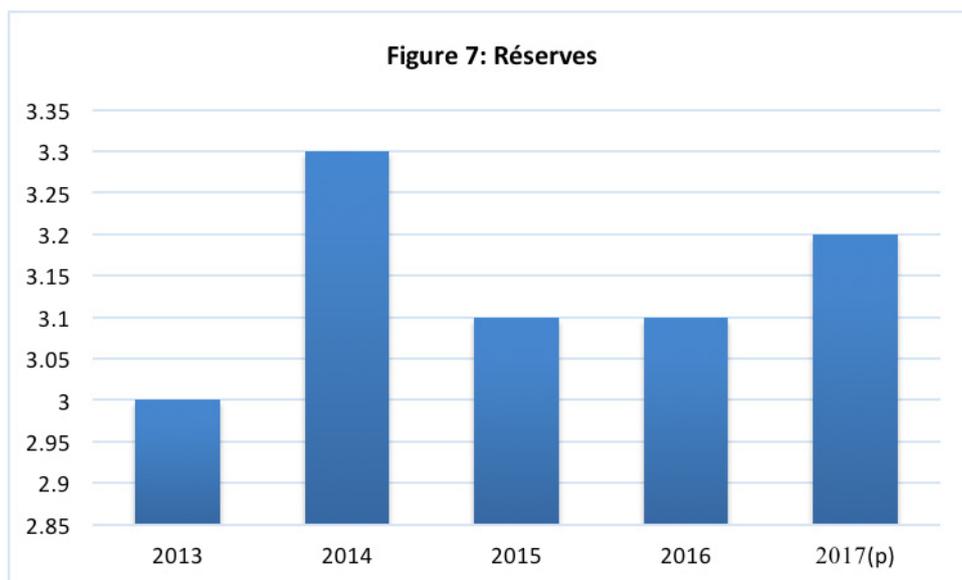
1.6 Taux d'inflation

Le taux d'inflation annuel moyen dans l'ensemble de la région a augmenté légèrement, passant de 6,8 % en 2015 à 8,8 % en 2016, et devrait atteindre 10,0 en 2017. La baisse des cours mondiaux du pétrole et la chute continue des prix des denrées alimentaires ont contribué au taux d'inflation à un chiffre enregistré en 2016 dans la plupart des pays membres. Cependant, la dépréciation des monnaies observée dans le sillage de la baisse des prix des produits de base a accru le risque d'inflation importée. Certains pays ont connu une augmentation du taux d'inflation annuel en raison de la baisse du taux de change, engendrant dans certains cas des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement. L'inflation s'est établie à un niveau inférieur à 10 % dans la plupart des pays membres grâce à des politiques monétaires prudentes et aux bonnes récoltes réalisées récemment dans un certain nombre de pays.



1.7 Accumulation de réserves

En 2016 et 2017, les niveaux de réserves extérieures demeurent relativement faibles dans la plupart des pays membres, se situant en moyenne à trois mois d'importations de biens et services. Le niveau suffisant des réserves permet aux pays de mieux gérer leurs économies et de faire face aux chocs extérieurs, alors que la gestion adéquate des réserves est essentielle pour limiter le coût d'opportunité de la détention de réserves et optimiser les rendements. Les pays dont les taux de change ont été mis à rude épreuve ont réagi en puisant dans leurs réserves internationales utilisables pour défendre le taux de change.





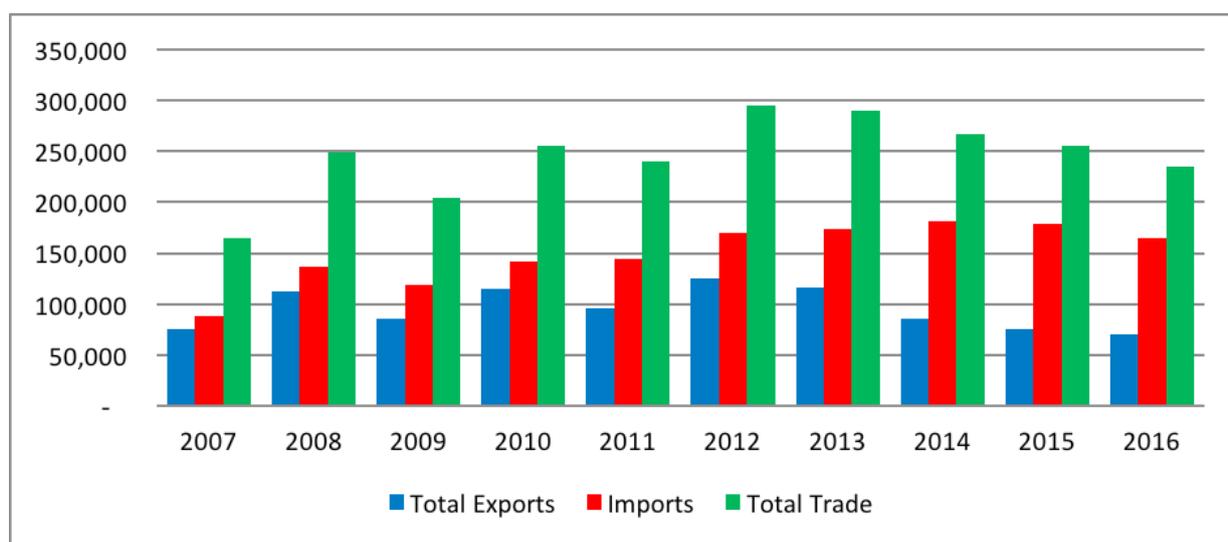
2

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DU COMESA

2.1 Commerce des marchandises

En 2016, les échanges commerciaux entre le COMESA et le reste du monde ont fléchi de 8 %, passant de 255 milliards USD en 2015 à 235 milliards USD. Le volume total des exportations a diminué de 7 %, passant de 76 milliards USD en 2015 à 71 milliards USD en 2016 et les importations ont chuté de 8 %, passant de 179 milliards USD en 2015 à 165 milliards USD en 2016. Le recul des exportations du COMESA vers le reste du monde a été principalement attribué à la diminution de la valeur des exportations de la République démocratique du Congo et la de Libye, dont les exportations ont diminué de 7 milliards USD en 2016. De même, la baisse des importations au niveau mondial a été imputée à la baisse des parts de la RDC, de l'Égypte et de la Libye, équivalant à une réduction des importations de 13 milliards USD. La figure 8 ci-dessous présente les performances réalisées par le COMESA dans les échanges commerciaux mondiaux durant la période 2007 à 2016.

Figure 8 : Échanges commerciaux entre le COMESA et le reste du monde, 2007-2016



Source : Base de données COMStat et COMTRADE des Nations unies

Dans ce contexte de baisse globale, les pays qui ont enregistré une croissance positive notable de leurs exportations mondiales en 2016 ont été Djibouti (204 %), l'Union des Comores (109 %), l'Ouganda et Madagascar (10 %), le Soudan (8 %) et le Burundi (6 %). En ce qui concerne les importations, les seuls pays du COMESA qui ont enregistré une croissance de leurs importations globales en 2016 sont les Seychelles (62 %), Djibouti (57 %), le Soudan (2 %) et l'Éthiopie (1 %). En 2016, le seul pays qui a enregistré des termes de l'échange favorables avec le monde dans la région COMESA a été le Swaziland, qui affiche un ratio de 1,2. Le reste des pays du COMESA ont dû faire face à une conjoncture peu favorable des termes de l'échange avec le monde.

2.1.1 Commerce entre le COMESA et les principaux marchés

Le commerce entre le COMESA et l'Union européenne, le plus important marché commercial pour les produits originaires du COMESA, a diminué, passant de 21 milliards USD en 2015 à 17 milliards USD en 2016. Cette baisse a réduit sa part de marché de 26 % en 2015 à 24 % en 2016. Les principaux produits d'exportation du COMESA vers l'Union européenne ont été les huiles de pétrole ou les huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, de pétrole brut et de gaz naturel exporté principalement par la Libye et l'Égypte.

Les Émirats Arabes Unis ont été classés comme le deuxième marché d'exportation pour les produits originaires du COMESA après l'UE; ils ont acheté pour 9 milliards USD de marchandises provenant du COMESA en 2016. Les exportations d'or vers les Émirats Arabes Unis ont fortement contribué à ce niveau d'exportation. Elles ont représenté 6 milliards USD en 2016, soit une augmentation de 3,033 % par rapport aux exportations de 183 millions USD enregistrées en 2015.

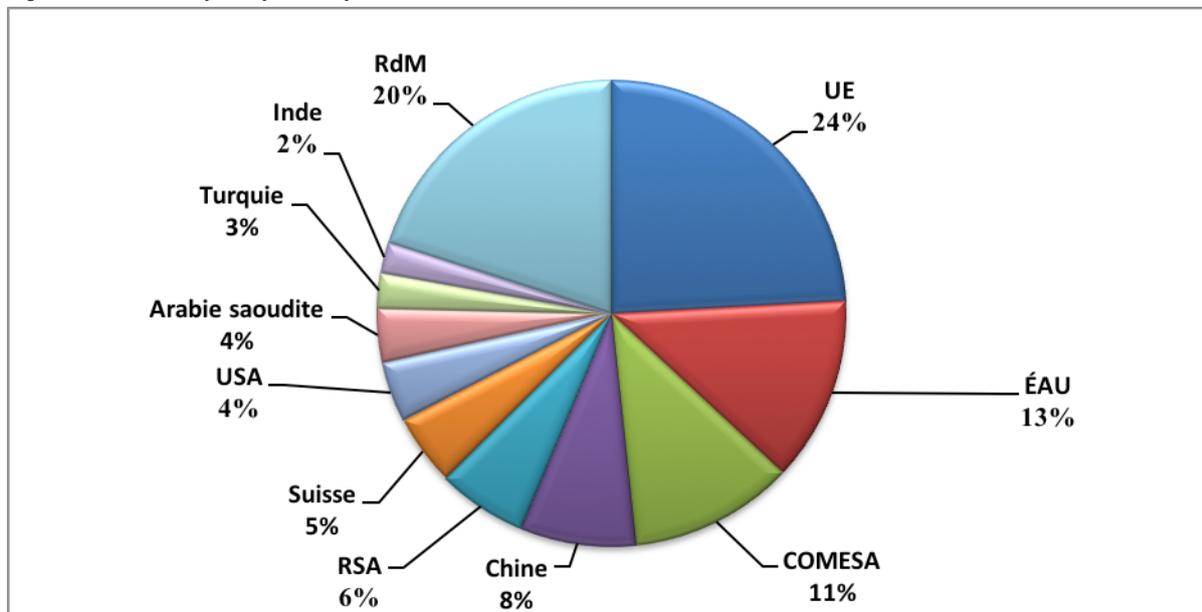
La région COMESA a été classée comme le troisième marché d'exportation pour les produits COMESA, ce qui représente 11 % du volume total des exportations du COMESA en 2016. Les autres marchés d'exportation importants du COMESA ont été la Chine, avec des exportations évaluées à 5,6 milliards USD, soit une part de marché de 8 %, et l'Afrique du sud, avec des exportations d'une valeur

de 4,3 milliards USD, pour une part de marché de 6 %.

La part des exportations du COMESA vers les marchés suivants a diminué en 2016 par rapport à 2015 : Union européenne, Chine et COMESA. La part des exportations vers l'Afrique du sud dans le total des exportations est demeurée stable entre 2015 et 2016.

La figure 9 ci-après présente la part des principales exportations du COMESA et les valeurs pour l'année 2016.

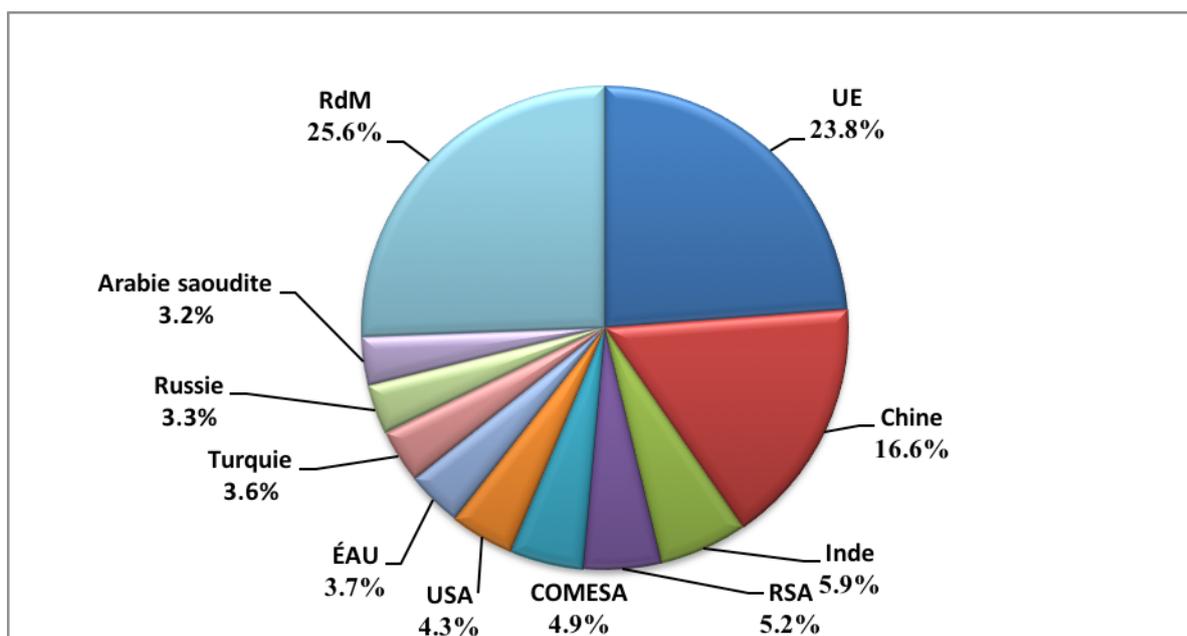
Figure 9 : Parts des principales exportations du COMESA, 2016



Source : Base de données COMStat

Du côté des importations, la structure des échanges est restée la même pour les principales sources d'importations vers la région COMESA. Les parts de marché de l'Union européenne, de la Chine, de l'Inde et du COMESA sont restées presque les mêmes en 2016 par rapport à 2015. Les États-Unis et l'Afrique du sud ont enregistré une légère baisse de leurs parts de marché en 2016 par rapport à 2015. (Voir la figure 10 ci-dessous.)

Figure 10 : Parts des principales importations du COMESA 2016

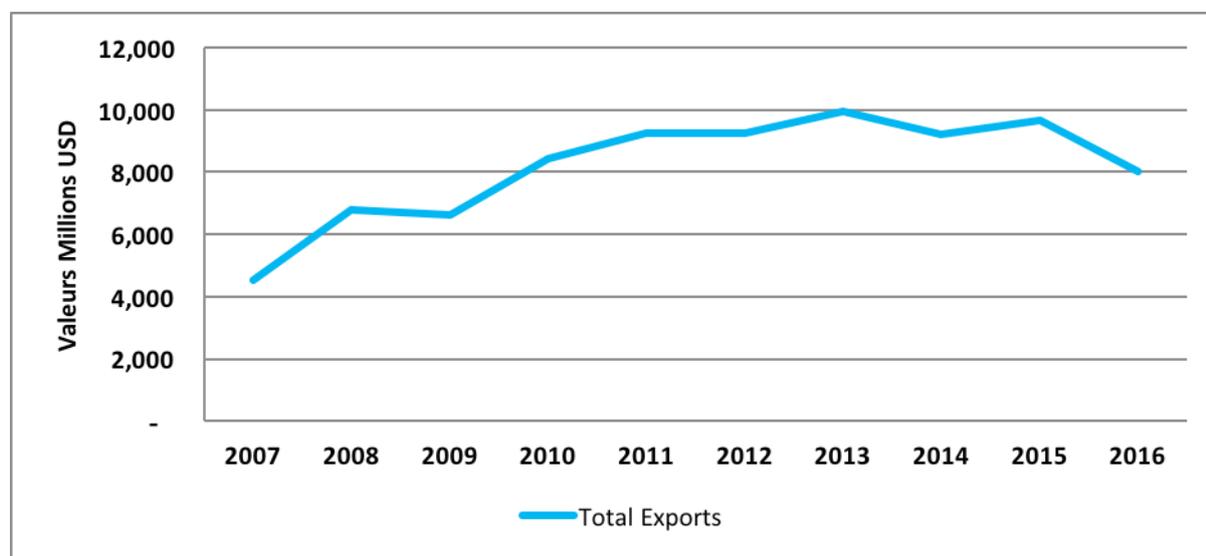


Source : Base de données COMStat

2.2 Commerce intra-COMESA

En 2016, la valeur totale des exportations à l'intérieur du COMESA a diminué de 17 %, passant de 9,6 milliards USD en 2015 à 8,0 milliards USD en 2016. La figure 11 ci-dessous présente le total des exportations réalisées à l'intérieur du COMESA au cours de la période 2007-2016.

Figure 11 : Total des exportations réalisées à l'intérieur du COMESA, 2007-2016



Les facteurs essentiels à l'origine de cette baisse sont, d'une part, le rendement des exportations de produits manufacturés et, d'autre part, la performance du secteur des exportations de métaux. (Voir le tableau 1 ci-dessous.)

Le secteur des exportations de produits manufacturés a représenté 42 % des exportations à l'intérieur du COMESA en 2016. Ainsi, une baisse des exportations de produits manufacturés de 11,9 % par rapport à 2015 enregistrée en 2016 a contribué à la forte pression à la baisse exercée sur l'ensemble des exportations à l'intérieur du COMESA. Au niveau des produits, des reculs ont été observés dans les exportations d'oxydes de cobalt et d'hydroxydes ; les oxydes de cobalt commerciaux, les concentrés de boisson et le ciment Portland. Ces produits figuraient parmi les cinq principaux produits d'exportation manufacturés intervenant dans les échanges intracommunautaires du COMESA en 2016.

Dans le secteur des métaux, la baisse des exportations de cuivre et de cobalt en provenance de la République démocratique du Congo vers la Zambie a joué un rôle essentiel dans le rendement global des exportations intracommunautaires ; ce secteur a enregistré une baisse de 42 % en 2016. Ces flux d'exportation ont largement contribué au rendement global des exportations au sein du COMESA. En fait, ils suffisent à expliquer la part de marché de 10 à 14 % réalisée par la RDC dans la zone COMESA.

Tableau 1 : Total des exportations intracommunautaires du COMESA par secteur, 2010-2016 (valeurs en millions USD)

| Secteur | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation en % 2015-16 |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Denrées alimentaires | 2 828 | 3 036 | 3 018 | 2 992 | 2 969 | 2 974 | 3 286 | 10,47 |
| Matières premières agricoles | 114 | 126 | 115 | 142 | 144 | 119 | 124 | 4,3 |
| Combustibles | 562 | 606 | 535 | 373 | 394 | 1 376 | 482 | -64,96 |
| Minerais et métaux | 1 252 | 1 231 | 1 271 | 1 722 | 1 343 | 1 382 | 798 | -42,3 |
| Biens manufacturés | 3 684 | 4 232 | 4 317 | 4 709 | 4 339 | 3 789 | 3 337 | -11,92 |
| Autres produits n.d.a. | 2 | 4 | 6 | 11 | 5 | 4 | 3 | -28,47 |
| Total | 8 441 | 9 234 | 9 263 | 9 950 | 9 194 | 9 644 | 8 030 | -16,74 |

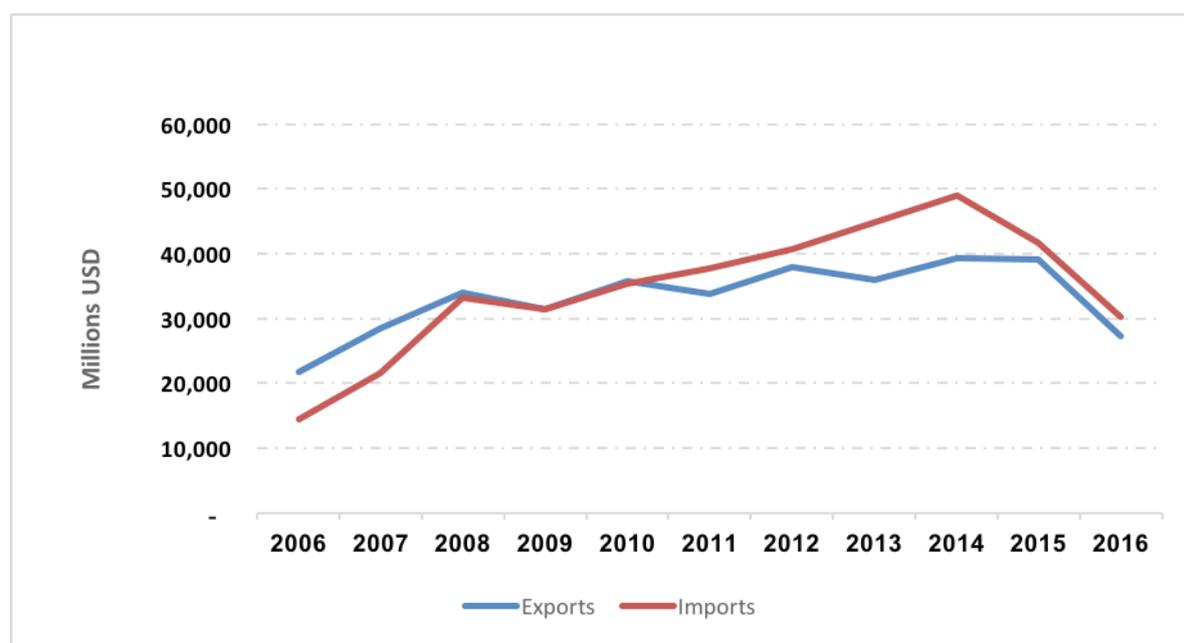
Les États de la région COMESA qui ont enregistré une croissance positive de leurs exportations totales à l'intérieur de la zone en 2016 sont l'Union des Comores, Djibouti, l'Égypte, le Kenya, la Libye, Madagascar, Maurice, le Rwanda et les Seychelles. En 2016, les produits les plus exportés dans la région COMESA sont le cuivre, le thé noir, le cobalt, les animaux vivants, le sucre, la viande et le ciment.

La part des échanges commerciaux intracommunautaires par rapport au volume total des échanges commerciaux au sein du COMESA s'est stabilisé à des niveaux de 7 % au cours des sept dernières années depuis 2010. En 2016, 11 % de la valeur totale des marchandises exportées des États membres du COMESA l'ont été vers d'autres États membres tandis que seulement 4,9 % du volume total des marchandises importées provenait d'autres États membres du COMESA. Pour des statistiques plus détaillées sur le commerce de marchandises au sein du COMESA, prière se reporter au Bulletin des statistiques du commerce international du COMESA pour 2017, disponible à l'adresse <http://comstat.comesa.int> sous la rubrique [Resource Centre](#).

2.2.1 Échanges des services commerciaux fournis par les pays du COMESA

La période 2014 à 2016 a été caractérisée par une diminution générale des échanges des services commerciaux, à l'importation comme à l'exportation. Les exportations de services commerciaux dans la région COMESA ont chuté de 31 %, passant de 39 milliards USD en 2015 à 27 milliards USD en 2016. Cependant, la baisse générale observée entre 2014 et 2016 a été de 31,7 %. Les importations de services commerciaux ont connu une tendance à la baisse similaire à celle des exportations. Ainsi, les importations de services ont enregistré une baisse générale de 27 %, tombant de 41 milliards USD en 2015 à 30 milliards USD en 2016. (Voir la figure 12 ci-dessous.)

Figure 12 : Exportations et importations de services commerciaux au sein du COMESA, 2006-2016

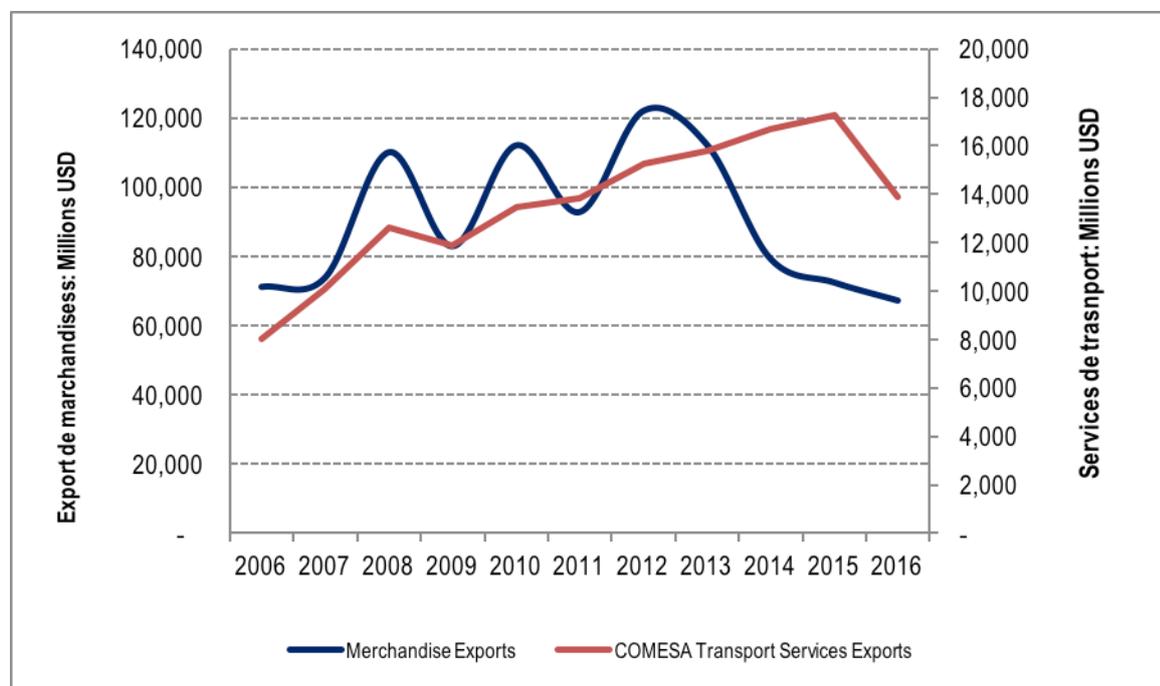


Source : Base de données COMStat

Contrairement à l'année précédente, les exportations de services de transport ont enregistré une baisse de 19,5 % entre 2015 et 2016. Dix-sept États membres dans la région COMESA ont enregistré une baisse générale des exportations de services de transport en 2016 par rapport aux niveaux de 2015, avec un recul de plus de 50 % au Swaziland et en Éthiopie. Les autres États membres qui ont enregistré une baisse sont : Burundi, Égypte, République démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Soudan et Djibouti. Seules les Seychelles, la Zambie et le Malawi ont enregistré en 2016 une croissance positive de leurs exportations de services de transport de 4,5 %, 2,7 % et 0,27 % respectivement. Les exportations de services de transport représentent 52 % du total des exportations de services en 2016 et 49 % du total des importations de services en 2016.

De même, les importations de services commerciaux de transport ont diminué de 31 %, passant de 19,5 milliards USD en 2015 à 14,8 milliards USD en 2016. Seul Maurice a enregistré un taux de croissance positif de 4 % des importations de services de transport en 2016 par rapport aux niveaux de 2015 ; les 18 autres États membres ont enregistré des baisses.

Figure 13 : Exportations de services de transport de marchandises du COMESA de 2006 à 2016



Source : Base de données COMStat

Au cours de la période 2015 et 2016, les exportations de services de voyages ont diminué de 33 %, passant de 13,9 milliards USD en 2015 à 9,3 milliards USD en 2016. Les services de voyage ont représenté 34 % du volume total des exportations de services en 2016 et 22 % du volume total des importations en 2016.

De même, les importations de services de voyage au sein du COMESA ont enregistré une baisse de 31 % en 2016, le Swaziland (46 %), le Kenya (44 %) et Madagascar (28 %) enregistrant les baisses les plus prononcées. Cependant, l'Éthiopie, l'Égypte, le Rwanda, la Zambie, le Soudan et Maurice ont enregistré des taux de croissance de leurs importations de services de voyage de 105 %, 19 %, 4,9 %, 5,5 %, 4,2 % et 5 % respectivement. Pour des statistiques plus détaillées sur le commerce de marchandises au sein du COMESA, prière se reporter au Bulletin des statistiques du commerce international du COMESA pour 2017, disponible à l'adresse <http://comstat.comesa.int> sous la rubrique [Resource Centre](#).

2.3 Douanes et facilitation du commerce

Le programme de travail du COMESA sur les douanes et la facilitation du commerce est étayé par les dispositions des articles 3 et 4 du Traité, dans lesquels les États membres ont convenu de coopérer pour créer un environnement favorable aux investissements étrangers, transfrontières et nationaux afin d'assurer une croissance et un développement durables dans la région. Les articles 45 et 47 du Traité prévoient la création d'une union douanière et d'un tarif extérieur commun pour toutes les marchandises importées dans les États membres en provenance de pays tiers.

En 2016, l'accent a été mis sur la poursuite d'un consensus entre les États membres sur les questions en suspens liées aux instruments de l'Union douanière, à la facilitation du commerce - durant la période de transition de l'Union douanière - et à la facilitation du processus d'harmonisation et de transposition des instruments en droit interne. En outre, des efforts ont été déployés pour faire en sorte que les régimes d'exemption des produits industriels soient harmonisés.

La 3^e réunion du Sous-comité des chefs des douanes du COMESA, qui s'est tenue du 17 au 19 août 2016, a examiné l'état d'avancement du Programme de travail sur les douanes et la facilitation du commerce comme suit : harmonisation des rabais industriels, finalisation des ouvraisons et des transformations en vertu de la règle du changement de position tarifaire applicable au chapitre 63, transposition du Tarif extérieur commun (TEC) du COMESA en version SH 2017 de la Nomenclature tarifaire commune (NTC), élaboration de modules de formation sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), évaluation en douane, renforcement des capacités douanières, analyse des écarts entre la NTC du TEC et les tarifs douaniers nationaux, et progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de l'Étude sur la mainlevée des marchandises.

Progrès réalisés jusqu'à présent :

2.3.1 Instruments de l'Union douanière

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Union douanière, le COMESA a adopté le TEC à la 23^e réunion du Conseil en mai 2007, la NTC à la 25^e réunion du Conseil en décembre 2008, ainsi que le Code des douanes et le Règlement du Conseil régissant l'Union douanière du COMESA à la 26^e réunion du Conseil en juin 2009. Le 9 juin 2009, le Code et le Règlement ont été publiés respectivement dans les volumes 1 et 2 du Journal officiel du COMESA.

Le Règlement du Conseil régissant l'Union douanière du COMESA énonce les principes clés pour le fonctionnement de l'Union douanière en structurant le TEC en quatre groupes : matières premières - 0% ; biens d'équipement - 0% ; biens intermédiaires - 10% ; et produits finis - 25%. Les taux du TEC font l'objet d'examen périodiques sur des périodes déterminées par le Conseil, et les États membres disposent de la flexibilité et de la marge de manœuvre nécessaires pour résoudre les problèmes nationaux découlant de la mise en œuvre des taux du TEC.

En outre, les États membres sont également tenus d'aligner leur législation douanière nationale sur les instruments de l'Union douanière arrêtés au niveau régional, à savoir le Code des douanes, la NTC et le TEC, et de fournir leur liste de produits sensibles. L'alignement sur les instruments de l'Union douanière s'est fait à 98,33% en moyenne entre les articles des législations douanières nationales et le Code des douanes. Et en ce qui concerne la NTC, jusqu'à présent, onze États membres ont aligné leur nomenclature tarifaire commune sur celle du COMESA à une moyenne allant de 62% à 74% ; six pays ont aligné leurs tarifs sur le TEC à une moyenne comprise entre 66,4% et 74% ; et douze États membres ont fourni leur liste provisoire de produits sensibles.

Actuellement, aucune date limite n'est fixée pour l'achèvement de la période de transition. Toutefois, les États membres ont continué à entreprendre un travail considérable en termes de transposition en droit interne des instruments de l'Union douanière. Les principales réalisations de l'Union douanière sont notamment les suivantes :

- a) S'agissant du Code des douanes, 18 États membres ont aligné leurs législations douanières sur le Code des douanes à 98,33% en moyenne (tableau 2 ci-dessous). Le rendement était le suivant : Burundi (100%), Djibouti (91%), Égypte (99%), Érythrée (96%), Éthiopie (100%), Kenya (100%), Madagascar (98%), Malawi (100%), Maurice (95%), Ouganda (100%), RDC (98%), Rwanda (100%), Seychelles (100%), Soudan (95%), Swaziland (99%), Union des Comores (100%), Zambie (100%) et Zimbabwe (99%). Dans l'ensemble, les 18 États membres ont aligné leur Code des douanes à plus de 90%, tandis que pour 9 États, l'alignement s'est fait à 100%.
- b) S'agissant de la NTC, 18 États membres ont aligné leur NTC sur celle du COMESA à une moyenne de 69%. Cela représente une amélioration par rapport à 2015, lorsque 11 États membres avaient aligné leur nomenclature à 62% en moyenne.
- c) S'agissant du TEC, 18 États membres ont aligné leur tarif sur celui du COMESA à une moyenne de 34%.

i. Rabais industriels

L'article 26 relatif aux régimes d'exemption du Règlement du Conseil régissant l'Union douanière du COMESA exige que les États membres adoptent une liste harmonisée des régimes d'exemption pour les marchandises exclues du paiement des droits à l'importation. De même, les articles 318 et 319 du Code des douanes énoncent les conditions exigées pour la ristourne des droits

de douane et contiennent une disposition sur le champ d'application des ristournes, tandis que l'article 320 prévoit une disposition relative aux remises et aux exonérations de droits. La 32^e réunion du Conseil tenue en février 2014 a demandé que les rabais industriels soient examinés séparément.

À l'heure actuelle, les États membres maintiennent divers régimes de promotion des exportations ainsi que d'autres régimes d'exonération applicables aux produits industriels. À cet égard, une étude d'inventaire des régimes nationaux existants de rabais industriels et une étude de l'impact des autres régimes d'exemption sur les recettes ont été menées dans la région COMESA et les conclusions y découlant ont été validées par des experts les 2 et 3 août 2016. La 3^e réunion des chefs des Douanes a examiné la recommandation des conclusions de l'étude sur les rabais industriels et a convenu de les mettre en œuvre, le cas échéant.

ii. Ouvraisons et transformations, règle du CPT applicable au chapitre 63

Lorsque le COMESA a finalisé les ouvraisons et les transformations conférant l'origine en vertu des règles détaillées en 2011, le chapitre 63 consacré aux textiles n'a pas été examiné pendant cette période et est donc resté en suspens. Les États membres reconnaissent la nécessité d'introduire des règles souples aux chapitres sur les textiles afin de faciliter les investissements intra- et extrarégionaux dans le secteur, et admettent que les règles d'origine en vigueur sur les textiles sont basées sur un seul processus de transformation.

Une réunion du Groupe de travail sur les règles d'origine a eu lieu les 2 et 3 août 2016, durant laquelle les règles du changement de position tarifaire (CPT) en suspens relatives aux ouvraisons et aux transformations ont été finalisées au titre du chapitre 63. En octobre 2016, la 36^e session du Conseil des ministres a adopté lesdites règles pour le chapitre 63, conformément aux recommandations du groupe de travail.

iii. Préparation pour la transposition de la NTC du COMESA en version SH 2017

Le SH de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) fait l'objet d'une révision tous les cinq ans. L'OMD a publié les amendements acceptés du SH 2012 actuel, lesquels sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Les modifications comprennent 233 séries d'amendements dans les secteurs suivants : agroalimentaires (85), produits chimiques (45), bois (13), textiles (15), métaux de base (6), machines (25), transport (18) et autres (26).

Étant donné que la NTC/TEC du COMESA était basée sur la version 2012 du SH, il était nécessaire d'apporter des modifications pour pouvoir transposer le TEC du COMESA en version SH 2017 de la NTC. En attribuant des tarifs aux sous-positions dont la portée a été élargie ou restructurée, ou aux nouvelles sous-positions introduites, les tarifs des ex-sous-positions ou ex-positions sont utilisés, selon le cas.

Le Conseil à sa 36^e session a adopté le TEC du COMESA en version SH 2017 de la NTC, qui avait été approuvé lors de la 3^e du Sous-comité des Chefs des Douanes du COMESA conformément aux amendements apportés par l'OMD à la version 2012 du SH, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, les États membres sont désormais tenus de transposer leurs tarifs douaniers en version SH 2017, compte tenu de leur migration vers la NTC/TEC du COMESA.

iv. Manuels de formation sur le SH et l'évaluation douanière

L'article 63 du Traité prévoit qu'une formation devrait être dispensée aux agents des douanes et aux opérateurs économiques. Le Programme douanier du COMESA, en particulier le volet « renforcement des capacités », couvre des domaines tels que l'harmonisation de la formation douanière afin de garantir que les programmes de formation répondent aux besoins rationnels et régionaux, à la fois en termes de pertinence et de qualité. Cette formation comprend le renforcement des capacités des administrations douanières régionales dans tous les domaines liés aux opérations douanières et à la facilitation du commerce, y compris le SH et l'évaluation douanière.

La 3^e rencontre du Sous-comité des Chefs des Douanes du COMESA a examiné le projet de manuels de formation sur le SH et sur l'évaluation douanière, et ensuite, la 36^e réunion du Conseil a adopté les manuels de formation à utiliser comme matériels de formation par les formateurs dans la région. En conséquence, les États membres et le Secrétariat utilisent les manuels de formation sur le SH, l'évaluation douanière et les règles d'origine aux niveaux régional et national.

v. Conclusions de l'analyse des écarts entre la NTC/TEC et les tarifs douaniers nationaux

Il est rappelé qu'une analyse globale effectuée par le Secrétariat en 2014-2015 a révélé que jusqu'à présent, onze États membres ont aligné leur NTC sur celle du COMESA à une moyenne de plus de 62%. En 2016, le Secrétariat a entrepris un exercice d'analyse des écarts en vue d'établir le niveau d'alignement des tarifs douaniers nationaux sur la NTC et le TEC du COMESA pour les 6¹ autres États membres, et de convaincre les États membres d'adhérer aux résultats des conclusions. Les États doivent s'assurer qu'ils respectent leurs engagements concernant la mise en œuvre des instruments de l'Union douanière.

Le tarif douanier national de l'Union des Comores compte 5 691 lignes tarifaires au niveau des codes à 11 chiffres du SH. Un total de 3 693 positions tarifaires sont alignées sur la NTC du COMESA au niveau des codes à huit chiffres du SH, alors que le tarif douanier national de Djibouti compte 6 908 positions tarifaires, dont 6 577 sont alignées sur la NTC du COMESA en termes de codification et de désignation. De même, le tarif douanier national de la RDC comprend au total 5 900 positions tarifaires à 10 chiffres du SH. Au total, 4 353 lignes tarifaires sont alignées sur la NTC du COMESA, en termes de codification et de désignation.

Les tarifs douaniers nationaux de l'Égypte comprennent 7 849 positions tarifaires à 10 chiffres du SH. Au total, 6 056 positions tarifaires sont alignées sur la NTC du COMESA, en termes de codification et de désignation. Les tarifs douaniers nationaux de Madagascar de 2014 comprennent au total 6 512 lignes tarifaires dont 4 170 sont alignées sur la NTC du COMESA en termes de codification et de désignation. Enfin, les tarifs douaniers nationaux des Seychelles comportent environ 5 556 positions tarifaires à 8 chiffres du SH, et 3 935 lignes tarifaires sont alignées sur la NTC du COMESA en termes de codification et de désignation. Et les tarifs douaniers nationaux du Swaziland comptent 7 413 lignes tarifaires, dont 3 986 sont alignées sur la NTC du COMESA en termes de codification et de désignation.

Le tableau ci-dessous fournit un résumé des travaux analytiques effectués pour chacun des États membres, décrivant l'état de l'alignement sur les instruments de l'Union douanière du COMESA. En ce qui concerne l'alignement sur la NTC du COMESA, les principaux résultats en pourcentage montrent que jusqu'à présent, les États membres ont aligné leur NTC à une moyenne s'affichant au-dessus de 62%.

Tableau 2 : État d'avancement de l'alignement sur les instruments de l'Union douanière du COMESA

| États membres du COMESA | % d'alignement au Code des douanes | % d'alignement à la NTC | % d'alignement au TEC |
|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Burundi | 100,0% | 74,0% | 74,0% |
| Djibouti | 91,0% | 95,2% | 0,0% |
| Égypte | 99,0% | 86,1% | 16,1% |
| Érythrée | 96,0% | 63,5% | 26,2% |
| Éthiopie | 100,0% | 74,7% | 9,8% |
| Kenya | 100,0% | 74,0% | 74,0% |
| Madagascar | 98,0% | 59,3% | 10,2% |
| Malawi | 100,0% | 62,8% | 68,7% |
| Maurice | 95,0% | 64,5% | 27,9% |
| Ouganda | 100,0% | 74,0% | 74,0% |
| RDC | 98,0% | 61,8% | 9,6% |
| Rwanda | 100,0% | 74,0% | 74,0% |
| Seychelles | 100,0% | 55,9% | 29,0% |
| Soudan | 95,0% | 77,0% | 18,0% |
| Swaziland | 99,0% | 56,6% | 24,7% |
| Union des Comores | 100,0% | 52,5% | 2,7% |

1 Djibouti, Égypte, Madagascar, RDC, Seychelles et Union des Comores.

| | | | |
|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Zambie | 100,0% | 66,6% | 66,4% |
| Zimbabwe | 99,0% | 70,7% | 7,1% |
| Moyenne | 98,3% | 69,1% | 34,0% |

Source : Personnel du COMESA

Grâce à cet exercice, la 3^e réunion du Sous-comité des Chefs des Douanes du COMESA a noté les difficultés qu'ont rencontré les États membres pour réaliser un alignement de 100% sur la NTC/TEC du COMESA. La réunion a donc recommandé que les États membres soient autorisés à effectuer un alignement d'au moins 75%. Le niveau d'alignement de 75% tient compte des décisions du Conseil selon lesquelles les États membres disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour obtenir 20% de produits sensibles et 5% de produits exclus afin d'appliquer le TEC du COMESA. Cela permettrait en outre aux États membres d'atteindre leurs objectifs au titre du Mécanisme d'appui à l'intégration régionale (MAIR) afin d'être éligibles à un financement dans le cadre du programme. L'exercice prend également en compte les progrès déjà réalisés par certains États membres dans la mise en œuvre des instruments de l'Union douanière.

vi. Évaluation de la mise en œuvre de la facilitation du commerce et de la simplification douanière

En ce qui concerne l'adhésion à la Convention de Kyoto révisée (CKR) sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, douze États membres ont, jusqu'à présent, signé la CKR, document principal pour la rédaction des législations douanières nationales, y compris le Code des douanes. Quatre États membres (Maurice, Kenya, Ouganda et Swaziland) ont adhéré à l'Annexe générale et aux annexes spécifiques avec réserves et trois États membres (Madagascar, Zimbabwe et Zambie) ont adhéré à l'Annexe générale et aux annexes spécifiques sans réserve. Cependant, trois États membres (Burundi, Djibouti et Union des Comores) n'ont pas encore entamé de processus d'adhésion officiel. Un État membre (Éthiopie) est en train de réexaminer le paquet d'adhésion et en décembre 2016, l'Érythrée a officiellement sollicité l'assistance technique de l'OMD en vue de sensibiliser le public aux avancées qu'a entraîné la CKR et aux moyens d'accélérer le processus d'adhésion à la Convention.

D'autre part, 18 des États membres du COMESA sont des parties contractantes du Système harmonisé (SH) de l'OMD (à l'exception des Seychelles). En 1999, l'OMD avait recommandé aux administrations des douanes d'utiliser les sites Web ; mais en avril 2017, seuls 14 États membres (Burundi, Égypte, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) avaient mis en place leurs sites Web dans la région COMESA. Les Seychelles sont déjà engagées dans le processus d'adhésion à la CKR et à la Convention sur le Système harmonisé.

vii. Automatisation douanière, publication et disponibilité de l'information, décisions anticipées

Tous les États membres, à l'exception de la RDC et de l'Érythrée, disposent d'un site Web (URL / références Web) pour la publication et la mise à disposition de l'information. Dix États membres ont établi la reconnaissance des opérateurs économiques agréés, à savoir, le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, Maurice, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe. Le Malawi est également à un stade avancé de mise en œuvre du Programme OEA.

L'Éthiopie, le Kenya et Maurice sont en train d'appliquer les décisions anticipées relatives aux renseignements tarifaires. Par ailleurs, Maurice et le Kenya ont aussi mis à disposition les publications, les renseignements et les décisions anticipées sur le site Web de leurs autorités fiscales respectives.

Les États membres du COMESA utilisent un système de dédouanement automatisé et seize d'entre eux utilisent un système Sydonia-Eurotrace similaire (Sydonia⁺⁺ ou Sydonia World) et les autres États membres, à savoir l'Égypte, Maurice et le Kenya, utilisent d'autres types de systèmes douaniers. Treize États membres (Burundi, RDC, Djibouti, Libye, Madagascar, Malawi, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) migrent actuellement ou ont déjà migré vers Sydonia World, système de gestion douanière basé sur les technologies de l'Internet.

Le Guichet unique électronique (GUE) est opérationnel dans 10 États membres (Burundi, Égypte, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Soudan, Zambie et Zimbabwe) et les États membres restants sont encore à l'état de projet ou de planification.

Concernant le Certificat d'origine électronique (COe), il est rappelé que la 32^e session du Conseil des ministres a décidé que les États membres devraient être en mesure d'accepter et d'utiliser le COe afin d'accélérer le processus de certification et de faciliter le commerce en temps réel. En 2017, le Secrétariat a mis au point un processus opérationnel et conçu le système COe du COMESA basé sur Internet

pour aider à suivre de près l'évolution rapide du passage au commerce électronique dans le monde entier, et de nombreuses chambres de commerce et d'industrie internationales émettent désormais des certificats d'origine sur support électronique comportant des signatures numériques estampillées afin d'assurer que ces documents soient fournis dans un environnement sécurisé. Le prototype du système COE du COMESA a été présenté à la réunion du Comité Commerce et Douanes qui s'est tenue du 12 au 15 septembre 2017 à Antananarivo (Madagascar), et devrait être mis à l'essai et appliqué dans les États membres en 2018.

viii. État de mise en œuvre des PFGU

Un bon nombre de pays ont opté pour la mise en place de Postes-frontières à guichet unique (PFGU), impliquant une coopération plus étroite entre les agences opérant aux frontières. Huit PFGU sont opérationnels dans la région, à savoir, le poste-frontière de Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe ; Malaba entre le Kenya et l'Ouganda ; Mutukua/Mutukula entre la Tanzanie et l'Ouganda ; Ruhwa entre le Burundi et le Rwanda ; Kobero/Kabanga entre le Burundi et la Tanzanie ; Kagitumba/Mirama Hills entre le Rwanda et l'Ouganda ; Rusumo entre le Rwanda et la Tanzanie ; et La Corniche entre le Rwanda et la RDC.

Six PFGU ont aussi été achevés, à savoir : Nemba entre le Rwanda et le Burundi ; Ruhwa entre le Rwanda et le Burundi ; LungaLunga/Hororo entre le Kenya et la Tanzanie ; Taveta entre le Kenya et la Tanzanie ; Isebania/Sirari entre le Kenya et la Tanzanie et Busia entre le Kenya et l'Ouganda. En outre, deux PFGU ont été achevés à 98%, soit celui de Malaba entre le Kenya et l'Ouganda et celui de Namanga entre le Kenya et la Tanzanie.

D'autres initiatives de PFGU dans la région en sont à différentes étapes, certains étant au stade de la construction : Nakonde-Tunduma entre la Zambie et la Tanzanie ; Gatuna/Katuna entre le Rwanda et l'Ouganda ; Kasumulu/Songwe entre la Tanzanie et le Malawi (étape initiale) ; Akanyaru Haut entre le Rwanda et le Burundi ; Rusizi 1 entre le Rwanda et la RDC (études de faisabilité en cours) ; Gasenyi/Nemba entre le Burundi et le Rwanda (PFGU à cheval sur la frontière) ; le PFGU Kanyaru juxtaposé entre le Burundi et le Rwanda ; et Mugina/Manyovu entre le Burundi et la Tanzanie (pas encore conçu). Le poste-frontière d'Isiolo-Moyale entre l'Éthiopie et le Kenya est en phase finale de construction et celui de Galafi entre l'Éthiopie et Djibouti est à la phase de démarrage. En outre, un accord sur la mise en place de PFGU entre l'Éthiopie et le Soudan en est à sa phase finale, et la priorité a été accordée au PFGU de Galabat-Matama.

L'état de la mise en œuvre des PFGU dans la région COMESA est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : État d'avancement du Projet de PFGU

| # | Nom du poste-frontière | États partenaires voisins | | Avancement |
|----|------------------------|---------------------------|----------|--------------------------|
| 1 | Kagitumba | Rwanda | Ouganda | Achévé |
| 2 | Nemba | Rwanda | Burundi | Achévé |
| 3 | Ruhwa | Rwanda | Burundi | Achévé |
| 4 | Rusumo | Rwanda | Tanzanie | Achévé |
| 5 | La Corniche | Rwanda | RDC | En cours |
| 6 | Gatuna | Rwanda | Ouganda | En cours de construction |
| 7 | Akanyaru Haut | Rwanda | Burundi | Études de faisabilité |
| 8 | Rusizi 1 | Rwanda | RDC | Études de faisabilité |
| 9 | Lunga Lunga/Hororo | Kenya | Tanzanie | Achévé |
| 10 | Taveta | Kenya | Tanzanie | Achévé |
| 11 | Namanga | Kenya | Tanzanie | Achévé à 98% |
| 12 | Isebania/Sirari | Kenya | Tanzanie | Achévé |
| 13 | Busia/Busia | Kenya | Ouganda | Achévé |
| 14 | Malaba/Malaba | Kenya | Ouganda | Achévé à 98% |
| 15 | Tunduma/Nakonde | Tanzanie | Zambie | En cours de construction |
| 16 | Kasumulu/Songwe | Tanzanie | Malawi | Étape initiale |

| # | Nom du poste-frontière | États partenaires voisins | | Avancement |
|----|------------------------|---------------------------|----------|--------------------------------|
| 17 | Mutukua/Mutukula | Tanzanie | Ouganda | Opérationnel |
| 18 | Chirundu | Zambie | Zimbabwe | Opérationnel |
| 19 | Malaba | Kenya | Ouganda | Opérationnel |
| 20 | Ruhwa/Ruhwa | Burundi | Rwanda | Opérationnel |
| 21 | Kagitumba/Mirama Hills | Rwanda | Ouganda | Opérationnel |
| 22 | Kobero/Kabanga | Burundi | Tanzanie | Opérationnel |
| 23 | Gasenyi/Nemba | Burundi | Rwanda | PFGU à cheval sur la frontière |
| 24 | Kanyaru/Kanyaru | Burundi | Rwanda | PFGU juxtaposés |
| 25 | Gatuna/Katuma | Rwanda | Ouganda | En cours de construction |
| 26 | Galabat-Matama, | Éthiopie | Soudan | Étape de planification |
| 27 | Mugina/Manyovu | Burundi | Tanzanie | Pas encore conçu |
| 28 | Isiolo-Moyale | Éthiopie | Kenya | En cours de construction |
| 29 | Galafi | Éthiopie | Djibouti | Phase de démarrage |

ix. L'étude du COMESA sur la mainlevée des marchandises - 2016/2017

La 2^e réunion du Sous-comité des Chefs des Douanes du COMESA a été informée du projet proposé sur les études du COMESA sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS) couvrant dix États membres pilotes, à savoir, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, la RDC, l'Ouganda, le Soudan et la Zambie. Il s'agit d'un projet conjoint avec la Banque africaine de développement (BAD), qui est financé par le gouvernement japonais. La Banque a obtenu un don d'un montant de 948 000 USD du Fonds japonais pour les politiques et le développement des ressources humaines afin d'appuyer la mise en œuvre du projet TRS.

Les délais de mise en œuvre de la TRS s'étendront jusqu'à 2017 et, une fois achevée, l'étude prévoit les réalisations suivantes : la capacité d'entreprendre des TRS dans les 10 États membres ; les activités du projet à reproduire par le Secrétariat du COMESA dans d'autres pays de l'organisation ; l'internalisation et l'institutionnalisation de l'étude TRS par les pays du COMESA ; et la réalisation d'études TRS à titre périodique. Le principal résultat de l'étude consiste à contribuer à la réduction des délais de dédouanement au profit des consommateurs, des fabricants, des importateurs, des transporteurs et des gouvernements.

Les études ont été réalisées en suivant l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et la méthodologie de l'OMD et leur mise en œuvre comprenaient trois (3) phases : la phase I consistant à la préparation des études, la phase II se résumant à la collecte et à l'enregistrement des données, et la phase III consistant à analyser les données.

Le premier atelier de formation régional sur la TRS du COMESA s'est tenu du 21 au 25 novembre 2016 à Nairobi (Kenya) et a réuni des participants des 10 pays pilotes. L'étude a été conçue pour couvrir un total de 26 sites frontaliers, y compris deux ou trois sites frontaliers dans chacun des 10 pays participants. Les 26 sites frontaliers comprenaient trois aéroports internationaux, cinq ports maritimes et 18 frontières terrestres. L'atelier a identifié des échéanciers pour la mise en œuvre de l'étude ainsi que les structures nécessaires au niveau national.

À l'issue de consultations supplémentaires avec les États membres, l'étude TRS a porté sur un total de 34 sites frontaliers dans les 10 États membres, comprenant 15 frontières terrestres, 6 aéroports internationaux, 9 ports maritimes et 4 ports secs intérieurs. Il s'agit de Djibouti (terminal à conteneurs de Doraleh et PK13), de la RDC (Kasumbalesa, Matadi et aéroport international de Kinshasa), de l'Érythrée (Massawa et aéroport international d'Asmara), de l'Éthiopie (Galafi, aéroport international de Bole, Modjo et Kality), du Kenya (PFGU de Busia, PFGU de Malaba et Moyale), de Madagascar (Toamasina, Antsirana, Mahajanga, Toliary Ivato, Mamory Ivato et Antanimena), du Malawi (Mchinji, Dedza et Mwanza), de l'Ouganda (PFGU de Busia, Malaba et Mpondwe), du Soudan (Port-Soudan - 3 quais et aéroport international de Khartoum), et de la Zambie (PFGU de Chirundu, Kasumbalesa et Katima Mulilo).

Les délais moyens de dédouanement établis par l'étude sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Résumé des délais moyens de dédouanement pour les 10 pays du COMESA faisant l'objet de l'étude

| Pays | Nombre & type de postes-frontières faisant l'objet de l'étude | Temps moyen de dédouanement (Importations) | Temps moyen de dédouanement (Exportations) |
|------------|---|--|--|
| Djibouti | 3 (1 terrestre, 2 maritimes) | 14h 27m | 10h 41m |
| Érythrée | 2 (1 aérien, 1 maritime) | 16j 6h 10m | 2j 1h 29m |
| Éthiopie | 4 (1 aérien, 3 terrestres) | S/O | S/O |
| Kenya | 3 (tous terrestres) | 4h 29m | 39m |
| Madagascar | 7 (1 terrestre, 2 aériens, 4 maritimes) | 14j 19 h | 4j 12 h |
| Malawi | 3 (tous terrestres) | 15h 1m | 3h 54m |
| Ouganda | 3 (tous terrestres) | 7h 42m | 3h 25m |
| RDC | 3 (1 terrestre, 1 maritime, 1 aérien) | 6j 20h 11m | 7j 14h 3m |
| Soudan | 2 (1 aérien, 1 maritime) | 5j 17h 29m | 5j 5h 15m |
| Zambie | 3 (tous terrestres) | 1j 1h 36 min | 1j 1h 29m |
| 10 pays | 33 postes-frontières | 5j 1h 14m | 2j 6h |

x. Conclusions et recommandations – Plan d'action

L'étude a révélé que les délais de dédouanement sont principalement attribuables aux problèmes liés à l'harmonisation, à la simplification et à l'automatisation des procédures douanières, à l'interconnectivité, à la coordination et la coopération des agences nationales et transfrontalières, à la gestion intégrée des frontières, aux infrastructures électriques, aux réseaux Internet, aux infrastructures des routes et des ponts, aux installations et aux équipements des bureaux de douane, ainsi qu'à la capacité et au savoir-faire du personnel des douanes et des parties prenantes.

L'atelier régional de diffusion de l'étude du COMESA a eu lieu les 24 et 25 mai 2017 à l'hôtel Intercontinental à Lusaka (Zambie). Il a rassemblé des participants de 16 pays du COMESA, à savoir, le Burundi, l'Égypte, l'Éthiopie, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Swaziland, le Soudan, l'Union des Comores, la Zambie et le Zimbabwe.

D'autres participants venaient de la BAD, tandis que des personnes ressources provenaient de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et d'*Imani Development Ltd*, la société chargée de diriger la mise en œuvre de l'étude du COMESA.

Les conclusions et les recommandations de l'Étude du COMESA sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (2016-2017) ainsi que les contributions et résultats issus de l'atelier de diffusion ont servi de base au Programme de travail du COMESA sur les douanes et la facilitation du commerce (2018-2020).

xi. Douanes et commerce - Renforcement des capacités institutionnelles et humaines

Depuis la 3^e réunion du Sous-comité des Chefs des Douanes du COMESA tenue en août 2016, le Secrétariat du COMESA a mené plusieurs activités de renforcement des capacités dans les États membres suivants : Burundi, Érythrée, Éthiopie, République démocratique du Congo, Soudan, Swaziland et Union des Comores. Ces activités se sont basées sur divers domaines liés aux douanes et à la facilitation du commerce, y compris la ZLE et les Règles d'origine du COMESA, l'automatisation douanière (Sydonia), le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), l'évaluation douanière, le transit douanier, l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, ainsi que la sensibilisation et le partage d'expériences au sujet de la mise en œuvre des PFGU.

L'assistance en matière de renforcement des capacités douanières fournie par le Secrétariat aux États membres est résumée dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Résumé des activités de renforcement des capacités dans le domaine des douanes et de la facilitation du commerce au sein du Marché commun (2016/2017)

| Pays | Activités de renforcement des capacités | Principales réalisations |
|-------------------|---|--|
| Seychelles | Formation sur le Système harmonisé dispensée du 16 au 28 mai 2016 à l'Académie de police des Seychelles à Victoria, à l'intention des agents des douanes seychellois | 31 agents des douanes (participants) issus de 10 départements de la Commission des recettes des Seychelles ont bénéficié de la formation et ont amélioré leurs connaissances et compétences afin d'assurer la mise en œuvre et l'administration du SH de manière plus efficace, conformément aux instruments et aux outils du COMESA |
| Burundi | Assistance fournie par le biais du Mécanisme de soutien à l'intégration régionale (MAIR) afin de moderniser le système Sydonia | Dans l'ensemble, la préparation du projet pour la mise en œuvre du système Sydonia World, du GUe et de l'étude TRS est achevée dans 5 postes-frontières |
| Union des Comores | Assistance technique et financière fournie par le COMESA par le biais du Mécanisme de soutien à l'intégration régionale (MAIR) pour moderniser le système Sydonia | La migration de Sydonia ⁺⁺ à Sydonia World est en cours |
| RDC | Assistance fournie dans le domaine des règles d'origine par le biais du MAIR | 36 fonctionnaires ont participé à l'atelier de renforcement des capacités et ont désormais acquis les connaissances requises pour faire appliquer efficacement les règles d'origine du COMESA |
| Érythrée | Formation sur le SH et l'évaluation douanière, dispensée à Asmara du 8 au 19 mai 2017 à l'intention des agents des douanes et des parties prenantes concernées des secteurs public et privé | 36 participants des secteurs privé et public ont bénéficié de la formation et ont désormais amélioré leurs connaissances et leurs compétences afin d'assurer une mise en œuvre et une gestion plus efficace du Système harmonisé et de l'évaluation douanière conformément aux instruments et aux outils du COMESA |
| | Atelier national de formation sur les règles d'origine du COMESA, tenu les 14 et 15 juin 2017, et atelier de validation sur l'étude des incidences sur l'économie de l'Érythrée après son adhésion à la ZLE du COMESA le 16 juin 2017 à Asmara, organisé à l'intention des agents des douanes et des parties prenantes des secteurs public et privé | 33 fonctionnaires ont participé à l'atelier de renforcement des capacités et ont maintenant acquis les connaissances nécessaires pour faire appliquer efficacement les règles d'origine du COMESA, et l'étude sur la ZLE a été débattue et validée au niveau national |
| Éthiopie | Atelier de formation sur les règles d'origine du COMESA, organisé du 5 au 7 décembre 2016 à Addis-Abeba à l'intention des agents des douanes et des parties prenantes concernées des secteurs public et privé | 33 participants à l'atelier de renforcement des capacités ont maintenant acquis les connaissances requises pour faire appliquer efficacement les règles d'origine du COMESA |
| | Atelier de formation sur le transit, l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, l'évaluation en douane et le SH, organisé du 26 au 30 juin 2017 à Addis-Abeba à l'intention des agents des douanes et des parties prenantes des secteurs public et privé | 40 participants des secteurs privé et public ont bénéficié de la formation et disposent désormais de meilleures connaissances et compétences pour assurer une mise en œuvre et une gestion plus efficaces du transit douanier, du SH et de l'évaluation douanière |
| Soudan | Atelier de formation sur les règles d'origine du COMESA, organisé du 8 au 10 novembre 2016 à Khartoum à l'intention des agents des douanes et de la Chambre de commerce | 35 participants à l'atelier de renforcement des capacités ont acquis les connaissances requises pour faire appliquer efficacement les règles d'origine du COMESA |
| | Partage d'expériences sur les PFGU et voyage d'études de délégués éthiopiens et soudanais au PFGU de Chirundu (Zambie et Zimbabwe) du 13 au 15 février 2017 | Les délégués ont partagé leurs expériences du voyage d'études au PFGU de Chirundu afin que l'Éthiopie et le Soudan puissent mettre en place un PFGU le long de leur frontière, conformément aux meilleures pratiques, afin de faciliter le commerce intra-COMESA |
| Swaziland | Appui fourni par le biais du MAIR pour mettre à niveau son système Sydonia | La mise en œuvre du système Sydonia World en est à l'étape finale |

Source : Liste établie par le personnel du COMESA (2017)

xii. Observations découlant des activités de renforcement des capacités

Les divers défis et préoccupations soulevés par la plupart des États membres en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités et les cours de formation comprennent notamment :

- a. Un manque d'experts en douanes possédant les compétences et les connaissances au niveau technique et gestionnaire en matière douanière telles que l'origine, la classification tarifaire, l'évaluation et l'automatisation douanières, la vérification après dédouanement, la gestion des risques qui influent sur la performance de l'administration douanière et la facilitation du commerce dans la région ;
- b. Une compréhension limitée des secteurs public et privé des programmes du COMESA en général, des avantages de la ZLE du COMESA, et du savoir-faire technique des instruments et des outils du COMESA tels que les principes et l'application du Protocole du COMESA sur les règles d'origine ;
- c. La rotation fréquente du personnel des douanes et l'affectation de nouveaux employés qui ne possèdent pas les connaissances et compétences adéquates ; et
- d. Le manque d'infrastructures et d'équipements de formation, et de ressources humaines et financières.

xiii. Marche à suivre

Le Programme de travail du COMESA sur les douanes et la facilitation du commerce (2018-2020) a été élaboré et adopté par la 37^e session du Conseil des ministres afin de relever les défis susmentionnés dans le domaine du renforcement des capacités en tenant compte du Plan stratégique à moyen terme du COMESA 2016-2020 ; du rapport d'étape du Programme de travail sur les douanes (2015-2017) ; et des conclusions et des recommandations issues de l'Étude du COMESA sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (2016-2017).

Le Programme de travail a pour objectif global d'améliorer la coopération douanière et la facilitation du commerce dans la région afin d'aider les États membres à renforcer le commerce intra-régional et à attirer des investissements dans la région, à accélérer la croissance économique et le développement de la région, et à aider celle-ci à progresser vers une union douanière et un marché commun intégrés.

2.4 Régime commercial simplifié --Récós

Le Récós est spécialement conçu pour les petits commerçants transfrontières, et le régime leur permet de bénéficier des tarifs préférentiels du COMESA pour les marchandises figurant sur une liste commune convenue bilatéralement entre deux pays voisins. Ces commerçants jouent un rôle crucial dans le développement économique et social des États membres car ils exploitent les possibilités économiques en place. En effet, ils transportent des marchandises essentielles d'un pays à l'autre pour vendre directement au public ou pour approvisionner les magasins en vue d'une vente ultérieure.

Les instruments du Récós sont notamment un document de douane simplifié, un certificat d'origine simplifié, une Liste commune de produits ainsi qu'un seuil de valeur d'un lot de marchandises. Pour trois États membres du COMESA à savoir, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe, le certificat d'origine n'est pas exigé car les marchandises figurant sur la Liste commune sont reconnues comme originaires de la région. Le fait que le certificat n'est pas requis a simplifié bien davantage le travail des petits commerçants.

Le Malawi et le Zimbabwe appliquent un seuil de valeur de 1 000 USD par lot et par passage, tandis que la Zambie fixe la limite à 2 000 USD. Sur le Corridor Nord, le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda pratiquent un seuil de 2 000 USD. Sur les 10 pays pilotes du Récós, trois à savoir: la RDC, l'Éthiopie et le Soudan n'ont pas encore mis en œuvre ce dispositif commercial avec leurs voisins. Cependant, la RDC d'une part et la Zambie, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda de l'autre, ont négocié et convenu de leurs listes communes respectives en 2015 et 2016 ; ces pays devraient ainsi passer à l'application du Récós. La liste des produits qui avait été convenue par les pays voisins au début du Récós en 2009 devra être réexaminée et révisée à la lumière de la dynamique de production actuelle et compte tenu des besoins des petits commerçants aujourd'hui. En 2016, la Zambie et le Zimbabwe ont proposé d'ajouter des produits sur la Liste commune de marchandises relevant du Récós. Les Groupes de travail nationaux des pays concernés devraient bientôt discuter et convenir des produits à ajouter sur la Liste commune.

Le Récos figure en bonne place parmi les activités du Projet de facilitation du commerce dans les Grands Lacs (PFCGL) qui est financé par la Banque mondiale. Le but principal du PFCGL est de faciliter le commerce transfrontière par l'accroissement des capacités d'échanges et la réduction des coûts que subissent les marchands, en particulier les petits commerçants et les femmes commerçantes aux postes-frontières ciblés. Les objectifs du projet seront réalisés à travers l'investissement dans les infrastructures, la réforme des politiques et des procédures, la réforme de la gestion des frontières et l'appui à la mise en œuvre du projet. La première phase du projet couvre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda. La seconde phase, qui est en cours de négociation, couvrira le Burundi, la Tanzanie et la Zambie. En 2016, 14 agents des Bureaux d'information commerciale (BIC) ont été recrutés pour la RDC et le Rwanda. En 2017, les agents des BIC ont reçu une formation en Récos et normes minimales de traitement des petits commerçants afin d'aider ce personnel à exécuter efficacement ses fonctions.

2.5 Projet de facilitation du commerce dans les Grands Lacs

Le Secrétariat du COMESA, avec l'appui de la Banque mondiale, a entamé la mise en œuvre du Projet de facilitation du commerce dans les Grands Lacs avec pour cibles trois États membres à savoir : la RDC, le Rwanda et l'Ouganda. L'objectif du projet est de faciliter le commerce transfrontière par l'accroissement des capacités d'échanges et la réduction des coûts que subissent les marchands, en particulier les petits commerçants dont la majorité est constituée de femmes.

Le Secrétariat a procédé à l'évaluation des 10 postes-frontières sélectionnés: Rabavu, Bukavu, Rusizi, Goma, Bunagana/RDC, Bunagana/Ouganda, Kasindi, Mpondwe, Goli et Mahagi. La mission a retenu plusieurs problématiques qui doivent être résolues en vue de faciliter les échanges pour les petits commerçants transfrontières. Parmi les recommandations figurent la construction d'installations aux frontières qui soient conviviales pour les femmes, notamment les toilettes, l'éclairage des rues, les entrepôts et le plaidoyer en faveur de l'application de la Charte sur la protection des petits commerçants transfrontières, le Récos ainsi que les réformes politiques et juridiques requises pour régir positivement les commerçants transfrontières.

2.6 Mécanisme de notification des Obstacles non tarifaires et activités de leur résolution

2.6.1 Mécanisme de notification et de suivi des ONT

Dans le cadre du dispositif tripartite regroupant le COMESA, l'EAC et la SADC, un système en ligne de notification, de suivi et de suppression des ONT a été développé et est accessible à l'adresse: <http://www.tradebarriers.org>. Le système en ligne permet de saisir et de stocker systématiquement les ONT ainsi que de suivre l'avancement de leur élimination dans les pays de la Tripartite.

L'article 49(1) du Traité du COMESA demande aux États membres de supprimer tous les ONT en place et de s'abstenir d'en imposer de nouveaux. La clause dispose d'un flux d'échanges sans interruption entre les États membres car les ONT contribuent à restreindre le commerce.

Depuis le démarrage du mécanisme de notification en ligne des ONT en 2008, au total 204 ONT ont été déclarés parmi les États membres du COMESA et 182 d'entre eux ont été résolus, soit un taux de réussite de 89,2%. En 2016, l'ONT de longue date entre le Swaziland et le Zimbabwe concernant les réfrigérateurs et les congélateurs a été résolu lors d'une réunion bilatérale tenue du 19 au 21 janvier 2016 à Mbabane (Swaziland). Les ONT énumérés ci-après ont été abordés au cours des rencontres suivantes: la 5^e réunion des Points focaux des ONT organisée du 23 au 25 août 2016 à Nairobi (Kenya); la 32^e réunion du Comité du Commerce et Douanes tenue du 29 au 31 août 2016 à Lusaka (Zambie) ainsi que la 2^e réunion du Sous-comité du Commerce et Facilitation des échanges organisée du 22 au 24 juin 2017 à Kampala (Ouganda):

- (i) Entre l'Égypte et le Rwanda en ce qui concerne la farine de blé;
- (ii) Les longues et coûteuses formalités de douane à la frontière du Malawi;
- (iii) Entre l'Égypte et Maurice s'agissant des exportations de la farine de blé d'Égypte vers Madagascar;
- (iv) Entre Madagascar et Maurice concernant le savon;
- (v) Entre l'Ouganda et le Swaziland quant au nombre élevé d'agences qui émettent les permis;

- (vi) Entre le Malawi et la Zambie pour les licences d'importation pour le ciment, l'huile de cuisine raffinée, les savons de lessive et d'autres produits;
- (vii) Entre le Malawi et la Zambie quant au refus de laisser les camions zambiens entrer au Malawi faute de licences d'importation;
- (viii) Entre le Malawi et la Zambie concernant les taxes additionnelles et autres frais imposés par le Malawi au poste-frontière de Mchinji;
- (ix) Entre le Burundi et l'Ouganda en ce qui concerne la politique et réglementation du gouvernement quant à l'exécution des obligations liées à la Carte jaune du COMESA;
- (x) Entre le Kenya et Maurice pour les questions relatives aux règles d'origine du sucre relevant du critère « V »; et
- (xi) Entre la RDC et la Zambie s'agissant de l'interdiction de l'importation et du transit de certaines grumes de bois à travers la Zambie.

En 2017, une session de renforcement des capacités en ONT a été dispensée aux Comores et à Madagascar. Elle visait à doter les intervenants au niveau national de connaissances requises en ce qui concerne les différentes catégories d'ONT, le mécanisme de notification en ligne des ONT, l'outil de notification des ONT par Texto et la nécessité de résoudre les ONT signalés en vue de faciliter les échanges.

En outre, un audit exhaustif des ONT érigés dans la région COMESA et couvrant toutes les catégories, leurs causes et coûts a été effectué. L'étude a révélé que depuis le démarrage du mécanisme de notification en ligne des ONT, 204 ONT ont été déclarés, dont 182 ont été résolus. À la date de l'audit, onze ONT restaient en place alors que six d'entre eux furent ensuite résolus durant la période conduisant à la 2^e réunion du Sous-comité du Commerce et Facilitation des échanges de sorte qu'il ne reste que cinq ONT.

Dans le même registre, les Communautés économiques régionales de la Tripartite (CER-T), avec le soutien du Programme de renforcement des capacités de la Tripartite (PRCT) financé par la Banque africaine de développement ont entrepris un programme de renforcement des capacités des États membres/partenaires de la Tripartite en vue de développer un logiciel destiné à gérer les Mesures non tarifaires (MNT). L'objectif global de cette intervention était d'améliorer la transparence et l'accès par les parties prenantes aux informations sur les MNT afin de les sensibiliser quant aux exigences réglementaires pour la facilitation des échanges dans la région tripartite. Le Programme PRCT sur les MNT comprend notamment les interventions suivantes: l'installation du logiciel des MNT, la constitution de bases de données nationales et régionales sur les MNT ainsi que la formation des membres des Comités nationaux de suivi (CNS) et des Points focaux dans 12 États membres/partenaires pilotes : Afrique du sud, Botswana, Égypte, Kenya, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les bases de données sur les MNT seront domiciliées dans le Mécanisme en ligne de notification, de suivi et de suppression des ONT de la Tripartite. À cette fin, l'Équipe spéciale tripartite, conjointement avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a organisé un atelier de formation sur les MNT animé par des experts de la CNUCED et des CER-T. La formation a été suivie par le déploiement de consultants dans les États membres/partenaires pilotes pour collecter les données sur les MNT. Les consultants ont aussi classé et codé les mesures trouvées dans les réglementations et qui affectent les importations et les exportations. Les données seront par ensuite validées par les parties prenantes dans les différents pays. Au cours de 2016 et 2017, les données sur les MNT ont été validées dans sept pays de la Tripartite: Afrique du sud, Botswana, Malawi, Maurice, Ouganda, Tanzanie et Zimbabwe pour s'assurer que les données enregistrées sont exactes avant de les télécharger en amont.

2.6.2 *Activités d'enquête pour résoudre les ONT*

En 2016/2017, deux enquêtes majeures sur terrain ont été menées pour résoudre les questions d'ONT soulevées en ce qui concerne l'origine de marchandises échangées entre les États membres et cela suivant les procédures prescrites par le Protocole du COMESA relatif aux règles d'origine. Le résumé des constatations issues de ces cas se présente comme suit:

a) *Enquête conjointe sur terrain concernant le sucre exporté par Maurice vers le Kenya*

En mars 2017, le Kenya a voulu savoir si le sucre exporté par Maurice vers le Kenya satisfait au critère d'origine de 35% valeur ajoutée et a demandé au Secrétariat du COMESA ainsi qu'au Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international d'organiser une enquête conjointe sur terrain à Maurice pour vérifier si le sucre exporté au Kenya répond au critère d'origine stipulé à l'article 2(1)(b)(ii) du Protocole du COMESA relatif aux règles d'origine.

L'enquête conjointe sur terrain a été effectuée du 12 au 14 juin 2017 à Maurice en vue de déterminer l'origine du sucre exporté par Maurice au Kenya et ainsi faciliter le règlement du différend qui oppose les deux États membres. Les représentants des trois parties : Kenya, Maurice et Secrétariat du COMESA ont tenu des réunions et visité les autorités compétentes ainsi que les usines et raffineries de sucre à Maurice. L'enquête conjointe a trouvé que le sucre exporté au Kenya sur base des certificats d'origine faisant objet d'enquête répondait effectivement au critère d'origine. Il a été ainsi établi que le sucre était réellement d'origine mauricienne suivant le Protocole du COMESA relatif aux règles d'origine. Les deux États membres ont en conséquence fait rapport que l'affaire a déjà été résolue à l'amiable.

b) *Enquête conjointe sur terrain concernant l'huile de cuisine exportée par l'Égypte vers Maurice*

Maurice a exprimé des doutes en ce qui concerne l'authenticité, la justesse des 15 certificats d'origine (provenant de 8 sociétés égyptiennes) et les critères utilisés par l'Égypte. Maurice a demandé des informations supplémentaires et que l'Égypte a par la suite fournies. Malgré les informations présentées, les doutes ont persisté quant à la justesse des données transmises et Maurice a demandé dès lors une enquête conjointe sur terrain pour avoir une image claire des processus utilisés dans la production ou le raffinage de l'huile de cuisine importée d'Égypte.

Maurice a demandé au Secrétariat de participer à l'enquête pour faciliter la mission. Ainsi, une enquête conjointe sur terrain a été effectuée en Égypte du 10 au 14 décembre 2017 sur base des procédures prescrites par le Protocole du COMESA relatif aux règles d'origine.

La mission conjointe de vérification a dès lors cherché à déterminer si les produits répondaient aux critères d'origine qui justifiaient les quinze certificats d'origine faisant objet d'enquête. Cependant, la vérification a été menée pour quatorze certificats d'origine car une société (El Asher) n'a pas fourni les informations requises pour faciliter la mission de vérification.

L'équipe d'enquête a utilisé comme base l'huile de soja (Code SH: 15.07) extraite par les usines de broyage en Égypte en tant que produit entièrement obtenu suivant le critère de changement de position tarifaire prescrit par les Règles d'origine du COMESA ainsi que la formule de valeur ajoutée pour calculer la création de valeur comme suit:

Valeur ajoutée = (Coût départ-usine - Total valeur CAF des matières) / Prix départ-usine * 100% c'est-à-dire, Coût départ-usine = (X - Y) / X * 100 = V% et la monnaie utilisée est la livre égyptienne.

L'équipe d'enquête conjointe sur terrain a conclu que les huiles de cuisine égyptiennes étaient admissibles au traitement préférentiel sur base du critère entièrement obtenu ou au titre du critère de valeur ajoutée prescrit par l'article 2 (1)(b)(ii) du Protocole du COMESA relatif aux règles d'origine puisque le pourcentage de la valeur ajoutée (V%) était supérieur au seuil de 35%. En conséquence, les deux États membres ont fait rapport que l'affaire a déjà été résolue à l'amiable.

2.7 ZLE tripartite COMESA-EAC-SADC

Les négociations sur la Zone de libre-échange tripartite entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté est-africaine (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont démarré en décembre 2011 après leur lancement officiel le 12 juin 2011 à Johannesburg, en Afrique du sud. La décision d'établir la Zone de libre-échange tripartite a été prise le 22 octobre 2008 lors du premier Sommet tripartite des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Kampala (Ouganda), ayant pris conscience de l'importance d'un marché plus vaste pour stimuler les échanges interrégionaux et attirer les investissements. Le deuxième Sommet tripartite a adopté une approche d'intégration régionale axée sur le développement et fondée sur trois piliers majeurs : Intégration des marchés, Développement industriel et Développement des infrastructures. Ces piliers ont été jugés comme étant des facteurs qui se renforcent et se soutiennent mutuellement pour pouvoir atteindre le développement socio-économique durable dans la région tripartite et contribuer à la constitution de la Communauté économique africaine.

Les négociations sur le pilier Intégration des marchés ont été menées en deux phases. La phase I des négociations a été lancée en juin 2011 et a porté sur le commerce des biens ainsi qu'une voie séparée et parallèle pour la circulation des opérateurs économiques. Il avait été envisagé que cette phase des négociations allait être conclue en juin 2014, mais le processus a rencontré différents défis qui ont retardé la conclusion de l'Accord dans les délais impartis par le 2^e Sommet tripartite. Le 3^e Sommet tripartite qui s'est tenu à in Charm el-Cheikh en Égypte en juin 2015 a lancé la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) et signé l'Accord de la ZLET sur le commerce des biens.

L'Accord sur la ZLET comprend 45 articles et 10 Annexes. Neuf des 10 Annexes ont été achevées et ont subi la vérification juridique. L'Annexe I sur la Suppression des droits de douane sera finalisée une fois que les négociations bilatérales sur les échanges tarifaires entre l'EAC et la SACU, l'EAC et l'Égypte, l'Égypte et la SACU auront été terminées. La 6^e réunion du Comité sectoriel ministériel tripartite qui s'est tenue le 7 juillet 2017 a donné instructions de conclure ces négociations au plus tard le 31 octobre 2017. Les États membres des ZLE au sein de leurs CER respectives, à savoir la SADC et le COMESA ont offert les acquis communautaires sous réserve de réciprocité de la part des pays de la Tripartite qui ne participent à aucune ZLE communautaire en l'occurrence l'Angola, l'Éthiopie et l'Érythrée. Au mois de décembre 2017, 21 États membres/partenaires de la Tripartite avaient signé l'Accord sur la ZLET alors que deux l'avaient ratifié. Pour que l'Accord entre vigueur, quatorze ratifications sont exigées.

2.7.1 *Négociations*

Les négociations de la phase II portant sur le commerce des services, la coopération en matière de commerce et de développement, la politique de la concurrence, les droits de propriété intellectuelle et les investissements transfrontières devaient commencer en 2016. Cependant, les États membres/partenaires de la Tripartite ont décidé de conclure d'abord les questions inachevées de la phase I avant d'entamer la seconde phase des négociations. Avec l'assistance technique de la CNUCED, des études sur les questions de la phase II furent réalisées et leurs conclusions seront examinées lors d'une réunion de haut niveau prévue en avant juin 2018. Le résultat de cette réunion guidera la façon dont les États membres/partenaires de la Tripartite vont gérer les négociations de la phase II.

S'agissant du pilier Développement industriel, il convient de signaler que le Conseil des ministres tripartite a adopté en octobre 2016, le Cadre de coopération tripartite en matière de développement industriel ainsi que le Programme de travail/Feuille de route. Les deux documents ont été élaborés par le Comité technique tripartite sur le Développement industriel (CTDI). Les objectifs du Cadre de coopération se composent notamment des actions suivantes: amélioration des capacités de production et résolution des contraintes liées à l'offre, promotion de la création de valeur ajoutée, diversification de la base industrielle, accroissement des échanges intra- et extrarégionaux, contribution à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté, renforcement de la R&D et augmentation des capacités de technologie et d'innovation pour soutenir la transformation structurelle du secteur industriel.

2.7.2 *Le Programme de travail*

La mise en œuvre de certains aspects du Programme de travail a commencé grâce au financement de la Banque africaine de développement. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour exécuter le travail prévu pour ce pilier.

Le Comité technique tripartite pour la circulation des opérateurs économiques a élaboré un projet d'Accord à cet effet. Certaines questions du texte restent cependant inachevées s'agissant en particulier des principes directeurs tels que la « géométrie variable », la « réciprocité » et la « construction sur l'acquis » qui, d'après certains États membres/partenaires, ne s'appliquent pas à la circulation des opérateurs économiques. Les autres questions contentieuses sont l'« octroi de visa à l'arrivée », la « validité du visa jusqu'à 3 ans » que d'autres États membres/partenaires considèrent inacceptables. Une réunion des Chefs de l'Immigration et des Ministres responsables de l'Immigration sera convoquée avant le 31 mars 2018 pour examiner les points en suspens concernant l'article 5 sur les principes directeurs, l'article 7.2 portant octroi du visa à l'arrivée et l'article 12 qui dispose de la période de validité du visa à entrées multiples.

Le pilier Développement des infrastructures porte sur l'amélioration de l'efficacité du réseau de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien), les TIC et l'énergie. L'objectif est d'établir et d'améliorer la connectivité entre les États membres/partenaires de la Tripartite pour faciliter et réduire les coûts du commerce et de la circulation des facteurs de production. Le développement des infrastructures dans la Tripartite a adopté une approche centrée sur les corridors dans laquelle les projets et les activités sont conçus pour combler les lacunes qui empêchent le flux continu et aisé du transport le long des couloirs retenus.

Le 17 novembre 2017, le Secrétaire général de l'EAC a remis la présidence de la Task Force tripartite au Secrétaire général du COMESA qui est le nouveau président depuis le 30 octobre 2017 jusqu'en octobre 2018.

2.8 Négociations commerciales de l'OMC- Post-CM10 de Nairobi et résultats de la CM11

Les progrès des négociations de l'OMC depuis la Dixième Conférence ministérielle (CM10) tenue en décembre 2015 ont été extrêmement mitigés, du fait en partie de l'absence ou des retards enregistrés dans la sélection d'un nouveau président du Comité de l'Agriculture et en raison aussi du manque durable de consensus sur le Programme de Doha et de nouvelles questions. Par ailleurs, la Déclaration de Nairobi ne contenait pas de programme de travail, ce qui montrait le non consensus pour un certain nombre de questions notamment la poursuite des négociations du Cycle de Doha pour le développement.

Après le démarrage léthargique des consultations et des négociations post-CM10, une certaine activité a commencé vers mi-2016 en préparation de la 11^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM11). Les discussions ont porté principalement sur les domaines clés pour lesquels la CM10 a pris des décisions, en l'occurrence :

- a) les négociations sur l'agriculture ;
- b) les négociations sur les subventions en faveur de la pêche ;
- c) l'état d'avancement des négociations de l'OMC sur le développement ;
- d) les négociations sur les services ;
- e) le commerce électronique ;
- f) l'Accord sur les ADPIC ;
- g) l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE).

La CM11 de l'OMC s'est tenue du 10 au 13 décembre 2017. Lors de la séance d'ouverture, la conférence a reçu une déclaration de soutien au travail de l'OMC signée par les présidents de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay ainsi que les représentants de la Colombie, de la Guyane, du Mexique, du Pérou et de Surinam. La CM s'est terminée sans aucune Déclaration ministérielle bien que la présidente, à sa propre initiative, a produit un résumé des résultats lors la clôture des travaux. Les divergences entre les membres de l'OMC n'ont pas pu être assainies durant la conférence du fait, en partie, des développements récents du commerce international par rapport au début des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha en 2001. Les Ministres ont pu cependant atteindre un consensus sur certaines décisions ministérielles notamment : les subventions en faveur de la pêche, le Programme de travail sur le commerce électronique, la non-violation des ADPIC et les plaintes, ainsi que l'établissement d'un groupe de travail sur l'accession du Soudan du sud.

Bien que les pays en développement surtout ont été déçus par l'absence de résultats à la CM 11 en ce qui concerne les questions de fond actuellement en négociation à savoir: l'Agriculture, l'Accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), les Services, les ADPIC, le Développement, le Commerce et l'Environnement, les Règles de l'OMC et les Règles de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, les Ministres se sont engagés à aller de l'avant et à entreprendre les négociations sur toutes les questions en souffrance. Ils se sont promis de faire avancer les travaux sur les trois piliers de l'agriculture (soutien intérieur, accès aux marchés et concurrence à l'exportation) ainsi que l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, le développement, les ADPIC, les règles, le commerce et l'environnement.

2.9 Négociations entre l'AfOA et l'UE sur l'APE

Le Groupe des États de l'Afrique orientale et australe (AfOA) composé de 11 pays – tous membres du COMESA – a convenu de négocier un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) et a entamé les négociations dans l'optique que l'APE va pouvoir soutenir la performance et la compétitivité de la région, développer les chaînes de valeur, conduire à une transformation économique et à une intégration substantielle des pays dans l'économie mondiale, individuellement et collectivement. L'APE vise à servir de moteur du développement durable et à soutenir le programme d'intégration régionale de la configuration AfOA au sein du COMESA. Les instruments de l'APE entre l'AfOA et l'UE se doivent d'être compatibles avec les règles de l'OMC tout en prenant en compte les différents besoins et niveaux de développement des pays de l'AfOA dans l'esprit d'améliorer l'acquis de Cotonou.

Les négociations initiales sur l'APE entre l'AfOA et l'UE ont démarré en 2005 et un APE intérimaire a été signé ensuite par 4 États

membres en décembre 2007. Le processus avec l'UE a emprunté essentiellement deux voies : 1) la mise en œuvre de l'APE intérimaire (APEi) qui a été signé par 4 pays de l'AfOA (Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) et 2) la poursuite des négociations pour un APE complet afin d'aborder les questions qui restent. L'APE intérimaire porte principalement sur l'édification des capacités de production, le renforcement de la compétitivité des exportations et la résolution des contraintes à l'accès aux marchés pour permettre aux États membres de tirer avantage des dispositions de l'APE intérimaire. Les progrès des négociations sur l'APE complet depuis 2008 ont été cependant fort modestes. Un travail important reste à faire pour aborder les questions en souffrance dans l'APEi et qui portent sur des éléments clé de l'accord.

Dans les deux cas, des défis majeurs ont entravé l'avancement des négociations. Par ailleurs, sans un APE entier et complet qui reflète le mandat de négociation adopté par les deux parties et sans un APE qui soit compatible avec les APE exhaustifs récemment conclus par les autres régions de l'Afrique, les pays signataires de l'APEi peuvent se retrouver désavantagés durant leur mise en œuvre de plusieurs domaines de l'APE intérimaire. Malgré la lenteur des négociations sur l'APE complet, le Groupe AfOA a poursuivi le travail préparatoire et les consultations pour un certain nombre de questions en souffrance, notamment la préparation des offres d'accès aux marchés ainsi que l'actualisation de la matrice nationale de développement du commerce, article par article de l'APE. Entretemps, le Conseil des ministres de l'APE-AfOA, lors de sa 24^e réunion tenue le 15 octobre 2016 à Antananarivo à Madagascar, a pris des décisions et a convenu qu'il était nécessaire d'engager des contacts de haut niveau entre les deux parties pour se mettre d'accord quant à la façon de faire avancer les négociations entre l'AfOA et l'UE.

En résumé, la région AfOA reste totalement attachée à maintenir et à renforcer les relations historiques avec l'UE à travers l'APE complet proposé. Le Groupe AfOA demeure engagé à poursuivre les négociations pour un APE entier, centré sur le développement et inclusif. Un APE qui soutient l'intégration régionale via une approche à géométrie variable avec la pleine participation de tous les États membres de l'APE-AfOA conformément au mandat de négociation convenu en 2004.

2.10 Libre circulation des personnes

Le COMESA reconnaît l'importance des migrations dans le contexte du libre-échange. Afin que l'intégration régionale puisse pleinement se réaliser, les citoyens des États membres doivent pouvoir circuler librement pour prester et renforcer les services envisagés dans le programme d'intégration en vertu de l'article 164 du Traité du COMESA (le dispositif couvre les services, le tourisme, le travail, les activités culturelles, entre autres).

Le programme de libre circulation des personnes est conforme à l'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine particulièrement en ses aspirations 2 et 6 qui envisagent respectivement: « *Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine* »; et « *Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes et qui prend soin des enfants.* »

Le Protocole du COMESA sur les visas a été signé et ratifié par tous les États membres. L'instrument est en cours de mise en œuvre et au plus haut niveau pour certains pays. Le Kenya est le plus récent à appliquer totalement le Protocole en procédant à l'assouplissement de l'exigence de visas pour tous les pays africains. Le Kenya rejoint ainsi d'autres États membres à savoir : Maurice, le Rwanda et les Seychelles. Une campagne de sensibilisation via un projet pilote de mise en œuvre complète du programme VISA est en cours au Poste-frontière à guichet unique (PFGU) de Chirundu entre la Zambie et Zimbabwe.

2.10.1 Programmes de sensibilisation

Le programme qui englobe une composante intrinsèque de renforcement continu et durable des capacités accompagnée par un mécanisme de suivi et évaluation destiné à surmonter les défis qui entravent la mise en œuvre totale. Les programmes de sensibilisation lancés visent aussi à mobiliser les signatures et les ratifications en vue de l'entrée en vigueur du Protocole sur la libre circulation car l'instrument n'a pas encore reçu le nombre requis de signataires pour entrer en vigueur. En outre, il convient de noter que le programme a été entièrement incorporé dans le Programme de facilitation des échanges du COMESA pour une mise en œuvre efficace.

Pour montrer leur engagement à exécuter le programme de sensibilisation, les deux pays pilotes, avec l'appui du Secrétariat et de l'OIM, ont établi les Comités nationaux interministériels de suivi (CNIS) pour conduire l'exécution du projet et renforcer les capacités de ces CNIS en tant que catalyseurs de l'accélération du Programme de libre circulation. Avec l'appui de l'OIM à travers son Fonds de développement (IDF), le COMESA s'emploiera à renforcer les capacités des CNIS par la formation des concernés sur le programme

de libre circulation des personnes, ce qui équipera les CNIS pour remplir leur rôle. Après le projet pilote, les outils qui auront été développés pour le programme seront déployés dans les autres États membres.

En plus du projet pilote en cours d'exécution, se poursuivent dans le cadre du Processus consultatif régional du COMESA des concertations sur la promotion de migrations légales et sûres pour aborder les préoccupations des États membres quant à la sécurité ainsi que la criminalité transfrontière comme le trafic des êtres humains ou la contrebande. Le COMESA continue par ailleurs à coordonner ses activités avec les communautés économiques régionales sœurs de la configuration Afrique orientale et australe – Commission de l'océan Indien (AfOA-COI) : COI, EAC, IGAD et SADC. Il faut citer aussi les initiatives continentales sous les auspices de l'Union africaine. Ces efforts coordonnés visent à promouvoir des migrations légales Sud-Sud pour le développement.

2.11 Développement de la statistique

Dans le cadre de la politique stratégique globale que prescrit le Traité du COMESA (articles 139 et 140), l'organisation s'emploie à fournir des statistiques régulières, actuelles et harmonisées pour suivre la « *mise en œuvre efficace des objectifs du Marché commun* ». Le développement de la statistique dans le COMESA est guidé par la Stratégie statistique du COMESA que le Conseil a approuvée en février 2014 lors de sa 32^e réunion tenue à Kinshasa, en RDC. Le Conseil a par la suite entériné la nouvelle Stratégie statistique pour la période 2017–2020 à sa 37^e réunion organisée à Lusaka, en Zambie. Le Conseil a en outre approuvé le programme de travail qui cherche à poursuivre la consolidation des gains obtenus dans les différents regroupements statistiques et l'introduction de nouvelles interventions basées sur les recommandations que formule le Comité Statistique du COMESA.

2.11.1 Contributions en faveur du Programme en 2016/2017

Une allocation de 1,5 million USD a été consacrée au renforcement des capacités statistiques des États membres du COMESA. Dix-huit sur 19 pays ont bénéficié d'au moins une session de formation ; plus spécifiquement, 228 statisticiens des pays membres de l'organisation ont reçu la formation. Le programme de travail du projet a été financé par la BAD, l'UE, l'USAID et l'ACBF. Le soutien accordé par la BAD et l'UE est la continuation d'une longue tradition d'appui que les deux partenaires accordent aux CER et qui cible l'assistance technique et le renforcement des capacités sur le long terme. Le cadre d'appui consenti par la BAD était le Protocole d'accord sur le Programme multinational de renforcement des capacités. Pour ce qui est des financements de l'UE, trois dispositifs ont été utilisés à savoir : le Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR III), la Facilité de coopération technique (FCT) et le Mécanisme d'appui à l'intégration régionale (MAIR).

2.11.2 Servir de catalyseur du changement en matière de statistique

Un facteur crucial pour le développement de la statistique est l'action d'influencer les systèmes nationaux afin qu'ils se conforment aux meilleures pratiques. Le tableau 6 résume les gains obtenus en 2016/2017 du fait des interventions visant l'adoption de nouvelles pratiques qui produisent des changements notables dans la façon dont les statistiques nationales sont compilées.

Tableau 6: Interventions en faveur de l'adoption de nouvelles pratiques

| Intervention | Indicateur de référence | Progrès en 2016/2017 |
|---|---|--|
| Introduction du Cadre de l'ONU pour le développement des statistiques de l'environnement (CDSE) | Un seul pays du COMESA applique le CDSE | Deux pays supplémentaires ont commencé l'application du CDSE |
| Compilation d'un Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) | Aucun IHPC n'est compilé dans la région | Deux pays compilent désormais l'IHPC |
| Enquêtes sur l'Indice des prix à l'importation et à l'exportation (IPIE) | Un seul pays du COMESA applique les enquêtes sur l'IPIE | Cinq pays supplémentaires ont commencé les enquêtes nationales |

Résumé des activités entreprises dans le cadre du Programme de travail 2016/2017

2.11.3 *Statistiques de l'environnement*

Après l'Étude d'évaluation des statistiques de l'environnement du COMESA réalisée en 2014 et l'atelier régional de renforcement des capacités qui a suivi, les plans de travail annuels ont porté sur les interventions nationales destinées à renforcer les capacités nationales et à entamer les enquêtes nationales sur la collecte des statistiques concernant le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (CDSE). En se fondant sur les progrès accomplis en 2015, des ateliers nationaux ont été organisés en Éthiopie et en Égypte aux mois de mai et septembre 2016. La mise en œuvre du CDSE au Kenya, en Ouganda, au Burundi et au Rwanda est financée par la Division de Statistique de l'ONU dans le cadre du Programme du Compte pour le développement.

En février 2017, les Seychelles ont également bénéficié d'une mission sur terrain pour aider le pays à mettre en œuvre le CDSE 2013 ; un atelier de renforcement des capacités a été organisé pour les parties prenantes nationales. Un nouveau domaine d'interventions a été identifié qui regroupe plusieurs activités, notamment l'appui à la Réponse statistique du Programme indicatif régional (PIR) pour l'Afrique orientale, l'Afrique australe et l'océan Indien (AO-AA-OI) pour 2014-2020, l'appui de l'UE en faveur de la configuration AO-AA-OI dans le cadre de l'Enveloppe transrégionale ainsi que le Domaine prioritaire n° 3 à savoir : la Gestion des ressources nationales régionales, la Contribution de la pêche durable à l'Économie bleue. Une note conceptuelle a été rédigée pour cette intervention. Des efforts sont déployés pour collecter certaines données dans les pays qui ont bénéficié des interventions ; les données pourraient être publiées sur le portail des données du COMESA.

2.11.4 *Statistiques du commerce international des marchandises*

Le Secrétariat a entrepris les interventions suivantes pour ce groupe de statistiques :

- a) Appui à la mise en œuvre des enquêtes sur les indices à l'exportation et à l'importation dans les pays suivants : Éthiopie, Seychelles, Malawi, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe ;
- b) Des ateliers de renforcement des capacités techniques nationales pour la mise en œuvre des recommandations du Manuel des statistiques du commerce international des services ont été organisés au Rwanda et aux Seychelles ;
- c) La migration des systèmes nationaux des statistiques du commerce Eurotrace du Burundi, de l'Éthiopie, du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda pour passer des plateformes MS Access aux plateformes SQL Server ;
- d) Organisation d'un atelier de formation régionale sur les Statistiques du commerce international des marchandises qui a été financé par l'USAID à travers le Système régional de soutien aux analyses et aux informations stratégiques (ReSAKSS), tenu à Nairobi (Kenya) en septembre 2016. Au total 36 statisticiens provenant des Offices nationaux de statistique (ONS) et des Administrations des douanes ont été formés ;
- e) Appui technique et formation sur les statistiques du commerce des marchandises pour Djibouti, la RDC, l'Union des Comores et le Malawi respectivement en février 2017, août 2016, novembre 2016 et décembre 2017. Les activités en RDC et dans l'Union des Comores ont été financées par le MAIR au titre des projets nationaux, tandis que celles organisées à Djibouti et au Malawi ont bénéficié du soutien de l'USAID. Un appui technique a également été accordé à l'Office égyptien de statistique pour les statistiques du commerce des marchandises avec l'appui de SCB en juillet 2017 ;
- f) Appui technique et formation sur la conduite d'exercices d'analyse « miroir » des statistiques du commerce pour Djibouti et l'Éthiopie (février 2017), le Kenya et l'Ouganda (mars 2017) ainsi que le Malawi et la Zambie (septembre 2017). Ces activités ont été financées par l'USAID dans le cadre de son initiative d'appui au programme du COMESA pour les statistiques ;
- g) Appui au Programme statistique panafricain (PAS) à l'Union africaine. Cette activité a consisté à former les formateurs sur le logiciel Eurotrace ;
- h) Organisation d'un atelier régional sur l'harmonisation de la collecte des données du commerce des petits commerçants transfrontières (SSCBT) à Kigali au Rwanda en juillet 2017. L'atelier a été organisé et financé par le

Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs (PFCGL) de la Banque mondiale.

a) Indices harmonisés des prix à la consommation (IHPC)

Un atelier régional de renforcement des capacités pour les indices harmonisés des prix à la consommation a été organisé en juillet 2016. En collaboration avec la BAD, l'Unité a dispensé une session de renforcement des capacités sur les IHPC pour le personnel du Bureau national de la statistique des Seychelles et de l'Agence centrale de statistique de l'Éthiopie. L'Union des Comores et Djibouti n'avaient pas été au départ inclus dans l'exercice de calcul des IHPC à cause de problèmes de capacités ; en 2016, le Secrétariat a fourni un appui à ces deux pays afin que les IHPC puissent être calculés et mis à disposition pour compilation régionale.

En janvier 2017, Djibouti a transmis au COMESA ses données IHPC ce qui a ainsi porté à 16 le nombre total des pays qui participent au programme. En avril 2017, une mission d'appui technique s'est rendue en Éthiopie pour se pencher davantage sur les problèmes de renforcement des capacités en IHPC et le nouveau Programme de comparaison internationale (PCI) lancé en 2017.

b) Statistiques industrielles

Après l'adoption d'une feuille de route pour le développement des statistiques industrielles par la 33^e réunion du Conseil des ministres, l'Ouganda et Madagascar ont introduit en 2016 des demandes d'assistance technique. Le Secrétariat a de ce fait accordé une assistance à la compilation de l'indice de la production pour les mines et les carrières ainsi que les services publics. L'assistance a également porté sur l'élaboration des profils et cadres d'entreprises en Ouganda. L'assistance en faveur de Madagascar a ciblé l'actualisation du registre des entreprises pour les établissements du secteur industriel, la formation du personnel et les conseils quant à la façon de conduire les enquêtes trimestrielles sur les entreprises pour la compilation de l'Indice de la production industrielle (IPI).

c) Statistiques sociales

Grâce au Programme de renforcement des capacités statistiques de la BAD, le COMESA a financé la participation à la réunion du Groupe d'experts chargés de réviser l'Avenant de l'Afrique aux Principes et Recommandations concernant les Recensements de la population et de l'habitat (P&R). Sept experts du COMESA ont participé à la réunion.

d) Produits d'information

L'unité a publié en 2016 et 2017 les produits d'information suivants: les Bulletins des statistiques du commerce international pour 2016 et 2017, les Rapports sur l'investissement dans le COMESA pour 2016 et 2017, le Bulletin des statistiques sur le genre dans le COMESA pour 2017 et le Rapport des statistiques agricoles du COMESA pour 2015.

e) Renforcement des capacités du personnel du Secrétariat

Le personnel de l'Unité des statistiques a dispensé en 2017 les cours de renforcement des capacités suivants, sur le financement de l'USAID:

- Formation en PHP et SQL (janvier 2017 – Singapour)
- Formation en CSPro (avril 2017 – Nairobi, Kenya)
- Formation en SDMX I et II (mai et juillet 2017 – Lusaka, Zambie)
- Formation STATA en ligne (mars 2017 à présent).

f) Portail des données COMStat

L'amélioration du portail des données *COMStat* du COMESA sur financement de la BAD a été achevée en 2016. La moyenne des connexions par mois était supérieure aux 1 000 visites ciblées.

2.12 Projet COMESA-ACBF de renforcement des capacités

Le principal objectif du Projet COMESA-ACBF de renforcement des capacités est de contribuer au renforcement institutionnel et

à l'amélioration des ressources du Secrétariat du COMESA pour la recherche et analyse en matière de politique économique et commerciale. L'initiative vise également à développer les capacités des États membres en négociations commerciales. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif stratégique de l'ACBF à savoir : renforcer les capacités des communautés et institutions économiques régionales de l'Afrique pour la mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionales ainsi que la gestion des biens et des services publics de la région. Le projet a été lancé lors d'une réunion organisée du 11 au 13 août 2014 à Nairobi, au Kenya. À cette occasion, des domaines de recherche furent identifiés de même que furent constitués des partenariats et des réseaux avec les principaux instituts de recherche sur les politiques ainsi que les établissements de formation en la matière.

Une évaluation à mi-parcours a été effectuée et le rapport a été validé le 30 septembre 2016. L'exercice a trouvé que le projet avait dans certains cas réalisé plus de la moitié des buts fixés et a recommandé une prolongation du programme pour neuf mois. En outre, l'examen à mi-parcours a proposé d'envisager une seconde phase du projet pour faciliter la continuation des interventions à grand impact qui restent notamment : le Forum de recherche du COMESA et l'Université virtuelle de l'intégration régionale proposée. La date initiale de clôture du projet fixée au 31 mars 2017 a été reportée au 30 septembre 2017. Au 31 décembre 2016, les décaissements au total s'élevaient à 2 055 268 USD soit 73% du montant de la subvention révisée, en l'occurrence 2 833 000 USD.

Une évaluation de fin d'exécution du projet a été effectuée en septembre 2017. Le budget annuel approuvé pour 2007 s'élevait à 774 327 USD et les dépenses totales du projet ont été de 762 283 USD, soit un taux d'absorption de 98,4% du budget annuel. Au 30 septembre 2017, les dépenses totales du COMESA enregistrées dans les registres comptables de l'ACBF étaient de 2 870 108,05, soit 99,75% de la subvention restructurée de 2 877 432,35. Les finances du Projet sont gérées avec prudence suivant les lignes directrices du budget du Projet par un comptable dédié qui reste en liaison étroite avec le coordinateur du Projet.

En 2016, le Projet a enregistré les progrès et les réalisations ci-après :

- a) La seconde phase de l'étude sur le potentiel des échanges intra-COMESA a été réalisée. L'exercice incluait une enquête de terrain sur les possibilités et les défis du potentiel du commerce intra-COMESA. Le rapport a été publié dans le Volume 4 Intégration régionale sous la rubrique Questions clés ;
- b) Une étude de terrain a été effectuée pour déterminer le schéma des ONT qui se posent dans les États membres sélectionnés : Kenya, Ouganda, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe ;
- c) Un consultant sur contrat de courte durée a été recruté et une formation de renforcement des capacités des États membres en Négociations sur le commerce des services et Formulation des politiques commerciales a été dispensée en collaboration avec l'OMC, du 15 au 18 novembre 2016 ;
- d) Les études suivantes ont été achevées: Rabatements industriels au titre de l'Union douanière, Implications de l'adhésion de l'Érythrée à la ZLE du COMESA, Analyse de l'Accord de partenariat transpacifique et ses Conséquences sur le commerce des pays du COMESA dans le cadre de l'AGOA, et Analyse des indicateurs de résultats du commerce pour tous les États membres du COMESA avec focalisation sur les échanges intra-COMESA et le commerce mondial ;
- e) Une note conceptuelle sur la facilité des affaires (*Ease of Doing Business*) dans le COMESA et une analyse préliminaire de la compétitivité dans le COMESA ont été préparées ;
- f) Le deuxième Forum annuel du COMESA sur la recherche s'est tenu à Nairobi au Kenya du 27 juin au 1^{er} juillet 2016 sous le thème « Commerce des services et Facilitation des échanges pour une industrialisation inclusive et durable dans la région COMESA ». Ont été présentés les documents de travail suivants:
 - (i) Le rôle de l'infrastructure de facilitation du commerce en termes de promotion des exportations manufacturières dans la région COMESA ;
 - (ii) Les effets des réformes de facilitation des échanges sur la performance des exportations des États membres du COMESA ;
 - (iii) Les facteurs qui influencent le commerce transfrontière informel en Ouganda ;
 - (iv) Les infrastructures comme moteur de l'intégration régionale: « Le Cas de l'Éthiopie » ;

- (v) La corrélation entre l'intégration financière internationale et le commerce des services financiers dans la région COMESA ;
- (vi) Commerce des services et industrialisation: « Implications sur la performance du secteur manufacturier dans le COMESA » ;
- (vii) Services de transport de l'Éthiopie pour l'exportation: Possibilités, défis et perspectives à moyen terme ; et
- (viii) La circulation des personnes dans le COMESA: « Une évaluation des convergences, des différences et des régionales ».

Le Forum a également réuni 22 universités régionales pour discuter des modalités d'établissement de l'Université virtuelle de l'Intégration régionale. Les universités ont constitué le Comité de mise en œuvre du projet qui a élaboré la structure du programme de Master et les mécanismes de financement. L'Université Kenyatta du Kenya a été désignée pour abriter le Programme en collaboration avec les 22 autres universités régionales.

- g) Le projet a élaboré le programme d'enseignement et les modules de cours pour le diplôme de Master ;
- h) Le COMESA a signé un Mémoire d'accord (Médac) avec l'Université hôte alors qu'un autre Médac avec les universités partenaires étaient examinés par lesdits établissements ;
- i) L'Université virtuelle de l'Intégration régionale a été lancée en octobre 2016 lors du Sommet des Chefs d'État du COMESA à Madagascar. Les universités devraient commencer l'admission des étudiants durant l'année académique suivante ;
- j) Le projet a organisé deux sessions de formation de renforcement des capacités des fonctionnaires publics pour la mise en œuvre des Décisions du COMESA sur les Statistiques, en Égypte et Éthiopie. La formation incluait la collecte et l'analyse des statistiques de l'environnement ;
- k) Une formation en analyse de politiques commerciales à l'aide du logiciel *Trade Sift* a été organisée en partenariat avec l'Université du Sussex ;
- l) Le projet a fourni un appui aux négociations tripartites en ce qui concerne la préparation du projet de listes de libéralisation tarifaire, l'élaboration des documents techniques, les négociations bilatérales, les offres tarifaires et les positions de négociation tarifaire des États membres.

En 2017, le projet a enregistré les réalisations suivantes:

- (a) Le projet a octroyé un appui technique à la Task Force tripartite pour la préparation des listes d'offres tarifaires des États membres/partenaires de la Tripartite, a préparé les documents techniques sur l'utilisation des préférences par les États membres pour déterminer le régime commercial le plus efficace en vue de guider le travail d'élaboration des règles d'origine de la ZLE tripartite ;
- (b) Le projet a aidé à organiser la 6^e réunion du Comité Commerce des services du COMESA qui a, entre autres, convenu des lignes directrices des négociations sur les trois secteurs de services additionnels à savoir : les services liés à l'énergie, aux entreprises et à la construction ainsi qu'à l'ingénierie. Une feuille de route pour l'achèvement des négociations a été également établie ;
- (c) Le projet a participé à l'évaluation de l'adhésion au COMESA par la République tunisienne, le Soudan du sud et la Somalie ;
- (d) Le projet a réalisé l'audit détaillé des ONT, leurs causes et coûts, dans la région du COMESA ;
- (e) Le projet a examiné les modules d'enseignement du programme de Master en intégration régionale. Le contenu des cours a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Université Kenyatta le 23 juin 2017 et transmis à la Commission de l'enseignement universitaire relevant du Ministère de l'Éducation du Kenya, pour approbation avant

- le lancement du programme ;
- (f) Le projet a examiné les rapports de recherche présentés lors des 2^e et 3^e réunions du Forum annuel du COMESA en vue de leur publication dans les 5^e et 6^e éditions de « Questions clés de l'Intégration régionale » ;
- (g) Le projet a lancé un appel à documents de recherche et tenu le 3^e Forum annuel du COMESA sur la recherche du 26 au 30 juin 2017 à Kigali, au Rwanda. Les 18 rapports de recherche ci-après ont été présentés et examinés par les participants venus des différents secteurs : milieux académiques, groupes de réflexion, instituts de recherche et ministères :
- i. Effets sur le commerce de la généralisation de l'infrastructure du logiciel douanier Sydonia et de l'agrément d'opérateurs économiques autorisés en Ouganda;
 - ii. L'impact du COMESA sur l'intégration des marchés et l'industrialisation;
 - iii. Estimation du potentiel des échanges intra-COMESA dans les industries extractives: Une approche de frontière stochastique;
 - iv. Incidences de la Zone de libre-échange continentale en termes de recettes: La perspective du Malawi;
 - v. Le potentiel des échanges intra-COMESA sur les produits alimentaires transformés;
 - vi. L'impact des coûts et des retards encourus aux postes-frontières sur le commerce transfrontière dans le COMESA;
 - vii. Test du niveau d'intégration des marchés dans le COMESA et l'EAC et ses implications sur la ZLET;
 - viii. Pourquoi les pays du COMESA ne peuvent-ils pas commercer davantage? Le cas des Institutions;
 - ix. Le commerce des services dans le COMESA, le potentiel de croissance pour les PME;
 - x. Les télécommunications, les échanges intra-régionaux et la croissance économique dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australe;
 - xi. Stimuler les échanges intra-africains par la réduction des goulots d'étranglement du commerce & corridors de transport liés à la gouvernance;
 - xii. Étalement de la réforme des services publics: Une approche plus ciblée de l'Analyse économique politique sectorielle. Cette route est-elle sans fin? Modélisation de la durabilité des infrastructures dans les pays en développement;
 - xiii. Industrialisation intelligente dans le COMESA: Industrialisation basée sur les ressources pour renforcer les chaînes de valeur régionales et stimuler les échanges intra-africains;
 - xiv. Intégration régionale et investissement direct étranger intra-COMESA;
 - xv. Vers la création d'une compagnie maritime du COMESA: Une feuille de route en sept points;
 - xvi. Le désalignement des taux de change réels: Une analyse des exportations kényanes vers la région COMESA 1998-2016;
 - xvii. Stimuler les échanges intra-africains via les CER: La nécessité d'une « loi sur le cabotage » dans l'économie bleue africaine; et
 - xviii. L'impact de l'économie numérique sur l'intégration des marchés dans le COMESA: Perspectives et défis.

À travers l'exécution des stratégies du Projet, le programme a accompli les réalisations suivantes:

- i. La capacité du Secrétariat du COMESA en recherche économique et analyse des politiques a été améliorée grâce au recrutement du personnel et à l'engagement de consultants pour entreprendre les travaux de recherche;
- ii. La capacité du Secrétariat du COMESA et des États membres à répondre à des problématiques économiques et commerciales ainsi qu'à les analyser a été renforcée grâce à la formation en analyse économique et en analyse des politiques commerciales;
- iii. Des partenariats avec d'autres institutions de recherche ont été noués et des réseaux constitués. Il s'agit en particulier des institutions suivantes : IDEP, Commission économique pour l'Afrique, Université de Sussex et autres groupes de réflexion majeurs du COMESA spécialisés en analyse des politiques;
- iv. Le premier Forum annuel du COMESA sur la recherche s'est réuni et les Organes directeurs ont recommandé que l'événement soit désormais une activité organisée chaque année afin d'amener en ensemble toutes les parties prenantes. Depuis lors, deux forums annuels sur la recherche ont été tenus ;
- v. Le Projet se charge de produire une publication sur les questions clés de l'intégration régionale. Quatre volumes de la publication phare ont été imprimés alors que 5^e et 6^e éditions se trouvent au stade d'élaboration ;
- vi. Les lignes directrices de la méthodologie pour un système de comptabilité nationale harmonisé ont été élaborées ;
- vii. Le programme de Master du COMESA en intégration régionale a débuté sur une plateforme virtuelle comme premier pas vers l'établissement de l'Université de l'Intégration régionale du COMESA.

2.13 Le projet *Hub and Spokes II*

Le *Hub & Spokes II* (« Réseau en étoile ») est un programme unique d'Aide pour le Commerce financé par l'Union européenne et géré par le Secrétariat du Commonwealth et l'Organisation internationale de la Francophonie. L'objectif global du programme est de contribuer au développement économique durable et à la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique par une intégration régionale plus étroite et une participation croissante dans le commerce international. La phase II du programme portera sur l'amélioration de la capacité des parties prenantes dans les pays ACP pour pouvoir participer dans la formulation, la négociation et la mise en œuvre des politiques et accords commerciaux. Elle s'emploiera en outre à renforcer les partenariats en vue d'une meilleure production de résultats et de leur pérennisation. Des experts en commerce expérimentés ont été déployés aux niveaux des communautés économiques régionales et des gouvernements nationaux. La phase I du programme a été mise en œuvre de 2004 à 2012 et la phase II a été lancée pour couvrir la période de juillet 2012 à décembre 2015. En 2015, la phase II a été par la suite prolongée jusqu'en décembre 2016. Le programme est actuellement étendu en phase de consolidation pour la période de janvier 2017 au 31 août 2018, date à laquelle le projet devrait prendre fin.

En 2016 et 2017, le programme a continué à assurer son appui au Secrétariat du COMESA via son mécanisme de prestation à savoir: les services consultatifs techniques offerts par le Conseiller en commerce régional et le Conseiller en commerce. Le programme a également cofinancé une session de formation en logiciel *TradeSift* qui a été très bien reçue ; il s'agit d'un outil important pour l'analyse économique et l'analyse des politiques commerciales. Une session de formation et de renforcement des capacités a également été organisée pour les fonctionnaires des douanes des Seychelles. Par ailleurs, les conseillers du programme ont fourni un appui technique au Groupe AfOA de négociation de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'AfOA et l'UE, aux négociations sur la Zone de libre-échange tripartite ainsi qu'à la mise en œuvre des Décisions du Conseil des ministres du COMESA et du programme de travail de l'organisation.

2.14 Programme du COMESA Aide pour le Commerce

La Stratégie Aide pour le Commerce du COMESA a été développée en réponse à l'Initiative Aide pour le Commerce (ApC) qui est apparue en 2005 pour aider les pays en développement à édifier des capacités liées à l'offre et des infrastructures qui sous-tendent le

commerce afin de renforcer et d'accroître la contribution du commerce au développement. La Facilité d'ajustement du COMESA (FAC) constitue l'un des instruments essentiels de la Stratégie du COMESA Aide pour le Commerce. La FAC est l'un des deux guichets créés dans le cadre du Fonds COMESA qui a été établi en 2002 en vertu des articles 60 et 150 du Traité de l'organisation. Elle est financée par le programme MAIR sur les ressources de l'UE provenant des 9^e et 10^e FED avec une enveloppe s'élevant à plus de 111 millions €. L'objectif de cette facilité d'ajustement est d'améliorer l'exécution des engagements et programmes régionaux au niveau national à travers l'appui aux États membres.

Les activités pour 2016 et 2017 ont porté sur le renforcement des cadres des programmes et projets d'intégration régionale au niveau national et l'assurance des décaissements effectifs des fonds approuvés en faveur des États membres. Le tableau 7 ci-dessous montre les progrès accomplis dans l'exécution des plans de travail.

Tableau 7: État d'avancement de la FAC

| Domaine d'intervention | Résultats attendus du Plan de travail | Action prise/État d'exécution | Source de financement |
|------------------------------|--|--|-----------------------|
| Aide pour le Commerce | Ressources effectivement mobilisées | <ul style="list-style-type: none"> - Le projet final de Stratégie de pérennisation de la FAC a été préparé et présenté à la 12^e réunion du Comité ministériel du Fonds COMESA en décembre 2016. Le Comité a décidé que la Stratégie soit finalisée pour faire partie intégrante de la stratégie globale de mobilisation des ressources du COMESA | MAIR |
| | Appui à l'ajustement accordé aux États membres en plus des efforts des pays eux-mêmes | <ul style="list-style-type: none"> - Un montant total de 16 886 777 € a été décaissé en faveur des États membres en 2016 et 2017 en réponse aux différents appels à soumissions (3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e) - Achèvement et signature des 3 projets pour le Malawi, l'Ouganda et l'Union des Comores suite aux 6^e et 7^e Appels à soumissions | MAIR |
| | Programmes de mise en œuvre de l'intégration régionale (PMIR) et Projets établis et exécutés | <ul style="list-style-type: none"> - Approbation de la prolongation de l'exécution des projets relevant du 9^e FED prévus pour la période du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 et qui ont été prorogés jusqu'au 30 juin 2018 - Le programme a lancé le 7^e Appel à soumissions de propositions de projets - Un total de 16 rapports de suivi des progrès a été transmis au Secrétariat en réponse au 7^e Appel à soumissions de propositions de projets - Les soumissions de propositions de projets ont été examinées et approuvées par la 12^e réunion du Comité ministériel du Fonds COMESA en décembre 2016 pour des allocations de fonds s'élevant à 5 672 820 € - Le programme a lancé le 8^e et final Appel à soumissions en juillet 2017 avec le reliquat des fonds de 2015 et 2016 s'élevant à 16 770 764 € - Tous les 16 États membres éligibles ont répondu au 8^e Appel - Les propositions de projets ont été approuvées par la 13^e réunion du Comité ministériel du Fonds COMESA en décembre 2017 et les allocations complètes des fonds seront achevées après juin 2018 | MAIR |
| | Des instruments propres à la région elle-même continuent à être utilisés pour la livraison de l'aide conformément aux principes d'efficacité de l'aide | <ul style="list-style-type: none"> - Le Manuel des subventions du MAIR a été élaboré en 2016 et les États membres ont été sensibilisé et formés par le biais d'un atelier régional organisé à Lusaka du 25 au 27 avril 2017 et via de fréquentes missions de sensibilisation - Des matrices de plans de suivi des projets ont été actualisées et sont utilisées par les États membres | MAIR |

2.14.1 Appui aux États membres

L'enveloppe totale des fonds du MAIR s'élève à 111,4 millions € provenant des 9^e et 10^e FED. La somme inclut le soutien à l'ajustement dans les États membres pour 104 millions €, soit 94% des fonds. À la fin de 2017, un montant de 88 millions € avait été approuvé au titre d'appui à l'ajustement, dont 77,7 millions € (88%) ont été décaissés. Le tableau ci-après présente l'état des décaissements.

Tableau 8: Décaissements

| Année | Budget d'appui à l'ajustement | Montant total approuvé | Total des décaissements | Solde | % décaissé | % reliquat des fonds approuvés | Reliquat total (fonds approuvés) |
|---|-------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------|------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Avenant au MAIR du 9 ^e FED | 73 403 843 | 73 403 842 | 70 704 873 | 2 698 969 | 96% | 4% | 1 |
| Consolidation du MAIR au titre du 10 ^e FED | 31 464 000 | 14 693 239 | 6 990 916 | 7 702 323 | 48% | 52% | 16 770 761 |
| Total | 104 867 843 | 88 097 081 | 77 695 789 | 10 401 292 | 88% | 12% | 16 770 762 |

Au niveau national, les allocations incluent la somme d'environ 35 millions € octroyée au Burundi et au Rwanda au titre de l'appui pour pertes de recettes. Les allocations relevant du Cadre d'appui aux projets depuis 2012 se chiffrent à environ 52,8 millions €, soit une moyenne de 3,3 millions € par pays alors que les montants varient de 700 000 € à 9,4 millions €. En 2016 et 2017, les décaissements se sont élevés à 16 886 777 € au total.



Tableau 9: Décaissements en détail

| Pays | 9° FED | | | 10° FED | | | Total | | |
|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Fonds approuvés | Fonds décaissés | Reliquat | Fonds approuvés | Fonds décaissés | Reliquat | Fonds approuvés | Fonds décaissés | Reliquat |
| Burundi | 15 543 821 | 14 681 949 | 861 872 | 439 384 | - | 439 384 | 15 983 205 | 14 681 949 | 1 301 256 |
| Djibouti | 692 557 | 621 216 | 71 341 | - | - | - | 692 557 | 621 216 | 71 341 |
| Éthiopie | 1 144 090 | 1 144 090 | - | 1 166 519 | 1 166 519 | - | 2 310 609 | 2 310 609 | - |
| Kenya | 6 119 221 | 6 119 221 | - | 3 310 374 | 3 310 374 | - | 9 429 595 | 9 429 595 | - |
| Madagascar | 1 002 981 | 1 002 981 | - | 373 953 | - | 373 953 | 1 376 934 | 1 002 981 | 373 953 |
| Malawi | 1 498 200 | 1 484 366 | 13 834 | 487 342 | - | 487 342 | 1 985 542 | 1 484 366 | 501 176 |
| Maurice | 2 875 633 | 2 875 633 | - | 1 203 506 | 1 203 506 | - | 4 079 139 | 4 079 139 | - |
| Ouganda | 2 825 879 | 2 825 879 | - | 1 791 080 | - | 1,791,080 | 4,616,959 | 2,825,879 | 1 791 080 |
| RDC | 1 372 168 | 1 372 168 | - | 480 720 | - | 480 720 | 1 852 888 | 1 372 168 | 480 720 |
| Rwanda | 25 443 821 | 25 443 821 | - | 439 384 | 439 384 | - | 25 883 205 | 25 883 205 | - |
| Seychelles | 2 128 505 | 2 128 505 | - | 567 045 | 567 045 | - | 2 695 550 | 2 695 550 | - |
| Soudan | 1 249 922 | 640 745 | 609 177 | 2 201 700 | - | 2,201,700 | 3,451,622 | 640,745 | 2 810 877 |
| Swaziland | 1 832 801 | 1 801 373 | 31 428 | 331 246 | - | 331,246 | 2,164,047 | 1,801,373 | 362 674 |
| Union des Comores | 1 692 553 | 1 692 553 | - | 892 526 | 304 088 | 588 438 | 2 585 079 | 1 996 641 | 588 438 |
| Zambie | 3 747 380 | 3 424 796 | 322 584 | 1 008 460 | - | 1,008,460 | 4,755,840 | 3,424,796 | 1 331 044 |
| Zimbabwe | 4 234 308 | 3 545 575 | 688 733 | - | - | - | 4,234,308 | 3,545,575 | 688 733 |
| Total | 73 403 842 | 70 804 873 | 2 598 969 | 14 693 239 | 6 990 916 | 7 702 323 | 88,097,081 | 77 795 789 | 10 301 292 |

Le niveau de décaissement est de 100% pour les pays bénéficiant du soutien budgétaire dans le cadre des enveloppes des 9^e et 10^e FED. Pour les pays relevant du soutien aux projets, le reliquat des ressources est d'environ 2,7 millions € au titre du 9^e FED. Il s'agit principalement des pays suivants : Burundi, Soudan, Zambie et Zimbabwe. Le projet du Soudan est prolongé jusqu'en décembre 2018, tandis que le projet du Burundi doit être mis en œuvre jusque juin 2018. Le reste des projets doivent être clôturés au cours du premier semestre de 2018 et les procédures de clôture ont débuté pour environ trois projets.

Au titre du 10^e FED, trois projets ont été signés pour le Malawi, l'Ouganda et l'Union des Comores et la mise en œuvre a débuté aux Comores. Les projets pour le Burundi, Madagascar, la RDC, le Soudan, le Swaziland, l'Union des Comores et la Zambie devraient être finalisés au premier trimestre de 2018. Le montant total des projets approuvés au titre du 10^e FED s'élève à environ 8 millions € avec seulement 347 000 € décaissés pour l'Union des Comores. Les décaissements devraient augmenter au premier trimestre de 2018, lorsque les conventions signées commenceront à être mises en œuvre et que d'autres projets seront finalisés.

Les interventions en faveur des projets ont notamment contribué à l'atteinte des résultats suivants:

- (i)
- (ii) Adoption de plus de 12 stratégies sectorielles;
- (iii) Plus de 1 000 personnes du secteur privé, y compris des femmes, ont été formées ou soutenues dans les domaines de la production, du plaidoyer, de l'accès aux marchés ou des relations d'affaires;
- (iv) Au moins 8 Bureaux d'information commerciale (BIC) ont mis en place et au moins 4 Récos ont été signés;
- (v) Au moins 5 institutions gouvernementales ont été dotées d'équipements pour faciliter la normalisation, la certification et l'assurance qualité;
- (vi) Le système Sydonia World a été installé dans deux pays et le programme a formé plus de 800 personnes des secteurs public et privé en Sydonia World ainsi qu'en amélioration des systèmes de gestion des frontières et des pesées;
- (vii) Facilitation de la conception des marchés et centres commerciaux frontaliers pour le secteur privé, y compris les femmes commerçantes; et

Le programme a soutenu le développement de chaînes de valeur régionales dans les filières suivantes : cuir, coton, artisanat et huiles comestibles dans plusieurs pays tels que le Malawi, le Soudan, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

En 2017, le dernier Appel à soumissions a été lancé en juillet 2017, permettant à l'ensemble des 16 États membres d'introduire des requêtes pour le solde des ressources qui s'élève à 16 770 764 euros. Tous les pays ont soumis leurs demandes et même si certaines allocations ont été approuvées, la 13^e réunion du Comité ministériel du Fonds COMESA a accordé une prolongation de la période de soumission des sources de vérification afin de permettre une allocation à 100% des ressources.

3

PROGRAMME MONÉTAIRE

Le COMESA est doté d'un programme de coopération monétaire en plusieurs étapes qui vise la création d'une zone monétaire commune. Ce mandat découle de l'article 4(4) du Traité portant création de l'organisation signé à Kampala, en Ouganda le 5 novembre 1993, qui stipule que les États membres du COMESA sont appelés à « coopérer dans les domaines monétaire et financier et mettre progressivement en place une convertibilité de leurs monnaies et une union de paiements en tant que base de l'institution en fin de compte d'une union monétaire ». Ce mandat est réaffirmé par les articles 76 à 78 qui ont trait respectivement à l'harmonisation des politiques monétaires et budgétaires au sein du COMESA, à l'instauration de la convertibilité des monnaies et à la formation d'une union de taux de change. À l'évidence, une plus grande stabilité monétaire facilitera les efforts d'intégration économique et favorisera un développement économique soutenu. L'objectif ultime est de créer une union monétaire, permettant ainsi au Marché commun d'accéder au statut de communauté économique.

Le programme permet aux États membres de créer un environnement propice à la stabilité des prix et à la croissance économique et favorisant un développement naturel du marché financier et un haut degré d'intégration économique. Il permet également aux systèmes financiers de la région de devenir, entre autres, des acteurs régionaux, et à terme, des acteurs mondiaux sur le marché financier.





4

INVESTISSEMENT,
INDUSTRIALISATION ET
DÉVELOPPEMENT DU
SECTEUR PRIVÉ

INVESTISSEMENT, INDUSTRIALISATION ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

4.1 Situation de l'investissement dans la région

Selon le Rapport sur l'investissement dans le monde de 2017, les flux mondiaux d'investissements directs étrangers ont chuté de près de 2 % pour s'établir à 1,75 billion USD au cours de l'année 2016, malgré des variations considérables entre les différentes régions. En tant que région, l'Afrique a enregistré une baisse de 3,4 % des apports d'IDE par rapport à 2015, entraînant en conséquence au niveau de la région COMESA un recul de 0,4 %. Bien que la CNUCED prévoie une légère reprise des flux d'IDE en 2017-2018, ils devraient rester bien en dessous de leur pic de 2007.

Tableau 10 : Flux en direction du COMESA par pays, 2007 - 2016, Valeurs en millions USD

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Taux de croissance (%) 2015-16 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------|
| Burundi | 0,5 | 3,8 | 0,3 | 0,8 | 3,4 | 0,6 | 6,8 | 80,3 | 0,2 | 0,0 | (100,0) |
| Djibouti | 195,4 | 228,9 | 99,6 | 36,3 | 78,7 | 100,0 | 286,0 | 153,0 | 124,0 | 160,0 | 29,0 |
| Égypte | 11 053,2 | 13 236,5 | 8 113,4 | 6 385,6 | 482,7 | 3 745,7 | 4 530,5 | 4 783,2 | 6 884,8 | 8 106,8 | 17,7 |
| Érythrée | 0,1 | 0,2 | 0,0 | 55,6 | 18,5 | 73,7 | 43,9 | 46,5 | 49,3 | 52,3 | 6,0 |
| Éthiopie | 215,2 | 107,0 | 226,9 | 285,7 | 619,0 | 970,4 | 953,0 | 1 200,0 | 2 167,6 | 3 196,4 | 47,5 |
| Kenya | 723,7 | 92,5 | 111,2 | 171,5 | 330,3 | 254,6 | 505,0 | 1 370,4 | 1 485,8 | 394,0 | (73,5) |
| Libye | 3 850,0 | 3 180,0 | 3 310,0 | 1 909,0 | 0,0 | | 702,0 | 50,0 | 725,7 | 492,6 | (32,1) |
| Madagascar | 321,3 | 499,7 | 525,9 | 344,2 | 438,9 | 894,7 | 567,1 | 350,7 | 440,8 | 540,6 | 22,6 |
| Malawi | 124,4 | 195,4 | 49,1 | 97,0 | 128,8 | 129,5 | 119,5 | 598,8 | 510,5 | 328,3 | (35,7) |
| Maurice | 337,1 | 372,5 | 240,5 | 415,4 | 263,2 | 346,8 | 258,6 | 418,4 | 201,3 | 349,4 | 73,6 |
| Ouganda | 792,3 | 728,9 | 841,6 | 543,9 | 894,3 | 1 721,2 | 1 096,0 | 1 058,6 | 538,5 | 686,7 | 27,5 |
| RDC | 1 808,0 | 1 726,8 | 243,2 | 2 742,3 | 1 686,9 | 3 312,1 | 2 098,2 | 1 843,2 | 1 673,5 | 1 204,7 | (28,0) |
| Rwanda | 82,3 | 103,4 | 118,7 | 42,3 | 106,2 | 159,8 | 257,6 | 314,7 | 223,3 | 254,5 | 13,9 |
| Seychelles | 126,5 | 129,8 | 118,4 | 159,8 | 144,7 | 114,0 | 133,9 | 110,1 | 105,9 | 86,4 | (18,4) |
| Soudan | 2 436,3 | 2 600,5 | 2 662,1 | 2 894,4 | 2 691,7 | 2 466,4 | 1 687,9 | 1 251,3 | 1 728,4 | 1 063,8 | (38,5) |
| Swaziland | 37,4 | 105,7 | 65,6 | 133,5 | 92,2 | 88,6 | 84,4 | 25,5 | 41,3 | 21,5 | (47,8) |
| Union des Comores | 7,7 | 4,6 | 13,8 | 3,9 | 6,8 | 17,0 | 9,5 | 14,0 | 5,1 | 8,0 | 55,7 |
| Zambie | 1 323,9 | 938,6 | 694,8 | 1 729,3 | 1 108,0 | 1 066,0 | 2 099,8 | 1 488,8 | 1 582,7 | 1 575,0 | (0,5) |
| Zimbabwe | 68,9 | 51,6 | 105,0 | 165,9 | 387,0 | 399,5 | 400,0 | 544,8 | 421,0 | 319,4 | (24,1) |
| COMESA | 23 504 | 24 307 | 17 540 | 18 116 | 9 481 | 15 860 | 15 840 | 15 702 | 18 910 | 18 840 | (0,4) |

Source : COMStat et CNUCED

Tableau 11 : Volume moyen des flux d'IDE entre les pays membres du COMESA de 2007 à 2016

| Pays/région source et flux moyens d'IDE pour la période, en millions USD | | | | | |
|--|------------------|--------|----------|----------------|--------------------|
| Pays de destination | Période couverte | COMESA | EAC/SADC | Afrique du sud | Reste de l'Afrique |
| Burundi | 2013 | 20,5 | 1,0 | 0,1 | 2,2 |
| Égypte | 2007-2016 | 25,8 | 202,0 | | 3,1 |
| Kenya | 2007-2008 | 5,8 | 8,9 | 45,7 | -0,2 |
| Madagascar | 2007-2014 | 147,8 | | 0,5 | 12,0 |
| Malawi | 2010 | 19,7 | 10,0 | 20,0 | |
| Maurice | 2007-2016 | | | 49,7 | 14,9 |
| Ouganda | 2000-2015 | 53,0 | | 21,7 | 7,1 |
| Rwanda | 2010-2015 | 65,9 | 9,5 | 32,7 | 4,8 |
| Swaziland | 2007-2011 | | | 34,8 | |
| Zambie | 2007-2015 | 24,5 | 5,2 | 132,8 | 11,9 |
| Zimbabwe | 2012-2015 | 8,5 | 4,1 | 8,1 | 6,8 |

Source : COMStat et CNUCED

La moyenne des flux d'IDE en provenance du COMESA en Égypte au cours de la période 2007-2016 était de 26 millions USD. Les IDE vers Madagascar en provenance du COMESA ont atteint 148 millions USD en moyenne sur la période de 2007 à 2014 et ont émané essentiellement de Maurice. D'après la dernière Enquête sur les avoirs et engagements extérieurs de Maurice, l'Afrique du sud a continué d'être la plus importante source des IDE reçus par Maurice en provenance de l'Afrique, et ces apports représentent une moyenne de 50 millions USD sur la période de 2007 à 2016. Les flux moyens d'IDE reçus par l'Ouganda en provenance de l'Afrique pour la période de 2007 à 2015 se sont élevés à 53 millions USD en provenance du COMESA et de 22 millions USD en provenance de l'Afrique du sud. Quant à la Zambie, elle a enregistré des IDE de 24 millions USD en moyenne en provenance de pays membres du COMESA entre 2007 et 2015. Au cours de la période de 2010 à 2015, le Rwanda a reçu des flux d'investissements d'une valeur de 66 millions USD en provenance de la région COMESA.

Tableau 12 : Stocks d'IDE en direction du COMESA, 2007-2016 (en millions USD)

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Burundi | 9 | 12 | 13 | 13 | 15 | 14 | 132 | 212 | 220 | 220 |
| Djibouti | 518 | 752 | 852 | 878 | 956 | 1 066 | 1 352 | 1 505 | 1 629 | 1 789 |
| Égypte | 50 503 | 59 997 | 66 709 | 73 095 | 72 612 | 78 643 | 82 893 | 87 485 | 94 307 | 102 324 |
| Érythrée | 445 | 484 | 575 | 666 | 705 | 747 | 791 | 837 | 886 | 939 |
| Éthiopie | 3 588 | 3 697 | 3 918 | 4 206 | 4 833 | 5 111 | 6 455 | 8 310 | 10 503 | 13 700 |
| Kenya | 2 272 | 2 760 | 4 251 | 5 449 | 6 899 | 8 279 | 9 398 | 10 219 | 10 839 | 11 233 |
| Libye | 7 935 | 11 115 | 14 425 | 16 334 | 16 334 | 17 759 | 18 461 | 18 511 | 19 237 | 19 730 |
| Madagascar | 1 773 | 2 787 | 3 948 | 4 383 | 4 915 | 5 650 | 6 378 | 6 277 | 5 619 | 5 882 |
| Malawi | 780 | 977 | 1 029 | 1 150 | 1 165 | 1 167 | 971 | 1 181 | 1 061 | 1 153 |
| Maurice | 1 249 | 1 632 | 3 016 | 4 658 | 2 999 | 3 218 | 4 345 | 3 497 | 4 275 | 4 606 |
| Ouganda | 3 461 | 4 190 | 5 031 | 5 575 | 6 470 | 7 675 | 8 771 | 9 829 | 10 368 | 10 909 |
| RDC | 4 038 | 5 765 | 6 429 | 9 368 | 11 055 | 14 367 | 16 465 | 18 309 | 19 982 | 21 187 |
| Rwanda | 170 | 274 | 392 | 422 | 495 | 716 | 838 | 1 152 | 1 402 | 2 237 |
| Seychelles | 1 136 | 1 319 | 1 490 | 1 701 | 1 908 | 2 168 | 2 339 | 2 567 | 2 762 | 2 917 |
| Soudan | 10 247 | 11 900 | 13 627 | 15 690 | 17 425 | 19 736 | 21 424 | 22 675 | 24 404 | 25 467 |
| Swaziland | 889 | 542 | 809 | 987 | 970 | 1 072 | 826 | 679 | 555 | 545 |
| Union des Comores | 33 | 37 | 51 | 60 | 83 | 93 | 97 | 102 | 107 | 115 |
| Zambie | 6 921 | 7 257 | 7 607 | 7 433 | 8 394 | 11 048 | 12 342 | 14 891 | 14 468 | 14 936 |
| Zimbabwe | 1 492 | 1 544 | 1 649 | 1 814 | 2 201 | 2 601 | 3 001 | 3 546 | 3 967 | 4 286 |
| COMESA | 97 461 | 117 040 | 135 820 | 153 883 | 160 434 | 181 131 | 197 280 | 211 786 | 226 591 | 244 175 |

Source : CNUCED

Les stocks des flux d'IDE entrants dans l'ensemble du COMESA ont affiché une hausse de 7,7 % en 2016 par rapport aux niveaux de 2015. Les pays qui ont connu une augmentation significative des niveaux de stocks d'IDE sont l'Éthiopie (30,4 %), l'Égypte (7,8 %) et la RDC (6 %).

Tableau 13 : Valeur des projets de nouveaux IDE annoncés par pays d'origine/de destination au sein du COMESA (en millions USD)

| Région/économie d'origine | Pays d'origine du COMESA | | | | Pays de destination du COMESA | | | |
|--|--------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Burundi | 11 | - | - | 11 | 65 | 372 | 288 | 280 |
| Djibouti | - | 600 | - | - | 225 | 284 | 540 | 235 |
| Égypte | 1 167 | 1 732 | 1 686 | 1 707 | 4 368 | 17 628 | 14 700 | |
| Érythrée | - | - | - | - | - | - | - | 179 |
| Éthiopie | 70 | - | - | 306 | 4 929 | 2 699 | 1 751 | 6 751 |
| Kenya | 609 | 495 | 1 059 | 206 | 2 716 | 1 780 | 2 564 | 1 135 |
| Libye | - | 23 | 11 | 11 | 135 | 179 | - | - |
| Madagascar | - | - | - | - | 211 | 358 | - | 66 |
| Malawi | - | - | - | 14 | 559 | 29 | 11 | 6 |
| Maurice | 2 816 | 1 523 | 2 611 | 155 | 51 | 510 | 88 | 358 |
| Ouganda | 7 | - | 59 | 389 | 951 | 415 | 659 | 128 |
| RDC | - | 1 | - | - | 1 084 | 540 | 1 217 | 813 |
| Rwanda | - | - | - | - | 435 | 505 | 1 197 | 939 |
| Seychelles | - | - | 3 | - | 156 | 48 | - | 22 |
| Soudan | - | - | - | - | 66 | 68 | 1 556 | 18 |
| Union des Comores | | | | | 11 | 11 | 11 | - |
| Zambie | 33 | - | - | - | 1 065 | 2 915 | 562 | 492 |
| Zimbabwe | 6 | 548 | 29 | 3 | 2 074 | 538 | 653 | 108 |
| COMESA | 4 720 | 4 922 | 5 458 | 2 802 | 19 100 | 28 879 | 25 795 | 52 442 |
| Afrique | 18 576 | 13 558 | 13 192 | 11 739 | 68 333 | 89 729 | 67 047 | 94 073 |
| Monde | 826 620 | 721 320 | 772 866 | 827 670 | 826 620 | 721 320 | 772 866 | 827 670 |
| Part en % du COMESA par rapport à l'Afrique | 25,4 | 36,3 | 41,4 | 23,9 | 28,0 | 32,2 | 38,5 | 55,7 |
| Part en % du COMESA par rapport au reste du monde | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,3 | 2,3 | 4,0 | 3,3 | 6,3 |

Source : CNUCED

En 2016, la région COMESA a enregistré des engagements d'IDE nouveaux d'un montant de 52,4 milliards USD lancé dans ses pays membres. Cela représente une augmentation en pourcentage importante de 103,3 % par rapport à l'année 2015. En outre, les chiffres représentent 55,7 % du total des nouveaux projets d'IDE à destination des pays africains et 6,3 % des nouveaux projets d'IDE dans le monde entier.

4.2. Tendances en matière de fusions et acquisitions au sein du COMESA

En 2016, les pays du COMESA ont conclu 86 transactions de vente nettes en matière de fusions et acquisitions transfrontières ; cela représentait 34 % du nombre total de ventes réalisées en Afrique par les pays vendeurs. S'agissant des transactions de fusions et acquisitions conclues par pays acheteur, 35 de ces contrats ont été conclus par des entreprises acheteuses établies au sein du COMESA dans la même période, soit 22 % de l'ensemble des transactions conclues en 2016 sur le continent africain.

Tableau 14 : Tendances en matière de fusions et acquisitions au sein du COMESA

| | Transactions de F&A conclues par pays vendeur du COMESA | | Transactions de F&A conclues par pays acheteur du COMESA | |
|--|---|---------------|--|---------------|
| | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 |
| Burundi | - | - | - | - |
| Djibouti | - | - | - | - |
| Égypte | 50 | 32 | 5 | 7 |
| Érythrée | 1 | 1 | - | - |
| Éthiopie | 3 | 4 | 1 | 1 |
| Kenya | 18 | 17 | 6 | 3 |
| Libye | - | 1 | - | - |
| Madagascar | 1 | 2 | 1 | - |
| Malawi | 2 | - | 1 | - |
| Maurice | 7 | 8 | 17 | 19 |
| Ouganda | 5 | 2 | - | - |
| RDC | 3 | 6 | - | - |
| Rwanda | 2 | 3 | 1 | - |
| Seychelles | 1 | 2 | 7 | 2 |
| Soudan | 1 | 1 | - | - |
| Swaziland | 1 | 2 | 1 | - |
| Union des Comores | - | - | - | - |
| Zambie | 4 | 2 | - | - |
| Zimbabwe | 8 | 3 | 2 | 3 |
| COMESA | 107 | 86 | 42 | 35 |
| Afrique | 315 | 255 | 149 | 162 |
| Monde | 10 799 | 10 725 | 10 799 | 10 725 |
| Part en % du COMESA par rapport à l'Afrique | 34 % | 34 % | 28% | 22% |

Source : CNUCED

4.3. L'Accord sur la Zone d'investissement commune du COMESA (ZICC)

Suite à la décision de la Conférence du COMESA en 1998 visant à faire de la région COMESA une « zone d'investissement commune », l'Accord portant création de la Zone d'investissement commune du COMESA a été adopté par ladite Conférence en mai 2007 à Nairobi, au Kenya.

Après sept ans, les États membres ont recommandé en 2014 que l'accord soit révisé en tenant compte des aspects nouveaux liés aux régimes d'investissement internationaux et les normes spécifiques relatives à la protection des investisseurs, aux droits et obligations des investisseurs et aux droits et obligations des pays hôtes. La 37^e réunion du Conseil des ministres du COMESA a adopté la version révisée de l'Accord de la ZICC.

Les principaux programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'Accord de la ZICC révisé concernent entre autres le traitement national à accorder aux investisseurs du COMESA, la protection des investissements et des investisseurs, l'ouverture des secteurs économiques à tous les investisseurs, l'amélioration de l'environnement des affaires, la coopération dans la promotion de l'investissement parmi les États membres, notamment de l'investissement transfrontière à travers, entre autres, des conventions sur

la double imposition, la réforme juridique et institutionnelle et des mécanismes de règlement des différends.

La ZICC est un outil de promotion destiné à guider les États membres dans la mise en œuvre de divers programmes et réformes visant à faciliter le développement du secteur privé.

Des progrès considérables ont été enregistrés au cours de l'année 2017 en vue de la conclusion d'un Accord ZICC final. Après une revue technique effectuée en avril 2017 par le Comité de rédaction juridique, cet accord a été examiné et approuvé par la réunion des Ministres de la Justice tenue à Lusaka en septembre, avant d'être adopté par la suite par le Conseil des ministres en novembre 2017 dans la même capitale.

4.4. Programme d'amélioration de l'environnement des affaires

Le rapport *Doing Business 2018* de la Banque mondiale indique que 2017 a été une bonne année pour la plupart des pays africains en ce qui concerne les réformes relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires. Le Marché commun ne peut être mis en œuvre avec succès sans un environnement favorisant la compétitivité et réunissant toutes les conditions permettant de faire de la région une véritable destination pour l'investissement. Après avoir observé certaines failles existant dans le contexte actuel, le Secrétariat a entamé un programme-cadre pour l'amélioration de l'environnement des affaires en faveur de certains de ses États membres ; le programme comprenait un mécanisme d'évaluation par les pairs et d'échange d'expériences. Ce dernier permet à certains États membres de profiter de l'expérience des pairs qui obtiennent de bons résultats à travers des échanges et un processus pratique d'analyse comparative des meilleures pratiques dans la région. Ce processus consiste entre autres à créer un environnement permettant de soutenir le secteur privé afin d'influencer la mise en place d'un cadre de politique générale, juridique et réglementaire qui offre une infrastructure adéquate pour accroître le commerce transfrontière, la compétitivité commerciale et des partenariats dans la région COMESA et avec d'autres blocs économiques.

Les pays ont été classés selon le tableau ci-dessous dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale :

Tableau 15 : Classement 2018 selon l'indice *Doing Business* par pays du COMESA et par statut

| Classement mondial selon l'indice <i>Doing Business</i> | | | | |
|---|------|-----------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Économie | 2017 | Classement 2018 | Changement de classement | Situation par rapport au classement |
| Maurice | 49 | 25 | 24 | A progressé |
| Rwanda | 56 | 41 | 15 | A progressé |
| Kenya | 92 | 80 | 12 | A progressé |
| Zambie | 98 | 85 | 13 | A progressé |
| Seychelles | 93 | 95 | -2 | A régressé |
| Malawi | 133 | 110 | 23 | A progressé |
| Swaziland | 111 | 112 | -1 | A régressé |
| Ouganda | 115 | 122 | -7 | A régressé |
| Égypte | 122 | 128 | -6 | A régressé |
| Djibouti | 171 | 154 | 17 | A progressé |
| Union des Comores | 153 | 158 | -5 | A régressé |
| Zimbabwe | 161 | 159 | 2 | A progressé |
| Éthiopie | 159 | 161 | -2 | A régressé |
| Madagascar | 167 | 162 | 5 | A progressé |
| Burundi | 157 | 164 | -7 | A régressé |
| Soudan | 168 | 170 | -2 | A régressé |

| | | | | |
|---------------|------------|------------|----------|--------------------|
| RDC | 184 | 182 | 2 | A progressé |
| Libye | 188 | 185 | 3 | A progressé |
| Érythrée | 189 | 189 | 0 | Aucun changement |
| COMESA | 135 | 131 | 4 | A progressé |

Source : www.doingbusiness.org

Il apparaît dans le tableau ci-dessus établi à partir des classements publiés dans le rapport pour 2017 et 2018 que des réformes importantes ont été engagées dans les pays membres du COMESA. Parmi eux, 11 États membres ont amélioré leur classement, 8 pays ont reculé dans le classement alors qu'il n'y a eu aucun changement dans un État membre.

4.5. La Politique industrielle du COMESA et sa stratégie de mise en œuvre

Conformément à la décision du Conseil des ministres adoptée en mars 2015 à Addis-Abeba en Éthiopie, qui chargeait le Secrétariat du COMESA d'élaborer la stratégie de mise en œuvre de la Politique industrielle du COMESA, le Secrétariat a élaboré un projet de stratégie fondée sur les principaux domaines d'intervention, entre autres : la promotion d'une industrialisation durable, la diversification de la base manufacturière et la différenciation des produits, la promotion de la création de valeur ajoutée et des chaînes de valeur, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles aux niveaux national et régional, la transformation des micro, petites et moyennes entreprises, le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, la promotion d'une industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre favorisant la création d'emploi, l'intégration des femmes et des jeunes dans le secteur manufacturier, l'accroissement du commerce régional des produits manufacturés et la coopération dans la lutte contre le commerce illicite et la contrefaçon. La stratégie de mise en œuvre définit également les modèles et les trajectoires d'industrialisation en s'appuyant sur l'expérience d'autres pays, les principaux outils d'industrialisation, les modalités de mise en œuvre et le plan d'action.

Au cours de l'année 2017, les ministres en charge de l'industrie se sont réunis à Lusaka en septembre pour adopter la Stratégie industrielle du COMESA, à la suite des discussions organisées auparavant par le comité technique durant la même semaine. Cette stratégie a été adoptée plus tard en novembre par le Conseil des ministres du COMESA. Le document sur la Stratégie industrielle du COMESA comporte des chapitres sur les principaux éléments suivants : les expériences au niveau des pays et au niveau régional, l'orientation stratégique, l'analyse de la situation, les outils d'industrialisation, les trajectoires d'industrialisation et les modalités de mise en œuvre ainsi qu'un plan d'action. Il a été convenu que tous les États membres fassent part de leurs expériences respectives et des leçons apprises dans le passé, sur lesquelles doivent s'appuyer les nouvelles interventions menées dans le cadre de la stratégie.

4.5.1 Relations transfrontières entre entreprises et investissement

Conformément à l'article 99 sous le chapitre 12 du Traité du COMESA intitulé « Coopération au développement industriel », le Secrétariat a facilité l'établissement de relations interentreprises sous l'impulsion du secteur privé dans certains États membres, à savoir : le Swaziland, la Zambie, le Malawi et l'Éthiopie. Les joint-ventures et partenariats envisagés recourent divers secteurs de l'économie tels que l'énergie, la construction, le tourisme, les transports, la science et la technologie, l'agriculture et l'agro-industrie et le secteur manufacturier, entre autres.

Les projets se situent à différentes étapes d'instruction et de mise en œuvre dans les États membres retenus. Les joint-ventures envisagées sont réparties comme suit :

Tableau 16 : Joint-ventures

| État membre | Secteurs | Investissement envisagé |
|-------------|---------------------------------|-------------------------|
| Malawi | Énergie, construction, tourisme | 350 millions USD |
| Swaziland | Transports | 50 millions USD |
| Éthiopie | Secteur manufacturier | 40 millions USD |
| Zambie | Construction | 30 millions USD |

4.5.2 *Enrichissement des minerais*

Avec le concours de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le Secrétariat a commandé une étude sur l'état de l'enrichissement des minerais dans les États membres du COMESA. Les résultats de l'étude devaient être examinés en 2017 et servir de base pour encourager l'enrichissement des minerais dans la région conformément à la Politique industrielle du COMESA.



5

INFRASTRUCTURES,
ÉNERGIE ET
TÉLÉCOMMUNICATIONS

Afin de concrétiser sa vision de devenir une communauté économique régionale totalement intégrée et compétitive à l'échelle internationale, le COMESA accorde aux infrastructures le rôle légitime qui est le leur dans le calendrier de l'intégration régionale. Le développement d'infrastructures adéquates et efficaces est souligné par le Traité et renforcé par diverses décisions de la Conférence.

Il ressort de plusieurs études qu'une augmentation des actifs et de la qualité des infrastructures s'accompagne d'une amélioration du produit intérieur brut (PIB).

Malheureusement, le manque d'infrastructures adéquates et de qualité en Afrique a eu une incidence négative sur son PIB. Ainsi, dans la plupart des cas, le coût élevé des transactions commerciales est imputable à l'insuffisance des infrastructures, l'avantage comparatif de l'Afrique sur le marché mondial s'en trouvant ainsi compromis. Les rêves de l'Afrique, à savoir éradiquer la pauvreté du continent et améliorer les conditions de vie de ses 1,2 milliard de citoyens, tardent à devenir réalité du fait de la faiblesse et de la piètre qualité de ses infrastructures. Par conséquent, la nécessité de combler le déficit en infrastructures économiques n'est pas seulement une priorité mais un impératif si l'on veut améliorer le quotidien des citoyens du COMESA et des Africains en général.

Le pilier « infrastructure » du COMESA s'articule autour de trois domaines, à savoir: développement de ses priorités en matière d'infrastructures physiques dans les secteurs des transports (routier, ferroviaire, fluvial/maritime et aérien), de l'énergie et des TIC; harmonisation et facilitation des politiques et des réglementations. Les sections suivantes mettent en évidence les principales réalisations dans ces trois domaines au cours de la période considérée.

Projets d'infrastructure physique prioritaires

L'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'interconnectivité entre les pays afin de faciliter le commerce et le mouvement des facteurs de production. Les projets d'infrastructure prioritaires qui suivent ont été coordonnés aux fins de leur mise en œuvre dans le cadre de ce pilier.

5.1 Projets de transport

5.1.1 Corridor de transport multimodal nord-sud

En vue de promouvoir la coordination entre les communautés économiques régionales (CER) en termes de planification conjointe, de mobilisation des ressources et de mise en œuvre conjointes de projets/programmes, la Tripartite COMESA-EAC-SADC a été lancée en octobre 2008. L'Accord tripartite décrit la vision et les objectifs régionaux de ses États membres d'Afrique orientale et australe, l'un de ses domaines prioritaires étant les infrastructures. Sous l'autorité de la Sous-commission des infrastructures, le programme vedette a été la mise en œuvre du programme Aide pour le commerce du Corridor nord-sud pour le transport routier et ferroviaire le long de ce corridor prioritaire.

Le Corridor nord-sud relie le port de Dar-es-Salaam (Tanzanie) à la sous-région du *Copperbelt* (ceinture de cuivre) --sud de la RDC et nord de la Zambie-- et fait la jonction entre le Copperbelt et le port de Durban en Afrique du sud. Ce corridor dessert huit pays, à savoir la Tanzanie, la RDC, la Zambie, le Malawi, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique et l'Afrique du sud.

Le programme Aide pour le commerce du Corridor nord-sud vise à améliorer tant l'état des infrastructures physiques de transport (routes, rail, ports et postes-frontières) le long dudit corridor que le cadre réglementaire pour le commerce et le transport (c'est-à-dire en simplifiant et réduisant les procédures de dédouanement aux frontières, en harmonisant la réglementation sur le transport et le transit, et en simplifiant les formalités administratives, etc.). Il apporte également un appui aux projets dans le secteur de l'énergie à l'intérieur de la zone d'influence du corridor, en particulier les raccordements pour le transport de l'électricité communément appelé « Corridor nord-sud pour la transmission de l'électricité ».

En vue de donner un contenu concret aux aspirations du sous-comité infrastructures tripartite, une étude a été réalisée en 2010 par l'Université de Birmingham, son but étant d'évaluer les avantages que présenterait un Corridor nord-sud efficace. C'est dans cette étude que ce corridor a été érigé en priorité dont le déverrouillage aurait pour effet de donner un énorme coup d'accélérateur aux économies des pays concernés. Cependant, pour réaliser pleinement le potentiel de ce corridor, plusieurs projets ont été identifiés comme préalable à cette réalisation.

Au nom de la Tripartite, le COMESA a sollicité le financement IPPF du NEPAD pour préparer certains des projets identifiés sur le plan de

la bancabilité. Cinq tronçons (routiers) essentiels ont été identifiés le long du corridor et un financement d'un montant de 4 955 533 USD a été prévu par le NEPAD-IPPF. Le financement IPPF a permis de prendre en charge les principaux services de consultants pour produire les études de faisabilité, l'étude technique détaillée, les dessins et le dossier d'appel d'offres. Parallèlement, les contributions ont permis de financer les activités relatives à l'organisation d'ateliers afin d'examiner les rapports et d'autres produits, et de faire face aux imprévus.

La mise en œuvre des liaisons a été confrontée à certains défis. Un CER partenaire s'est retiré de l'Unité tripartite de préparation de projets au moment où le financement venait juste d'être mis à disposition. Deuxièmement, le DfID a retiré son financement pour le personnel détaché à l'Unité de préparation et d'exécution des projets (UPEP) qui était responsable de la coordination et de la gestion de la préparation des projets. Cela signifiait que le COMESA était à la croisée des chemins pour ce qui est de gérer la préparation des projets. Mais la Banque africaine de développement, dans le cadre du financement du Projet de renforcement des capacités du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA CAP) à travers l'Agence du NEPAD et l'Union africaine est venue appuyer l'UPEP en fournissant un expert en infrastructures et des fonds pour les activités d'appui afin de faire avancer ce projet PIDA ainsi que l'«Initiative présidentielle pour promouvoir l'infrastructure».

Les cinq liaisons sont: au Botswana, 64 km de route Pandamatenga-Nata, et 111 km entre Palapye-Martin's Drift (frontière avec l'Afrique du sud); au Malawi, 205 km de route entre Lilongwe (M1) et Jenda ; et au Zimbabwe, les 120 km de route entre Bulawayo et Gwanda, et 200 km entre Gwanda et Beitbridge. Ces liaisons routières sont maintenant prêtes pour ce qui est de la bancabilité et attendent que le financement soit bouclé. Les résultats attendus de ces études seront réalisés une fois que la construction aura été achevée ; cela signifie que le coût des transactions commerciales et le temps mis pour traverser le corridor seront effectivement réduits.

5.1.2 *Corridor LAPSET: Voie ferrée à écartement standard Mombasa-Nairobi*

Le réseau ferroviaire régional permettra d'établir des liaisons essentielles entre le Kenya, l'Éthiopie et le Soudan du sud, et de promouvoir la croissance industrielle et le développement socio-économique. Le projet ferroviaire LAPSET est une composante d'une initiative de développement spatial plus large couvrant le Kenya, l'Éthiopie et le Soudan du sud, et dont le chef de file est le gouvernement du Kenya. Il devrait coûter 7,1 milliards USD. Les 1 710 km de voie ferrée à écartement standard font partie d'un projet tout à fait nouveau ancré sur le port de Lamu le long du littoral kényan vers Isiolo où elle s'oriente vers l'Éthiopie et le Soudan du sud. Les principaux objectifs sont de créer une zone économique entre les trois pays à travers la promotion du commerce, des liaisons de transport, d'autres moyens d'accéder à la mer et d'une meilleure intégration régionale.

La première phase du réseau comprend une voie unique d'un chemin de fer à écartement standard entre Mombasa et Nairobi d'une longueur de 472 km sur un total de 609 km, dont 90 % ont été financés par Exim Bank de Chine et 10 % par le gouvernement kényan. La construction du tronçon Mombasa-Nairobi est achevée; et cette ligne a été inaugurée le 1^{er} juin 2017, après quoi elle est devenue pleinement opérationnelle. C'est la société China Road and Bridge Corporation qui a construit cette ligne de chemin de fer. Au cours de la phase de construction, ce projet a créé plus de 35 000 emplois. Il a été suivi de près par le Président Uhuru Kenyatta à travers des réunions trimestrielles des parties prenantes.

Cette voie ferrée, d'une charge par essieu de 25 tonnes, devrait permettre l'acheminement de 22 millions de tonnes de marchandises par an à des vitesses variant entre 80 et 100 km/h. Les trains voyageurs rouleront à une vitesse maximale de 120 km/h.

5.1.3 *Corridor Djibouti: Voie ferrée à écartement standard Éthiopie-Djibouti*

La voie ferrée à écartement standard entre l'Éthiopie et Djibouti est achevée et actuellement opérationnelle. Les 750 km de chemin de fer comprennent deux voies de 100 km entre Addis-Abeba et Adama en Éthiopie. Cette voie a été construite pour un montant de 3,77 milliards USD. La ligne s'étendra finalement jusqu'au Kenya, au Soudan du sud et au Soudan. L'Éthiopie et Djibouti se sont engagés dans la formation du personnel, un institut ferroviaire devant être mis en place en Éthiopie pour répondre aux besoins d'autres pays africains.

5.1.4 *Éthiopie-Soudan*

L'Éthiopie et le Soudan ont signé un accord bilatéral relatif à la construction d'une voie ferrée à écartement standard entre les deux pays, dont l'étude de faisabilité sera financée par la BAD.

5.1.5 *Liaison ferroviaire du Swaziland*

La nouvelle ligne de chemin de fer de 150 km dont la construction est envisagée devrait coûter 18 milliards de rands et relier Lothaire Junction de Mpumalanga (Afrique du sud) à Sidvokodvo Junction au Swaziland. Il s'agit d'une voie ferrée stratégique conjointe de Transnet Freight Rail et Swaziland Railway destinée à créer de nouvelles capacités ferroviaires entre les deux pays en vue d'appuyer le transfert modal de la route au rail, d'améliorer l'intégration de la logistique transfrontière entre les deux entreprises et de promouvoir le développement économique.

Le projet sera financé grâce aux partenariats public-privé (PPP). L'étude de faisabilité du projet a abouti à des résultats positifs ; les bailleurs de fonds du projet ont donné aux deux entreprises ferroviaires le feu vert pour engager les premiers travaux de planification. À la fin de 2016, le projet en était à la phase de planification détaillée. À présent, il est question d'acheter des terres, d'organiser la réinstallation des ménages et des lieux de sépulture. Quant à la demande d'autorisations environnementales, elle suivait son cours.

5.2 **Facilitation du transit**

5.2.1 *Mise en œuvre de postes-frontières à guichet unique (PFGU)*

PFGU de Nakonde-Tunduma

Le poste-frontière de Nakonde/Tunduma entre la Tanzanie et la Zambie est un poste très important et fréquenté qui permet l'accès au port de Dar-es-Salaam à la Zambie, ainsi qu'à la RDC et au Zimbabwe via le Corridor nord-sud. En reconnaissance de l'importance de ce poste-frontière, la BAD a fourni 587 000 USD pour le financement de la sous-composante transport et facilitation du commerce dans le cadre de la facilité de crédit accordée à la Zambie pour la remise en état de la route Chinsali-Nakonde. Cette composante comprend la mise sur pied d'un poste-frontière à guichet unique à Nakonde du côté zambien. Les activités de facilitation du commerce et du transport permettront d'améliorer l'efficacité du corridor et de bien compléter les travaux de développement de l'infrastructure routière en cours le long du corridor.

5.2.2 *Programme tripartite de facilitation du transport et du transit*

L'absence d'un cadre intégré et libéralisé du marché du transport routier dans la région Afrique orientale et australe (AFOA) pose de nombreux obstacles au commerce en étant à l'origine de graves retards et d'une augmentation des coûts de transport, ainsi que des défis à la sécurité et la durabilité des routes. Les CER de la Tripartite et les États membres ont élaboré un programme global tripartite de facilitation du transport et du transit financé dans le cadre du 11^e FED. Ce programme, qui s'appuie sur les interventions antérieures des communautés économiques régionales, s'attaque à ces défis par la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements, de systèmes et de normes de transport routier harmonisées qui ont une incidence sur les conducteurs, les charges, les véhicules et l'infrastructure routière dans les pays de la région AFOA.

L'objectif stratégique global est de faciliter le développement d'un marché régional des transports plus compétitif, intégré et libéralisé en Afrique orientale et australe. Assurer la mise en œuvre de la stratégie de gestion des charges des véhicules de la région AFOA, harmoniser la réglementation et les normes sur les véhicules et améliorer l'efficacité des corridors de transport régionaux sont autant de résultats attendus du programme.

Le projet a démarré en juin 2017, à la suite de la nomination de consultants chargés de sa mise en œuvre. L'unité d'exécution du projet a été établie au secrétariat de la SADC, qui fait office de CER chef de file du projet.

En collaboration avec le COMESA, l'EAC et la SADC, l'UE a signé un accord de financement d'un montant total de 18 millions d'euros pour appuyer le programme sur une période de cinq ans à partir de 2017. Un expert technique a été affecté à chacune des trois CER pour faciliter et coordonner leurs activités spécifiques.

Au titre du programme global tripartite de facilitation du transport et du transit, les États peuvent faire une demande d'assistance pour intégrer dans leur droit interne et mettre en œuvre, comme convenu, les règlements, les normes et les systèmes régionaux harmonisés en matière de transport routier de manière synchronisée et coordonnée au moyen des stratégies et interventions suivantes:

- (i) Élaboration du cadre/des directives juridique(s)/politique(s) pour améliorer le respect par les États des obligations des CER et appuyer l'intégration de l'accord régional dans le droit interne;

- (ii) Développement de capacités au niveau des États grâce au renforcement des ministères en charge des transports et de la réglementation du secteur des transports;
- (iii) Mise en œuvre de l'Initiative de gestion de la charge des véhicules, des règlements et normes relatifs aux véhicules, des régimes d'assurance automobile contre tiers, du plan de situation stratégique des ponts-bascules au niveau régional, des ADPIC et de l'Accord multilatéral sur le transport routier transfrontière (« MCBRTA »);
- (iv) Renforcement des secrétariats des CER afin d'améliorer la coordination entre ces communautés et la direction du Programme tripartite.

5.3 Projet d'intégration de l'espace aérien du COMESA

L'objectif du projet d'Intégration de l'espace aérien du COMESA est d'aider la région à mettre en place un espace aérien supérieur homogène. Financé par la BAD, ce projet vise à déployer une technologie de navigation aérienne par satellite à l'échelle régionale conforme aux règles de l'OACI pour migrer vers les systèmes satellites CNS/ATM qui sont bénéfiques à long terme. Par conséquent, il faudrait qu'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel soit mis en place avant de s'engager dans la mise en œuvre et d'attirer le financement du secteur privé et celui des institutions financières multilatérales. En outre, avant de passer à la mise en œuvre, il est nécessaire d'évaluer les options techniques, financières, économiques et opérationnelles disponibles afin d'éclairer la prise de décisions.

L'objectif spécifique du projet est de créer un espace aérien supérieur homogène dans la région COMESA en vue d'améliorer les performances du transport aérien en termes de sûreté, d'efficacité, de coût-efficacité et d'impact sur l'environnement grâce au déploiement d'équipements et d'infrastructures modernes dans la région.

Trois études ont été lancées en 2016 dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet. Il s'agit d'études portant sur:

- i) la création d'un cadre juridique et institutionnel de coopération régionale;
- ii) l'établissement d'un cadre réglementaire et d'une agence ad hoc; et
- iii) l'évaluation de la faisabilité technique et financière.

L'étude sur le cadre juridique et institutionnel de coopération régionale entreprise par le cabinet ALG d'Espagne s'est achevée avec succès en septembre 2016 conformément au contrat. Cela a été réalisé grâce à la participation active et l'aiguillage des États, et à la coordination assurée par le Secrétariat du COMESA à travers des réunions et ateliers. Cette étude a permis de mettre au point les règlements instituant l'espace aérien supérieur homogène du COMESA. Ceux-ci fournissent un cadre de collaboration dans lequel les États membres du COMESA géreront conjointement l'espace aérien supérieur.

Ils bénéficieront ainsi d'une approche harmonisée de l'industrie du transport aérien offrant de vastes possibilités de normalisation et d'interopérabilité, de partage des ressources, de respect des normes internationales et d'intégration régionale.

L'étude sur la création d'un cadre réglementaire et d'une agence menée par le cabinet NTU du Danemark s'est achevée avec succès en octobre 2016 conformément au contrat et sous la direction et la supervision des États. L'étude a abouti aux résultats ci-après:

- (i) Le règlement et les directives pour le projet CNS/ATM ont été développés;
- (ii) Le règlement relatif à l'établissement de l'espace aérien supérieur homogène du COMESA;
- (iii) L'accord portant création de l'Agence de l'espace aérien du COMESA pour l'Afrique orientale et australe;
- (iv) Cadre de l'interface civil et militaire, et memorandum d'accord type pour l'établissement de comités civils et militaires nationaux;
- (v) Règlement type sur la sécurité de la navigation aérienne;
- (vi) Cadre pour l'entreprise et plan stratégique de l'Agence;

- (vii) Règlements et directives types sur les performances et l'économie de la navigation aérienne.

La création de l'espace aérien supérieur homogène du COMESA aboutira à :

- (i) l'amélioration de la sécurité grâce à l'harmonisation des politiques et procédures de sécurité, des services intégrés et d'une interopérabilité totale entre les centres de contrôle aérien;
- (ii) une plus grande efficacité en raison de la réduction de la fragmentation des services et des dysfonctionnements dans l'acheminement;
- (iii) un bon rapport coût-efficacité en raison de services de navigation aérienne efficaces et mieux organisés;
- (iv) un impact environnemental positif grâce à la réduction de la consommation de carburant et aux émissions résultant de l'optimisation des itinéraires et d'une plus grande efficacité;
- (v) l'amélioration de l'échange d'information et de ressources par le biais de centres régionaux de données;
- (vi) l'amélioration de la capacité et de la coordination grâce à l'utilisation flexible de l'espace aérien par les militaires et les civils;
- (vii) l'amélioration des services.

Dans l'ensemble, les résultats du projet aideront la région COMESA et les différents États à répondre aux exigences de sécurité et de fonctionnement de l'OACI, à mieux coordonner l'utilisation de l'espace aérien entre civils et militaires, à établir le cadre de coordination régionale grâce à la mise en place de l'agence. La réglementation économique type constitue un exemple de pratiques optimales que les États peuvent se fixer comme référence au moment d'élaborer leurs propres politiques.

La mise en œuvre du projet CNS/ATM dans la région COMESA permettra donc d'améliorer la sûreté et la sécurité du transport aérien, la rentabilité, l'efficacité et l'impact environnemental par la restructuration de l'espace aérien, le déploiement des équipements interopérables à l'aide de satellites modernes, l'harmonisation des procédures, le partage d'information et un espace aérien supérieur fluide. Ce projet contribue donc à l'intégration régionale dans la mesure où il sert de plateforme de convergence des approches commerciales des États.

Les résultats du projet aideront la région COMESA et les différents États membres à répondre aux exigences sécuritaires et opérationnelles de l'OACI, à mieux coordonner l'utilisation de l'espace aérien entre civils et militaires, à établir le cadre de coordination régionale à travers la mise en place de l'agence.

La troisième étude consistant à évaluer la faisabilité technique et financière du projet a été réalisée par le cabinet EGIS de France et achevée en juin 2017 conformément au contrat. L'étude fournit une analyse détaillée des options techniques et opérationnelles stratégiques pour la prestation de services de navigation aérienne dans l'espace aérien supérieur homogène à l'aide des systèmes CNS/ATM et formule des recommandations concernant les modalités de mise en œuvre. Une formation technique de deux semaines d'experts des États membres du COMESA a été réalisée au Caire, en Égypte en décembre 2016 dans le cadre des produits livrables de l'étude.

Les ministres en charge de l'infrastructure du COMESA ont approuvé les livrables de l'étude lors de leur réunion d'octobre 2017. Tous les documents juridiques découlant de ces études seront soumis à la Comité de rédaction juridique du COMESA, avant de les présenter au Conseil des ministres et de les publier au Journal officiel du COMESA.

5.4 Voie de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée (VICMED)

Le VICMED est un projet de l'Initiative présidentielle pour promouvoir l'infrastructure dont le chef de file est le Président égyptien. Il vise à établir un corridor de développement ancré sur la voie de navigation le long du Nil, du lac Victoria jusqu'à la mer Méditerranée. Il concerne neuf pays membres du COMESA, à savoir le Burundi, l'Éthiopie, l'Égypte, le Kenya, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan du sud, le Soudan, plus la Tanzanie. Hormis l'approfondissement de l'intégration régionale, le projet fournira un mode de transport relativement bon marché et respectueux de l'environnement, et le plus court trajet direct entre l'Europe occidentale et

l'Afrique centrale et orientale.

Le projet VICMED bénéficie de l'appui de la BAD. En plus de soutenir l'étude de pré-faisabilité achevée en mai 2015, la BAD a fourni des fonds supplémentaires d'un montant de 650 000 USD grâce à un accord de prêt avec l'Égypte pour le renforcement des capacités en faveur des États riverains, le développement du projet institutionnel et du cadre juridique et de l'élaboration de termes de référence pour l'étude de faisabilité détaillée. Des consultants chargés d'élaborer le cadre institutionnel et juridique ainsi que les termes de référence du projet pour l'étude de faisabilité détaillée ont été recrutés en 2016 à travers une procédure d'appel d'offres international conformément aux règles et procédures de la BAD relatives aux marchés publics. Les consultants ont présenté le rapport initial qui a été examiné par le Comité de pilotage en décembre 2017.

Le renforcement des capacités dans les pays couverts est l'un des éléments clés du projet et, sous ce rapport, l'évaluation des besoins en formation a été faite. Un programme de formation de deux semaines pour les pays couverts par le projet concernant le transport par voies navigables intérieures a également été réalisé au Caire en février 2017. Ce programme contribuera au transfert de connaissances aux pays couverts par le projet pour leur permettre de participer effectivement au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et la gestion ultérieure du transport fluvial.

Le COMESA assure la coordination du projet et pilote la mobilisation des ressources. L'étude de faisabilité devrait coûter au total 17 millions USD répartis entre les trois principales composantes de l'étude, à savoir : 10 millions pour l'étude principale du Nil, 2 millions pour le fleuve Akagera, et 5 millions pour les études techniques détaillées et de conception. Le COMESA prendra langue avec un certain nombre de partenaires de développement afin de s'assurer qu'une étude de faisabilité sera menée et le développement du projet financé.

5.5 Projets énergétiques

5.1 *Corridor nord-sud pour la transmission de l'énergie - Interconnexion de la ligne Zambie-Tanzanie-Kenya (ZTK)*

La promotion de l'interconnexion des réseaux électriques sur le continent et la facilitation de la création d'un marché panafricain de l'électricité est l'un des principaux objectifs du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Il vise à promouvoir et à stimuler le développement de nouveaux projets de production d'électricité et le potentiel d'exportation.

Le Corridor nord-sud de transport de l'énergie électrique s'étend sur 8 000 kilomètres, avec une ligne qui part de l'Égypte et passe par le Soudan, le Soudan du sud, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe jusqu'en Afrique du sud pour le transport de l'énergie générée par le Grand Barrage de la Renaissance du millénaire. Le corridor reliera les groupements énergétiques de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (EAPP et SAPP).

Le projet se déroule en plusieurs phases: Le Kenya et la Tanzanie ont entrepris les derniers préparatifs relatifs à la ligne de raccordement de 400 KV Kenya (Nairobi) - Tanzanie (Arusha-Singida) sous les auspices de l'Initiative du bassin du Nil et du Programme d'action subsidiaire des Lacs équatoriaux du Nil (NBI/NELSAP). La mise en œuvre de la ligne de 400 KV Shinyanga-Iringa est assurée par l'entreprise TANESCO; la Tanzanie et NELSAP ont également entrepris la préparation de la ligne de transport de 400 KV Iringa-Mbeya en Tanzanie, la Zambie s'occupant de la mise en œuvre de la ligne de 330 KV Pensulo-Kasama en Zambie. Le tableau ci-dessous résume les principales réalisations sur cette ligne de transmission.

Tableau 17 : Réalisations sur la ligne de transmission

| Titre | Situation | Pays |
|--|--|---------------------------|
| Interconnexion Zambie - Tanzanie - Kenya (ZTK) | <p>Le projet vise à établir l'interconnexion entre les trois pays, mais permettra également de créer la liaison entre le groupement énergétique de l'Afrique australe et celui de l'Afrique orientale, rendant ainsi possible le transport de l'énergie du Cap au Caire.</p> <p>Jusqu'à présent, au nombre des réalisations du projet, on peut citer les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) En 2016 a été bouclée l'étude de marché complémentaire portant sur l'examen du volume des échanges et l'impact potentiels de l'interconnexion sur les systèmes énergétiques régionaux. (b) L'étude de faisabilité et celle d'impact environnemental et social pour la ligne de Mbeya (Tanzanie) à Kabwe (Zambie) ont été achevées en novembre 2017. (c) La conception de la ligne s'est achevée en décembre 2017. (d) La section qui va d'Isinya au Kenya à Arusha en Tanzanie est en cours d'exécution, le contrat de construction ayant été signé le 7 octobre 2016. (a) La section Singida-Iringa, longue de 442 km sur une ligne 400 KV, a été achevée en décembre 2016. (b) L'étude de faisabilité pour la ligne 400 KV Iringa-Mbeya sur 349 km a été bouclée en 2012. (c) La première phase de la ligne 330 KV sur 400km, de Pensulo à Kasama (Zambie), a été mise en service en décembre 2015. (d) Le contrat d'ingénierie, approvisionnement et construction -IAC- (plus celui du financement) pour la section Pensulo-Kabwe (ligne 330 KV circuit unique sur 300 km) a été signé en 2016. Les discussions sur le financement se poursuivent. (e) Pour la section Kasama-Nakonde, le contrat IAC (plus celui du financement) a été signé en 2016. Les discussions sur le financement étaient en cours (f) Une conférence des bailleurs de fonds organisée par les 3 pays bénéficiant d'un financement de l'UE par l'entremise du COMESA s'est tenue les 29 et 30 novembre 2017 à Livingstone en Zambie. Le montant total du financement requis pour les sections manquantes en Tanzanie est de l'ordre de 425 millions USD. Les discussions visant l'obtention de ce financement se poursuivent avec la Banque mondiale - IDA, soit 315 millions USD, 120 millions USD devant provenir de l'AFD). La Zambie a fait savoir qu'elle était à la recherche de 173 millions USD. La Banque mondiale, la Délégation de l'Union européenne auprès de la Zambie et le COMESA et la Banque européenne d'investissement ont manifesté leur intérêt pour le financement des chaînons manquants en Zambie et ont déjà entamé des discussions avec les autorités zambiennes. | Zambie, Tanzanie et Kenya |
| Projet de d'interconnexion électrique Éthiopie-Kenya | C'est une ligne de courant continu haute tension 500 KV (CCHT) longue de 1 045 km, dont 612 km au Kenya et 433 km côté éthiopien. Construction en cours et achèvement prévu pour 2019. | Éthiopie et Kenya |
| Interconnexion Éthiopie-Soudan | Il s'agit d'un projet d'une capacité nominale de 3 000 MW dont le coût est estimé à 436 millions USD. L'étude de faisabilité a été réalisée, le projet lui-même devrait s'achever en 2021. | Éthiopie et Soudan |
| Interconnexion Ouganda-Kenya (260 km) | Construction en cours, achèvement prévu en 2017. | Ouganda et Kenya |
| Ouganda - Rwanda (172 km) | Achevé en 2017. | Ouganda, Rwanda, |
| Rwanda-Burundi (143 km) | Contrat IAC en cours. | Rwanda - Burundi |

| | | |
|--------------------------------|--|------------------------|
| Rwanda-Burundi-RDC (371 km) | À divers stades de mise en œuvre et devrait être achevé en 2018 : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Lignes de transmission aérienne Birembo-Shango-Gisenyi-Kibuye- 86 % ;<input type="checkbox"/> Ligne de transmission aérienne Bujumbura-Kamanyola-Dossier d'appel d'offres en préparation ;<input type="checkbox"/> Goma-Buhandahanda - passation de marché IAC. | Burundi, RDC et Rwanda |
|--------------------------------|--|------------------------|



5.1.1 Production d'électricité

Entre 2012 et 2016, la région COMESA a enregistré une hausse de 36 % de la capacité installée de production d'électricité, de 48 352 MW à 65 791 MW. Le tableau ci-dessous présente le développement de certaines centrales électriques dans la région.

Tableau 18 : Quelques centrales électriques de la région

| État membre | Centrale | Capacité (en MW) | Coût | Situation |
|------------------------|--|------------------|---------------------|---|
| Égypte | Beni Suef, Burullus et nouvelle capitale (gaz naturel) | 14 400 | 8 milliards d'euros | 4 400 MW déjà en service en 2016. Extension à 14 400 MW en construction |
| Éthiopie | Gibe III | 1 870 | 1,8 milliard USD | Mise en service en 2016 |
| Éthiopie | Grand Barrage de la Renaissance du millénaire | 6 000 | 8 milliards USD | En construction. Devrait être mis en service fin 2020 |
| Zambie | Itezhi-tezhi | 120 | 420 millions USD | Mise en service en 2016 |
| Zambie | Maamba | 300 | 750 millions USD | 150 MW mis en service en 2016 |
| Zambie et Zimbabwe | Batoka Gorge | 2 400 | 5 milliards USD | En cours |
| Burundi, RDC et Rwanda | Barrage hydro de Ruzizi III | 145 | 450 millions USD | En cours |
| Kenya | Centrale à charbon de Kwasasi, comté de Lamu | 985 | 2 milliards USD | En cours |
| Zambie | Kafue Gorge Lower Hydro | 750 | 1,5 milliard USD | En cours |
| RDC | Barrage d'Inga Phase 1 | 4 200 | 6 milliards USD | En cours |

5.1.2 Coopération entre le COMESA et l'ICSHP

Le 15 décembre 2016, le COMESA et le Centre international sur l'énergie hydroélectrique à petite échelle (ICSHP) ont signé un mémorandum d'accord visant à promouvoir le développement de petites centrales hydroélectriques en Afrique orientale et australe et améliorer le renforcement des capacités locales.

Créé en 1994, l'ICSHP est une institution à but non lucratif opérant sous les auspices de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Sa mission est de promouvoir le développement des petites centrales hydroélectriques dans le monde. Il est basé à Hangzhou, en Chine.

Afin de faciliter l'accès des États membres aux services du centre, celui-ci et le COMESA ont ouvert deux bureaux conjoints, dont un dans les locaux de l'ICSHP en Chine, et l'autre au Secrétariat du COMESA à Lusaka, en avril et mai 2017 respectivement.

À cette fin, le COMESA et l'ICSHP ont organisé un atelier de formation d'une semaine pour les États membres sur le développement de petites centrales hydroélectriques à Madagascar du 24 au 28 juillet 2017. De plus, en 2017, le COMESA a également envoyé des responsables des États à l'ICSHP par l'entremise du Bureau conjoint pour la formation sur les petites centrales hydroélectriques.

Groupement énergétique COMESA de l'Afrique de l'Est (EAPP)

Ce Groupement énergétique a été créé le 24 février 2005 et adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du 11^e Sommet du COMESA en novembre 2006 en tant qu'institution spécialisée en matière d'énergie électrique pour l'Afrique de l'Est. L'objectif global du groupement est de faciliter l'intégration régionale et, partant, de réaliser une croissance et un développement durables.

Le Groupement énergétique de l'Afrique de l'Est a entrepris en 2016 les activités suivantes:

- a) Un projet de Plan stratégique couvrant la période 2016-2026 a été élaboré ;
- b) Le programme de conformité du Code d'interconnexion a été approuvé au cours de la réunion du Conseil des ministres tenue à Addis Abeba, Éthiopie, le 22 janvier 2016. Le programme devrait être mis en œuvre sur une période de trois ans ;
- c) En partenariat avec *Power Africa*, l'EAPP a travaillé à l'élaboration de la modélisation des charges et la modélisation dynamique pour la région Afrique orientale ;
- d) L'EAPP a facilité l'élaboration de l'Accord sur la transmission, le transit et les tarifs douaniers pour la transaction Éthiopie-Kenya-Tanzanie. Cette activité vise à élaborer des accords types sur la transmission, y compris les tarifs en vue de leur utilisation dans des accords de transmission à long terme au niveau de la région ;
- e) L'étude sur l'impact de l'interconnexion entre l'EAPP et celui de la SAPP : les régions relevant de l'EAPP et du SAPP sont en train d'étudier l'impact de la connexion entre ces deux groupements énergétiques ;
- f) Il a été signé les mémorandums d'accord (Médac) ci-après visant à aider à la mise en œuvre de l'EAPP:
 - i) Entre l'EAPP et DONFANG Electric International Corporation de Chine sur la coopération en matière de développement de l'infrastructure énergétique dans la région de l'EAPP; et
 - ii) Entre l'EAPP et *State Grid of China (SGCC)* et *Global Energy Interconnection (GEIDO)* sur la coopération générale visant à améliorer le secteur de l'électricité au niveau de la région de l'EAPP.

5.6. Projets TIC

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un ingrédient fondamental pour un développement économique durable à long terme. Si la région a connu une croissance accrue dans l'accès au service de téléphonie de base grâce à la technologie mobile, l'accès au service Internet a été plus lent, principalement à cause des coûts élevés et de l'insuffisance des infrastructures.

Des installations importantes ont été réalisées en matière de connectivité internationale à l'Internet en termes de câbles sous-marins en Afrique et, dans plusieurs pays, les opérateurs de téléphonie mobile ont mis en place des réseaux 3G et 4G. Cependant, la prestation de services Internet d'un bon rapport coût-efficacité a été infléchie par l'insuffisance des réseaux internes et fédérateurs intra-régionaux de fibre optique. Ainsi, l'accès accru au service Internet par le développement de l'infrastructure interne aux niveaux national et régional est une priorité pour le COMESA. Les avantages sont également réduits à néant par des menaces à la sécurité informatique, les intérêts commerciaux, l'incertitude autour de la réglementation, et une concurrence limitée entre les plateformes numériques pouvant entraîner une concentration indésirable dans de nombreux secteurs et des coûts de services élevés.

Les projets ci-après ont été prévus pour répondre à certains défis mentionnés.

5.7. Projet COMTel

La portée du projet COMTel exige l'établissement d'un réseau de télécommunications terrestres reliant les opérateurs de télécommunications au sein de la région COMESA et au-delà. Le concept d'origine était basé sur un modèle d'opérateur transporteur qui dispose d'un noyau superposé et un réseau de transmission sur l'infrastructure existante quand c'est possible ; mais dans la plupart des cas, on construira de nouvelles voies de transmission associant un câble de fibre optique enfoui et des infrastructures aériennes. L'objectif principal du réseau est de fournir une connectivité multimédia fiable et rentable aux utilisateurs des télécommunications dans la région et au-delà.

Bien que la transmission soit encore une affaire rentable, les tendances récentes et futures de la technologie des réseaux évolue vers la convergence fixe-mobile et les entreprises de télécommunications s'orientent vers la consolidation, à quoi s'ajoutent les aménagements existants sur les réseaux à fibre optique terrestre ; il est donc nécessaire de revoir le modèle commercial de COMTel.

Ainsi, le COMESA est en train de revoir le projet COMTel et le modèle commercial associé en tenant compte des tendances industrielles émergentes. À l'avenir, les résultats de cette revue doivent aider à trouver les meilleures options techniques et commerciales.

5.8 Chaînon manquant et étude sur le partage des infrastructures

En vue de favoriser l'investissement dans les infrastructures et les services de communications à large bande dans la zone tripartite (COMESA/EAC/ SADC), en collaboration avec la SADC et l'EAC, le COMESA a entrepris une étude visant à identifier les insuffisances en matière d'infrastructure TIC pour l'interconnectivité entre les États membres de la zone tripartite. L'étude porte également sur l'évaluation de l'environnement propice à l'investissement dans l'infrastructure dorsale, définit le réseau TIC optimal, et élabore des politiques et des règlements types pour faciliter la création et le fonctionnement de réseaux fédérateurs compétitifs et efficaces.

Les objectifs de l'étude pour la région tripartite sont les suivants:

- i. Définir la meilleure architecture du réseau TIC de fibre optique pour réaliser l'interconnexion complète entre les États, et entre ceux-ci et le reste du monde;
- ii. Identifier les autres infrastructures de fibre actuellement déployées et déterminer l'usage qu'en font les opérateurs de télécommunications dans la région tripartite (c'est-à-dire les réseaux électriques, les routes, les chemins de fer, les égouts, les oléoducs et les gazoducs);
- iii. Identifier les interconnexions transfrontières, les contraintes, les liaisons manquantes (intra et inter) et l'insuffisance des capacités des États de la zone tripartite sur la base du réseau optimal;
- iv. Déterminer le coût de l'investissement pour réaliser le réseau optimal;
- v. Élaborer des directives types en matière de politique et de réglementation concernant l'utilisation d'autres infrastructures de fibre sur la base du principe du libre accès;
- vi. Évaluer les cadres réglementaires nationaux et régionaux existants susceptibles de faciliter l'investissement dans l'infrastructure régionale de TIC et de mettre en place un cadre harmonisé pour la région tripartite.

La note conceptuelle et les termes de référence pour le recrutement des consultants ont été mis au point, le calendrier pour le début de l'étude étant d'environ six mois. L'étude devrait débuter au milieu de l'année 2018.

5.9 Harmonisation des politiques et des réglementations

5.9.1 Politiques et réglementations en matière de transport

a. *Programme de transport aérien au titre du 11^e FED*

Le COMESA a coordonné l'élaboration du Programme de transport aérien tripartite qui sera financé dans le cadre du 11^e FED. Le programme reconnaît la croissance stable de l'économie et du secteur des transports aériens dans la région Afrique orientale et australe et océan Indien (AfOA-OI). Le secteur du transport aérien a montré qu'il peut potentiellement croître et stimuler le développement économique dans la région. Toutefois, l'absence d'un marché du transport aérien intégré, sûr et libéralisé dans la région AfOA-OI constitue un frein au développement et à la croissance des services de transport aérien dans la région et se traduit par des frais de transport plus élevés et des temps de voyage prolongés. La sécurité aérienne est la priorité absolue dans la communauté aéronautique internationale.

L'objectif global du programme est de contribuer à la promotion de l'intégration régionale et à la croissance économique équitable dans la région AfOA-OI grâce au développement du secteur du transport aérien. Le projet vise trois objectifs spécifiques:

- (i) Améliorer la politique de l'aviation civile, le cadre juridique et institutionnel, ainsi que l'environnement des affaires dans la région AfOA-OI;

- (ii) Faciliter l'amélioration de la sécurité aéronautique et l'efficacité de la navigation aérienne ;
- (iii) Renforcer la gouvernance et les capacités de gestion dans le secteur de l'aviation.

L'Union européenne financera le programme à hauteur de 10 millions d'euros.

En vue d'atteindre les objectifs du programme, il sera entrepris les principales activités suivantes:

- (i) Entreprendre une étude de base pour évaluer l'état des transports aériens, notamment les politiques, les réglementations, la technologie et l'infrastructure;
- (ii) Élaborer des politiques et des réglementations à l'échelle régionale;
- (iii) Élaborer des cadres institutionnels régionaux pour poursuivre la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur des aspects tels que la réglementation en matière de concurrence;
- (iv) Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des instruments de sûreté et de sécurité, le CNS/ATM pour se conformer aux normes internationales dans la région AfOA-OI;
- (v) Réaliser une étude de faisabilité sur la réglementation, la certification et le système de gestion de la sécurité des petits opérateurs (opérateurs d'aéronefs/aérodromes) basée sur la réglementation en matière de sécurité axée sur les objectifs;
- (vi) Élaborer une stratégie intégrée sur la recherche et le sauvetage, et les incidents et accidents d'aéronefs pour la coopération régionale;
- (vii) Compléter le matériel de formation à l'AVSEC;
- (viii) Appuyer l'établissement d'un cadre institutionnel régional pour le développement et le déploiement des systèmes CNS/ATM régionaux;
- (ix) Identifier et combler les besoins en formation.

b. Examen de la législation du Soudan

Le COMESA a financé un consultant (expert juriste) qui a aidé le Soudan à examiner son projet de loi sur les postes-frontières à guichet unique (PFGU) et à l'adapter à la législation nationale existante sur la base des meilleures pratiques. Cette révision a été faite avec succès au cours de la même période. En outre, un atelier national à l'intention des parties prenantes sur les PFGU et les instruments COMESA de facilitation du transport de transit a eu lieu en octobre 2016.

c. Politique nationale des transports de la Zambie

La Zambie a engagé un consultant pour revoir sa politique nationale en matière de transport. Le COMESA a pris part aux ateliers sur la révision de la politique nationale des transports et a fourni des orientations inspirées des meilleures pratiques et tendances internationales.

5.9.2 Politiques et réglementations en matière d'énergie

En 2016, le Projet de renforcement du Marché régional de l'énergie durable dans le sous-région AfOA financé par le 11^e FED a été approuvé par l'Union européenne et l'accord de délégation a été signé le 30 mai 2017. Il s'agit d'un projet de 7 millions d'euros élaboré conjointement par le COMESA, l'EAC, l'IGAD, la COI et la SADC. Ce projet est coordonné par le COMESA/l'Association des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA). Il couvre les marchés de l'énergie de l'AfOA-OI et apportera précisément son soutien aux actions visant à:

- (i) Élaborer des cadres réglementaires afin de favoriser un marché régional de l'énergie qui est efficace, durable,

- harmonisé et capable d'attirer des investissements et de promouvoir l'accès universel;
- (ii) Élaborer des cadres qui favorisent une gestion efficace de l'énergie du côté de l'offre et de la demande;
 - (iii) Élaborer des cadres types qui renforcent l'intégration des perspectives sexospécifiques dans les politiques et la réglementation énergétiques;
 - (iv) Améliorer les capacités des régulateurs nationaux et l'association régionale de l'énergie dans l'établissement et l'application de règlements qui permettent de développer le marché régional.

La première réunion du Comité directeur du programme technique comprenant les cinq CER et leurs institutions spécialisées en matière d'énergie a eu lieu les 16 et 17 août 2017, et a adopté le plan de travail de la première année.

Pour réduire les obstacles au développement des énergies renouvelables et encourager l'harmonisation des politiques et des réglementations dans la région, l'ARÉFOA/COMESA a, grâce à l'appui de l'USAID-Afrique de l'Est, élaboré deux directives en 2016 pour aider les pays membres à amener les acteurs du secteur privé à développer des projets dans le domaine des énergies renouvelables dans leurs pays respectifs. Ces deux directives sont:

- (i) les directives relatives à l'élaboration du cadre réglementaire nécessaire à l'électrification hors réseau; et
- (ii) les meilleures pratiques en matière de réglementation pour le développement des énergies renouvelables.

Combinées à celles précédemment adoptées par le Conseil des ministres du COMESA, ces deux directives devraient encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables.

À cet égard, en collaboration avec l'ARÉFOA, le COMESA a organisé en août 2017 un atelier de sensibilisation à l'intention des États membres sur les directives en matière d'énergie renouvelable. De très nombreux intervenants y ont pris part.

L'atelier avait pour but de travailler avec les pays pour les amener à adopter dans leur droit interne les directives approuvées par le COMESA.

5.9.3 Politiques et réglementations en matière de TIC

Le COMESA a élaboré des politiques et des projets de lois types en matière de TIC pour adoption par les États. Ces politiques et cadres réglementaires types portent sur des domaines d'intérêt commun du secteur, notamment la promotion de la concurrence, le partage et l'accès à l'infrastructure passive, la qualité de service, la protection des consommateurs, les licences et autorisations, l'accès et l'interconnexion, la neutralité du Net, la gouvernance de l'Internet et la cybersécurité. En collaboration avec l'Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique orientale et australe (ARICEA), le COMESA facilite la mise en œuvre des politiques et des instruments réglementaires dans différents États dans le cadre d'ateliers et de formations.

5.9.4 Centre régional de cybersécurité

En outre, le COMESA est en train de mettre en place un centre régional de cybersécurité. Il s'agira d'un centre de ressources pour le renforcement des capacités et l'échange d'informations en vue d'améliorer les capacités, les moyens, l'état de préparation, les compétences et les connaissances dans la région. Trois pays se sont proposés d'accueillir le centre de cybersécurité.

Après un long processus transparent, le Rwanda a été choisi pour accueillir le secrétariat de l'ARICEA et le Centre régional de cybersécurité.

Les principaux objectifs du centre sont de:

- i. faciliter l'examen et la mise à jour des législations nationales sur la base des lois types du COMESA;
- ii. aider à la mise en place des équipes nationales d'intervention en cas d'urgence informatique et d'une infrastructure à clé publique;
- iii. coordonner les autorités de certification de la région en vue de la création d'une autorité régionale;

- iv. assurer la participation du secteur privé;
- v. organiser des séances de briefing d'urgence classifiés, et notifier en temps réel le niveau de menace;
- vi. convoquer un congrès annuel sur la cybersécurité réunissant les équipes d'intervention en cas d'urgence informatique et la communauté de l'infrastructure essentielle pour la mise en réseau, l'apprentissage et l'analyse des questions préoccupant les parties prenantes;
- vii. offrir aux utilisateurs des informations précises, pratiques et pertinentes;
- viii. agir en tant que dépositaire de l'information statistique qui peut être partagée entre tous les États membres du COMESA;
- ix. prendre des initiatives en matière de formation et de renforcement des capacités dans les États.

5.10 Programme TIC au titre du 11^e FED - Amélioration de la gouvernance et de l'environnement propice des TIC dans la région AfOA-OI

Le Programme de soutien aux TIC du 11^e FED pour la région AfOA-OI contribuera à renforcer la gouvernance et rendre l'environnement propice au développement et à l'amélioration, au niveau régional, de la connectivité et l'accès à des services de TIC fiables et sécurisés de façon harmonisée. Le budget approuvé du programme est de 8,4 millions d'euros. En particulier, le programme appuiera la réalisation des activités ci-après:

- i. Renforcement de la politique nationale et régionale et des cadres législatifs et réglementaires afin de créer un environnement qui favorise une saine concurrence, assure la fiabilité et la sécurité des réseaux, s'attaque à la cybercriminalité, soutient le commerce électronique et permet la création d'un mécanisme de gouvernance régionale chargé de veiller à la non duplication des efforts et à l'utilisation optimale des ressources;
- ii. Renforcement de la capacité à apporter des réponses efficaces aux problèmes de cybersécurité et cybercriminalité, et de la prise de conscience accrue de l'importance de la cybersécurité au niveau de la région.

Le programme part du postulat selon lequel la mise en œuvre coordonnée et harmonisée au niveau de l'ensemble de la région des politiques, lois et règlements nationaux en matière de TIC fournira une plateforme permettant aux TIC de contribuer de manière substantielle au développement durable. Il favorise la réalisation d'un environnement favorable qui permettra d'améliorer la gouvernance régionale des TIC et le rapport coût-efficacité, et de sécuriser la connectivité et l'accès au niveau régional, réduisant les coûts du commerce et de l'investissement et stimulant ainsi la croissance économique dans la région.

Le processus d'identification a été provisoirement approuvé par la réunion de toutes les parties prenantes qui s'est tenue à Dar-es-Salaam et à laquelle ont pris part des représentants du COMESA, de la SADC, de l'EAC, de l'OI et de l'IGAD, ainsi que ceux de l'UE de Bruxelles. La prochaine étape sera un processus de formulation qui se fera en consultation avec tous les intervenants au cours des deux premiers trimestres de 2018. L'approbation finale et la signature de l'accord sont prévues pour le dernier trimestre de 2018.

5.11 Renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines

Le tableau 19 ci-dessous donne un aperçu des activités entreprises en soutien au renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines en vue d'appuyer la mise en œuvre d'interventions à l'échelle nationale et régionale.

Tableau 19 : Activités de renforcement des capacités

| Titre | Désignation | Pays participants | Groupe cible | Source de financement |
|---|--|---|--|-----------------------|
| Atelier à l'intention des parties prenantes du corridor | Le COMESA a facilité la formation du personnel clé sur les PFGU pour les États membres du Corridor Djibouti. Le 1 ^{er} atelier a eu lieu à Lusaka (Zambie) en mars 2016. L'atelier a été complété par la visite sur le terrain du PFGU de Chirundu pour que les participants puissent apprécier le côté pratique des concepts et des processus. | Djibouti, Éthiopie, Soudan et Soudan du sud | Décideurs | JICA |
| Ateliers nationaux à l'intention des parties prenantes | Le COMESA a facilité l'organisation d'ateliers différents à Djibouti en avril 2016, en Éthiopie et au Soudan en octobre 2016, et a fourni des consultants pour la formation. | Djibouti, Éthiopie et Soudan | Les ateliers nationaux à l'intention des parties prenantes ont réuni des cadres supérieurs et intermédiaires de tous les organismes présents aux frontières de chaque pays | |
| Examen de la législation | Le COMESA a financé un consultant (expert juriste) qui a aidé le Soudan à examiner son projet de loi sur les PFGU et à l'adapter à d'autres législations nationales sur la base des meilleures pratiques. Cet examen et l'atelier national à l'intention des parties prenantes ont eu lieu de façon concomitante. | Soudan | Experts juristes et organismes frontaliers parties prenantes | COMESA |
| Accord relatif au Corridor Djibouti | L'atelier consultatif national à l'intention des parties prenantes s'est tenu à Djibouti en avril 2016. L'atelier a permis de mieux apprécier et appréhender le projet d'Accord relatif au Corridor Djibouti et l'adhésion des intervenants clés à ce projet. | Djibouti | Représentants des ministères parties prenantes du corridor | COMESA |
| Fonds routier | Le COMESA a animé un atelier national à l'intention des parties prenantes sur la mise en place et le rôle du fonds routier pour le Soudan. L'objectif de l'atelier était d'aider le Soudan à établir un fonds routier national afin d'assurer la pérennité de l'entretien des infrastructures routières. | Soudan | Ministères des Transports et des Finances | COMESA |
| Atelier de formation sur la cybersécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de politiques, stratégies, lois et règlements - Application de la loi - Équipes d'intervention en cas d'urgence informatique - Coopération internationale - Normes techniques | Zimbabwe | Hauts fonctionnaires de l'État, organisme de régulation de la sécurité et industrie | UE |
| Atelier de formation sur la cybersécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de politiques, stratégies, lois et règlements - Application de la loi et services de police - Équipes d'intervention en cas d'urgence informatique - Coopération internationale - Normes techniques | Burundi | Hauts fonctionnaires de l'État, organisme de régulation de la sécurité et industrie | UE |

| | | | | |
|---|---|------------------|--|------------------------------------|
| Visite d'étude auprès d'institutions de cybersécurité de l'UE | <ul style="list-style-type: none"> - Visite dans une institution de cybersécurité à Bruxelles et à La Haye (équipe d'intervention en cas d'urgence informatique de l'UE, Europol) | Burundi, Ouganda | Hauts responsables de l'organisme de régulation | COMESA et États membres respectifs |
| Appui à la mise en place des équipes d'intervention en cas d'urgence informatique | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et fonctionnement des équipes d'intervention en cas d'urgence informatique - Coopération internationale - Coopération avec les services de police | Seychelles | Hauts responsables techniques du ministère en charge des TIC | UE |

6

L'AGRICULTURE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

6.1 Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine --PDDAA

Mise en œuvre du PDDAA au sein du COMESA

Le PDDAA a été approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Maputo, Mozambique, en 2003. En 2016, le COMESA a mobilisé l'appui technique, financier et organisationnel afin d'aider ses États membres à renforcer leur capacité de mise en œuvre du PDDAA avec les résultats suivants :

- i) Le Swaziland, le Soudan et Djibouti ont abrité leur réunion d'affaires de haut niveau. Cette réunion sert de plate-forme de mobilisation de ressources et montre que la mise en œuvre des Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) est prête à commencer. À ce jour, 14 pays ont élaboré leur PNIA et 12 autres ont tenu leur réunion d'affaires de haut niveau et ont commencé la mise en œuvre. Il est attendu que le Zimbabwe tienne sa réunion d'affaires de haut niveau dans un proche avenir.
- ii) Plusieurs pays ont fait des progrès sensibles dans la rédaction de leur PNIA de deuxième génération en 2016. Il s'agit notamment de l'Ouganda, Malawi et Éthiopie. Le Rwanda a commencé à planifier son PNIA de troisième génération en 2016. Le cas du Rwanda est instructif en ce qui concerne l'harmonisation des programmes régionaux et nationaux ainsi que la réponse aux besoins fondamentaux des citoyens et de l'économie. Au cours du premier PNIA du Rwanda, la pauvreté a été réduite de 12 %, libérant un million de personnes de la pauvreté. Soixante pour 100 de la réduction de la pauvreté était imputable au développement agricole².
- iii) En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Malawi a initié la « transposition de la Déclaration de Malabo » en vue d'aligner son PNIA de deuxième génération sur les buts et objectifs de cette dernière. Cette transposition était aussi un exercice d'apprentissage entre pairs dans la clarification des éléments d'un « PNIA conforme à la Déclaration de Malabo ».
- iv) Grâce à l'appui du COMESA, le Zimbabwe a mis en place avec succès la plate-forme du Système d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS) en tant que système de gestion des connaissances. L'idée est d'améliorer les statistiques, les données ainsi que le suivi et l'évaluation de l'agriculture dans le pays. La première activité a été d'achever l'évaluation des besoins, ce qui a permis d'identifier plusieurs domaines critiques en ce qui concerne le suivi et l'évaluation. Il s'agit notamment des méthodes d'enquête, d'autres techniques de collecte de données ainsi que des indicateurs de l'informatisation et de l'établissement du profil. Aux fins de durabilité et d'appropriation, la plate-forme se trouve au Département de l'économie et des marchés, Ministère de l'Agriculture.

Après la signature de son Pacte régional en novembre 2014, le COMESA s'est engagé en 2015 dans un processus d'élaboration d'un Programme régional d'investissement agricole au titre de l'axe prioritaire 2 du Pacte régional du COMESA (PRIA II) : « Éliminer les obstacles au commerce des produits agricoles et à l'accès des agriculteurs aux marchés en mettant l'accent sur les corridors (Développement de Corridors) ». Cet exercice a été achevé en 2016 et servira de tremplin au prochain Plan régional d'investissement agricole.

En outre, en 2016, le COMESA a signé un Accord de partenariat et coopération technique avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue d'un appui technique et logistique à l'élaboration d'un Plan régional d'investissement agricole pleinement bancable, transformatif et favorable à l'investissement.

Malgré les progrès notables, la lenteur continue dans la mise en œuvre au niveau national et le manque de ressources, ne cessent d'entraver les progrès attendus dans la mise en œuvre. Les ressources nationales constituent le premier élément essentiel pour la mise en œuvre du PDDAA/Malabo et devront augmenter si les objectifs du programme doivent être atteints en 2025.

6.2 Programme de Renforcement de la gouvernance vétérinaire (Vet-Gov)

Le renforcement de la gouvernance vétérinaire (Vet-Gov) est un programme de partenariat étalé sur cinq ans financé par la Commission européenne (CE), avec une contribution de la Commission de l'Union africaine (CUA). Le programme est exécuté par le BIRA/UA en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les communautés économiques régionales (CER). L'objectif spécifique du programme est d'améliorer

² Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, Rwanda (2014)

l'environnement institutionnel aux niveaux national et régional afin d'assurer l'efficacité et l'efficience des services de santé animale en Afrique.

À l'appui du résultat attendu, à savoir *améliorer les connaissances et la sensibilisation pour le changement institutionnel*, les activités suivantes ont été entreprises :

- a) Collecte d'informations pertinentes sur le bétail et les politiques et stratégies y relatives aux niveaux national et régional qui ont été achevées et publiées sous le titre *The Livestock Policy Landscaping in Africa* (Le point sur les politiques de l'élevage en Afrique).
- b) Afin de combler les lacunes dans les politiques de l'élevage, le programme Vet-Gov s'est attelé au développement des capacités des parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques à travers des plateformes stratégiques d'élevage au sein des États membres. Le rapport peut être téléchargé à partir du site <http://www.au-ibar.org/vet-gov-resources/vet-gov-studies>.
- c) Appui à l'élaboration de la politique de l'élevage, à la mise à jour de la législation vétérinaire, aux études spécifiques et formations comme indiqué ci-dessous :
 - i. *Maurice* a été appuyé pour compléter sa politique d'élevage et élaborer sa législation vétérinaire; les documents ont été validés en présence du ministre de tutelle. La politique d'élevage adoptée est en cours de mise en œuvre;
 - ii. *Zambie* : pour compléter l'élaboration de sa politique d'élevage, la réglementation de la santé animale, de l'élevage des ruminants, de la volaille, de l'apiculture et des porcs. Tous les documents ont été examinés et validés. Ils ont été soumis au Conseil des ministres pour approbation;
 - iii. *Union des Comores*: pour élaborer la législation vétérinaire et la politique de développement de l'élevage, de même que dans l'élaboration de la stratégie de la santé animale. Tous les documents ont été discutés en profondeur et validés;
 - iv. *Malawi*: pour compléter la politique globale de développement de l'élevage. La législation vétérinaire a également été mise à jour. En outre, le programme a parrainé l'étude sur la contribution de l'élevage à la croissance du produit intérieur brut (PIB). Le Manuel d'identification et de traçabilité du bétail a été mis au point. Tous ces documents ont été validés et sont en cours de mise en œuvre;
 - v. *Madagascar*: dans l'élaboration de la politique globale de développement de l'élevage et la mise à jour de la législation vétérinaire. Une étude détaillée sur la chaîne de valeurs de l'élevage, notamment le lait, les grands et les petits ruminants, la volaille, le porc et l'apiculture, les vers à soie, a également été réalisée et est en cours d'exploitation. Les documents ont été validés et sont en cours d'utilisation. La formation a été donnée sur le système d'information relative aux ressources animales;
 - vi. *Seychelles*: dans l'élaboration de la politique globale de développement de l'élevage et de la législation sur la biosécurité. Une formation pour le renforcement des capacités a été organisée sur le système d'information relatif aux ressources animales; et
 - vii. *RDC*: dans l'élaboration de la politique globale de développement de l'élevage et la mise à jour de la législation vétérinaire. La formation des formateurs en matière d'application et de gestion de la quarantaine a été également dispensée. Une formation a été en outre donnée sur le système d'information relatif aux ressources animales.

Les activités pilotes d'appui suivantes ont été menées dans des pays sélectionnés dans le cadre de ce programme :

- i) L'évaluation des soins vétérinaires de base à Maurice, avec l'objectif global d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins vétérinaires de base, afin d'augmenter la productivité des éleveurs dans le pays. Une analyse approfondie du système vétérinaire (y compris la législation et les fonctions de réglementation) a été effectuée. Les facteurs influant

sur le niveau de soins vétérinaires de base ont été identifiés et des solutions proposées pour la mise en œuvre;

- ii) La surveillance des tiques et des maladies transmises par les tiques dans l'Union des Comores.

Dans le cadre du Programme régional d'investissement agricole (PRIA) du PDDAA du COMESA, le Programme SPS et de Gouvernance vétérinaire du Secrétariat du COMESA, avec l'assistance du Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), a créé la plate-forme de produits laitiers pour les pays d'Afrique orientale et australe. La plate-forme visait à promouvoir un programme d'investissement visant à améliorer le commerce régional des produits agro-alimentaires et l'accès aux marchés pour les agriculteurs et améliorer les normes de sécurité des produits laitiers.

Afin de faciliter la consultation et fournir des directives pour l'harmonisation des politiques et cadres réglementaires à l'appui de l'un des principaux résultats attendus du programme de soutien à la capacité institutionnelle pour la formulation des politiques d'élevage, le COMESA a élaboré et diffusé le Cadre directeur de l'élevage avec la participation de tous les États membres. En outre, le travail a commencé pour élaborer des stratégies pour contrôler et éradiquer les maladies des petits ruminants connues comme la Peste des petits ruminants (PPR) ainsi que pour mettre à jour la législation vétérinaire, entre autres activités dans les États membres.

En vue de renforcer la capacité institutionnelle des États membres pour la mise en œuvre des stratégies et des politiques ainsi que l'application des règlements, il a été organisé aux niveaux régional et continental les ateliers de formation suivants:

- i) Les directeurs des services vétérinaires et de la production animale, les points focaux de la Politique nationale de l'élevage et les experts en communication de tous les États membres ont reçu une formation sur la formulation et la mise en œuvre des politiques, y compris le plaidoyer et la communication;
- ii) Les directeurs des services vétérinaires, les responsables du dispositif de prévention de perte de données et les points focaux de la Politique nationale de l'élevage ont reçu une formation sur l'utilisation des outils d'analyse des politiques et des lignes directrices y compris «EXTRAPOLATE» --«Outil ex-ante pour la classification des politiques alternatives»-- et le «LSIPT» (boîte à outils pour l'élaboration des politiques et l'investissement dans le secteur de l'élevage);
- iii) En vue de l'évaluation du respect des normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) par les services vétérinaires, les États membres ont été appuyés dans l'examen des rendements des services vétérinaires, l'analyse des lacunes dans ces rendements et la mission de législation vétérinaire de l'OIE. Dans le cadre de cet appui, une formation a été donnée sur la conformité aux normes internationales et aux mesures SPS; et
- iv) Les États membres, à l'exception de la RDC et de Madagascar, ont été formés dans l'utilisation et l'exploitation du Système d'information sur les ressources animales ARIS et utilisent actuellement ce système pour l'enregistrement, la gestion et la transmission des données au BIRA-UA.

6.3 Mesures sanitaires et phytosanitaires et obstacles techniques au commerce

Les mesures politiques et réglementaires sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont nécessaires pour la protection de la santé végétale, humaine et animale. Mais si elles sont mises en œuvre de manière inefficace ou sans base scientifique, elles peuvent constituer des obstacles techniques au commerce (OTC). Pendant que les pays éliminent progressivement les obstacles tarifaires, les efforts visant à réduire les obstacles non tarifaires augmentent. Les mesures SPS superflues ou mal appliquées entravent le commerce régional et les avantages qui pourraient être tirés d'une plus profonde intégration. Ainsi, des initiatives sont en cours pour harmoniser les mesures SPS et améliorer leur mise en œuvre et leur efficacité dans la Zone de libre-échange du COMESA (ZLE), afin de faciliter les échanges tout en protégeant la santé humaine, animale et végétale.

En 2016, le Secrétariat a renforcé les partenariats avec les États membres et les partenaires de développement, en particulier l'USAID, la BAD et l'Union européenne. En outre, les partenariats ont été renforcés avec des organismes techniques tels que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), les agences australiennes de biosécurité, la CABI, la FAO, l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) et le secteur privé à travers le Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC). Grâce à ces partenariats, près de 8 millions USD ont été mobilisés pour des programmes de renforcement des capacités. Des activités prioritaires ont été entreprises et contribuent aux quatre domaines de résultat de la Stratégie SPS 2016-2020 et aux

domaines parallèles des OTC comme suit :

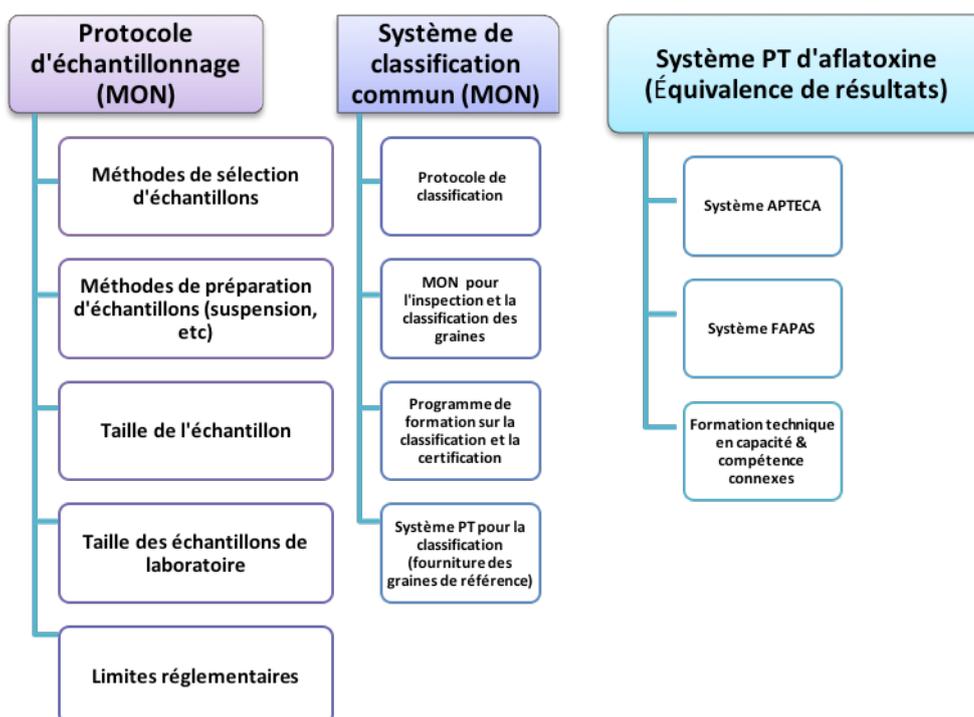
- i) Besoins en développement des capacités du secteur public et privé priorités et traités ;
- ii) Leadership, coordination et collaboration au niveau régional sur les questions SPS ;
- iii) Coûts des échanges réduits en rapport avec les mesures SPS ;
- iv) Risques SPS prioritaires gérés.

6.3.1 Atténuation de l'aflatoxine et facilitation du commerce du maïs

L'un des risques prioritaires est l'aflatoxine, associée à un retard de croissance chez les enfants et le cancer du foie chez les humains, et qui contamine souvent le maïs, les arachides et d'autres aliments de base dans les champs et au cours de la manipulation post-récolte. La stratégie du COMESA pour l'atténuation de l'aflatoxine a été conçue comme un guide des priorités et des actions régionales visant à réduire la contamination par l'aflatoxine à des niveaux sains.

Par la suite, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe ont conclu des accords de reconnaissance mutuelle pour améliorer les approches fondées sur le risque et éliminer les contrôles de la conformité, avec une réduction importante de l'ensemble des coûts de transaction, estimés à environ 15%. Bien que l'impact sur la santé ne soit pas facile à quantifier, il est prévu que la surveillance accrue permettra de réduire les risques d'aflatoxine et aura un effet positif sur la santé. En adoptant l'échantillonnage fondé sur le risque, un test unique est maintenant possible dans les six États membres. Ainsi, il s'agit d'un arrangement « gagnant-gagnant » dans la mesure où non seulement le risque est plus efficacement géré, mais aussi le commerce est facilité.

Figure 14 : Reconnaissance mutuelle des procédures d'évaluation de la conformité pour faciliter le commerce du maïs



6.3.2 Équilibre entre la facilitation des échanges et la protection de la santé

Malgré la réduction des tarifs au cours des dernières années et l'entrée en vigueur des accords de facilitation des échanges dans la poursuite de l'intégration régionale, le commerce en Afrique reste entravé par les coûts relativement élevés et les difficultés administratives rencontrées aux frontières. Les processus frontaliers, y compris les mesures techniques peuvent être l'étape la plus problématique dans les chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les pays pauvres. Cela augmente non seulement les coûts de transaction, mais compromet également la compétitivité des marchandises produites dans la région et contribue à l'augmentation des importations de produits alimentaires de l'extérieur de la région.

Pour la plupart des gouvernements, le défi est de savoir comment établir l'équilibre entre la facilitation du commerce et la politique de protection de la santé. Les mesures réglementaires SPS/OTC pour la protection de la santé humaine, animale et végétale peuvent entraîner des coûts relativement élevés pour les commerçants et compromettre l'efficacité de la gestion des risques. Ceci rend inefficaces des initiatives telles que le Régime commercial simplifié (Récos) et les postes-frontières à guichet unique et compromet les avantages provenant de la ZLE dans le long terme. Face à ce défi, des États membres de la Tripartite à savoir : Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe ont entrepris l'initiative d'évaluer les coûts des mesures SPS/OTC associées à certains produits échangés entre les pays pour identifier les possibilités d'améliorer les mesures et les procédures administratives. Il a été prouvé que le renforcement de la transparence et l'introduction de méthodes axées sur l'évaluation des risques dans la gestion des frontières pourrait renforcer sensiblement l'efficacité et améliorer l'environnement réglementaire et commercial. Grâce à cette initiative, l'EAC, le COMESA et la SADC échangent les expériences sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les mesures SPS/OTC, y compris i) l'évaluation entre pairs de la surveillance du marché et des inspections SPS/OTC effectuées au sein de l'EAC pour relever les défis liés à la lourdeur des inspections et des procédures administratives, et ii) le concept d'opérateurs économiques agréés appliqué par le COMESA pour accorder une pré-autorisation de dédouanement, qui pourrait être applicable pour accélérer la vérification de la conformité des SPS/OTC pour les produits à faible risque et pour les exportateurs/commerçants constamment en ordre.

6.3.3 Tirer profit de l'expertise de l'Australie pour améliorer la gestion des risques de biosécurité végétale

Le Partenariat Australie-Afrique pour la biosécurité végétale (AAPBP) vise à renforcer les compétences des professionnels des organismes de biosécurité végétale ou des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) ; des institutions nationales responsables de la santé des plantes, pour s'attaquer aux maladies et ravageurs des végétaux qui entravent le commerce et portent atteinte à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau régional. Par le biais du PBCRC (Centre de recherche coopérative sur la biosécurité végétale), l'initiative s'appuie sur la force, l'expérience et l'avantage comparatif d'envergure internationale des agences australiennes de biosécurité pour renforcer les compétences techniques des ONPV. Les États membres de la Tripartite qui participent à l'initiative sont le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

6.3.4 L'intégration des mesures de biosécurité dans les chaînes d'approvisionnement

En vue d'intégrer des mesures efficaces de biosécurité dans les chaînes régionales d'approvisionnement, les autorités de régulation ont travaillé avec les entités respectives du secteur privé, y compris l'Association des exportateurs de fleurs de l'Ouganda, Flamingo Horticulture au Kenya, l'Association des horticulteurs au Burundi, l'Association des producteurs de mangues en Tanzanie, et Fruitsol du Mozambique pour renforcer la gestion de la biosécurité et connecter les chaînes d'approvisionnement au-delà des frontières nationales. Grâce à cette initiative, les ONPV ont créé un réseau de professionnels de la santé végétale dans le secteur public et privé, permettant que les questions de biosécurité, comme la mouche drosophile, la maladie de Panama du bananier et la nécrose létale du maïs ainsi que les chenilles légionnaires d'automne soient traitées plus efficacement et de façon cohérente. Ainsi, une meilleure capacité de négociation des mesures de gestion des risques phytosanitaires renforce les accords sur l'accès au marché tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, et aide les industries à s'approvisionner facilement en matières premières à partir de l'étranger.

6.3.5 Renforcement de l'accès aux marchés

Afin d'améliorer les possibilités d'accès au marché tant au niveau régional que mondial, le Secrétariat a appuyé diverses initiatives visant à atténuer les effets de *Bactrocera spp* ou les mouches des fruits, qui font non seulement l'objet de réglementation dans les marchés d'exportation, mais aussi causent des pertes après récolte qui pourraient s'élever à 40 % dans certains pays et menacer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau régional. En appuyant la mise en place du programme national de surveillance des mouches des fruits au Zimbabwe, les exportations de fruits à noyau et d'agrumes ont été rétablies après une interdiction temporaire imposée par l'Afrique du Sud, ce qui a augmenté les exportations des produits horticoles jusqu'à 265 tonnes en 2015, tandis qu'en Europe, les interceptions d'organismes nuisibles sont tombées de 16 en 2014 à 1 seulement en 2016. Cela a amélioré la réputation du Zimbabwe et a réduit la fréquence des inspections aux frontières de l'UE, avec une prévision de réduction de 10% des coûts globaux de transaction. À Madagascar, des efforts similaires ont abouti à un accord bilatéral sur les importations du litchi en Afrique du sud, offrant un marché alternatif aux litchis de Madagascar qui sont traditionnellement exportés vers l'UE. Ces efforts devraient contribuer à une croissance annuelle de 10% des exportations intra-régionales du litchi sur le long terme. Aux Comores, le Secrétariat a appuyé le développement d'un système de surveillance des risques du poisson et des produits de la pêche dans le but d'accroître les exportations de poisson vers l'UE, alors qu'à Djibouti, l'amélioration de la qualité des infrastructures nationales devrait permettre

d'améliorer la qualité et la compétitivité des produits locaux sur les marchés régionaux et mondiaux.

6.4 Changements climatiques

Le COMESA, l'EAC et la SADC ont conjointement mis en œuvre un programme d'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets dans la région de la Tripartite. Le programme a bénéficié d'un appui financier distinct sous forme de conventions de subvention de la Commission de l'Union européenne, du Ministère norvégien des Affaires étrangères et du DfID (Ministère du Royaume-Uni pour le Développement international) pour les objectifs globaux. Le financement de l'UE a pris fin le 31 décembre 2014, alors que l'appui du DfID et de la Norvège a pris fin le 31 octobre 2016.

Les principaux résultats du programme ont été les suivants :

- i) Neuf projets agricoles pilotes intelligents face au climat ont été mis en œuvre dans 9 pays à savoir : Botswana, Lesotho, Madagascar, Namibie, Ouganda, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. D'autres pays se sont inspirés de ces projets pilotes et les ont répliqués avec l'appui de ce programme;
- ii) Huit États membres ont été appuyés pour élaborer leurs stratégies et politiques de réponse aux changements climatiques à savoir : Botswana, Burundi, Kenya, RDC, Soudan, Swaziland, Union des Comores et Zimbabwe. Cela a conduit à la création et au renforcement des structures institutionnelles et l'accroissement des allocations budgétaires d'appui aux activités d'adaptation et d'atténuation dans les pays;
- iii) Neuf États membres ont été appuyés dans l'élaboration de leurs cadres d'investissement dans l'agriculture intelligente face au climat (AIC), à savoir Burundi, Lesotho, Madagascar, Malawi, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Ces pays sont en train de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre certains de leurs projets prioritaires;
- iv) 152 négociateurs africains au total ont été formés avec l'appui du programme. D'autres appuis sont notamment la production de documents de négociation, la facilitation du Groupe africain des négociateurs et la participation accrue des États membres dans les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Comme résultat, l'Accord de Paris a incorporé les préoccupations des pays africains en particulier sur les ressources, le transfert des technologies et l'agriculture;
- v) Des enquêtes sur les ménages menées sur les petits agriculteurs au Malawi, Zambie et Zimbabwe ont confirmé que l'adoption de l'AIC comporte d'énormes avantages sur la sécurité alimentaire, nutritionnelle et des revenus des ménages;
- vi) Le programme a appuyé la plantation de 1,5 million d'arbres dans toute la région ;
- vii) 80 écoles primaires ont été prises en charge pour améliorer leurs pratiques de l'agriculture intelligente face au climat (30 en Ouganda et 50 au Zimbabwe avec la participation de 11 000 élèves);
- viii) Huit États membres, à savoir Burundi, Kenya, Éthiopie, Madagascar, RDC, Rwanda, Soudan et Zambie ont été appuyés pour mettre à jour leurs mesures d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques et leurs plans d'action relatifs au REDD, aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et aux contributions prévues déterminées au niveau national.

Observations faites sur l'impact du programme

- i) Le programme a eu un impact sur les négociations étant donné que les principaux aspects de la position africaine formulée avec l'appui dudit programme ont été reflétés dans l'Accord de Paris;
- ii) L'impact majeur des projets pilotes de l'AIC a été le changement d'attitude des agriculteurs, des élèves, des enseignants et des agents de vulgarisation en faveur de cette agriculture. De nombreux agriculteurs poursuivent leurs propres projets agricoles, au vu de l'accroissement du rendement de 3 à 6 fois;

- iii) Des approches novatrices ont été appliquées pour améliorer l'AIC, notamment en travaillant avec les élèves, qui ont transféré les connaissances à leurs parents, dont beaucoup ont adopté la pratique;
- iv) L'impact est également observé dans l'appropriation des politiques nationales, des stratégies et des plans d'action sur le changement climatique ainsi que leur intégration dans les plans nationaux de développement et dans les dotations budgétaires du gouvernement pour les actions relatives au changement climatique. Le développement des structures institutionnelles requises en est aussi le témoignage.

Le programme a enregistré les leçons apprises suivantes :

- i) Le projet pilote de l'AIC à Madagascar a montré que la recherche est importante pour améliorer cette nouvelle approche agricole. De nouvelles variétés de riz et l'utilisation des arbres qui fixent l'azote se sont également avérées très efficaces;
- ii) L'utilisation de sous-bénéficiaires locaux a été utile car elle élargit la masse d'expertise et renforce les partenariats aux niveaux régional, national et communautaire;
- iii) Le COMESA, l'EAC et la SADC sont les mieux placés pour transférer les connaissances par des échanges, la documentation et des vidéos. Par exemple, le projet pilote de l'AIC a été lancé en Ouganda grâce à des échanges de visites organisés par le programme;
- iv) La plupart des processus des États membres sur l'élaboration des stratégies, des politiques et des plans d'action de lutte contre le changement climatique ont été accélérés grâce à l'appui apporté par le programme, d'où la nécessité du maintien de l'appui aux États membres par le COMESA en particulier en ce qui concerne l'accès au financement lié au climat et la mise en œuvre du projet au niveau national.



7

GENRE ET AFFAIRES
SOCIALES

L'intégration régionale et l'amélioration du niveau de vie des citoyens du COMESA ne peuvent être atteintes sans l'action inclusive, non discriminatoire et positive pour répondre aux besoins sociaux et économiques spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes. Le Secrétariat promeut l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes ainsi que la coopération sur les questions sanitaires, sociales et culturelles, y compris l'émancipation des jeunes en vue d'atteindre un développement socio-économique durable dans la région. Le travail est ancré sur le Traité du COMESA, article 154 sur l'intégration de la dimension genre, article 155 sur l'autonomisation économique des femmes, article 110 sur les questions de santé et article 143 sur le développement social et culturel. En outre, le travail sur le genre et les affaires sociales est aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'objectif 17 sur l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et l'objectif 18 sur l'autonomisation des jeunes ainsi que sur l'objectif 5 sur l'égalité du genre de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable.

L'élaboration de politiques, la sensibilisation, le plaidoyer, le renforcement de capacités, le réseautage, le partage et l'adaptation des meilleures pratiques, la recherche et la documentation aux fins d'une programmation fondée sur des données probantes sont certaines des méthodes utilisées dans la mise en œuvre des programmes sur le genre, les jeunes et le développement social.

Ci-dessous sont reprises les activités et réalisations dans le cadre du programme sur l'égalité du genre, l'autonomisation des jeunes et des femmes et le Développement social pour la période 2016 et 2017.

7.1 **Projet de Plateforme de réseautage « 50 Millions de femmes africaines ont la parole »**

En 2016, un projet parrainé par le Secrétariat du COMESA et soutenu par la BAD, appelé Projet de Plateforme de réseautage « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » (50MFAP) a été créé en partenariat avec l'EAC et la CEDEAO. Ce projet, d'une durée de trois ans, sera mis en œuvre de 2017 à 2020 pour un coût de 8,82 millions d'unités de compte de la BAD, environ 12 millions USD. L'objectif du projet est de contribuer à l'autonomisation des femmes à travers la fourniture d'une plate-forme de réseautage afin de permettre aux femmes d'accéder aux informations financières et non financières, y compris le partage des bonnes pratiques et expériences, le mentorat, l'accès aux marchés, entre autres. Le projet devrait atteindre 50 millions de femmes africaines engagées dans les affaires grâce à la plate-forme d'information et de mise en réseau. Cela contribuera à la réalisation des objectifs de la politique genre du COMESA, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable sur l'autonomisation économique des femmes.

Le projet prévoit la création d'équipes de pays dans 36 États membres (15 au sein du COMESA³, 6 au sein de l'EAC et 15 au sein de la CEDEAO) pour faciliter la mise en œuvre du projet grâce à la gestion du contenu. Les équipes de pays seront dirigés par les ministères chargés de l'égalité du genre et des affaires de la femme, avec la participation active des ministères du commerce, des sections nationales de la FEMCOM, d'autres groupes de femmes et parties prenantes.

En 2017, les unités d'exécution des projets (UEP) dans toutes les trois CER ont été mises en place, et le lancement conjoint du projet a été effectué pour donner des orientations aux trois unités sur ledit projet.

7.1.1 **Fonds du COMESA pour l'autonomisation économique des femmes (FAF)**

L'accès au financement abordable demeure un défi pour les femmes d'affaires, d'où la création du FAF du COMESA. Pour accélérer la mise en place de ce fonds, le Conseil des ministres a recommandé que la Banque de commerce et de développement (TDB), l'ancienne Banque de la ZEP le gère. Le Secrétariat a ainsi chargé la TDB de lancer le processus d'opérationnalisation du FAF; tous les rapports d'évaluation et les rapports sur des initiatives similaires dans la région ont été partagés avec la TDB. En outre, la FEMCOM a entrepris la confection d'une base de données régionale pour les femmes d'affaires en vue de soutenir la mise en place du FAF du COMESA. Le FAF sera connecté à d'autres initiatives, notamment le Projet de Plateforme de réseautage « 50 millions de femmes africaines ont la parole (50MFAP) » et des initiatives associées de la BAD telles que l'Action financière positive en faveur des femmes en Afrique (AFAWA).

3

Les États membres du COMESA couverts par l'EAC ne sont pas inclus, d'où le nombre 15, et non 19 qui comprend les États de l'EAC également membres du COMESA.

7.1.2 La Politique du COMESA en matière de genre et les lignes directrices pour l'intégration de la dimension genre dans le PDDAA

En vue de renforcer l'intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes et systèmes au Secrétariat, dans les institutions et au sein des États membres du COMESA, le Secrétariat a achevé la révision de la Politique du COMESA en matière de genre, et élaboré les lignes directrices de l'intégration de la dimension genre dans le PDDAA avec le soutien de l'USAID. Les experts en genre des États membres ainsi que d'autres intervenants ont participé à des réunions tenues en mai 2016 à Lusaka et en août 2016 à Livingstone (Zambie) sur l'examen de la politique et l'élaboration des lignes directrices. La politique et les lignes directrices pour l'intégration de la dimension genre dans le PDDAA ont été approuvées par le Conseil des ministres au cours de la 36^e réunion tenue à Antananarivo (Madagascar) en octobre 2016. En 2017, la politique genre a été communiquée par le Secrétariat aux États membres pour la mise en œuvre. La politique a 24 objectifs spécifiques sur des domaines thématiques précis, y compris le commerce, l'agriculture, l'industrie, la gouvernance, le transport, la communication, entre autres. Chacun des objectifs de la politique comporte des mesures de mise en œuvre à différents niveaux, visant à répondre aux préoccupations concernant l'égalité du genre et à régler les questions qui limitent la participation effective des femmes dans le développement socio-économique.

7.1.3 Formation des administrateurs sur la parité hommes-femmes dans les politiques et programmes

En tenant compte de l'égalité du genre dans les politiques, programmes, projets et stratégies, le suivi et l'évaluation renforcent la compétitivité aux niveaux régional et national et aident à obtenir des résultats durables et inclusifs. Au sein du COMESA, le genre n'est pas adéquatement pris en compte dans la politique, les programmes, les projets et les stratégies dans le domaine du commerce ainsi que dans les rapports du Secrétariat, dans les institutions et les États membres du COMESA. Afin d'être en mesure de traiter la question du genre dans les politiques et programmes, il est essentiel de comprendre la dimension genre des secteurs tels que le commerce, les transports, l'agriculture, l'industrie, le développement du secteur privé, la gouvernance, l'énergie, les communications, les statistiques et la gestion des connaissances, les finances, l'environnement et d'autres.

7.2 Module du COMESA et cours en ligne sur le commerce et le genre

En 2016, le Secrétariat a établi un partenariat avec la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) en vue de l'élaboration d'un module du COMESA sur le commerce et le genre, et dispenser une formation en ligne de huit semaines pour les décideurs politiques, les chercheurs, les universitaires et les administrateurs concernés dans la région. Le module utilise les données provenant des États membres du COMESA pour mettre en évidence les questions de commerce et du genre afin d'éclairer et renforcer les compétences des bénéficiaires visés sur l'intégration de la dimension genre dans la politique commerciale et la programmation. En 2017, le cours en ligne du COMESA sur le commerce et le genre a été dispensé. Soixante-treize administrateurs (47 venant du Burundi, Égypte, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe ; 23 membres du Secrétariat du COMESA et 3 venant de la CNUCED et de la FAO) ont été sélectionnés pour suivre le cours sur une liste de 150 candidats. Les 73 participants venaient de différents secteurs, dont le commerce, l'industrie, l'investissement, les finances, le Bureau des normes, le genre, les femmes d'affaires et le milieu universitaire. Cinquante lauréats ont terminé le cours avec succès et ont obtenu des certificats. En raison d'une forte demande, la deuxième édition du cours aura lieu en 2018.

En outre, en 2017, le Secrétariat, avec le soutien de l'USAID, a formé 30 administrateurs venant du Secrétariat et de 6 États membres (Djibouti, Érythrée, Madagascar, Malawi, RDC et Union des Comores) sur l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes. Les participants venaient de divers secteurs, y compris la planification, le genre, l'agriculture, le transport, le commerce, et les finances. La formation a eu lieu en avril 2017 à l'hôtel Chita, à Kafue (Zambie). La formation a été la 3^e et dernière à être organisée avec l'appui de l'USAID. Les deux premières formations ont été organisées en 2015.

7.2.1 La Charte sociale du COMESA

La Charte sociale du COMESA a été adoptée par le Conseil des ministres en mars 2015 à Addis-Abeba, Éthiopie. Le Conseil des ministres a exhorté les États membres à signer et ratifier cette Charte afin qu'elle soit mise en œuvre. Le Secrétariat a envoyé la Charte sociale à tous les États membres pour signature et ratification. Depuis 2015, le Secrétariat a effectué des missions de sensibilisation dans 11 États membres à savoir, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, RDC, Rwanda, Swaziland, Zambie et Union des Comores. Trois États membres, à savoir Madagascar, Malawi et Maurice ont depuis signé la Charte. En 2016, le Conseil des ministres a décidé que la signature de la Charte sociale devrait figurer à l'ordre du jour de la Conférence afin d'encourager les États

membres à la signer. En vertu de l'article 19 de cette Charte sur l'adoption et l'entrée en vigueur, elle entrera en vigueur une fois signée et ratifiée par au moins 11 États membres.

7.2.2 Cadre de santé et politique en matière de VIH et Sida au COMESA

Le Secrétariat a achevé l'élaboration du Cadre régional de santé et de la Politique de lutte contre le VIH et le Sida du COMESA avec l'appui de l'USAID. Des experts des États membres ainsi que d'autres intervenants ont participé à des réunions tenues en mai 2016 à Lusaka et en août 2016 à Livingstone sur l'élaboration de la politique de la santé, le VIH et le Sida. Les documents ont été approuvés par le Conseil des ministres au cours de la 36^e réunion tenue à Antananarivo, Madagascar en octobre 2016. En 2017, le Secrétariat a transmis le Cadre politique de la Santé et du VIH et Sida à tous les États membres en vue de la mise en œuvre.

7.2.3 Réunions des Premières dames du COMESA

Les Premières dames du COMESA jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité du genre et le développement social dans la région. En 2016, deux réunions des Premières dames du COMESA ont eu lieu avec l'appui du Secrétariat du COMESA.

La Première dame d'Éthiopie, Son Excellence Madame Roman Tesfaye, a accueilli une réunion de plaidoyer des Premières dames du COMESA sur le cancer de l'utérus, du sein et de la prostate. Le thème de la réunion était « L'autonomisation économique des femmes : une voie vers la santé maternelle et infantile ainsi que la prévention et gestion du cancer de l'utérus, du sein et de la prostate en Afrique ». La réunion a eu lieu le 24 juin 2016, à Addis-Abeba. L'objectif de la conférence était de faire le plaidoyer en faveur de la disponibilité des services de prévention et de traitement du cancer dans les États membres du COMESA et de permettre au public d'accéder aux services gratuitement. La Première dame d'Éthiopie a été présidente des Premières dames du COMESA pour la période mars 2015 à octobre 2016.

En octobre 2016, la Première dame de la République de Madagascar, Son Excellence Madame Voahangy Rajaonarimampianina est devenue présidente des Premières dames du COMESA et a accueilli la 9^e Table ronde des Premières dames pendant le 19^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du COMESA, tenu à Antananarivo les 18 et 19 octobre 2016. Le thème de la réunion était « Promouvoir la transformation des produits locaux par le savoir-faire des femmes pour le développement des échanges interrégionaux ». La session a plaidé pour l'autonomisation économique des femmes à travers le renforcement des capacités et l'amélioration de l'accès aux marchés régionaux et internationaux pour les produits locaux.

7.2.4 L'autonomisation des jeunes

Le Secrétariat a mobilisé le secteur privé, les organisations de la société civile et d'autres organismes au sujet des partenariats possibles pour la mise en œuvre du programme Jeunesse du COMESA. De nouveaux partenariats ont été établis avec le Programme des Volontaires des Nations unies (VNU) pour l'élaboration d'un programme de stage et de service volontaire du COMESA pour les jeunes, et avec *Child and Youth Finance International* (CYFI) pour mettre en œuvre des activités de l'entrepreneuriat des jeunes. En outre, le mémorandum d'accord a été renouvelé avec *Global Peace Foundation* sur la mise en œuvre du programme Jeunesse pour la poursuite du partenariat dans la promotion de l'autonomisation des jeunes dans la région. En novembre 2017, le Secrétariat, en partenariat avec ONU-femmes et *Asia Agriculture and Rural Development Organization* (AARDO) a tenu une réunion régionale sur l'autonomisation des jeunes à Lusaka, Zambie. Au cours de la rencontre, le Secrétariat a distribué le programme Jeunesse du COMESA tandis que des États membres (Égypte, Éthiopie, Malawi, Maurice, Soudan et Zambie) ont présenté des rapports sur les initiatives nationales pour l'autonomisation des jeunes.

7.2.5 Plaidoyer : Stratégie de communication pour le genre et les affaires sociales

Le Secrétariat, avec le soutien de l'USAID, a élaboré une stratégie de communication sur le genre et les affaires sociales. Le but de cette stratégie est d'accroître la sensibilisation et la visibilité du travail du COMESA dans le domaine du genre et des affaires sociales et de renforcer le plaidoyer sur le genre, la jeunesse et le développement social dans la région. De plus, la stratégie contribuera à la documentation du travail du Secrétariat, des États membres, des organisations partenaires et d'autres institutions sur le genre, la jeunesse et le développement social. Pendant la période sous examen, les première et deuxième édition du Bulletin du COMESA sur le genre et les affaires sociales ont été publiées. En outre, le Secrétariat a identifié des organisations de la société civile au sein des

États membres pour faciliter la diffusion et le suivi de la mise en œuvre des cadres politiques du COMESA dans le domaine du genre et des affaires sociales.

7.2.6 Lignes directrices relatives aux rapports et aux statistiques sur le genre pour le suivi des progrès réalisés en matière d'égalité du genre et de développement social

Le Secrétariat a mis au point des lignes directrices pour l'élaboration des rapports sur le genre et le développement social par les États membres. Les lignes directrices ont été approuvées par le Conseil des ministres lors de la 36^e réunion tenue à Antananarivo, Madagascar en octobre 2016. Elles comprennent des cibles et des indicateurs qui permettront de relever les progrès réalisés en matière d'égalité du genre, d'autonomisation des femmes et de développement social. Les États membres doivent soumettre des rapports au plus tard le 15 décembre de chaque année en utilisant les lignes directrices. En 2017, l'Égypte, l'Éthiopie, Madagascar, le Malawi, Maurice, la RDC, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland et la Zambie ont soumis leurs rapports au Secrétariat.

7.2.7 Statistiques sur le genre

La disponibilité limitée de données ventilées sur le genre reste un défi dans la région COMESA. Sans ces données, la planification et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la parité du genre et l'autonomisation des femmes deviennent une tâche ardue. En vue de relever ce défi et assurer une meilleure disponibilité de données ventilées sur le genre au niveau des États membres dans différents secteurs, en 2016 le Conseil des ministres a chargé le Secrétariat de promouvoir la production des statistiques sur le genre dans tous les secteurs. En 2017, le Secrétariat a publié le premier bulletin des statistiques sur le genre. Le bulletin met en exergue les statistiques des pays ventilées selon les points suivants :

- a) La population des pays par domaine et par sexe ;
- b) L'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- c) La santé maternelle, infantile et des adolescents, le VIH et le Sida ;
- d) L'éducation, la formation, la science et la technologie ;
- e) Les droits de l'homme ;
- f) Le leadership, la politique et le processus de prise de décision.





8

INFORMATION &
TECHNOLOGIE

En 2016-2017, la division Information et Technologie a enregistré les réalisations suivantes :

- a) Mise en place d'un environnement de travail propice pour le personnel du Secrétariat du COMESA en permettant une efficacité accrue grâce à l'accès à des services tels que le courriel et le stockage de données en ligne à partir de n'importe quel endroit via l'Internet, grâce à la mise en œuvre de l'informatique en nuage ;
- b) Adoption d'un environnement sans utilisation de papier durant les conférences du COMESA, rendant ainsi le travail plus efficace et les rapports disponibles plus rapidement ;
- c) Mise à niveau du réseau local et du réseau sans fil du Secrétariat afin de créer un environnement efficace et sans interruption ;
- d) Le personnel du Secrétariat du COMESA est maintenant en mesure de communiquer et de tenir des réunions en ligne, de manière efficace et à peu de frais avec des individus ou groupes d'utilisateurs grâce au Skype professionnel ;
- e) Les manuels d'exploitation et les flux de travail établis pour le service Ressources humaines grâce à l'automatisation ;
- f) Mise en place d'un système de suivi & évaluation (S&É) pour faciliter les mécanismes de soumission de rapport grâce à l'automatisation ;
- g) Mise en place d'un Intranet pour le Secrétariat du COMESA pour faciliter des services en ligne tels que la réservation de salles de conférences en ligne, pour demander des conférences en ligne sans papier et l'accès aux ressources en ligne telles que des publications et des rapports sous forme électronique.





9

MOBILISATION
DES RESSOURCES
ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE

L'Unité de Mobilisation des ressources et Coopération internationale, relevant du cabinet du Secrétaire général, est responsable de la coordination générale de la mobilisation des ressources et de la coopération internationale dans l'ensemble. Elle doit entretenir de bonnes relations de travail avec les organisations régionales, continentales et internationales devant appuyer l'intégration régionale. Guidée par le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2016-2020 du COMESA, l'unité continue de mobiliser des fonds et de promouvoir la coopération pour divers programmes du COMESA.

9.1 Accords financiers

En 2016, le Secrétariat du COMESA a commencé des consultations/négociations avec les partenaires de développement nouveaux et existants en vue de conclure un accord d'appui financier et technique. Les accords financiers importants qui ont été conclus dans la période considérée étaient la Subvention de 5 millions USD de la Banque mondiale pour le financement du Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs (PFCGL). Ce projet qui durera cinq ans sera mis en œuvre dans trois États membres du COMESA, à savoir l'Ouganda, la RDC et le Rwanda. L'unité poursuit les contacts avec la Banque mondiale au sujet de l'élaboration et du financement de la 2^e phase qui va couvrir d'autres pays membres du COMESA.

□ Coopération avec les États-Unis d'Amérique

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) travaille en partenariat avec le COMESA depuis 1998. Il y a eu de nombreux accords et programmes qui ont été mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat, le plus récent étant l'Accord intégré de partenariat et d'assistance (IPAA) signé le 30 septembre 2009 et devant expirer en septembre 2018. L'objectif principal de l'IPAA est d'augmenter la croissance économique régionale, l'intégration et la stabilité dans la région COMESA, mettant l'accent sur les activités de commerce et d'investissement, l'infrastructure, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'environnement, l'atténuation des conflits et la réconciliation ainsi que le renforcement des capacités. La principale source de financement en vertu de l'IPAA provient de différents bureaux de l'USAID Afrique de l'Est.

D'autre part, le Secrétariat du COMESA apporte des contributions en nature telles que les bureaux pour le personnel des programmes financés par l'USAID et d'autres services comme l'électricité, l'internet, les salaires de certains membres du personnel et l'entretien des bureaux. Cet arrangement donne l'assurance que les deux parties sont engagées à mettre en œuvre l'IPAA. En vue de renforcer davantage le partenariat existant, l'USAID et le COMESA ont initié des discussions pour demander la classification du COMESA par le gouvernement états-unien à un haut niveau et il a été convenu que le COMESA peut maintenant avoir le statut d'Organisation internationale publique (PIO). Ce processus a été engagé en vertu du nouvel accord de subvention « RDOAG » (*Regional Development Objective Grant Agreement*) qui a été conclu et signé lors du 19^e Sommet du COMESA tenu à Madagascar en 2016. Par cet accord, l'USAID s'est engagé à verser des contributions d'environ 77 millions USD pour renforcer le partenariat entre les deux organisations et mettre en œuvre les programmes de commerce régional, d'investissement et de développement de l'agriculture qui contribuent à leurs objectifs communs.

9.2 Négociations des subventions

L'unité a terminé les négociations pour une subvention d'environ 10 millions USD pour appuyer l'exécution du Projet de Plateforme de réseautage « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » parrainé par le Programme du COMESA sur la parité du genre, l'autonomisation des jeunes et des femmes et le développement social.

□ Coopération avec l'Union européenne

L'UE a appuyé le COMESA dans le traitement des questions régionales sur la base de trois priorités thématiques : la paix et la sécurité, l'intégration économique régionale et la gestion régionale des ressources naturelles. Un accent est mis également sur l'appui au développement de l'infrastructure régionale pour le transport routier, l'énergie durable, les TIC et l'eau. L'appui de l'UE au COMESA est venu dans le cadre du 9^e FED, de 2000 à 2007 et dans le cadre du 10^e FED de 2008 à 2013 ; l'UE appuie actuellement le COMESA dans le cadre du 11^e FED pour un montant de 85 millions d'euros, et cet appui couvre la période 2014 à 2020. L'unité, avec l'appui du Projet PAIR, a continué à travailler avec l'UE sur la préparation de projets et de programmes à financer dans le cadre du 11^e FED. Au cours de la période considérée, les négociations ont été conclues : une subvention de 1 525 000 euros pour l'appui technique et le renforcement des capacités a été signée au titre de la Facilité de coopération technique COMESA-UE dans le cadre du 11^e FED.

L'objectif global de l'action est de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme indicatif régional AO-AA-OI. Plus précisément, le soutien visait à assurer la qualité, la conception inclusive et la mise en œuvre de la sous-enveloppe du COMESA du 11^e FED ainsi qu'à améliorer la coordination globale, le dialogue, le suivi et la communication/visibilité des programmes du COMESA financés par l'UE. Avec l'appui de la Facilité de coopération technique, le Secrétariat du COMESA a engagé des experts-conseils pour appuyer les divisions respectives dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre de la sous-enveloppe du COMESA du 11^e FED. En outre, le soutien vise à renforcer la coordination entre l'UE et les organisations régionales dûment mandatées (ORDM) et à faciliter, entre ces dernières, la concertation et la participation aux négociations commerciales.

9.3 Accréditations

Deux représentants permanents, celui du Soudan et de l'Ouganda, ont été accrédités auprès du Secrétariat du COMESA. En outre, deux nouveaux représentants spéciaux, à savoir l'Ambassadeur du Japon et l'Ambassadeur d'Allemagne ont été accrédités auprès du COMESA à Lusaka.

9.4 Sommets

En vue de renforcer la coopération et la collaboration avec d'autres organisations similaires, l'unité a participé aux sommets de l'EAC, de la BID et de l'OIF, entre autres. Grâce à cette participation, il a été possible d'intégrer et, le cas échéant, d'harmoniser les activités d'intérêt commun du COMESA.

9.5 Forum consultatif des partenaires

La session inaugurale du Forum consultatif conjoint du COMESA et des partenaires de développement, regroupant des hauts fonctionnaires du COMESA et ses partenaires de développement autour d'une table ronde a eu lieu pour discuter des questions relatives à leur future collaboration. Le forum a abordé les défis actuels ainsi que les nouveaux enjeux tels que formulés dans le nouveau Plan stratégique à moyen terme 2016-2020 du COMESA en vue de déterminer la voie à suivre pour la mise en œuvre efficace des programmes consignés dans le plan.

□ *Mise en œuvre de l'Accord-cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA) entre le COMESA et les États-Unis d'Amérique*

En vue de renforcer davantage la coopération dans le commerce et l'investissement entre le COMESA et les États-Unis d'Amérique, des fonctionnaires du Secrétariat et des États membres du COMESA ont pris part à une réunion du Conseil du TIFA en date du 8 février 2016 à Lusaka, Zambie. Le but de la réunion était d'examiner les objectifs stratégiques et d'identifier les buts et les activités supplémentaires pour renforcer les relations de commerce et d'investissement entre les États-Unis d'Amérique et le COMESA. La réunion du Conseil du TIFA a examiné les relations de commerce et d'investissement entre le COMESA et les États-Unis en vertu des préférences commerciales de la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA), les relations de commerce et d'investissement entre le COMESA et les États-Unis au-delà de l'AGOA, la coopération et le commerce, ainsi que le climat des affaires et les politiques d'investissement au sein du COMESA.

La réunion a noté l'importance d'élaborer des stratégies nationales et régionales pour mieux utiliser l'AGOA compte tenu de son extension pour 10 ans jusqu'en 2025. Il a également été convenu que le COMESA et la Représentation commerciale des États-Unis d'Amérique (USTR) créent un mécanisme de suivi en élaborant un plan d'action qui sera mis à jour tous les 3 mois. Il a été suggéré d'inclure la promotion des MPME comme l'une des principales activités dans le Plan d'action.

9.6 Comité de gestion des projets

Le Comité de gestion des projets du COMESA (CGP) a été mis en place et opérationnalisé afin de superviser la mise en œuvre et la coordination des différents projets/programmes au sein du Secrétariat du COMESA. La responsabilité générale de ce comité est de fournir des orientations sur l'élaboration de nouveaux projets, l'approbation initiale du projet pour son inclusion dans les plans de travail et les budgets annuels du COMESA et de s'assurer que l'approche programme est respectée par toutes les divisions/unités dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets/programmes respectifs. En outre, le comité s'assure que toutes les décisions de la Conférence et du Conseil sont prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets/programmes du COMESA, la promotion des synergies et l'élimination du double emploi. De plus, le comité met en place des mécanismes pour une plus large supervision et surveillance de la mise en œuvre conformément aux objectifs, stratégies et exigences opérationnelles du projet.

9.7 Mémoires d'accord --Médac

Tableau 20 : Médac signés par le COMESA et les partenaires de coopération internationale en 2016

| Parties signataires | Date de signature | Résumé des activités convenues |
|--|-------------------|--|
| COMESA, Corporate Council for Africa & COC | 4 février 2016 | Les parties ont convenu de travailler ensemble pour renforcer l'intégration régionale et de coopérer dans les domaines de la promotion du commerce et du développement du secteur privé |
| COMESA & ONU-Femmes | 4 avril 2016 | Le Médac sert de cadre pour l'accélération des progrès en vue de réaliser les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, la position commune africaine sur le programme du développement pour l'après 2015 et d'autres instruments internationaux et régionaux, les normes et les résolutions qui appuient, traitent et contribuent à l'égalité du genre ainsi que l'autonomisation et la promotion de la femme |
| Le COMESA & la Fondation africaine pour la technologie agricole (AATF) | 23 mai 2016 | Le Médac permettra de contribuer à l'élaboration et la diffusion d'informations sur les technologies agricoles, y compris la biotechnologie ; de faciliter les programmes et activités de partage de l'information ciblée et novatrice. Des aspects de la biotechnologie comprennent l'amélioration de la communication en biotechnologie et en biosécurité pour soutenir l'amélioration des connaissances et la communication en biotechnologie et biosécurité |
| Programme des Volontaires des Nations unies et le COMESA | 26 août 2016 | a) Promotion du bénévolat chez les jeunes dans les États membres du COMESA à travers le développement de programmes, de systèmes et de procédures de gestion ; b) Promotion de la reconnaissance, de la documentation et du partage des connaissances sur l'engagement des jeunes par le volontariat |
| Protocole d'accord entre la CNUCED et le COMESA sur le Commerce et le genre | 16 déc. 2016 | Cadre de coopération entre la CNUCED et le COMESA sur la réalisation d'un cours en ligne sur le commerce et le genre pour les administrateurs du COMESA en vue d'améliorer la compréhension et la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration des politiques, la recherche et la programmation |
| Médac COMESA-DEIK (Turquie) | 28 avril 2017 | La mise en œuvre de ce Médac renforcera les relations entre le COMESA et la Turquie sur la base de la coopération et des avantages mutuels et encouragera la coopération industrielle et technique grâce à la production en commun, des projets conjoints, l'exploitation commune, le transfert de technologie, les contacts et les activités favorisant les échanges entre les milieux d'affaires des deux parties |
| COMESA & Union du Maghreb arabe | 19 déc. 2017 | Les parties ont convenu d'explorer et de développer des méthodes de coopération économique et technique dans plusieurs domaines d'intérêt mutuel, en particulier : a) l'industrie, l'agriculture et l'agro-industrie, notamment les échanges de produits agricoles et phytosanitaires ; b) l'information, la communication et la technologie ; c) Projet « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » ; d) l'infrastructure ; e) l'intégration de la dimension genre dans les programmes et activités institutionnels (y compris la formation en ligne) ; f) affaires juridiques : justice, gestion des conflits, interprétation des traités et droits de propriété intellectuelle ; g) le commerce : plateforme de commerce en ligne ; et h) le développement de la statistique et de la coopération. |

10

BUREAU DE LIAISON
DE BRUXELLES

Le Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB) a pour mandat d'initier et de développer des relations institutionnelles constructives et productives entre le Secrétariat du COMESA, les institutions de l'Union européenne, le Secrétariat des ACP et d'autres institutions internationales représentées à Bruxelles. Ces relations sont importantes pour favoriser l'intégration régionale dans l'objectif d'améliorer le développement de la région COMESA et de promouvoir les positions communes entre les Ambassadeurs du Groupe africain et le Comité des ambassadeurs ACP et autres fora à Bruxelles. En outre, le BLB suit de près les questions multilatérales relatives au commerce à Genève avec l'OMC et le CCI.

Au cours de la période considérée, le BLB a concentré ses efforts sur trois domaines à savoir, la mobilisation des ressources, le soutien à la coopération au développement et les questions relatives à l'intégration régionale et au commerce multilatéral. Il a continué à appuyer le Secrétariat du COMESA dans ses relations avec l'Union européenne/Commission européenne en ce qui concerne la coopération, la mobilisation des ressources tant dans le cadre de l'enveloppe régionale du 11^e FED que des fonds intra-ACP, les questions commerciales multilatérales, le suivi des projets et programmes financés par les fonds de l'UE.

En tant que participant à la programmation du 11^e FED, le BLB a contribué à l'élaboration des documents d'identification des projets et des documents d'action. En outre, le Bureau a servi de lien avec le siège de l'UE (DEVCO et SEAE) en vue de suivre les discussions et fournir des informations complémentaires. Concernant les projets sous financement de l'UE, le BLB a fait un suivi approprié sur le processus décisionnel de l'UE pour le 11^e FED et sur l'exécution des projets restants de la région AfOA-OI [COMESA-EAC-IGAD-COI] du 10^e FED.

Principales réalisations

Le BLB a contribué à l'identification et la mobilisation des ressources pour les projets/programmes ci-après :

- Le projet REACH de l'Institut du cuir du COMESA (LLPI) ;
- NMAQ/COMESA - Normalisation, métrologie & assurance qualité;
- Quatre projets commerciaux en cours de réalisation avec l'appui de TradeCom II.

Un montant de 800 000 € a été mobilisé pour ces projets à travers les ressources intra-ACP. Quinze projets du COMESA relatifs au commerce et l'égalité du genre, et quatre projets du COC sur le développement du secteur privé ont été identifiés et sont en cours d'examen par le Trade Com II, tandis que deux autres projets ont été soumis au programme ACP-UE relatif aux OTC. Six des projets relatifs au commerce examinés par Trade Com II ont été approuvés le 7 septembre 2016 pour mise en œuvre ; quatre d'entre eux ont été exécutés au cours de l'année 2017 : i) appui à la mise en œuvre du programme Commerce des services du COMESA, ii) l'examen des règles d'origine du COMESA, iii) étude visant à permettre aux États membres du COMESA de tirer profit des pays émergents, et iv) prise en charge de la dimension genre dans l'intégration du commerce régional.

Les projets soumis au Programme ACP-UE sur les OTC, à savoir, la conformité au REACH/COMESA - les tanneurs fabriquant des chaussures et les PME, et le plan d'action de NMAQ/COMESA sont déjà en cours d'exécution. Dans son rôle de point focal régional pour la région Afrique de l'Est de l'ACP qui comprend certains États membres du COMESA-EAC-IGAD et les États membres de la COI, le COMESA, avec un rôle très actif du BLB, a relevé cinq domaines prioritaires où les projets régionaux pouvant soutenir le développement du secteur privé dans la région sont en cours d'identification. Dès que la Structure légère de l'ACP pour la PSD sera opérationnelle à partir de 2018, les documents d'action seront finalisés et soumis pour financement par ce programme intra-ACP.

Le BLB a poursuivi son soutien à l'équipe régionale de négociation de l'AfOA dans le cadre des activités en cours des APE. De plus, il a appuyé le processus de mise en œuvre des APE intérimaires-AfOA au sein des États membres concernés en suivant auprès de l'UE et de la région APE-AfOA sur les questions litigieuses. En outre, le BLB tient informés les Ambassadeurs des pays membres du COMESA à Bruxelles participant aux négociations dans le cadre de l'APE-AfOA sur l'état d'avancement de ces négociations.

Coopération avec le Comité des ambassadeurs ACP, les Ambassadeurs du Groupe africain et d'autres CER représentées à Bruxelles

Au sein du Comité des ambassadeurs ACP, le Représentant du COMESA auprès de l'UE et des ACP joue un rôle clé dans i) le suivi des préparatifs en cours des prochaines négociations sur la future convention qui régira les relations ACP-UE après 2020, ii) le suivi des questions liées au commerce multilatéral entre les pays ACP et l'UE ainsi qu'avec d'autres partenaires commerciaux multilatéraux basés en Europe.

En collaboration avec la Mission permanente de la Commission de l'Union africaine à Bruxelles, différentes réunions consultatives sont organisées avec d'autres CER représentées à Bruxelles comme la CEDEAO et l'UEMOA pour mener des consultations sur des questions d'intérêt commun au cours de différentes réunions tenues au niveau des ambassadeurs avec l'UE et le Groupe des États ACP. Les questions d'intérêt commun comprennent notamment la coopération au développement, le commerce, le développement de l'infrastructure, la paix et la sécurité, les relations futures ACP-UE au-delà de 2020, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie conjointe UE-Afrique.

11

PLANS STRATÉGIQUES À MOYEN TERME

Le Plan stratégique à moyen terme 2016-2020 du COMESA (PSMT) sert de pilier à l'orientation politique de la région et répond aux dispositions du Traité du COMESA pour favoriser le développement économique par l'intégration régionale. Le COMESA a adopté une approche axée sur le développement de l'intégration régionale, qui couvre l'intégration des marchés, l'industrialisation et le développement des infrastructures. Cette approche est conçue pour atteindre nos objectifs de politique publique visant à créer des emplois, à augmenter les revenus, et à réaliser une transformation économique en vue de l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être de nos populations.

En 2016/2017, le COMESA a adopté son Plan stratégique à moyen terme pour la période 2016-2020. En outre, des plans stratégiques ont été également adoptés, notamment :

- La Stratégie du COMESA relative à la statistique;
- La Stratégie d'industrialisation du COMESA ;
- La Stratégie de la Cour de justice du COMESA ;
- La Stratégie de la Commission de la concurrence du COMESA ;
- Le Plan stratégique de la ZEP-Re ;
- La Stratégie du Groupement énergétique d'Afrique orientale (EAPP) ;
- La Stratégie de l'Association régionale des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA),
- Le Projet de Stratégie de communication du COMESA.

Avant de l'adopter, le Conseil a reçu le rapport des États membres qui se sont réunis à Lusaka pour examiner et finaliser le projet de Plan stratégique à moyen terme 2016-2020. La réunion visait à développer une nouvelle stratégie inclusive et durable qui permettra à la région de s'appuyer sur ses succès et de surmonter ses défis. Le processus de formulation de la stratégie visant à faciliter l'élaboration de la nouvelle stratégie a utilisé une démarche de consultation élargie avec les principaux intervenants internes et externes.

La mise en œuvre de la Stratégie a nécessité un soutien technique, financier et organisationnel aux États membres ; la facilitation des négociations, de la mise en œuvre et de la transposition des décisions du Conseil, ainsi que l'exploitation de partenariats stratégiques à partir, entre autres, d'un certain nombre de partenaires de développement et de coopération. La mise en œuvre a également exigé des États membres de s'acquitter de leurs rôles et de leurs responsabilités pour accélérer la réalisation de l'agenda d'intégration régionale en incorporant le Plan stratégique dans les Plans nationaux de développement et l'amélioration de l'appropriation du processus de mise en œuvre, y compris le financement des programmes.

Sous le thème « À la poursuite de la transformation et du développement économiques de la région », neuf objectifs stratégiques visant la conduite du programme d'intégration régionale pour la période 2016-2020 ont été identifiés comme suit: Renforcer l'intégration des marchés, attirer l'accroissement des investissements, renforcer l'économie bleue/des océans, exploiter les avantages des partenariats stratégiques, renforcer le développement de l'infrastructure économique, industrialiser, promouvoir l'égalité des sexes et le développement social, s'assurer que la région et le Secrétariat sont prêts, et renforcer les connaissances et les compétences. Le Conseil a été informé que les États membres ont analysé les objectifs stratégiques, les initiatives et les risques associés. En outre, le cadre logique consolidé pour guider la mise en œuvre de la stratégie a été examiné. De plus, le Conseil a été informé que la réunion des États membres avait examiné le projet de cadre de mise en œuvre de la stratégie.

Stratégie du COMESA relative à la statistique

Réponse statistique au PSMT 2016-2020

La nécessité de statistiques répondant aux politiques choisies et sous-tendant les décisions et qui soient fondées sur des données probantes est intégrée et clairement mise en évidence dans le PSMT 2016-2020. Ce dernier et ses objectifs stratégiques sont fortement dépendants des statistiques. Ainsi, ce fait a appelé une réponse statistique au PSMT 2016-2020 que la Stratégie statistique seconde édition vise à atteindre.

La Stratégie statistique s'inspire de la Stratégie 2014-2017 au titre de laquelle un certain nombre de succès louables ont été enregistrés, parmi lesquels un plus grand développement du capital humain dans les États membres, le rôle majeur du leadership et de la coordination du système statistique du COMESA, le développement de l'harmonisation des méthodes et des directives statistiques, l'augmentation de la production de connaissances et l'amélioration de la gestion et de la diffusion des données.

La stratégie tire des leçons des défis rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie précédente. Grâce à un examen indépendant de la performance de la Stratégie 2014-2017, un certain nombre de recommandations importantes ont été incorporées. Dans ce contexte, l'objectif de la Stratégie n'est pas seulement de servir de réponse statistique pour le PSMT 2016-2020, mais aussi de mettre à profit les leçons apprises dans la mise en œuvre de la stratégie précédente. Une attention particulière sera accordée au renforcement de l'utilisation de la technologie pour améliorer la production, la transmission et la diffusion de statistiques régionales, l'amélioration des compétences techniques, l'alphabétisation et les structures, la consolidation des gains en matière d'harmonisation des statistiques dans la région COMESA, le renforcement des partenariats stratégiques pour l'appui du PSMT 2016-2020, ainsi que l'appui aux objectifs stratégiques dudit plan.

La Stratégie reconnaît également le rôle du système statistique du COMESA dans l'architecture statistique mondiale et met un accent particulier sur son élaboration de synergies reconnaissables par les partenaires à travers le monde.

Sous la direction du Comité Statistique du COMESA, il est prévu que la stratégie permette de fournir une base pour le suivi, l'examen, la mobilisation et le plaidoyer statistique.

En raison de la mise en œuvre de cette stratégie, le rôle des statistiques dans l'élaboration des politiques régionales fondées sur des données probantes sera renforcé, un résultat qui est en accord avec les dispositions du Traité du COMESA relatives à l'élaboration d'un système statistique régional pertinent.



12

COMMUNICATION
INSTITUTIONNELLE

L'Unité Communication institutionnelle est essentielle pour les activités d'intégration régionale à travers le partage d'informations et de connaissances visant à créer une compréhension mutuelle entre l'organisation et le public. En sensibilisant le public à l'intégration régionale, le Secrétariat vise à mobiliser un large soutien à la réalisation de la vision du marché commun. L'unité a ainsi utilisé une vaste gamme de canaux de communication, d'outils et de techniques pour réaliser les impératifs liés à la communication. Il s'agit notamment des relations avec les médias, des publications, des relations publiques, des communications en ligne, des productions audiovisuelles, des relations communautaires, de la publicité et des expositions.

12.1 Relations avec les médias

L'unité a maintenu des relations cordiales avec les médias aux niveaux local, régional et mondial grâce à des partenariats stratégiques, à des activités sociales, et à la facilitation des médias entre autres. Quelques faits saillants :

- a) Organisation d'un cocktail des médias pour 50 journalistes locaux à Lusaka, en décembre 2016, et un atelier en 2017 pour les sensibiliser et les mettre à jour sur les programmes d'intégration régionale;
- b) Facilitation d'accès à 8 journalistes internationaux pour couvrir les événements du COMESA (p. ex. CCTV, BBC, Reuters) ;
- c) Mise en place d'un partenariat stratégique avec les éditeurs d'avant-garde dans la production d'un rapport spécial sur les États membres, notamment le Rapport sur Madagascar produit au cours du 19^e Sommet du COMESA. D'autres partenariats ont été noués avec des médias internationaux tels que *Leaders League*, *Africa Policy Review*, ou encore Hambourg G20 qui a publié un article sous forme de questions-réponses sur le COMESA;
- d) Organisation de 11 conférences de presse en 2016 et de 13 autres en 2017.

12.2 Réseau médias du COMESA

Au cours de la période considérée, il s'est développé un réseau médias de journalistes économiques représentant le Burundi, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Les journalistes du réseau ont travaillé comme points focaux pour la couverture des États membres et ont maintenu une communication suivie avec l'unité pour la production et la diffusion d'information. Cent quatre-vingt-seize journalistes figurent maintenant dans la base de données médias du COMESA.

12.3 Production de nouvelles du COMESA

L'unité a compilé un total de 315 articles d'actualité en 2016 et 2017 relatifs à l'intégration régionale. Ils ont été diffusés par différents canaux, y compris le site web et les médias sociaux du COMESA, le bulletin hebdomadaire d'information numérique (*e-Comesa*), les communiqués de presse envoyés aux médias, la lettre d'information trimestrielle et les bulletins, entre autres. Les articles ont fourni aux journalistes un contenu qui a été repris sur les plateformes d'information aux niveaux local, régional et mondial.

12.4 Le COMESA dans la presse

En 2016, le COMESA a été mentionné 7 039 fois dans les sources d'information en ligne suivies. Il s'agit notamment de grands bureaux de presse, de publications spécialisées, de revues locales et régionales, de journaux hebdomadaires, de blogs influents, ainsi que des transcriptions de radio et de télévision. Le Kenya a maintenu la première position dans la couverture des nouvelles du COMESA tandis que Madagascar a sauté à la deuxième position en raison de la publicité générée par la tenue du 19^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du COMESA. Des sources d'information en ligne influentes du Kenya et d'Égypte ont contribué à l'augmentation de la couverture de presse du COMESA. En Zambie, la forte performance est attribuable au fait qu'elle abrite le Secrétariat du COMESA et que, par conséquent, ses médias couvrent la plupart des événements dudit Secrétariat. Cependant, les médias sud-africains ont été les premiers sur le continent africain quant au nombre de mentions du COMESA.

Parmi les principales sources d'information dans la région COMESA figuraient :

- i) *Daily Nation* Kenya
- ii) *Daily Mail* Zambie

| | | |
|-------|-------------------------|------------|
| iii) | <i>The Herald</i> | Zimbabwe |
| iv) | <i>The Standard</i> | Kenya |
| v) | <i>Moov</i> | Madagascar |
| vi) | L'Express | Maurice |
| vii) | <i>Business Daily</i> | Kenya |
| viii) | <i>Daily Monitor</i> | Ouganda |
| ix) | <i>The New Times</i> | Rwanda |
| x) | <i>Al-Ahram</i> | Égypte |
| xi) | <i>The East African</i> | Kenya |
| xii) | <i>New Vision</i> | Ouganda |
| xiii) | <i>Times of Zambia</i> | Zambie |
| xiv) | <i>The Observer</i> | Swaziland |
| xv) | <i>The Nation</i> | Seychelles |

À l'échelle mondiale, les médias des États-Unis sont en tête au niveau de la couverture médiatique du COMESA, suivis de la Chine, de la France et du Royaume-Uni. Il est à noter que la couverture du COMESA en Chine a augmenté de façon significative en prenant la deuxième position tenue par la France en 2015. En Afrique, l'agence médias *All Africa.com* est celle qui a le plus publié des nouvelles relatives au COMESA. Les autres principales sources sur le COMESA incluent les agences de presse suivantes: Xinhua, Bloomberg, Naver, et PANA.

12.5 Les Prix Médias du COMESA

L'objectif des Prix Médias du COMESA décernés chaque année est de promouvoir la couverture des activités relatives à l'intégration régionale du COMESA et à reconnaître les journalistes dont les travaux contribuent à l'agenda de l'intégration. En 2015, un total de 29 œuvres ont été reçues pour le concours de 9 pays, dont le Burundi, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, Madagascar, le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe. En 2016, un total de 26 œuvres ont été reçues de 11 pays. De ces dernières, 21 œuvres étaient des articles de la presse écrite ou en ligne, tandis que 4 étaient des programmes de télévision. Une œuvre sous le format radio est venue du Burundi.

En 2017, les œuvres soumises pour concours ont grimpé à 99 en raison de la publicité et de la sensibilisation accrues au niveau des journalistes de la région.



Les lauréats des Prix Médias du COMESA 2016

Gauche-droite: M. Francis Lungu, M. Pawlos Belete et M. Léonidas Ninteretse

Tableau 21 : Candidats sélectionnés en 2015 et primés lors du 19^e Sommet du COMESA à Madagascar en 2016

| Lauréats | Pays | Média | Sujet |
|------------------------|----------|--|--|
| M. Léonidas Ninteretse | Burundi | Radio-Télévision nationale du Burundi (RTNB) | L'impact de la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC |
| M. Pawlos Belete | Éthiopie | <i>Ethiopian Business Review Magazine</i> | <i>How Ethiopia is making structural changes to its agrarian-based economy to reap maximum profits from intra-COMESA trade</i> « Comment l'Éthiopie est en train d'opérer des changements structurels de son économie agraire afin de tirer le maximum de profit du commerce intra-COMESA » |
| M. Francis Lungu | Zambie | <i>The Post</i> | <i>The need for uniformity of regulations affecting Cross Border Traders in the COMESA region</i> « La nécessité d'uniformiser les réglementations affectant les commerçants transfrontières dans la région COMESA » |

Pour l'exercice 2016, les lauréats suivants ont été retenus et seront primés lors du 20^e Sommet du COMESA au Burundi :

| Gagnant | Pays | Média | Sujet |
|----------------------|---------|------------------|---|
| Mlle Hersha Lutchman | Maurice | <i>Bizweek</i> | <i>The political economy side to the story has to be told</i> « La dimension politico-économique du commerce régional » L'article aborde les défis auxquels font face les échanges régionaux en dépit de l'existence de cadres tels que le libre-échange tripartite |
| Peterson Tumwebaze | Rwanda | <i>New Times</i> | <i>COMESA moves to enhance competitiveness of local SMEs</i> « Le COMESA lance un programme pour renforcer la compétitivité des PME locales » L'article se concentre sur le projet du COMESA sur l'approvisionnement local qui est piloté par le COC dans 6 États membres |

S'agissant de l'exercice 2017, il a été retenu les lauréats ci-après qui seront primés lors du 20^e Sommet du COMESA prévu au Burundi :

| Lauréat | Pays | Média | Thème & synopsis |
|-----------------|----------|---|--|
| Mona Sewilam | Égypte | <i>ON Live</i> Télévision | <i>Benefits of COMESA and African integration</i> « Les avantages du COMESA et de l'intégration africaine » Des cas de réussites de différentes parties prenantes d'États membres du COMESA, à savoir l'Égypte, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda, qui bénéficient du COMESA et de ses programmes de promotion de l'intégration africaine. |
| Sarah Natoolo | Ouganda | <i>Uganda Broadcasting Corporation</i> Radio | <i>Ugandan farmers are now reaping high from COMESA smart Agriculture Project</i> « Les agriculteurs ougandais récoltent les fruits du Projet d'Agriculture intelligente du COMESA » Une étude de cas sur l'impact du programme d'agriculture intelligente du COMESA sur les agriculteurs en Ouganda |
| Prosper Ndhlovu | Zimbabwe | <i>Chronicle</i> Journal | <i>COMESA Must Establish Robust Industrial Base</i> « Le COMESA doit établir une base industrielle solide » La nécessité urgente pour les États membres du COMESA de cesser de trop dépendre des exportations de matières premières et de se diversifier, grâce à des programmes solides d'apport de valeur ajoutée et d'industrialisation |
| Esther Mseteka | Zambie | <i>Daily Mail</i> Journal | <i>Abolishment of Mobile Charges Good for Africa</i> « La suppression des frais d'itinérance mobile est bénéfique pour l'Afrique » L'importance de tarifs d'itinérance mobile abordables et leur apport aux affaires afin de renforcer l'intégration commerciale régionale |

12.6 Séminaires de publicité

En collaboration avec la Cour de justice du COMESA, l'unité a organisé des séminaires de publicité à Madagascar, au Soudan, en Zambie et aux Seychelles. Les séminaires s'adressaient au personnel judiciaire, aux juristes, aux milieux d'affaires et aux médias. En outre, l'unité a collaboré avec la Commission de la concurrence du COMESA dans des ateliers de publicité pour les journalistes économiques et lors de la Conférence diplomatique en 2016 et 2017.

12.7 Publications

L'unité a assuré toute la conception graphique et de toutes les publications du COMESA. En 2016, un total de 34 numéros de la lettre d'information hebdomadaire numérique « e-COMESA » ont été publiés, ainsi que 36 numéros en 2017 (n° 472 à 540). Ils ont été diffusés à travers les plates-formes en ligne, c.-à-d. le site web, les médias sociaux et les abonnements. En outre, des bulletins trimestriels ont été imprimés et distribués aux parties prenantes. Des bulletins spéciaux ont également été publiés sous forme numérique et imprimée pour certains événements de haut niveau comme le Sommet, ou encore la visite du Président en exercice de la Conférence du COMESA au Secrétariat en 2017.

Les autres publications et brochures comprennent, entre autres, le Plan stratégique à moyen terme, les manuels sur le Régime commercial simplifié, les livrets sur les tarifs de l'énergie, le règlement de procédure de la Cour de justice du COMESA, le Traité du COMESA en arabe, la Charte sur les normes minimales pour le traitement des petits commerçants, et la brochure du Bureau d'information commerciale.

12.8 Calendriers et agendas

L'unité a conçu et produit 1 500 calendriers et 1 000 agendas pour l'année 2017, ainsi que 2 000 calendriers et 1500 agendas pour 2018 qui ont été partagés avec les parties prenantes de tous les États membres.

12.9 Relations avec la collectivité

En tant qu'institution socialement responsable implantée en Zambie, le COMESA entretient des relations cordiales avec la communauté locale afin de susciter leur bonne volonté et leur soutien. Dans cette optique, l'unité de la Communication institutionnelle a mené les activités suivantes :

- a) Un total de 190 étudiants de Zambie ont été accueillis par le Secrétariat pour une conférence sur l'intégration régionale. Ils provenaient de l'université Mulungushi et des écoles secondaires David Kaunda et Saint Mary's, toutes de Zambie. Un autre groupe de 40 étudiants de *Chilangoma DAPP Teacher Training College* de Blantyre, du Malawi, a également été accueilli au Secrétariat pour le même but en août 2016;
- b) En 2016, le COMESA a coparrainé la 14^e cérémonie de remise des prix « Zambia MISA Media Awards » au cours de laquelle les journalistes locaux ayant excélé dans divers domaines ont été primés;
- c) Le Secrétariat a acheté pour l'équipe Airport Warriors Football Club de Zambie un kit de football, à la fois pour la visibilité et le soutien communautaire.

12.10 Documentaires vidéo

L'unité a produit 9 documentaires vidéo et 21 clips vidéo sur l'actualité. Ceux-ci incluent:

1. Appui aux moyens de subsistance : la facilitation des échanges transfrontières à petite échelle;
2. L'autonomisation par le biais de la Facilité d'ajustement du COMESA;
3. Le pôle textile de Kisumu – un cas de réussite régionale ;
4. Documentaire sur le 19^e Sommet;
5. Harmonisation des semences de l'ACTESA ;

6. Technologie de transport FUTRAN;
7. État d'avancement des échanges commerciaux (Appui du MAIR) ;
8. Mini-documentaire sur la Cour de justice du COMESA.

Ces documentaires ont été diffusés sur les stations de télévision des États membres comme la *Zambia National Broadcasting Corporation*, *Kenya Broadcasting Corporation*, ainsi que YouTube, le site Internet du COMESA et les médias sociaux. En outre, les

13

PAIX ET SÉCURITÉ

documentaires ont été projetés sur des écrans numériques au cours des réunions et des conférences de haut niveau du COMESA.

13.0 Activités politiques

L'année 2016 a été caractérisée par une maturité politique remarquable dans le processus de consolidation de la démocratie comme l'a démontré la conduite des élections dans la région. Des élections présidentielles ont eu lieu dans les États membres suivants :

- i) Ouganda, février 2016;
- ii) Union des Comores, février et avril 2016;
- iii) Djibouti, avril 2016;
- iv) Zambie, qui a tenu des élections générales et un référendum en août 2016;
- v) Seychelles, qui a organisé des élections parlementaires en septembre 2016.

Malgré quelques difficultés dans certaines régions, cette maturité politique accrue a été notée par la 15^e réunion des ministres des Affaires étrangères qui a fait l'éloge de l'Union des Comores en particulier, pour la résolution pacifique de la crise ayant suivi la contestation des résultats électoraux et pour la transition pacifique, dans le respect de la constitution.

13.1 Culture de dialogue

Une autre tendance positive dans la région réside dans l'instauration d'une culture de dialogue pour résoudre les conflits internes. Il a été signalé que des formes de dialogue national réunissant un large éventail d'intervenants ont été engagées afin de rechercher des solutions à des conflits internes; les dialogues nationaux visaient à trouver des solutions durables en s'attaquant aux causes profondes. La nature inclusive des discussions était destinée à renforcer l'appropriation des résultats par l'ensemble de la population et donc à réduire le risque de résurgence de la violence. Quelques cas de dialogues nationaux pour régler les conflits internes sont décrits ci-dessous :

- i) En RDC, le Président Kabila a appelé à un dialogue inclusif en vue de résoudre une impasse qui avait engendré la violence en raison du report des élections initialement prévues pour octobre 2015. Les dialogues nationaux ont abouti à la signature d'un accord le 18 octobre 2016 détaillant les mesures en vue des élections présidentielles, ce qui incluait, entre autres, la création d'un gouvernement provisoire d'unité nationale;
- ii) Au Soudan, le Président Bashir a inauguré le dialogue national qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2016, réunissant des représentants de plus de 70 partis politiques, des organisations de la société civile et plus de 30 groupes armés sous le médiateur en chef, Thabo Mbeki. Le dialogue a abouti à un document final en octobre 2016 contenant des recommandations consensuelles. Il est prévu que les recommandations soient incorporées dans une constitution permanente du Soudan en vue de créer un État solide;
- iii) En Libye, l'ONU a organisé de dialogues politiques qui ont permis de réunir les principaux acteurs politiques et abouti à l'établissement d'un gouvernement d'entente nationale comme seul gouvernement légitime, mettant fin au système de deux gouvernements parallèles qui prévalait depuis juillet 2014. Bien que les défis de mise en œuvre persistent depuis sa création, ceci constitue une étape essentielle pour mettre fin à la crise dans le pays;
- iv) Au Burundi, diverses séries de dialogues inclusifs inter-Burundais sont devenus l'outil essentiel pour résoudre la crise politique qui a éclaté en mai 2015. Les pourparlers ont été facilités par l'ONU au départ et plus tard par l'EAC;
- v) En Somalie, des consultations participatives nationales ont été organisées à travers le pays, ce qui a abouti à un Forum consultatif national, menant aux élections de 2016. En conséquence, un parlement fédéral bicaméral a été créé ainsi que des accords sur les modalités des élections. Les élections ont été tenues en octobre 2016, et bien que le pays n'ait pas obtenu le suffrage universel, des collèges électoraux représentatifs ont élu la chambre basse, par opposition à sa sélection par les chefs de clan comme par le passé.

Malgré les progrès accomplis dans l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix au cours de l'année considérée, des

inquiétudes persistent quant à l'éventail de problèmes régionaux comme les suivants :

- i) Présence de forces négatives dans la région des Grands Lacs;
- ii) En ce qui concerne le terrorisme, l'entrée sur la scène de l'ISIS a contribué à l'intensité des attaques dans la région, particulièrement en Libye, en Égypte et en Somalie;
- iii) Sécheresse en Afrique australe en raison du phénomène el Niño.

13.2 Mise en œuvre des Décisions du Conseil

Au cours de l'année considérée, le Secrétariat a fourni des efforts notables en vue de mettre en œuvre les décisions des ministres des Affaires étrangères à travers des programmes de prévention et de gestion des conflits, de reconstruction post-conflit ainsi que des programmes sur la sécurité.

☐ *Prévention des conflits*

En ce qui concerne la prévention des conflits, tel que demandé par la 15^e réunion des ministres des Affaires étrangères, le Secrétariat a tenu des forums consultatifs nationaux dans les États membres afin d'examiner et diffuser les rapports sur les évaluations des vulnérabilités structurelles (EVS) spécifiques par pays et identifier les stratégies d'intervention. Il est prévu que les États membres utilisent les EVS pour établir des structures d'intervention qui peuvent aider à réduire les vulnérabilités.

☐ *Reconstruction post-conflit*

En ce qui a trait aux initiatives de consolidation de la paix après conflit, le COMESA, à travers son programme « Commerce au service de la Paix », a continué à mettre en œuvre des programmes qui utilisent le commerce comme mécanisme de consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs. En 2016, le programme a installé deux BIC, portant à seize le nombre total de BIC pour un coût total de plus de 600 000 USD.



Installation de panneaux solaires au BIC de la frontière Ishasha en Ouganda

Tableau 22: Bureaux d'information commerciale -BIC

| Année de mise en place | Pays | Poste-frontière | Province/Localité |
|------------------------|---------|-----------------|-------------------|
| 2009 | RDC | Kasumbalesa | Katanga |
| 2010 | RDC | Goma | Nord Kivu |
| 2010 | Rwanda | Rubavu | Rubavu |
| 2011 | Zambie | Kasumbalesa | Chililambombwe |
| 2011 | Burundi | Gatumba | Bujumbura rural |
| 2011 | RDC | Kavimvira | Sud Kivu |
| 2011 | RDC | Bunagana | Nord Kivu |
| 2011 | Ouganda | Bunagana | Kisoro |
| 2012 | RDC | Kasindi | Nord Kivu |
| 2012 | Ouganda | Mpondwe | Kasese |
| 2015 | Ouganda | Ishasha | Kanungu |
| 2015 | RDC | Ishasha | Nord Kivu |
| 2015 | Zambie | Mukambo | Copperbelt |
| 2015 | RDC | Mukambo | Katanga |
| 2016 | Burundi | Ruhwa | Cibitoke |
| 2016 | Rwanda | Ruhwa | Bugarama |

De plus, le programme a renforcé, grâce à des installations sanitaires, certains BIC sélectionnés. En outre, un soutien a été accordé pour la mise en œuvre du Récos en convoquant une réunion bilatérale entre la RDC et le Burundi. La rencontre, qui a eu lieu en février 2016, a abouti à la rédaction d'une liste commune de produits à échanger dans le cadre du Récos ainsi qu'un engagement des deux pays sur la publication de la liste commune dans le journal officiel.

13.3 Programme régional de sécurité maritime

Le Programme régional de sécurité maritime est mis en œuvre en partenariat avec l'IGAD, l'EAC et la COI; le volet COMESA répond aux aspects financiers. Au cours de l'année sous revue, le COMESA a œuvré au renforcement de la capacité des États membres de l'AfOA à lutter contre le blanchiment d'argent lié au piratage et autres crimes transnationaux. L'organisation a commencé la mise en œuvre du programme par l'évaluation de la situation des 10 pays AfOA qui bordent l'océan Indien ainsi que des voisins de la Somalie. L'évaluation a été faite à l'aide des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), lesquelles constituent la norme. À la fin de l'année 2016, il y a eu divers programmes de renforcement des capacités dans les domaines suivants :

- i) Des initiatives visant à améliorer l'efficacité des cellules de renseignement financier (CRF) incluant la sensibilisation des entités déclarantes dans neuf des dix pays, dans le but d'augmenter le volume et la qualité d'opérations suspectes transmises aux CRF ainsi que la formation d'analystes sur les techniques d'analyse fondamentale et stratégique;
- ii) Des initiatives visant à renforcer la coopération et le partage de l'information comprenant la réalisation d'une évaluation des États membres en ce qui concerne l'existence et l'efficacité des comités en matière de lutte contre le blanchiment d'argent & le financement du terrorisme (LBC/FT), l'identification des domaines de renforcement des capacités, ainsi que l'ouverture de discussions avec trois CRF qui n'ont pas encore obtenu l'adhésion au groupe Egmont, sur le rôle que pourrait jouer le COMESA pour soutenir leur admission afin qu'elles puissent accéder à la plateforme de communication sécurisée pour l'échange d'information;
- iii) Des initiatives visant à assurer le respect des lois en matière de LBC/FT, incluant l'assistance aux pays auxquels il est demandé de revoir les lois relatives à la LBC/FT par rapport aux normes établies par le GAFI;

- iv) Des initiatives visant à renforcer la capacité d'application de la loi sur les enquêtes, les poursuites et le recouvrement des avoirs incluant la formation d'une vaste gamme d'organismes chargés de faire respecter la loi, y compris la CRF, la police, les magistrats, les procureurs, les autorités de lutte contre la corruption et les administrations douanières. La formation dans plusieurs États membres portait sur les enquêtes en matière de délits financiers et l'évaluation de la capacité d'application de la loi, en plus d'une formation sur mesure par Interpol.

Figure 16 : Initiatives de renforcement des capacités dans les pays respectifs

| INITIATIVES DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DANS LES DIFFÉRENTS PAYS ALLANT JUSQU'À FIN 2017 | | | | | | | | | | | |
|---|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | Appui du COMESA au Programme de sécurité maritime (MASE) | Como | Djib | Éryt | Éthi | Keny | Mada | Maur | Seyc | Soma | Tanz |
| Résultat 1 : Initiatives visant à renforcer l'efficacité des CRF | Sensibilisation des entités déclarantes | | | | | | | | | | |
| | Formation sur l'analyse fondamentale et stratégique des CRF | | | | | | | | | | |
| | Stages/ Visites d'échange | | | | | | | | | | |
| | Appui pour participation aux formations et forums internationaux | | | | | | | | | | |
| | Évaluation des besoins en capacités informatiques | | | | | | | | | | |
| | Infrastructure des TIC / installation des logiciels | | | | | | | | | | |
| Résultat 2 : Renforcement de la coopération et l'échange d'informations | Enquêtes sur l'état de la coopération entre les institutions | | | | | | | | | | |
| | Discussions /démarrage de l'appui aux CRF pour leur adhésion au Groupe Egmont | | | | | | | | | | |
| | Acquisition du logiciel GoTrace de l'ONUUDC | | | | | | | | | | |
| Résultat 3 : Initiatives visant à assurer la conformité | Alignement des lois LBC/FT aux normes du GAFI | | | | | | | | | | |
| | Appui au pays adhérent à un organisme régional de type GAFI | | | | | | | | | | |
| | Appui au pays qui adhère à un organisme régional de type GAFI dans le cadre du programme MASE du COMESA | | | | | | | | | | |
| | Assistance aux pays pour procéder à des évaluations mutuelles (MEs) | | | | | | | | | | |
| | Appui aux pays procédant à des évaluations mutuelles dans le cadre du programme MASE du COMESA | | | | | | | | | | |
| Résultat 4 : Renforcement des capacités des services judiciaires | Formation des SNR sur les enquêtes de LBC/FT | | | | | | | | | | |
| | Formation sur mesure des organismes chargés de l'application de la loi par INTERPOL | | | | | | | | | | |
| | Conscientisation des organismes chargés de l'application de la loi sur les LBC/FT | | | | | | | | | | |

14

OPÉRATIONS DES
INSTITUTIONS DU
COMESA

14.1 L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique --ACA

a. Introduction

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) - une institution créée sur l'initiative du COMESA - apporte plus de 15 années d'expérience en matière d'assurance des risques de crédit et des risques politiques en Afrique, particulièrement dans ses États membres. Grâce à ses différents produits et services, l'ACA a pu accroître la disponibilité de ressources financières destinées à financer le commerce, l'investissement et d'autres activités de production et à réduire le coût des affaires en Afrique à travers l'atténuation des risques politiques associés (investissement) et les risques de crédit.

Les instruments financiers, les produits et services d'assurance offerts par l'Agence ont aidé les pays africains à construire de nouvelles infrastructures, notamment les réseaux routiers et de télécommunications, la production d'électricité dans les collectivités tant urbaines que rurales, les équipements d'eau et d'assainissement, les hôpitaux et l'appui à la croissance des petites et moyennes entreprises.

La dynamique de croissance amorcée après sa restructuration juridique et celle de son capital-actions a maintenu le cap avec des résultats positifs dans tous les indicateurs de performance.

b. Performances de l'Agence

Au 31 décembre 2016, l'ACA avait consenti plus de 25 milliards USD à l'appui de transactions commerciales et de projets d'investissement en Afrique dans les secteurs suivants: agro-industrie, énergie, exportations, logement, infrastructure, fabrication manufacturière, mines et télécommunications. En décembre 2017, ce chiffre a atteint la somme de 27 milliards USD.

Au cours de la période considérée, l'institution a affiché des résultats positifs dans les domaines clés de performance opérationnelle et considérablement amélioré ses processus opérationnels, tout en concluant de nouveaux partenariats stratégiques.

c. Expositions brutes et nettes de l'ACA

Les expositions brutes de l'Agence se sont élevées à 1,9 milliard USD, contre 1,7 milliard USD au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 15%. Les expositions nettes ont augmenté, passant de 744 millions USD en 2015 à 870 millions USD en 2016.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des expositions brutes et nettes de l'ACA au cours des 5 dernières années.

Tableau 23: Expositions brutes et nettes

| Année | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|---------|---------|-----------|-----------|-----------|
| Expositions brutes (millions USD) | 705 984 | 871 568 | 1 252 250 | 1 690 910 | 1 945 681 |
| Expositions nettes (millions USD) | 373 385 | 477 128 | 593 369 | 744 268 | 870 485 |

d. Primes acquises brutes et nettes

L'Agence est solide sur le plan financier du fait d'avoir maintenu un volume confortable de primes émises nettes au cours de l'exercice 2016 par rapport aux années précédentes, comme le montre le tableau ci-dessous. L'ACA a généré des primes émises brutes⁴ établies à 29,5 millions USD contre 23,2 millions USD en 2015. Ce chiffre représente une augmentation de 27%.

Tableau 24: Primes acquises brutes et nettes

| Année | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Primes émises brutes (millions USD) | 13 106 | 12 112 | 17 131 | 23 256 | 29 545 |
| Primes émises nettes (millions USD) | 7 803 | 5 702 | 7 929 | 10 162 | 12 779 |

⁴ Le montant brut des primes d'assurance émises.

e. *Rentabilité*

En 2016, ses résultats financiers montrent un bénéfice net et une tendance de croissance sur les 5 dernières années.

Tableau 25: Bénéfice net

| Année | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|
| Bénéfices (millions USD) | 0,6 | 1,5 | 3,4 | 4,7 | 6,4 |

f. *Nouveau cadre de gestion des risques liés aux nouvelles souscriptions*

Au cours de la période considérée, avec l'assistance financière de la Banque européenne d'investissement (BEI), l'ACA a révisé ses plafonds de risques de crédit existants et a adopté un nouveau cadre de gestion des risques de souscription visant à renforcer sa capacité de souscription et à mieux gérer les risques associés tout en permettant à l'institution d'assurer une meilleure utilisation de ses fonds propres. Les plafonds révisés des risques de souscription s'appuient sur les piliers suivants : (i) Règlements mondiale, (ii) Limites par pays, (iii) Limite par produit, (iv) Limite par secteur, (v) Limite par acheteur et (vi) Limite par transaction.

g. *Augmentation des fonds propres de l'ACA*

L'ACA a enregistré une augmentation constante de son capital-actions qui s'élevait à 222 millions USD au 30 juin 2017. Il est prévu qu'avec l'adhésion de nouveaux pays membres, la capacité de l'Agence à soutenir les entreprises en Afrique sera améliorée de façon similaire. Avec de nouveaux engagements d'adhésion soutenus par un financement du Fonds africain de développement du Groupe de la BAD, les fonds propres de l'ACA devraient augmenter de 25% au cours du prochain exercice.

h. *Investissement et cote de crédit de l'ACA*

Au cours des 9 dernières années consécutives, l'Agence a été notée par Standard & Poor's avec une cote « A » au titre de sa notation de contrepartie et cote de solidité financière en sa qualité d'assureur. Au cours de l'exercice considéré, Standard & Poor's a réaffirmé sa cote de crédit « A » pour les notations de solidité financière et de contrepartie.

En devenant la deuxième institution la mieux notée en Afrique, l'ACA a ainsi confirmé que son assise financière et son modèle d'affaires sont restés robustes. Il est certain que la cote de crédit favorisera une plus grande utilisation des produits et services de l'ACA par les banques, les importateurs, les exportateurs et les investisseurs du monde entier.

i. *Expansion des adhésions à l'ACA*

L'expansion des adhésions à l'intérieur et à l'extérieur de la région Afrique demeure une priorité essentielle de la stratégie de croissance et de développement de l'ACA. La stratégie de croissance de l'Agence, qui vise à accroître le rayon d'action de l'institution, place celle-ci dans une position idéale pour atteindre des résultats encore plus favorables dans les années à venir.

À cet égard, l'ACA a accueilli les nouveaux membres à part entière suivants: Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Zimbabwe et le *UK Export Finance* (UKEF) – l'agence nationale de crédit à l'exportation du Royaume-Uni. Ces États membres ont reçu un soutien financier de la BAD ou de la Banque de la ZEP. L'Agence a également reçu et approuvé les demandes d'adhésion des pays suivants: Burkina Faso, Cameroun, Nigéria et Soudan.

La mobilisation des fonds est une condition préalable à l'expansion des adhésions à l'ACA. Il est en effet important que les pays membres potentiels aient accès à des ressources financières prévisibles.

C'est dans ce contexte que l'approbation récente par la BAD d'accorder un soutien financier aux nouveaux États membres est bien appréciée car elle permet à d'autres États africains éligibles d'en tirer un avantage financier.

j. *Conclusion*

L'ACA repose sur des bases solides et a considérablement renforcé sa capacité à soutenir la croissance économique de ses États membres. Un bon nombre de pays membres ont été confrontés à des problèmes macroéconomiques et budgétaires exacerbés par

les difficultés liées à la fin du supercycle des matières premières. Alors que cette situation a donné lieu à des sinistres souverains résultant des défaillances de paiement, l'ACA continuera d'affiner son modèle d'affaires et d'offrir des solutions d'atténuation des risques sur mesure afin de permettre aux différents partenaires --investisseurs, prêteurs, entrepreneurs, fournisseurs, importateurs et exportateurs-- de mettre en œuvre leurs projets d'investissement.

14.2 Banque de commerce et de développement --TDB

a. Introduction

La Banque de l'Afrique orientale et australe pour le commerce et le développement, communément appelée TDB --anciennement connue sous l'appellation de Banque de la ZEP-- (la « Banque ») a été fondée le 6 novembre 1985 en tant qu'institution spécialisée autonome par la Charte de la Banque, en vertu des dispositions du chapitre 9 du Traité portant création de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe (« ZEP »). La Banque se donne pour principaux objectifs de fournir une assistance financière et technique, de promouvoir le développement socio-économique et le commerce entre ses États membres, conformément aux dispositions du Traité du COMESA.

La Banque compte actuellement 31 actionnaires: 19 membres souverains africains du COMESA, de l'EAC et de la SADC ; 10 investisseurs institutionnels, à savoir: la BAD, la Compagnie de réassurance de la ZEP/COMESA, Africa-Re, la Caisse nationale de retraite de Maurice, la compagnie *Mauritian Eagle Insurance*, la Caisse de retraite des Seychelles, l'Office rwandais de sécurité sociale (RSSB), la *Banco Nacional de Investimento* (BNI) du Mozambique ; et 2 autres membres non régionaux: la Chine et Paritetbank (Biélorussie).

Figure 17: Pays membres et actionnaires institutionnels

| Pays membres/Actionnaires institutionnels | | | |
|---|-------|-------------------------------------|-------|
| États membres | | Ouganda | 4,94% |
| Burundi | 1,71% | Zambie | 6,4% |
| Comores | 0,1% | Zimbabwe | 7,72% |
| Djibouti | 0,43% | Actionnaires institutionnels | |
| RDC | 3,29% | BAD | 8,24% |
| Égypte | 7,44% | African Re | 0,92% |
| Érythrée | 0,17% | ZEP-Re | 1,02% |
| Éthiopie | 7,44% | National Pension Fund | 2,11% |
| Kenya | 7,44% | Mauritian Eagle Insurance Co. | 0,33% |
| Malawi | 1,84% | Seychelles Pension Fund | 1,25% |
| Maurice | 3,53% | Office rwandais de sécurité Sociale | 2,5% |
| Mozambique | 0,54% | Banco Nacional De Investment | 1,05% |
| Rwanda | 1,98% | NSSF - Ouganda | 3,45% |
| Seychelles | 0,38% | Sacos Group Limited | 0,15% |
| Somalie | 0,22% | Membres non-régionaux | |
| Soudan | 6,43% | Chine | 8,94% |
| Tanzanie | 7,2% | Biélorussie | 0,43% |

b. Plan d'entreprise 2013-2017

En décembre 2012, le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration de la Banque ont entériné le 5^e Plan d'entreprise pour la période 2013-2017 après avoir apporté des améliorations et des amendements à ses Statuts. Ledit plan est en cours d'exécution et s'articule sur les cinq axes suivants:

- Le renforcement et l'élargissement du financement du commerce et du développement dans la région ;
- L'innovation et le déclenchement des provisions pour le développement des services bancaires connexes ;
- La mobilisation des ressources pour le financement d'un volume de plus en plus croissant des transactions commerciales et des projets ;
- Le développement organisationnel et le renforcement des capacités ;
- La consolidation de la portée géographique de la Banque en Afrique orientale et australe.

La Banque est en train d'élaborer son prochain Plan d'entreprise quinquennal 2018-2022 suite à une mise en œuvre réussie de son cinquième plan 2013-2017. Cependant, les interventions de la Banque continueront d'être influencées par des facteurs de l'environnement macroéconomique régional et international.

c. Aperçu des performances récentes de la Banque

Au 31 décembre 2016, le bilan de la Banque affichait une croissance annuelle de 4%, atteignant 4,26 milliards USD, et représentant un volume accru des financements consentis aux États membres, par secteurs et par pays. Ces financements ont été accordés dans le respect des principes commerciaux, conformément à la Charte de la Banque, préservant ainsi sa rentabilité, tout en renforçant son assise financière et sa capacité à attirer davantage de fonds à l'appui du développement des activités de financement, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Comptes vérifiés de 2012 à décembre 2016

| | | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Bénéfice d'exploitation | 89 149 | 101 184 | 121 722 | 151 882 | 161 983 |
| Bénéfice annuel | 51 229 | 66 630 | 76 978 | 94 720 | 101 456 |
| Total de l'actif | 1 831 363 | 2 498 590 | 3 543 847 | 4 094 560 | 4 261 252 |
| Total du passif | 1 487 111 | 2 021 611 | 2 921 925 | 3 358 292 | 3 404 767 |
| Total des fonds propres | 344 252 | 476 979 | 621 922 | 736 269 | 856 485 |
| Ratio dettes/fonds propres (%) | 371 | 381 | 445,2 | 414,7 | 369,4 |
| Taux d'adéquation des fonds propres (en %) | 35 | 34,7 | 33,7 | 39,1 | 37,0 |
| Bénéfices par action | 892 | 1 232 | 1 254 | 1 271 | 1 220 |

Le bilan et les bénéfices de la Banque ont fortement augmenté durant la période de l'actuel Plan d'entreprise, les actifs de la Banque selon les estimations ayant progressé à un niveau record de 5,2 milliards USD au 31 décembre 2017 contre 1,3 milliard USD en janvier 2012, au début du cycle actuel. Un élément important de la solide performance de la Banque est l'amélioration de la qualité de ses actifs, comme en atteste clairement la réduction continue des prêts non productifs, qui sont passés de plus de 5 % à la fin de 2012 à 2,85 % en décembre 2016.

Au cours des dernières années, les cotes de crédit de la Banque ont été relevées par de nombreuses agences de notation, plus particulièrement en 2017 par Moody's et *Global Credit Rating Agency* (GCR) lorsque pour la 1^{ère} fois depuis sa création, la Banque a vu sa cote de crédit rehaussée au statut convoité de « valeur investissement », comme nous l'expliquons plus loin. La Banque est à présent cotée pratiquement au même niveau que les banques les mieux cotées dans la région, y compris les plus grandes banques dominantes en Afrique du sud. En outre, au mois de novembre, l'Association des institutions africaines de financement du

développement (AIAFD) a présenté la TDB comme l'institution de financement du développement la plus performante du continent, avec un score total de 96% sur 100%, sur base d'une évaluation de sa gouvernance, sa performance opérationnelle et ses résultats financiers. L'AIAFD a été créée par la BAD en tant que principal organisme du secteur de l'industrie pour les IFD sur le continent.

Avec un rehaussement des cotes de crédit et une amélioration des facteurs fondamentaux, la Banque a émis sa première euro-obligation de 500 millions USD en 2017, une émission qui a été sursouscrite plus de 4 fois. Le taux a été le plus bas jamais enregistré, et l'obligation est désormais inscrite à l'indice mondial JP Morgan des obligations des marchés émergents. La Banque est parvenue à attirer son premier actionnaire des pays de l'OCDE, l'OFID de l'OPEP, devenu actionnaire institutionnel en 2017, ainsi qu'un bailleur de fonds à long terme. La Banque a également réussi à lever son premier emprunt syndiqué au Moyen-Orient, y compris une composante de finance islamique, mobilisant ainsi plus de 200 millions USD.

Guidée par son mandat visant à renforcer le commerce inter-régional et la croissance économique dans la région, la Banque veille à ce que ses engagements sont répartis entre différentes entités dans les secteurs public et privé, et les engagements qui couvrent les projets publics et quasi-publics sont significatifs à hauteur de 47%, et résultent dans une large mesure d'une attention particulière portée sur les secteurs de l'agro-industrie, la pétrochimie et l'infrastructure. Ces secteurs sont principalement ciblés du fait d'être des priorités stratégiques et reflètent les produits de base essentiels pour la sécurité énergétique et les intrants essentiels pour le développement agricole.

Figure 18: Exposition nette par secteur 2016

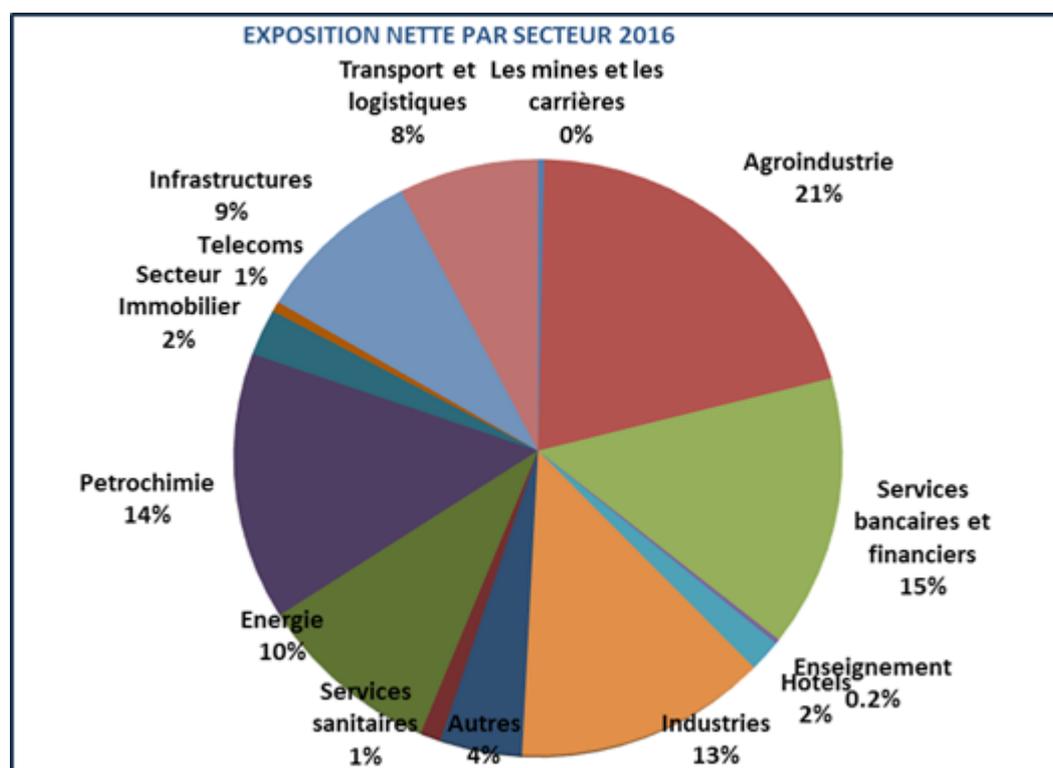


Figure 19: Exposition nette par pays 2016

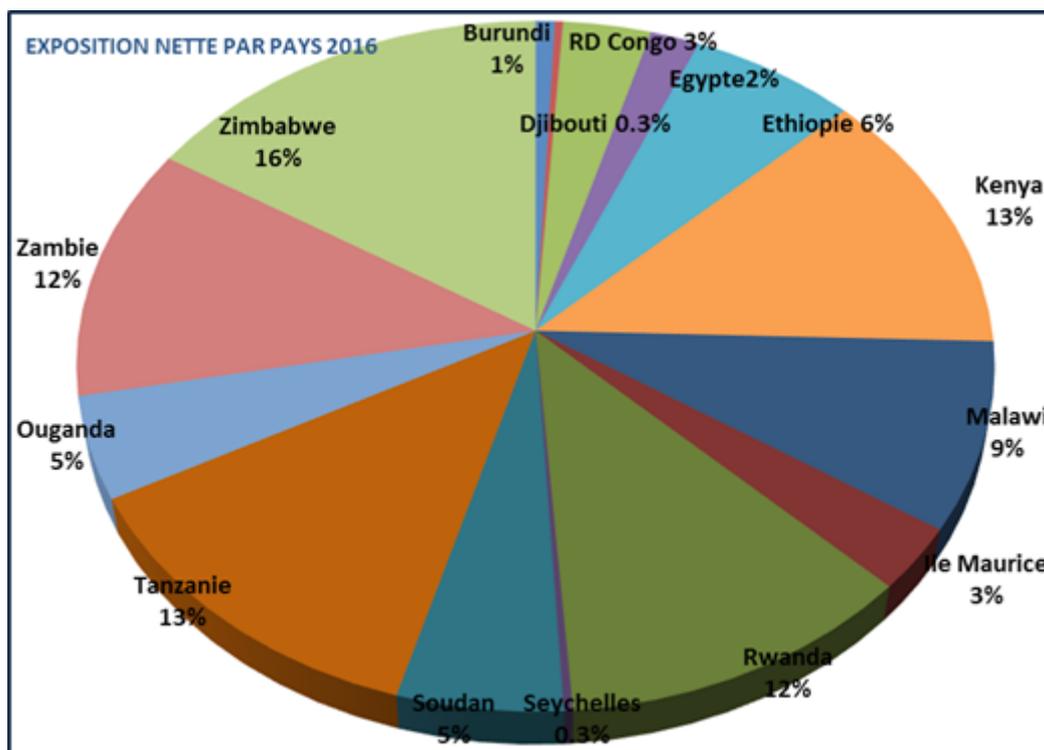
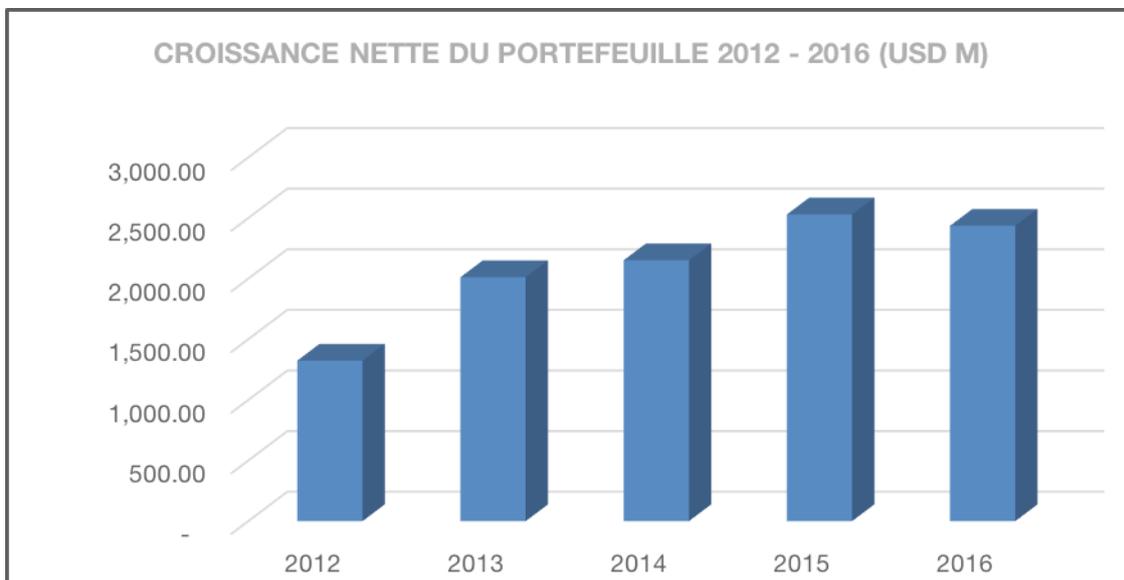
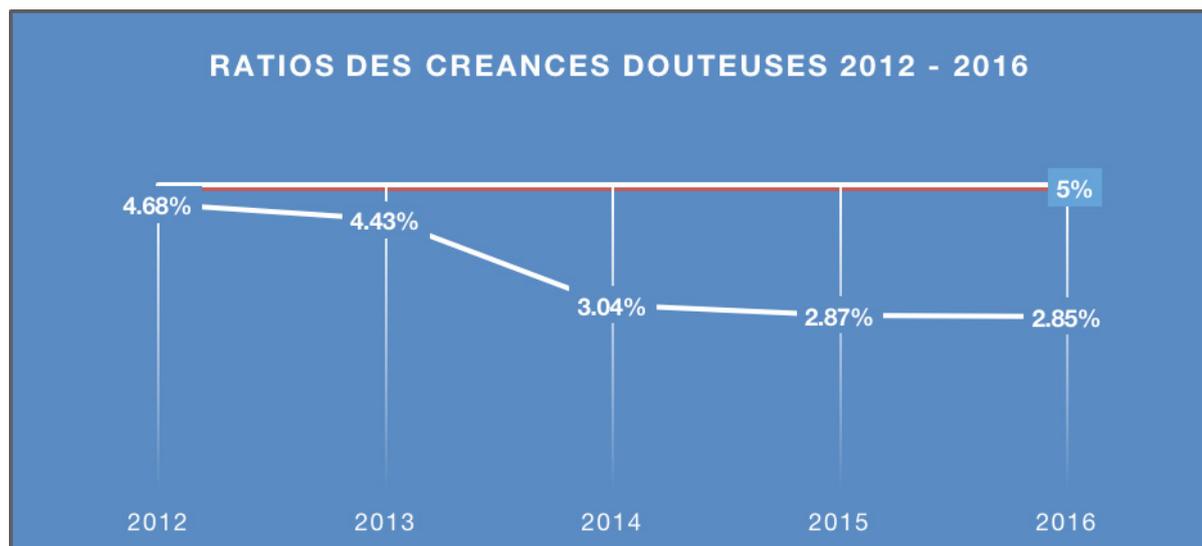


Figure 20: Croissance nette du portefeuille de 2012 à 2016 (millions USD)



La Banque a généré une croissance totale nette de son portefeuille des prêts à hauteur de 84% entre 2012 et 2016 grâce à la diversification de son portefeuille par secteur et par pays.

Figure 21 : Ratios des créances douteuses de 2012 à 2016



La qualité du portefeuille telle que mesurée par le ratio des créances douteuses est acceptable et maintient une bonne amélioration. Les indicateurs montrent l'importance que la Banque continue à accorder à la qualité d'analyse des dossiers, la prudence quant à l'évaluation des risques et une gestion proactive de son portefeuille. En outre, elle poursuit l'analyse du risque de défaillance dans son portefeuille de prêts tout en mettant en œuvre des mesures d'atténuation des risques et, si nécessaire, applique des stratégies de sortie de façon économique.

Grâce à ces efforts, le ratio des actifs non productifs de la Banque s'est amélioré davantage, passant de 4,68% en 2012 à 2,85% en décembre 2016. Le graphique ci-dessus montre la courbe du ratio des créances douteuses pendant ces 5 dernières années jusqu'au 31 décembre 2016.

d. Mobilisation des ressources

La Banque a poursuivi en 2016 la mise en œuvre de sa stratégie de diversification du financement élaborée en 2012, tout en répondant aux besoins de financements pour l'exercice en cours. De ce fait, un ensemble d'initiatives de financement ont été lancées visant la mobilisation des fonds à long terme destinés aux activités de financement de projets et d'infrastructures tout en négociant de nouvelles lignes de crédit auprès des agences de crédit à l'exportation. D'autres facilités de crédit bilatérales à long terme ont été explorées auprès de nombreux membres de l'OCDE et d'autres partenaires.

En vue de promouvoir le commerce et le développement dans la région, la Banque a signé une série d'accords avec ses partenaires régionaux et internationaux. Ainsi, la diversification des marchés géographiques en 2016 a permis à la TDB d'être la toute première Institution de financement du développement (IFD) africaine à lancer une émission de prêt syndiqué visant la Chine qui a été souscrit à hauteur de 340 millions USD, permettant ainsi à mieux faire connaître le profil de crédit de la Banque sur ce marché. Dans ce même cadre, la Banque a pu refinancer son prêt syndiqué de deux ans dont l'échéance était en 2016 au moyen d'un prêt syndiqué en deux tranches d'une durée de deux ans et de trois ans respectivement, lequel a été reconnu comme étant la meilleure offre de prêt syndiqué par une IFD africaine. D'autres transactions importantes pour l'exercice considéré ont été financées par des fonds levés auprès du groupe CDC à hauteur de 50 millions USD et un financement garanti par USAID d'un montant de 50 millions USD.

Afin de consolider davantage les relations Japon-Afrique, la *Sumitomo Mitsui Banking Corporation* (SMBC) et la banque Mizuho ont signé avec la TDB des accords de collaboration dans le domaine du financement de projets et d'infrastructures. D'autres accords ont été conclus avec l'*International Islamic Trade Finance Corporation* (ITFC) et *Islamic Corporation for the Development of the Private Sector* (ICD) pour promouvoir le commerce entre le Moyen-Orient et notre région et introduire les produits de la finance islamique dans la région.

Dans le but de soutenir les activités de financement du commerce, la Banque a mobilisé près de 1,8 milliard USD sous forme d'instruments de financement à court terme en 2016, tout en maintenant ses plafonds supérieurs existants avec des banques correspondantes bien établies.

La base de financements de la Banque s'est diversifiée avec de nouveaux partenaires de financement du commerce, notamment USAID, la banque Mizuho, *National Bank of Abu Dhabi*, *Industrial Commercial Bank of China* (ICBC), et *First Gulf Bank*.

Dans l'avenir, la Banque prévoit une conjoncture volatile marquée par des événements géopolitiques, une instabilité des cours des matières premières et des sorties des capitaux provenant des marchés émergents, entre autres. Dans ce contexte, la TDB s'efforcera d'équilibrer ses sources de fonds en privilégiant des options de financement à moyen et à long terme, tout en poursuivant constamment la diversification en termes de marchés, de produits et de partenaires. La Banque envisage de lancer une émission dans le cadre du Programme « *Euro Medium Term Notes* » (emprunts à moyen terme en euros), ainsi que la recherche de financement auprès des IFD, à savoir: la BAD, l'Agence française de développement (AFD) et *Exim Bank of China*, entre autres initiatives.

La mobilisation de ressources par souscription au capital-actions a été ciblée en 2016. Démontrant leur appui et la confiance accordée à la Banque, les actionnaires existants de la catégorie A ont augmenté leurs souscriptions au capital social à hauteur de 7,7 millions USD. Le Mozambique, le plus récent actionnaire de la catégorie A de la Banque, a contribué 2 millions USD, Maurice a apporté 2,5 millions USD, tandis que la RDC, l'Ouganda et la Biélorussie ont payé 1 million USD chacun. Des dividendes totalisant un montant de 16 millions USD ont été reconvertis en souscriptions au capital, contribuant ainsi à la hausse du capital-actions de la catégorie A à 23,7 millions USD au total.

Des actions de la catégorie B de la TDB introduites en 2012 continuent d'attirer des investisseurs ; le montant mobilisé à ce jour, y compris les primes d'émissions, a atteint 113 millions USD. En 2016, le groupe SACOS, un nouvel investisseur, a souscrit au capital de la Banque avec une participation de 1 million USD. Un investisseur existant, l'Office ougandais de sécurité sociale (NSSF), a effectué un nouvel investissement de 14,4 millions USD. D'autres investisseurs ont apporté 1,4 million USD. En 2016, l'apport total de capital-actions de la catégorie B, y compris les primes d'émissions, s'est élevé à 16,8 millions USD.

Des souscriptions au capital totalisant plus de 40,5 millions USD ont été reçues en 2016. La réussite de la stratégie de mobilisation des ressources et l'attrait de la Banque pour l'investissement et l'adhésion sont renforcés par des taux de croissance et de rentabilité impressionnants et appuyés par les efforts inlassables de la direction et du personnel de la Banque déployés dans les initiatives de mobilisation des fonds.

La TDB poursuivra ses efforts de négociation et de mobilisation des fonds avec les actionnaires existants et potentiels au sein de la région et ailleurs.

e. Cotes de solvabilité internationales

En 2012, Fitch Ratings a révisé et fait passer les perspectives de la Banque de stables à positives, et en 2013, elle a relevé sa note internationale à long terme de BB- à BB avec une perspective stable.

En 2016, Fitch Ratings et Moody's ont accordé des cotes de crédit positives à la Banque. En dépit d'un environnement économique difficile, Fitch Ratings a révisé la perspective de la TDB de négative à stable et a confirmé la note de défaut émetteur (IDR) à long terme à «BB». Dans l'entretemps, la Banque a maintenu sa cote internationale avec Moody's (cote Ba1 avec perspective stable). La *Global Rating Company* (GCR), une agence de notation régionale, a également confirmé la cote en devises à l'échelle internationale de la TDB de «BB+», avec une perspective révisée qui passe de stable à positive.

Ces bonnes cotations reflètent des progrès dans les domaines suivants: une amélioration significative de la qualité des actifs de prêts, des liquidités et des effets de levier, une mobilisation accélérée des ressources, des améliorations au niveau de la gouvernance d'entreprise ainsi que le renforcement de la fonction de gestion des risques. En 2017, un accent particulier sera mis sur l'amélioration renforcée et le maintien des cotes de crédit de première qualité pour la Banque.

□ Le point sur les cotes de crédit de la Banque

En 2017, la Banque a obtenu une cote élevée de solvabilité de catégorie investissement au moment de l'achèvement du Plan d'entreprise 2013-2017. Moody's a relevé la cote de crédit de la Banque qui est passée de Ba1 à Baa3, avec perspective stable. Fitch

a révisé la perspective de la TDB qui est passée de stable à positive, et elle a confirmé la note de défaut émetteur (IDR) à long terme à BB tandis que la note IDR à court terme a été confirmée à B. Enfin, la GCR a confirmé la cote de crédit AAA de la TDB avec perspective stable.

La cote élevée de solvabilité de catégorie investissement a été un évènement marquant qui a résulté des réformes de gouvernance, des changements opérés dans la gestion interne, d'une surveillance renforcée des risques ainsi que de différentes politiques innovantes. Celles-ci comprennent des mesures et des systèmes incluant l'assurance du capital sujet à appel de la Banque, un rendement amélioré de la qualité des actifs, une mobilisation accélérée des ressources et un renforcement de la situation du capital, comme le montre la diminution du coefficient des prêts non productifs (NPL). L'amélioration du coefficient NPL reflète (i) le renforcement du cadre de gestion des risques de la Banque qui a contribué à maîtriser l'accroissement des prêts non productifs ces dernières années malgré une expansion très rapide du portefeuille des prêts, conformément au mandat de développement de la Banque; et (ii) l'amélioration des processus d'analyse et d'octroi des prêts. L'amélioration de la qualité des actifs reflète en partie le renforcement par la Banque de la fonction de surveillance des risques en mettant en œuvre ses politiques et pratiques de bonne gestion.

Une confiance croissante dans la Banque par les agences de notation financière tient également, en partie, du fait que cette dernière a attiré de nouveaux investisseurs, contribuant ainsi à tirer parti de ses ressources pour lever des volumes beaucoup plus importants de fonds pour un coût de plus en plus réduit. Une stratégie solide de mobilisation des ressources s'est traduite par une levée record de fonds auprès de différentes sources, à savoir: des actionnaires existants et nouveaux, des partenaires stratégiques de financement à long terme, des partenaires de financement du commerce et des marchés financiers. La Banque a l'ambition d'être un mandataire au service de l'intégration régionale et un partenaire privilégié dans la mobilisation des fonds auprès des principales parties prenantes, des partenaires régionaux et internationaux.

En outre, la décision du Conseil des gouverneurs, conformément aux dispositions de la Charte de la Banque, de transformer le bureau existant à Maurice en un deuxième siège social dans le cadre d'un *new dual domicilium* (deux sièges sociaux) dans l'objectif d'améliorer le profil de risque de la Banque eu égard à la mobilisation des ressources et aux risques opérationnels a été bien accueillie par les agences de notation de crédit. Il est envisagé que la base financière renforcée et l'amélioration de la cote de solvabilité de la Banque relanceront d'autres opportunités, notamment en termes de réduction de son coût de financement, d'augmentation de ses engagements et d'accès à un plus large choix de sources de capitaux moins onéreuses à des conditions plus favorables.

Interventions de la Banque dans la région COMESA

f. Financement de projets et d'infrastructures

Le financement de projets et d'infrastructures joue un rôle de catalyseur dans la promotion du développement économique et la réduction de la pauvreté. Conformément à son Plan quinquennal d'entreprise, le financement de projets et d'infrastructures demeure un secteur prioritaire pour la Banque. Cette dernière intervient de manière directe dans le financement de projets d'infrastructures de base et indirectement à travers des industries connexes telles que la production de ciment.

La Banque finance des transactions d'infrastructures ayant des exigences minimales de capital d'emprunt de 3 millions USD, alors que la limite maximale est établie en fonction d'un engagement n'excédant pas un maximum de 10% de la taille de son bilan. Cependant, pour les investissements stratégiques et en infrastructures garantis par des fonds souverains, l'engagement de la banque en faveur d'un projet donné est plafonné à 25% de la taille du bilan.

L'institution entend identifier et mettre en œuvre des projets viables qui contribuent à mobiliser des ressources auprès des partenaires de financement à long terme, y compris les organismes de crédit à l'exportation.

□ Approbations de projets et d'infrastructures

Au cours de l'exercice 2016, le portefeuille des actifs à long terme de la Banque a atteint le chiffre de 896,1 millions USD. Alors que ce montant représente une croissance annuelle de 18% contre 762,3 millions USD en 2015, celle-ci est en accord avec le Plan stratégique de la Banque en termes de taux de croissance (15% en moyenne par an) et d'orientations stratégiques appliquées constamment sur le financement de projets et d'infrastructures.

Figure 22: Approbations de projets et d'infrastructures par secteurs - 2016

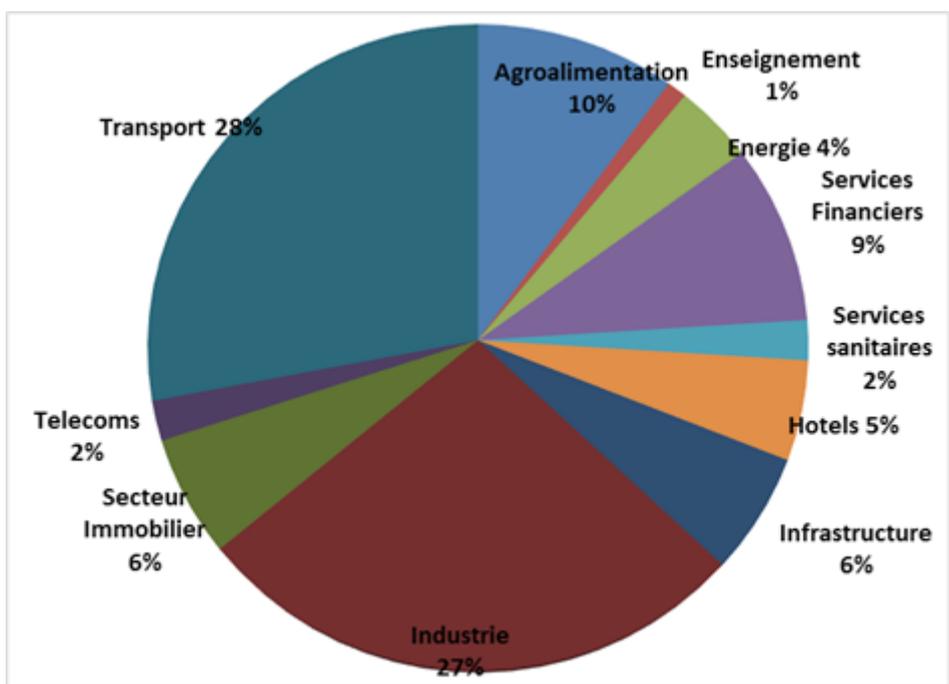


Figure 23: Approbations de projets et d'infrastructures par pays - 2016

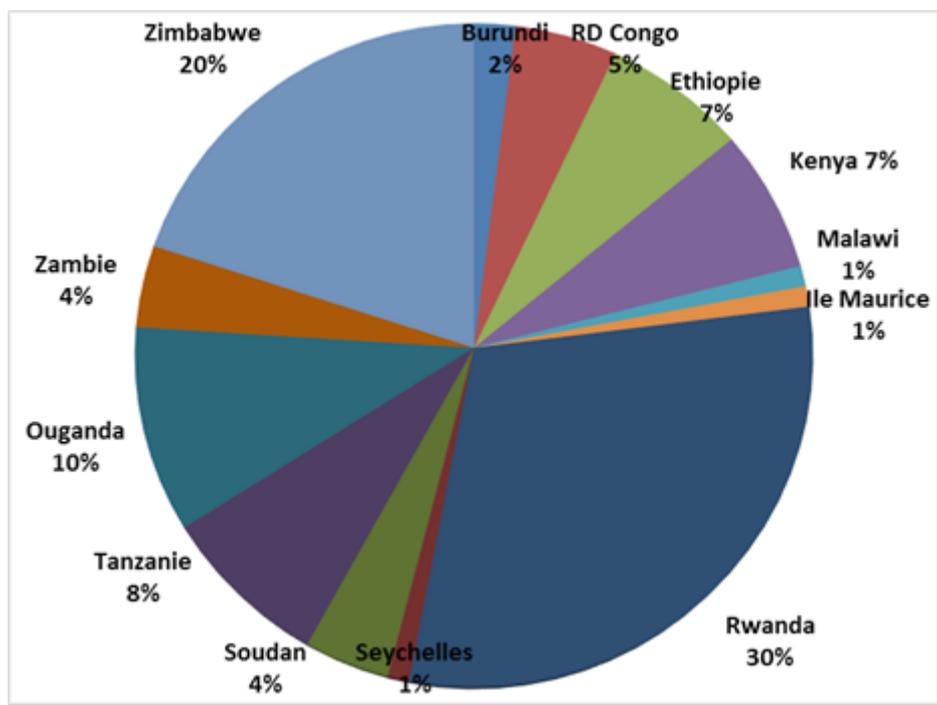


Tableau 27: Approbations par secteur 2012-2016

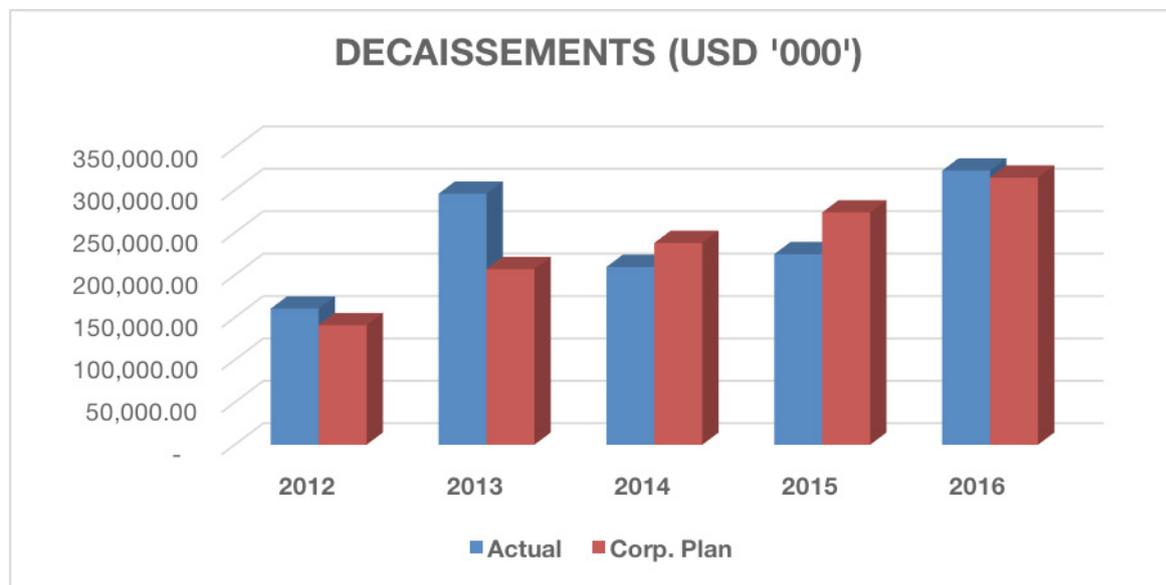
| Approbations par Secteur (USD) 2003 | 2013 | No | 2014 | No | 2015 | No | 2016 | No | Total |
|-------------------------------------|--------------------|-----------|--------------------|----------|--------------------|-----------|--------------------|-----------|----------------------|
| Agroindustrie | 6.000.000 | 1 | 3.000.000 | 1 | | | | | 9.000.000 |
| Services Bancaires & Financiers | 11.808.970 | 2 | 900 | 1 | 8.516.572 | 5 | 19.500.000 | 2 | 40.725.542 |
| Energie | 107.100.000 | 4 | 25.000.000 | 1 | 176.675.000 | 6 | 104.472.000 | 4 | 413.247.000 |
| Service de Santé | | | 30.500.000 | 1 | 6.100.000 | 1 | 2.835.000 | 1 | 39.435.000 |
| Hôtellerie et Tourisme | 22.500.000 | 2 | | 0 | | | 15.000.000 | 1 | 37.500.000 |
| TIC | 13.267.058 | 1 | | 0 | | | | | |
| Infrastructure | 10.000.000 | 1 | 40.000.000 | 2 | 15.000.000 | 1 | | | 65.000.000 |
| Manufacture & Industrie Lourdes | 25.700.000 | 2 | 209.700.000 | 3 | 114.300.000 | 3 | 11.500.000 | 1 | 361.200.000 |
| L'Immobilier | 40.000.000 | 1 | | 0 | 30.000.000 | 1 | | 1 | 70.000.000 |
| Transport et Logistique | 53.000.000 | 2 | | 0 | 6.000.000 | 1 | 55.000.000 | | 114.000.000 |
| Totaux | 289.376.028 | 16 | 309.100.000 | 9 | 356.591.572 | 18 | 208.307.000 | 10 | 1.163.374.600 |

| Approbations par Secteur (USD) 2003 | 2013 | No | 2014 | No | 2015 | No | 2016 | No | Total |
|-------------------------------------|--------------------|-----------|--------------------|----------|--------------------|-----------|--------------------|----------|----------------------|
| Agroindustrie | 69.500.000 | 4 | 6.000.000 | 1 | | 0 | | | 75.500.000 |
| Services Bancaires & Financiers | 10.552.260 | 2 | 900.000 | 1 | 8.516.572 | 5 | 17.000.000 | 1 | 36.968.832 |
| Energie | 45.000.000 | 2 | 26.000.000 | 1 | 67.950.000 | 3 | 122.435.000 | 4 | 261.385.000 |
| Service de Santé | 17.000.000 | 1 | | 0 | | 0 | 2.835.000 | 1 | 19.835.000 |
| Hôtellerie et Tourisme | | 0 | 7.500.000 | 1 | | 0 | | | 7.500.000 |
| TIC | 13.267.058 | 1 | | 0 | | 0 | | | 13.267.000 |
| Infrastructure | 15.000.000 | 1 | 10.000.000 | 1 | | 0 | | | 25.000.000 |
| Manufacture & Industrie Lourdes | 25.700.000 | 2 | 159.200.000 | 2 | 117.300.000 | 4 | | | 302.200.000 |
| L'Immobilier | 37.000.000 | 2 | | 0 | 25.000.000 | 1 | | | 62.000.000 |
| Transport et Logistique | 63.000.000 | 3 | | 0 | 6.000.000 | 1 | 181.000.000 | 1 | 250.000.000 |
| Totaux | 296.000.000 | 18 | 209.600.000 | 7 | 224.766.572 | 14 | 323.270.000 | 7 | 1.053.655.890 |

g. Décaissements liés aux projets et infrastructures (2013-2016)

Au cours de la même période, la Banque a décaissé 1,053 milliard USD, soit 44% d'accroissement d'un exercice à l'autre, passant de 225 millions USD en 2013 à 323 millions USD en 2016 à l'appui de différents secteurs et pays.

Figure 24: Décaissements (millions USD)



h. Le financement du commerce dans la région

Les opérations et les activités de financement du commerce ont été menées conformément au Plan d'entreprise 2013-2017. Ces opérations et activités ont été influencées, dans une certaine mesure, par les événements qui façonnent le cadre opérationnel.

La stratégie de diversification de la Banque a poursuivi le maintien d'un équilibre entre les efforts de soutien en faveur des secteurs et des comptes de base et le besoin d'explorer de nouvelles opportunités commerciales afin de réduire les risques de concentration. Le financement du commerce a maintenu une concentration soutenue sur les évolutions des marchés tout en tirant parti des liens existants et nouveaux en vue de mener à bien la stratégie de diversification et la croissance du portefeuille au-delà des marchés traditionnels et, à terme, s'implanter sur des nouveaux marchés à la fois en termes de produits et de secteurs.

Guidée par son Plan stratégique 2013-2017, la Banque a réussi la diversification en termes de répartition géographique et de diversification de produits en poursuivant ses efforts visant à élargir ses secteurs d'intervention et à s'implanter dans des marchés peu desservis tels que l'Ouganda, Djibouti, l'Éthiopie, le Rwanda et la RDC. Les interventions de la Banque sur ces marchés comprenaient l'appui souverain au profit des entités publiques et privées. En outre, une nouvelle attention portée sur les nouveaux marchés, à savoir: Djibouti, Mozambique, Maurice, Égypte, Ouganda et Kenya ont déjà produit un portefeuille de projets réalisables, ainsi qu'une croissance prévisionnelle de plus de 800 millions USD à fin 2017.

1. L'exécution de la Stratégie

L'année 2016 a été la quatrième de mise en œuvre du Plan quinquennal d'entreprise 2013-2017. Le volet stratégique de financement du commerce vise à amortir les risques de détérioration associés aux défis économiques, tout en appuyant les efforts que déploient les États membres afin d'alléger les effets des difficultés économiques. La stratégie de diversification poursuit l'équilibre entre l'appui aux comptes et secteurs de base et l'exploration de nouveaux marchés aux fins d'atténuer les risques de concentration.

2. Revue de la performance

En 2016, les activités de financement du commerce ont maintenu une tendance positive de bonne performance dans le contexte d'un environnement économique quelque peu difficile et un ralentissement de la croissance à l'échelle régionale. Ceci reflète en partie la solidité de son portefeuille et des liens commerciaux que la Banque a pu accroître au cours de ces deux dernières années.

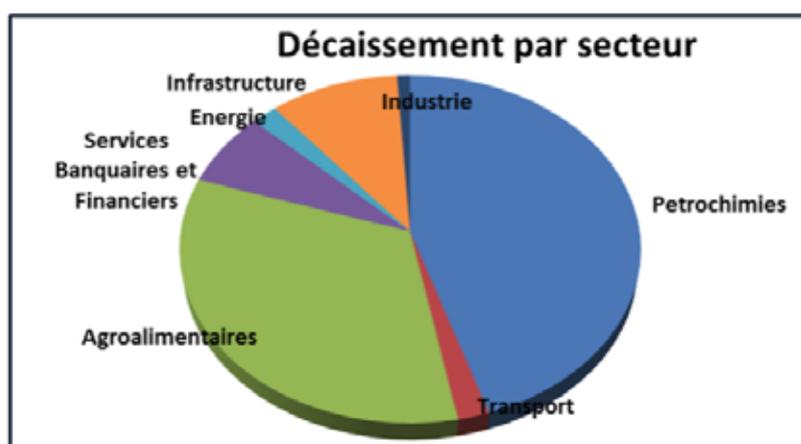
3. Approbations des prêts

Durant la période sous revue, les approbations ont atteint 3,03 milliards USD au total, soit une baisse de 8% d'un exercice à l'autre contre 3,3 milliards USD en 2015. Ce recul reflète la stratégie délibérée de la Banque visant à gérer la croissance de ses actifs.

Le paysage commercial au sein de ses États membres reste principalement axé sur les activités d'importations comme le montre le Portefeuille de financement du commerce dans lequel le volume des importations des produits stratégiques, notamment les produits pétroliers et les matières premières agricoles est très élevé. Les produits pétroliers, dont dépendent les activités économiques des États membres, constituent un apport majeur dans la mécanisation de l'agriculture et l'industrie manufacturière, sans oublier leur utilisation dans les secteurs du transport et de la distribution. La forte demande en produits pétroliers s'explique aussi par la faible production de l'énergie dans la région pour répondre aux besoins des industries semi-commerciales.

La diversification du portefeuille de financement du commerce continue d'être orienté par la capacité d'absorption, les opportunités de marché ainsi que les paramètres de crédit de chaque État membre. La Banque a poursuivi sa stratégie de diversification de son portefeuille au cours de l'exercice considéré. Ceci est illustré par les transactions agroalimentaires qui représentent 33%, celles des services bancaires et financiers 7%, alors que les transactions de transport et logistique sont 9% du montant total des approbations.

Figure 25: Approbations par secteur



Durant la période sous revue, la Banque a aidé les gouvernements des pays membres à alléger la pression sur les réserves de change qu'ils subissent en finançant des transactions auto-amortissables qui sont remboursées et garanties par l'enveloppe des recettes fiscales.

Le Financement du commerce a entrepris une nouvelle stratégie qui consiste à consentir des lignes de crédit aux banques centrales et aux banques commerciales dans les États membres. C'est dans ce cadre qu'un prêt bilatéral de 250 millions USD, couvert à 100% par une facilité garantie par nantissement d'espèces, a été octroyé à la Banque centrale de la RDC. Un prêt bilatéral de 200 millions USD a été également consenti au Ministère de la Planification financière et du Développement économique de l'Ouganda.

Considérant l'accroissement de la demande de financements souverains dans la région, le financement du commerce a conclu de nombreuses transactions de prêts syndiqués avec une stratégie visant à répartir les actifs nouveaux et à assurer une exploitation efficiente du bilan. Le Département de Financement du commerce a conclu des accords avec des entités souveraines et de grandes entreprises.

Le Financement du commerce poursuit son implantation dans la région afin de promouvoir le commerce intra-régional et la diversification des exportations régionales. Le Portefeuille de financement du commerce a amélioré le commerce d'exportation et d'importation des produits au sein des États membres suivants: Malawi, Égypte, Éthiopie, RDC, Maurice et Kenya. D'autres mesures de diversification comprenaient les services d'affacturage et de forfaitage (cession de créances) ainsi que des transactions avec des agences de crédit à l'exportation qui ont produit des bons résultats dans les États membres ci-après: Éthiopie, Ouganda, Rwanda et Zimbabwe.

i. Activités de renforcement des capacités

Suite à l'accroissement des activités durant la 4^e année de mise en œuvre du Plan quinquennal d'entreprise actuel, la Banque a poursuivi son initiative de recrutement pour attirer les meilleurs talents, développer et retenir son capital humain tout en créant une culture attractive de professionnalisme d'entreprise et un personnel motivé. De ce fait, à travers un processus rigoureux de sélection des candidats, 21 postes nouveaux et existants ont été pourvus dans les Départements de Financement des projets et des infrastructures, de la Conformité et Gestion des risques, de Financement du commerce, des Affaires institutionnelles et des Relations avec les investisseurs, des Ressources humaines et Administration. À travers son Programme des Jeunes professionnels en cours d'exécution, quatre jeunes cadres ont été recrutés en 2016. Ce programme a pour but d'appuyer les initiatives de développement du capital humain et de promouvoir la diversité au sein du personnel de la Banque.

j. Nouvelle image de marque de la TDB

Depuis sa création, la Banque a mené ses opérations sous l'appellation légale (*Eastern and Southern African Trade and Development Bank*) en anglais ainsi que sous deux dénominations commerciales « PTA Bank » en anglais et « Banque de la ZEP » en français. À l'occasion de sa 32^e réunion annuelle, le Conseil des gouverneurs a approuvé la redynamisation de l'image de marque de la Banque afin qu'elle soit connue sous une seule dénomination commerciale: *Trade and Development Bank* (TDB) avec un nouveau logo et un nouveau slogan. L'appellation légale de la Banque (*Eastern and Southern Trade and Development Bank*) restera inchangée. À cet effet, la nouvelle image de marque a été lancée à Nairobi au mois de novembre 2016. D'autres cérémonies de lancement sont prévues en 2017 dans les États membres qui abritent les bureaux régionaux de la TDB.

Un projet global de refondation de son image de marque a été mis sur pied pour moderniser l'identité institutionnelle de l'institution en mettant en exergue son dynamisme et ses progrès. La revalorisation de l'image de marque est l'aboutissement d'années de croissance du capital, de l'amélioration de la qualité de ses actifs, de sa rentabilité saine, de l'expansion de ses actionnaires et de l'innovation résultant d'une série de réformes institutionnelles visant le renforcement de la gouvernance institutionnelle et des ressources humaines ainsi que la modernisation globale de la Banque. La revalorisation de l'image de marque démontre la volonté de transformer cette Institution régionale de financement du développement créée en 1985 en une IFD africaine de classe mondiale ayant la capacité de financer un plus grand nombre de projets de grande envergure qui auront un impact significatif sur les économies de la région.

La TDB continuera à jouer un rôle primordial dans la promotion du commerce, du développement économique et de l'intégration régionale durant une période cruciale où les régions œuvrent pour développer et transformer leurs économies.

k. La politique de responsabilité sociale d'entreprise

La Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est au cœur de la mission de la Banque et de ses opérations. En 2016, la TDB a engagé un consultant chargé d'élaborer une politique et une stratégie en matière de RSE pour présentation au 2^e trimestre 2017. La stratégie RSE renforcera son mandat et préservera une durabilité à long terme dans toutes ses dimensions du triple résultat : Planète, Populations et Profit, pour devenir une institution socialement responsable avec des incidences économiques, sociales et environnementales sur les économies de ses pays membres.

À ce jour, la Banque a financé des initiatives dans le secteur des PME qui appuient les programmes axés sur l'autonomisation économique des femmes, l'accès au marché pour les commerçants, le soutien aux programmes de réhabilitation communautaires ainsi que l'appui dans la lutte des défis environnementaux auxquels fait face la région, notamment la pandémie du virus Ebola.

l. Conclusion

Malgré les nombreux défis qui se posent dans notre environnement opérationnel, 2016 a été une autre année fructueuse pour la Banque. Conformément aux objectifs stratégiques contenus dans son 5^e Plan d'entreprise 2013-2017, les objectifs ont été atteints et dans la plupart des cas, la performance de la TDB a dépassé les prévisions contenues dans ledit plan.

14.3 La Commission de la concurrence du COMESA

La Commission de la concurrence du COMESA (CCC) a été établie en vertu de l'article 6 du Règlement du COMESA relatif à la concurrence (le «Règlement»). Ledit Règlement fut promulgué par le Conseil des ministres du COMESA en 2004 conformément à l'article 55 du Traité du COMESA. En vertu de l'article 2, le Règlement a pour objet de promouvoir et encourager la concurrence en interdisant les pratiques commerciales restrictives et d'autres restrictions qui découragent le fonctionnement efficace du marché, ce qui favorise le bien-être des consommateurs du Marché commun, et protège ceux-ci contre toute conduite indésirable des acteurs du marché.

En 2016, la Commission a élaboré son programme de travail qui couvre les domaines stratégiques suivants:

- Détermination de comportement dommageable à la concurrence dans le Marché commun;
- Renforcement de l'application de la législation;
- Sensibilisation et collaboration stratégique; et
- Renforcement institutionnel.

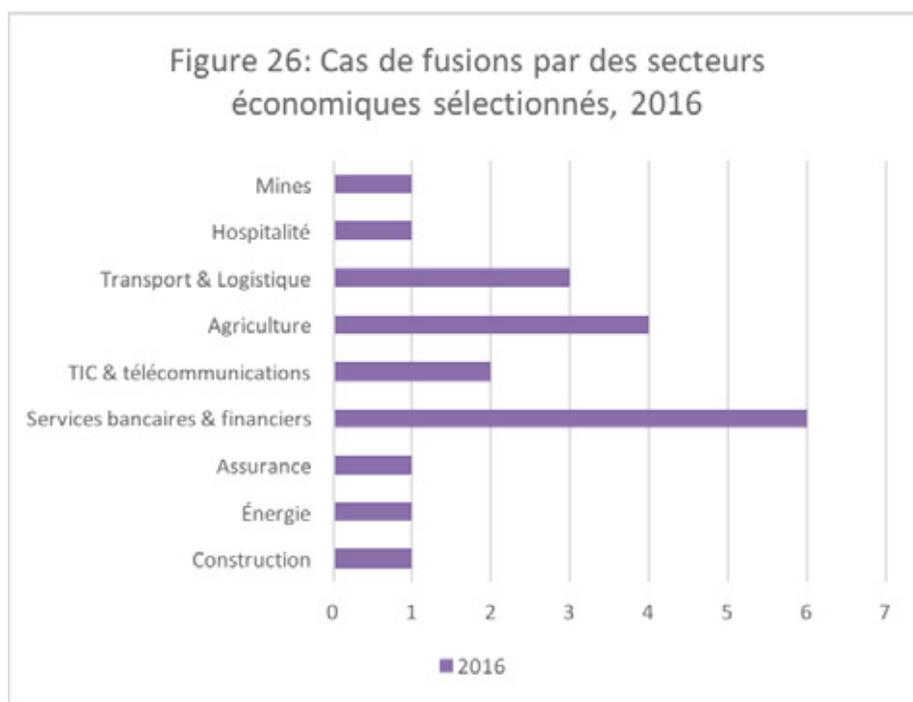
Il est présenté ci-dessous les principales réalisations de la Commission dans les quatre domaines stratégiques thématiques pour l'année considérée.

14.3.1 Détermination de comportement dommageable à la concurrence dans le Marché commun

La détermination de comportement dommageable à la concurrence dans le Marché commun implique l'évaluation des fusions et d'autres formes d'acquisitions, ainsi que des enquêtes sur les pratiques commerciales anticoncurrentielles.

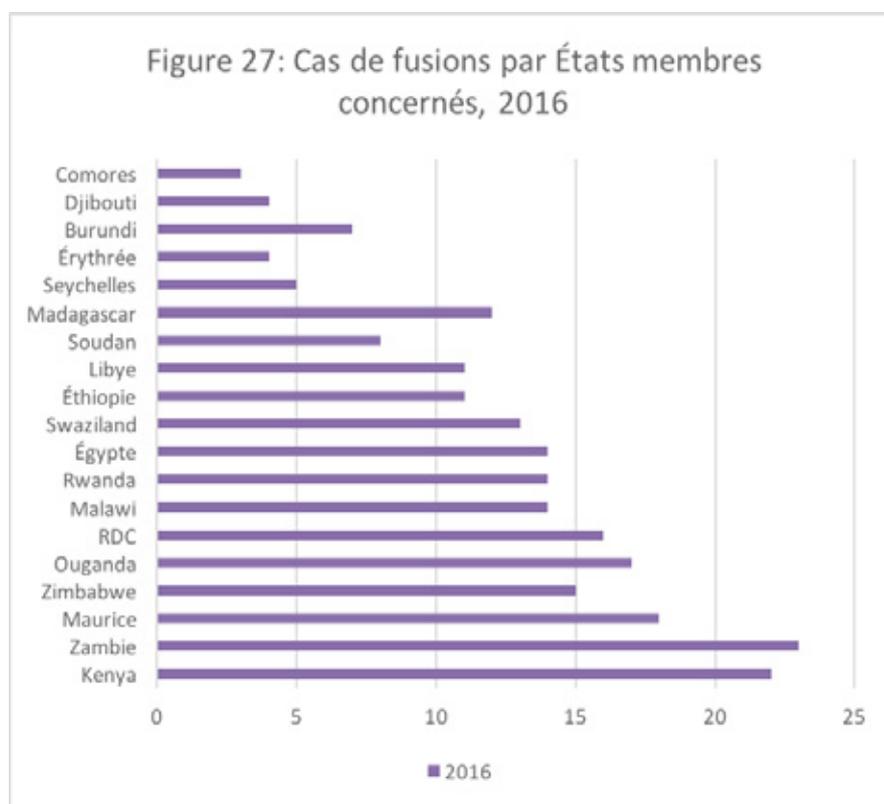
a. Fusions

En 2016, la Commission a reçu plus de 30 notifications de fusions et transactions d'acquisitions couvrant différents secteurs économiques, dont l'agriculture, les services bancaires et financiers ainsi que la logistique, tel qu'illustré dans la figure 26 ci-dessous.



Pour qu'une fusion soit considérée comme ayant été notifiée à la Commission, les parties à la fusion sont tenues de payer des frais de dépôt d'un avis de notification accompagnés du Formulaire 12 de notification de fusion (Formulaire 12). Au cours de la période

considérée, la Commission a perçu plus de 4,3 millions USD au titre de frais de dossier de la notification de fusion, dont la moitié est partagée avec les États membres concernés conformément aux Règles du COMESA sur le partage des recettes provenant des frais de dossier de dépôt des fusions. Parmi les États membres, le Kenya et la Zambie demeurent les deux premiers pays membres connaissant le plus de fusions transfrontières, suivis par Maurice, la RDC, l'Ouganda, le Rwanda et le Zimbabwe, tel qu'apparaît dans la figure 27 ci-après.



Le tableau 28 présente la répartition des recettes entre les États membres provenant des frais de notification des fusions au cours de l'année considérée.

Tableau 28: Partage des recettes des frais de notification avec les États membres en 2016

| État membre | Part des États membres dans les recettes perçues au titre des frais de fusion en 2016 (USD) |
|-------------|---|
| Burundi | 10 712,21 |
| Djibouti | 15 593,63 |
| Égypte | 1 437 001,30 |
| Érythrée | 104 088,25 |
| Éthiopie | 432 292,92 |
| Kenya | 1 755 497,23 |
| Libye | 148 131,00 |
| Madagascar | 85 653,92 |
| Malawi | 563 550,56 |
| Maurice | 321 331,65 |
| Ouganda | 640 476,84 |
| RDC | 584 260,17 |

| | |
|--------------------------|---------------------|
| Rwanda | 207 872,73 |
| Seychelles | 36 560,27 |
| Soudan | 195 362,40 |
| Swaziland | 370 836,51 |
| Union des Comores | 1 155,22 |
| Zambie | 1 464 769,06 |
| Zimbabwe | 1 055 992,29 |
| Total | 9 431 138,16 |

b. Pratiques commerciales restrictives

Lorsque la Commission a démarré ses activités en 2013, elle était consciente du fait que certaines entreprises exerçaient des pratiques commerciales restrictives. Cependant, la CCC n'a pas imposé de sanctions auxdites entreprises. En revanche, conformément à l'article 20 du Règlement, elle a publié à l'intention du public un avis, aux entreprises exerçant des telles pratiques commerciales restrictives en place avant le lancement des opérations de la Commission de notifier ces pratiques. Par la suite, l'institution a reçu de nombreuses demandes d'informations sur la nécessité de notifier ce type d'accords. La notification de tels accords permet à la Commission de déterminer si les accords ont pour objet ou effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser la concurrence au sein du Marché commun et d'affecter les échanges commerciaux entre les États membres. Lorsque de telles préoccupations sont établies, la Commission peut ordonner la résiliation ou l'annulation desdits accords. En outre, la Commission peut ordonner le versement d'une indemnisation aux personnes affectées par ces accords et infliger des amendes aux entreprises concernées pour infraction au Règlement.

Par conséquent, la Commission a mené des activités de sensibilisation visant à attirer l'attention des parties prenantes sur la nécessité de notifier les accords en vertu de l'article 20 du Règlement. À cette fin, quatre accords impliquant l'entreprise *Eveready East Africa* et plusieurs fabricants de différents produits, parmi lesquels des batteries automobiles et des agents de blanchiment, ont été notifiés à la Commission et évalués quant à leur compatibilité avec les Règlements. Plus précisément, les accords contenaient des restrictions relatives à la distribution exclusive, à une marque unique et aux restrictions territoriales. Les États membres concernés par ces accords comprenaient l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Maurice, la RDC, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan et la Zambie. Après évaluation, la Commission a déterminé que les marchés sur lesquels les produits en cause sont fournis étaient caractérisés par le fait que différents acteurs fournissaient des produits concurrents et interchangeables, donnant ainsi au consommateur un large choix. Par conséquent, la Commission a déterminé que les clauses restrictives des accords n'avaient pas pour effet de prévenir ou de réduire substantiellement la concurrence dans le Marché commun et n'avaient pas d'effet sur les échanges commerciaux entre les États membres. La Commission a donc autorisé ces accords.

14.3.2 Renforcement de l'application de la législation

a. Mémoire d'accord

La Commission a renforcé l'application effective de la législation de la concurrence au niveau des États membres en concluant des accords de coopération bilatéraux en matière d'application avec lesdits États. Au cours de l'année considérée, la CCC a signé un mémorandum d'accord (Médac) avec six autorités nationales de la concurrence des États membres, à savoir: Kenya, Swaziland, Égypte, Seychelles, Madagascar et Zambie. Les Médac visent à assurer une coopération efficace dans l'application de la législation sur la concurrence entre la Commission et les États membres.

b. Réformes législatives

Comme moyen de renforcer l'application du Règlement, la Commission a poursuivi le dialogue avec les États membres dans l'élaboration des instruments d'application nécessaires en s'attachant à encourager la mise en application de ses décisions par les États membres. À cette fin, la Commission a entrepris les activités suivantes:

- Engagement d'un consultant chargé de la rédaction du projet de Règles de procédures de recours contre les décisions du comité chargé de la détermination initiale et du Conseil d'administration. Le projet de Règles de procédure d'appel

a été présenté au Conseil d'administration de la Commission pour examen ; ce dernier a recommandé sa soumission au Conseil des ministres du COMESA pour approbation par les organes directeurs compétents.

- Élaboration des lignes directrices pour l'application de la 3^e partie du Règlement, qui traite des pratiques commerciales restrictives. Au mois d'août 2016, la Commission, conjointement avec l'Autorité égyptienne de la concurrence, a organisé un atelier consultatif régional dont les objectifs étaient, entre autres, de discuter dudit projet de lignes directrices afin d'obtenir les commentaires et les contributions des États membres.

c. *Assistance technique et renforcement des capacités des États membres*

L'assistance technique aux États membres comprenait l'élaboration des instruments appropriés contribuant au fonctionnement efficace des Autorités nationales de la concurrence et à la mise en application des législations nationales pertinentes. Dans le même temps, des activités permanentes de renforcement des capacités ont été menées visant le renforcement des capacités humaines et techniques d'application des autorités de la concurrence des États membres. En 2016, la Commission a mis en œuvre les programmes d'assistance technique suivants:

- i. Organisation d'un atelier consultatif des parties prenantes à Djibouti le 28 février 2016 destiné à faciliter l'examen de la législation de la concurrence et sa mise en application effective. À l'issue de l'atelier, la Commission a pris des dispositions pour qu'un fonctionnaire du Ministère du Commerce de Djibouti soit détaché auprès de la Commission de la concurrence et de protection des consommateurs de Zambie, du 5 août au 5 septembre 2016;
- ii. Organisation de réunions consultatives avec des parties prenantes clés au Soudan le 16 mars 2016 dans le but d'encourager la mise en application de la législation nationale sur la concurrence. Par la suite, la Commission a organisé un voyage d'étude à l'intention des fonctionnaires du Conseil de la concurrence du Soudan auprès de l'Autorité égyptienne de la concurrence, pendant une semaine, au mois de novembre 2016;
- iii. En collaboration avec la *Fair-Trade Commission* des Seychelles, la CCC a engagé un consultant chargé d'élaborer la politique nationale de protection des consommateurs des Seychelles. Le projet de politique a été finalisé au mois d'avril 2016;
- iv. Suite au succès de l'atelier national de sensibilisation et de la réunion consultative qui se sont tenus à Madagascar, en septembre 2015, la Commission a organisé le détachement de 4 membres du Conseil chargé de la concurrence de Madagascar auprès de la Commission de la concurrence de Maurice, du 19 au 23 septembre 2016, pour les familiariser avec la structure institutionnelle et les procédures opérationnelles d'une autorité de la concurrence; et
- v. Assistance au Ministère de l'Industrie et du Commerce de l'Ouganda dans les travaux d'impression des brochures sur le Traité du COMESA destinées aux Parlementaires afin de faciliter le processus législatif du projet de loi portant application d des réglementations du COMESA qui permettra la transposition du Traité du COMESA et les règlements de l'organisation dans la législation nationale en Ouganda. Le projet de loi devait être présenté au Parlement.

d. *Sensibilisation et collaboration stratégique*

En 2016, la Commission a mené diverses campagnes de sensibilisation et d'information afin de promouvoir la compréhension du Règlement du COMESA relatif à la concurrence et d'établir des relations de travail entre elle-même et les Agences nationales de la concurrence. La Commission a effectué les missions suivantes:

- i) Un atelier national sur la nécessité d'incorporer dans la législation nationale le Règlement du COMESA relatif à la concurrence qui s'est tenu du 2 au 3 mars 2016 au Swaziland;
- ii) Des discussions bilatérales avec le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Justice et la Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs de Zambie sur les progrès réalisés en matière de transposition du Traité du COMESA et du Règlement les 21 et 22 avril 2016;
- iii) Une conférence à l'intention de diplomates organisée les 19 et 20 mai 2016 à Livingstone, en Zambie, sur le thème « Renforcer la concurrence dans le Marché commun » dans le but de mieux faire comprendre aux participants

l'importance vitale de la transposition du Traité du COMESA et d'autres instruments subsidiaires;

- v) Une réunion de sensibilisation des juristes à Kigali, au Rwanda, du 7 au 8 juillet 2016. Son objectif était de plaider en faveur d'une meilleure compréhension et l'application du Règlement;
 - vi) Un 3^e atelier régional à l'intention des journalistes économiques qui s'est tenu les 28 et 29 juillet 2016 à Livingstone, en Zambie, dans l'objectif de mieux faire connaître le Règlement et les opérations de la Commission et d'améliorer la couverture des questions relatives à la concurrence aux niveaux national et régional;
 - vii) Un atelier régional de formation sur l'abus de position dominante et les pratiques commerciales restrictives, qui s'est tenu les 10 et 11 août 2016 au Caire, en Égypte. Son principal objectif était d'examiner le projet de lignes directrices sur les pratiques commerciales restrictives et partager les meilleures pratiques internationales en matière d'application des pratiques commerciales restrictives; et
 - viii) Un atelier régional sur l'application de la loi sur la concurrence du COMESA s'est tenu du 25 au 26 août 2016 à l'intention des juges au Malawi et d'autres États membres du COMESA. Son objectif était d'améliorer la compréhension des participants au Régime de concurrence du COMESA et son interaction avec les législations et les institutions nationales.
- e. *Renforcement institutionnel*

Afin de renforcer l'application du Règlement, la Commission a augmenté ses effectifs en recrutant 4 économistes du Malawi, de Maurice, du Rwanda et du Swaziland. En outre, dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, elle a rédigé un Règlement financier et des Règles d'acquisitions de biens et de services qui ont été présentés à la réunion du Comité des affaires administratives et budgétaires du COMESA tenue les 14 et 16 septembre 2016 à Lusaka, en Zambie. Par ailleurs, la Commission a tenu 4 réunions du Conseil d'administration et 8 réunions pour le Comité chargé de la détermination initiale des affaires soumises à la Commission.

14.4 Chambre de compensation du COMESA

L'objectif de la Chambre de compensation du COMESA est de faciliter le règlement des paiements des échanges de biens et de services entre les États membres. Elle a introduit le Système régional de paiement et de règlement (SRPR), lequel permet aux États membres de transférer des fonds plus facilement au sein du COMESA. Le SRPR est fondé sur des normes ouvertes, et il est également accessible aux États non membres.

À l'occasion de son 18^e Sommet organisé les 30 et 31 mars 2015 à Addis-Abeba, en Éthiopie, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA a exhorté les États membres et leurs banques centrales respectives à sensibiliser leurs parties prenantes sur l'utilisation du Système régional de paiement et de règlement au profit de l'ensemble de la région. Conformément à l'article 73 du Traité du COMESA, la Conférence a encouragé les États membres à utiliser davantage la Chambre de compensation afin de générer des ressources en faveur du Fonds COMESA, dans le but de constituer une contrepartie des fonds des partenaires de coopération en vue du financement durable des programmes de l'Organisation.

Le 19^e Sommet qui s'est tenu les 18 et 19 octobre 2016 à Antananarivo, Madagascar a réaffirmé son soutien au «système régional de paiement et de règlement du COMESA en tant que mécanisme de règlement des paiements au sein de la région COMESA».

Le SRPR est un système multilatéral de compensation avec règlement en fin de journée dans une devise unique (USD ou euro), avec possibilité de règlement dans un environnement multidevises (USD, euro ou toute autre devise spécifiée). L'objectif majeur de ce système est de stimuler la croissance économique par l'accroissement du commerce intra-régional en permettant aux importateurs et aux exportateurs de payer et de recevoir des paiements pour les biens et les services échangés à travers une plateforme efficace et à faible coût. Les banques locales passent par leur banque centrale pour accéder à ce système de paiement ; toute banque participante est donc en mesure d'effectuer et de recevoir des paiements en faveur ou de la part de toute autre banque participante. L'établissement des liens entre les banques centrales permettent d'éviter les chaînes de paiement complexes qui peuvent parfois entraver le bon fonctionnement des systèmes de paiement des banques correspondantes. Le système opère à travers les banques centrales des États membres et leurs banques correspondantes.

Le SRPR garantit un paiement rapide pour les exportations ainsi que d'autres transferts. Le système élimine la méfiance entre les commerçants du fait de l'implication de la Banque centrale. Cela conduit, ensuite, à l'expansion des échanges commerciaux dans la région. La plateforme SRPR permet également la réduction des coûts, et les économies réalisées servent à l'appui d'autres projets économiquement rentables au sein de la région COMESA.

Le SRPR permet en outre de renforcer la confiance entre les commerçants et les banques centrales de la région et faciliter les transactions par crédits documentaires (Publication n° 522 de la CCI), et en fin de compte par comptes ouverts lorsque l'ouverture de lettres de crédit n'est plus exigée. Une fois que la région aura adopté le système de transaction par comptes ouverts, les épargnes réalisées pourraient atteindre la somme de 3,850 milliards USD avec des échanges par encaissements documentaires et transactions sur comptes ouverts. En outre, cette confiance permettra à l'avenir de promouvoir les échanges entre pays de la région, ce qui accroîtra sensiblement le commerce.

Tableau 29: État d'avancement de la mise en œuvre du SRPR

| Participant | Situation en décembre 2017 | Action requise |
|--|--|---|
| Banque centrale du Congo | Utilise le SRPR | Davantage de transactions sont nécessaires |
| Banque centrale d'Égypte | Utilise le SRPR | Davantage de transactions sont nécessaires |
| Banque centrale du Kenya | Utilise et fait des transactions avec le SRPR, bien accueilli par les banques commerciales | Accroître l'utilisation du SRPR par les banques commerciales |
| Banque de réserve du Malawi | Utilise le SRPR Aucune transaction depuis son adhésion | Commencer les transactions |
| Banque de Maurice | Utilise et fait des transactions avec le SRPR | Davantage de transactions sont nécessaires |
| Banque nationale du Rwanda | Utilise le SRPR | Davantage de transactions sont nécessaires |
| Banque centrale du Swaziland | Utilise le SRPR | Commencer les transactions |
| Banque d'Ouganda | Utilise le SRPR | Accroître l'utilisation du SRPR par les banques commerciales |
| Banque de Zambie | Utilise le SRPR | Commencer les transactions |
| | | |
| Banque de la République du Burundi | Préparatifs internes en cours | Achever les tests préliminaires |
| Banque centrale du Soudan | Préparatifs internes en cours | Finaliser les dispositifs bancaires des correspondants étrangers |
| | | |
| Banque centrale de Djibouti | Personnel formé | Commencer les préparatifs pour la sensibilisation et les tests |
| Banque centrale de Madagascar | Tests préliminaires effectués | Sensibilisation des parties prenantes et préparatifs internes nécessaires |
| Banque de Tanzanie | Tests préliminaires effectués | Tests complémentaires nécessaires et sensibilisation des parties prenantes |
| Banque de réserve du Zimbabwe | Engagement renouvelé pour la sensibilisation & tests complémentaires en cours. Compte préfinancé | Achever les tests sensibilisation pour les préparatifs en vue de la mise en ligne |
| | | |
| Banque centrale de Libye | 2 fonctionnaires ont été formés avant le changement de l'environnement politique | Commencer les préparatifs pour la mise en ligne du SRPR dès que la Banque centrale est prête |
| Banque centrale des Seychelles | Les préparatifs du SRPR n'ont pas encore commencé | Commencer les préparatifs pour le SRPR en parallèle avec le RGTD |
| Banque centrale de l'Union des Comores, Banque d'Érythrée, Banque nationale d'Éthiopie | Les préparatifs du SRPR n'ont pas encore commencé | Commencer les préparatifs pour le SRPR à travers l'engagement avec la Chambre de compensation du COMESA |

Le système est opérationnel dans 9 États membres, à savoir les banques centrales des pays membres suivants: RDC, Égypte, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Swaziland et Zambie. Nous espérons que le reste des pays membres du COMESA vont adhérer au système en temps utile, conformément à l'approche de géométrie variable du COMESA dans la mise en œuvre de ses programmes

Inclusion du Yuan chinois et de la Roupie indienne comme devises de règlement du SRPR

Le Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA a approuvé l'inclusion du Yuan chinois et de la Roupie indienne comme devises de règlement du SRPR. Ce Système traite et règle actuellement des transactions en USD et euros, avec des provisions du yen japonais, de la livre sterling et du franc suisse. L'ajout du RMB et l'INR comme 6e et 7e monnaies de règlement rendrait le SRPR plus robuste et capable de répondre aux besoins croissants des paiements et règlements dans ce monde financier en pleine évolution. Cette démarche aiderait considérablement les États membres et non-membres du COMESA à réduire leurs besoins de paiements en USD pour les échanges commerciaux avec la Chine et l'Inde et pour le commerce intra-COMESA et régional.

La Chambre de compensation explorera d'autres services offrant une valeur ajoutée au SRPR, particulièrement la plateforme de la « chaîne de blocs » et les facilités de financement du commerce, en collaboration avec les institutions financières régionales.

14.5 Agence d'investissement régionale du COMESA - AIRC

L'Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC) a été lancée en 2006 au Caire, en Égypte. Ses principaux objectifs sont de faire du COMESA l'une des principales destinations pour les investisseurs tant régionaux qu'internationaux, tout en renforçant l'investissement au niveau national, en menant des activités additionnelles dans la promotion de l'investissement, la facilitation et la sensibilisation conformément aux dispositions du Traité du COMESA.

Conformément à l'objectif visant à faire de la région COMESA une destination attractive pour l'investissement, les activités suivantes ont été menées par l'AIRC:

a) *Forum Afrique 2016: Des affaires pour l'Afrique, l'Égypte et le monde*

L'AIRC a piloté l'organisation du Forum Africa 2016: Des affaires pour l'Afrique, l'Égypte et le monde, à Charm el-Cheikh, en Égypte, les 20 et 21 février 2016. Organisé sous le haut patronage de S.E. Abdel Fattah al-Sissi, président de la République arabe d'Égypte, en collaboration avec le gouvernement égyptien, le Forum Afrique 2016 a été rehaussé par la présence de 6 Chefs d'État et de gouvernement, de 45 ministres et autres dignitaires ainsi que de 1 200 délégués des secteurs publics et privés, de 19 Agences africaines de promotion des investissements (API) dont 13 provenaient des États membres du COMESA. Durant le Forum, plus de 300 rencontres d'affaires (B2B-entre les opérateurs commerciaux) et (G2B - des organismes gouvernementaux vers les opérateurs commerciaux) ont été organisées, et 7 accords et Médac ont été signés entre les gouvernements respectifs et le secteur privé dans les secteurs suivants : l'énergie, l'infrastructure, les soins de santé et la gestion des déchets. Alors qu'une moyenne de 63 opportunités d'affaires par API a été obtenue, une autre moyenne de 20 opportunités sérieuses par API devrait être suivie par une visite de pays pour explorer les opportunités d'investissement dans divers secteurs.



b) *Le Sommet mondial sur l'investissement en Afrique - COMESA et Gouvernement du Rwanda*

En partenariat avec le gouvernement du Rwanda et la société DMG Events, l'AIRC a organisé le Sommet mondial sur l'investissement en Afrique - COMESA et Gouvernement du Rwanda, du 5 au 6 septembre 2016, sous le haut patronage de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda. Le Sommet a souligné le rôle important du secteur privé dans la réalisation des aspirations de la ZLET à travers l'amélioration de l'infrastructure physique de la région et l'élaboration de législations et de règlements qui favorisent l'harmonisation. Le Sommet a accueilli 2 chefs d'État, 1 vice-premier ministre, 6 ministres, 750 délégués locaux, régionaux et internationaux et 9 API.



c) **Forum Afrique 2017: Des affaires pour l'Afrique et le monde**

S'appuyant sur le succès du 1^{er} Forum Afrique 2016, l'AIRC a dirigé l'organisation de la 2^e édition du Forum Afrique 2017 sous le thème « Des affaires pour l'Afrique et le monde », qui s'est tenu à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 7 au 9 décembre 2017, sous le patronage de Son Excellence Abdel Fattah el-Sissi, Président de la République arabe d'Égypte. Le deuxième forum Afrique-Afrique a réuni quatre Chefs d'État et de gouvernement, deux Vice-présidents, deux Premiers ministres, trois vice-Premiers ministres et 48 ministres, ainsi que 2000 participants représentant 75 pays (49 pays africains) et 600 entreprises des secteurs public et privé aux niveaux régional et international, 23 Agences africaines de promotion des investissements (API) dont 16 provenant des États membres du COMESA. Le programme Afrique 2017 a été renforcé par :

d) **Journée des jeunes entrepreneurs (YED)**

Une journée complète dédiée à la création de liens entre certains jeunes entrepreneurs les plus brillants et prometteurs du continent et des institutions financières régionales et internationales, des incubateurs et accélérateurs d'entreprises, des sociétés de capital-risque et de capital-investissement, des banques d'investissement et des chefs d'entreprises du continent dans le but de discuter des possibilités de coopération visant à renforcer leurs activités.

Elle a également vu 2 tables rondes présidentielles exclusives avec les dirigeants africains et les PDG participants.

Tableau 30: Les résultats du Forum Afrique 2017

| | |
|---|--|
| Sensibilisation | Mieux faire connaître la région COMESA et le reste du continent par la mise en œuvre d'une vaste campagne médiatique avec le concours des médias internationaux tels que CNN, BBC, CNBC et Bloomberg, et la présentation des opportunités d'affaires et d'investissement sur le continent, les investisseurs et responsables politiques africains de premier plan, une occasion de mettre en lumière les possibilités commerciales offertes par l'Afrique. |
| Rencontres d'affaires B2B/B2G | - 234 rencontres se sont tenues entre les API participantes et les investisseurs potentiels, 139 investisseurs ont manifesté leur intérêt et le souhait d'effectuer une visite de suivi dans le pays afin d'explorer davantage les opportunités d'affaires et d'investissement. |
| Journée des jeunes entrepreneurs - Salle des marchés | - 27 rencontres d'affaires se sont tenues entre des banques d'investissement, des sociétés de capital-risque et des entrepreneurs africains pour discuter des possibilités de partenariat commercial et de financement. |
| Visites de pays et de sites | - 2 visites de suivi dans les pays dans le but d'explorer les opportunités dans les secteurs du transport, des ressources naturelles et produits pharmaceutiques. |
| Médac et accords | - 8 Médac et autres accords ont été signés entre les organisations internationales et régionales, les gouvernements et le secteur privé dans les domaines de l'intégration régionale, du développement des PME, de l'énergie et du traitement de l'eau. |

Tableau 31: Les activités de promotion complémentaires

| Activité | Impact |
|--|---|
| <p>Organisation conjointe du Forum sur l'investissement de la Banque de commerce et de développement (TDB) au Caire, en Égypte, le 28 octobre 2016</p> | <p>Dans le cadre de ce forum, la TDB a présenté ses produits et ses services et a eu des discussions avec 150 délégués des secteurs tant publics que privés aux fins d'explorer les possibilités de collaboration future.</p> |
| <p>Appui à l'organisation de l'édition 2016 de la Semaine africaine du commerce (ATW 2016), à Addis Abeba, Éthiopie, les 1^{er} et 2 décembre 2016</p> | <p>L'événement a été l'occasion d'offrir une plateforme inclusive aux conférenciers de la région COMESA leur permettant d'interagir et d'examiner les différentes initiatives au niveau politique visant à surmonter les défis faisant obstacle au commerce intra-régional et aux flux d'investissement dans le secteur pharmaceutique.</p> |
| <p>Promotion des activités ci-dessous, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Forum d'investissement du Malawi 2016 <input type="checkbox"/> Semaine de l'Investissement en Ouganda pour 2016 <input type="checkbox"/> Foire internationale du Swaziland (SITF 2016) <input type="checkbox"/> Forum africain d'investissement dans l'hôtellerie (Rwanda) <input type="checkbox"/> Corridor aérien Asie-Afrique à Maurice <input type="checkbox"/> 49^e édition de la Foire commerciale internationale du Swaziland, du 1^{er} au 11 sept. 2017 <input type="checkbox"/> 41^e Conférence mondiale annuelle sur le tourisme à Kigali, Rwanda, du 28 au 31 août 2017 <input type="checkbox"/> Conférence consultative et d'investissement, Ouganda, 21 juin 2017 <input type="checkbox"/> Nor-Shipping Édition 2017, à Oslo, Norvège, du 30 mai au 2 juin 2017 <input type="checkbox"/> Forum de coopération économique et commerciale Ouganda-Chine édition 2017, à Kampala, Ouganda, le 5 mai 2017 <input type="checkbox"/> 1^{ère} Conférence sur les affaires entre l'Afrique et les pays nordiques en 2017, Helsinki, Finlande, le 4 mai 2017 <input type="checkbox"/> Foire commerciale internationale du Zimbabwe édition 2017, à Bulawayo, Zimbabwe, du 25 au 29 avril 2017 <input type="checkbox"/> Réunion annuelle sur l'investissement (AIM 2017), à Dubaï, Émirats arabes unis, 2 - 4 avril 2017 <input type="checkbox"/> Plateforme économique africaine, à Maurice, du 20 au 22 mars 2017 | <p>À travers la promotion des événements et des initiatives des États membres, l'AIRC a soutenu leurs efforts visant à améliorer la visibilité des États membres du COMESA et à renforcer la sensibilisation au climat d'investissement et aux opportunités d'affaires dans la région COMESA.</p> |

Établir des liens entre des nombreux demandeurs d'information et investisseurs potentiels avec les API des États membres du COMESA portant sur les opportunités commerciales spécifiques (commerce et investissement)

L'AIRC offre une occasion aux API du COMESA d'échanger avec une large base d'investisseurs potentiels régionaux et internationaux.

En coordination avec les API du COMESA, l'AIRC a organisé 3 visites de pays au Kenya et au Swaziland (énergie et biens de consommation) en plus de 15 demandes d'informations générales sur des opportunités d'investissement spécifiques et des possibilités d'affaires dans les États membres du COMESA.

En accord avec l'objectif visant à *créer un centre d'information pour les investisseurs et les parties prenantes de l'IDE à l'appui de la région COMESA*, et en collaboration avec les Agences nationales de promotion de l'investissement (ANPI) des États membres, l'AIRC a identifié plus de 350 opportunités d'investissement dans les secteurs suivants: le tourisme, l'agriculture et les industries agroalimentaires, la fabrication manufacturière et l'industrie, l'infrastructure, les services, l'immobilier et la logistique, entre autres. La plupart des projets disposaient des documents nécessaires y compris des études de faisabilité et de pré-faisabilité ainsi que des documents conceptuels des projets. Afin de renforcer la visibilité et attirer l'attention, ces projets ont été diffusés auprès des investisseurs et des parties prenantes des IDE via la base de données de l'AIRC et le réseau qui utilise le portail en ligne de l'AIRC, des bulletins d'information, des événements et des forums de promotion, outre les publications sur support papier.

Les publications suivantes ont été produites par l'AIRC:

- i. *COMESA Investment Teaser* éditions 2016 et 2017

Cette publication a été produite pour permettre la disponibilité d'informations suffisantes sur les opportunités d'investissement et les projets sous dossier actif dans tous les États membres.

- ii. *COMESA Investment Teaser* édition arabe 2017

Une publication en langue arabe qui présente un bon nombre de projets (100) sélectionnés de façon rigoureuse et qui s'adresse aux investisseurs et aux milieux d'affaires du Royaume d'Arabie Saoudite en soutien à la mission d'investissement du COMESA qui a séjourné dans ce pays en avril 2017.

- iii. *Guide d'information du COMESA sur les investissements* édition 2016

La publication fournit des informations sur le Traité du COMESA, les États membres, les Institutions du COMESA et les avantages d'investissement dans la région COMESA. Le manuel complet vise à aider les investisseurs à comprendre les indicateurs associés aux activités commerciales et à l'investissement dans la région.

- iv. *Publications supplémentaires produites par l'AIRC*

Tableau 32:

| Activité | Impact |
|--|---|
| Chronique des réussites du COMESA | La publication en ligne a fait la promotion de la région COMESA à travers la présentation de projets IDE mis en œuvre avec succès dans les États membres. |
| Perspectives d'affaires entre l'Égypte et les autres pays africains | La publication a donné un exemple concret sur l'intégration régionale en mettant en exergue les informations les plus récentes sur les relations d'affaires et d'investissement entre l'Égypte et d'autres pays africains. |
| Guide des investisseurs: Zimbabwe, Madagascar, Soudan et Égypte | Les quatre guides ont été produits pour donner un aperçu du climat d'investissement et des affaires de chaque pays et il est important pour les investisseurs de s'en inspirer lors de leur processus de décision d'investissement. |
| Égypte: Attirer les investissements | La publication contient des informations détaillées sur le vaste programme de réforme économique de l'Égypte, son impact direct et les effets attendus sur les flux d'IDE. Elle met également en exergue les considérables possibilités d'investissement qu'offre l'Égypte. |
| Foire aux questions (FAQ) | Une brochure produite aux fins d'informer les investisseurs et les principaux intervenants sur la région COMESA, la mission et les services offerts par l'AIRC, ainsi que des informations de haut niveau sur les évolutions de l'environnement des affaires et du climat l'investissement dans la région. |
| Promotion par voie des réseaux de médias sociaux et de portail en ligne | L'AIRC a organisé une publication d'informations sur l'investissement, des activités commerciales et des informations sur les cadres réglementaires, les incitations offertes, les procédures et les opportunités d'investissement dans la région COMESA. Au cours de la période considérée, le site Internet de l'AIRC a reçu 750.000 visites et environ 11 millions d'accès. En outre, l'AIRC a assuré la diffusion de 8 numéros de son bulletin électronique sur son réseau, et elle a publié 2 brochures de fin d'année mettant en relief ses réalisations en 2016 et 2017 ainsi que les nouvelles économiques les plus importantes. |

v. *Activité de renforcement des activités à l'intention des API et d'autres partenaires*

En collaboration avec la CNUCED, l'AIRC a organisé une session de formation d'une journée à l'intention de jeunes diplomates égyptiens sur la promotion de l'investissement au Caire, en Égypte, le 7 décembre 2016. Le but était de donner des exemples pratiques sur le rôle des diplomates étrangers dans la promotion de l'investissement et expliquer comment le secteur privé peut collaborer avec les gouvernements et les organisations internationales.

Trois ateliers régionaux ont été organisés au mois de décembre 2017 en marge du Forum Afrique 2017. L'organisation desdits ateliers visait à renforcer les capacités des API et des responsables des unités «Doing Business» (Facilité de faire des affaires), y compris des représentants provenant des États membres du COMESA dans le domaine des services de suivi aux investisseurs, de la promotion des IDE par pôles et des mécanismes de réforme dans le *Doing Business*. Ont participé à ces ateliers 50 fonctionnaires représentant 23 pays africains dont 16 États membres du COMESA.

L'AIRC a signé un Médac avec le Forum des affaires du Groupe de la Banque islamique de développement à l'occasion de la 42^e session annuelle de la BID qui s'est tenue du 14 au 18 mai 2017 à Djedda (Arabie Saoudite). Le Médac vise à mettre en œuvre des activités de promotion communes dans l'objectif d'accroître les flux commerciaux ainsi que l'investissement en provenance et à destination de leurs pays membres communs.

L'Institut du cuir du
COMESA (**LLPI/COMESA**)

14.6 L'Institut du cuir du COMESA (LLPI/COMESA)

L'Institut du cuir est une institution du COMESA autonome et agréée, créée le 23 novembre 1990 à Mbabane, au Swaziland, et dont la mission principale est de faciliter le développement du secteur du cuir dans la région du COMESA.

Grâce à sa Stratégie 2016-2025, des résultats significatifs ont été atteints en matière d'autonomisation des PME du COMESA dans le secteur du cuir, dans différents pays (voir le tableau 33), ainsi qu'au siège tel qu'indiqué ci-dessous.

- a. *Le changement de dénomination de l'Institut du cuir du COMESA (LLPI/COMESA) qui devient Institut africain du cuir (ALLPI)*

L'Institut du cuir du COMESA est devenu l'Institut africain du cuir (ALLPI). Ce changement de dénomination tient compte de la dynamique actuelle du continent africain en matière d'intégration des marchés, comme en témoignent la signature de l'Accord tripartite COMESA-EAC-SADC et la transition vers la Zone de libre-échange continentale. L'ALLPI pourra ainsi soutenir les activités visant à renforcer la chaîne de valeur du cuir à travers le continent de manière transparente et rentable. Le changement de dénomination résulte d'une recommandation du Conseil d'administration réuni en sa 32^e session à Kampala, Ouganda, les 17 et 18 juillet 2017 et il a été pleinement approuvé lors de la 37^e réunion du Conseil des ministres du COMESA tenue à Lusaka, Zambie, les 3 et 4 novembre 2017.

- b. *Mise à niveau de la certification ISO QMS et EMS de l'ALLPI*

Depuis décembre 2017, la certification ISO QMS et EMS de l'ALLPI a été mise à niveau, passant de QMS ISO 9001: 2008 et EMS ISO 14001: 2004 à QMS ISO 9001: 2015 et EMS 14001: 2015. Cette amélioration résulte de l'évaluation intensive du fonctionnement de l'institut par les auditeurs de la certification/surveillance, au regard des nouvelles normes, laquelle évaluation a confirmé sa validité pour la nouvelle certification. Ainsi, l'institut pourra mieux faciliter ses opérations, tant au siège qu'au sein des États membres.

- c. *Transfert de technologie*

L'ALLPI a négocié un accord avec des entreprises mondiales de fabrication de machines et de produits chimiques, dont BASF. En 2018, elles organiseront une formation à l'intention des États membres, l'ALLPI se concentrant sur le pilier industrialisation avec un regain d'énergie.

L'ALLPI soutient également ses États membres dans le cadre de la gestion des effluents. À cet effet, sous son parrainage, deux rapports de projet finaux ont été soumis. Ils renferment des orientations sur le choix de la technologie pour le traitement et l'élimination des effluents, ainsi que des plans détaillés, des dessins et des estimations de coûts pour la construction d'une usine de traitement des effluents commune à la tannerie du parc industriel de Bugesera au Rwanda et à Leather City-Khartoum au Soudan. Des études similaires pour l'Érythrée et l'Ouganda commenceront bientôt et d'autres se poursuivront à mesure de la disponibilité des fonds.

L'ALLPI a commencé l'élaboration des plans d'activités de tous les ateliers de conception satellites qui sont opérationnels. Il s'agit notamment de TPCSI au Kenya, du Centre de formation professionnelle de Kerari au Soudan, et du *Training and Common Facilities Centre Trust* en Ouganda.

L'ALLPI est également en train d'harmoniser plus de 25 programmes d'études à l'effet de tenir compte des besoins des États membres, dont la mise en œuvre est prévue en 2018 et 2019 pour soutenir les PME.

- d. *Forum consultatif régional annuel de l'ALLPI*

Les 13 et 14 décembre 2017, l'ALLPI a tenu son forum consultatif régional annuel à Livingstone, en Zambie, sur le thème « *Hastening Technology Transfer & Trade promotion with a focus of Transforming from Commodity to Product Dependence* » – (Accélération du transfert de technologies et de la promotion du commerce dans la perspective du passage de la dépendance vis-à-vis de l'exportation des produits de base, à la dépendance envers l'exportation des produits manufacturés). Il a réuni 66 invités représentant des partenaires nationaux, régionaux et internationaux du secteur du cuir de 14 pays d'Afrique orientale et australe (Burundi, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) et des représentants des organisations partenaires du CCI, d'Inde, d'Italie, de Turquie et du Royaume-Uni. Selon une évaluation réalisée à la clôture de la rencontre, 97% des personnes interrogées ont déclaré que les interventions de l'ALLPI en faveur du développement du secteur du cuir sont « très bonnes » et « excellentes ».

Tableau 33: Activités spécifiques menées en vue du développement du secteur du cuir dans les États membres du LLPI/COMESA

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|---------|--|--|--|
| Burundi | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme; ▪ Direction de la formation professionnelle; ▪ Association nationale des PME; ▪ Afritan | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a mené une évaluation des centres de service/d'incubation pour l'industrie du cuir; ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie et mise en place avec la participation du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires; ▪ 53 artisans ont été formés à la fabrication de chaussures, dont 25 ont été recrutés par une nouvelle usine de fabrication de chaussures. Les autres fonctionnent comme un pôle libre à Kamenge; ▪ Un programme d'études pour les niveaux 1 à 3 et le niveau du diplôme a été conçu en tenant compte des besoins du secteur et des exigences minimales fixées par le gouvernement; ▪ Début du processus de passation de marché pour l'acquisition d'équipements et d'outils d'une valeur totale de 56 823 USD au titre de l'appui financier de la BADEA, pour le centre d'incubation des PME de Bujumbura; ▪ Des représentants des secteurs public et privé et des milieux universitaires ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ La 9^e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir (RLSCT) tenue à Harare, Zimbabwe; ○ La réunion consultative des parties prenantes tenue en Éthiopie; ○ L'ouverture du studio de conception régional et l'atelier de formation organisés à Mombasa, Kenya ; ▪ Des représentants des entreprises du cuir ont été parrainés pour assister au Salon africain du cuir organisé en mars 2017 à Addis-Abeba, Éthiopie ; ▪ Une proposition de projet de financement a été élaborée et soumise au MAIR dans le cadre d'un programme financé par l'UE ; ▪ Le LLPI/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir », au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement et du secteur privé du Burundi ont participé aux activités suivantes: | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration et du réseautage entre le gouvernement et les acteurs de la chaîne de valeur, ce qui n'existait pas avant l'intervention du LLPI/COMESA; ▪ L'application de la restriction des exportations de cuirs et peaux bruts a amélioré les approvisionnements en cuirs et peaux bruts sur le marché intérieur, faisant ainsi grimper les capacités de tannage de 40% à environ 80%; ▪ Grâce aux réformes des politiques de réglementation et à leur application, deux nouveaux investisseurs étrangers construisent actuellement une tannerie; ▪ L'ouverture officielle d'une entreprise de fabrication de chaussures confirmée qui vise la production de 1 000 paires par jour; ▪ Les exportations burundaises de peaux de chèvres brutes vers la région COMESA sont passées de 0 à 113 000 USD; ▪ Des PME ont individuellement été formées pour accroître leur production de chaussures et améliorer leur orientation commerciale aux niveaux national et régional; ▪ 25 des personnes formées ont bénéficié des opportunités de travail dans la nouvelle usine de fabrication de chaussures; ▪ Des liens possibles entre des PME et l'usine de fabrication de chaussures construite pour s'adapter à l'approche pôles; ▪ Nouveau design de chaussures, fait à la main à 98%, présenté au Burundi. L'innovation à son meilleur; |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|----------|---|---|--|
| Érythrée | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce et de l'Industrie ▪ Association des industries du cuir d'Érythrée ▪ Université d'Asmara ▪ Bureau des normes d'Érythrée | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier de renforcement des capacités des points focaux tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala, en Ouganda ○ Atelier régional sur la création, la fabrication et la capacité d'exportation des produits du cuir, tenu à Kampala du 22 au 23 septembre ○ Formation des PME régionales à la création, la fabrication et l'exportation de produits du cuir, du 23 au 29 septembre à Kampala ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont participé au 1^{er} forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017 ; ▪ Dans le cadre du processus de passation de marché pour l'acquisition d'équipements et d'outils d'une valeur totale de 56 823,00 USD, un nouvel appel d'offres est lancé au titre de l'appui financier de la BADEA, pour le centre d'incubation des PME de Bujumbura. ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie et mise en place avec la participation du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires. Cette initiative a favorisé la création d'une solide plate-forme de collaboration entre les trois piliers ; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ La 9^e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir (RLSCT) tenue à Harare; ○ Atelier consultatif des parties prenantes sur la création d'un studio régional de conception de chaussures en cuir et d'autres articles en cuir, organisé à Kigali; ○ Ouverture du Studio régional de design et atelier de formation en design créatif et technique à Mombasa, au Kenya ; ▪ Un représentant des PME a été parrainé pour participer à la Foire internationale du commerce de Zambie qui s'est tenue à Ndola, Zambie. ▪ Début du processus de passation de marché pour l'achat d'équipements et d'outils d'une valeur totale de 56 823 USD au titre de l'appui financier de la BADEA, pour le centre d'incubation des PME à Asmara ; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la valeur ajoutée; ▪ Amélioration de la qualité et de la productivité; et ▪ Accès accru au marché. |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration entre le LLPI et le gouvernement érythréen, ce qui est une évolution positive susceptible de contribuer à la croissance du secteur; ▪ Avec le concours du LLPI, une société sud-africaine est en pourparlers pour la création d'un centre de collecte des chutes des tanneries, ce qui permettrait de débarrasser l'environnement des déchets solides et aiderait les tanneries à générer des revenus supplémentaires. Les chutes de cuirs et peaux seraient exportées en Afrique du sud et utilisées pour la production de gélatine, de produits cosmétiques, etc. ▪ Les exportations érythréennes de cuir et de produits du cuir vers la région COMESA devraient augmenter considérablement | |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|----------|--|--|--|
| Éthiopie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce; ▪ Ministère de l'Industrie ▪ EIFCCOS ▪ Association des industries du cuir d'Éthiopie (ELIA) ▪ Institut éthiopien de développement de l'industrie du cuir (LIDI) ▪ Institut de technologie AA | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un programme d'études pour divers niveaux des programmes de formation en technologie du cuir est en cours d'élaboration ; ▪ Le LLPI/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir et des produits du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir », au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement et du secteur privé de l'Erythrée ont participé aux activités suivantes: ▪ Atelier de renforcement des capacités des points focaux tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont participé au 11e forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, les 14 et 15 décembre 2017; ▪ Dans le cadre du processus de passation de marché pour l'acquisition d'équipements et d'outils au titre de l'appui financier de la BADEA d'une valeur de 60 000 USD, un nouvel appel d'offres est lancé, pour le centre d'incubation des PME d'Asmara. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pôle s'est engagé à exporter 60 000 paires par mois au Kenya grâce à la facilitation du LLPI; ▪ Une meilleure gestion des affaires améliorerait la performance des entreprises en matière de rentabilité et de croissance de volumes; ▪ Le LLPI/COMESA a été récompensé et a reçu un certificat de reconnaissance du Conseil d'administration du pôle EFFICOS; ▪ La CNUCED a invité le LLPI/COMESA en tant que partenaire important à apporter son soutien au gouvernement éthiopien dans le cadre de la création des chaînes de valeur de l'agro-industrie; |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des représentants des PME ont été parrainés pour participer à la Foire internationale du commerce de Zambie qui s'est tenue à Ndola, Zambie; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ La 9^e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir tenue à Harare; ○ Atelier régional de création de studios de design à l'intention des représentants des États membres, organisé à Addis-Abeba; ○ Atelier régional de création de studios de design à l'intention du secteur privé, organisé à Kigali; et ○ Réunion consultative des parties prenantes tenue en Ethiopie ; ▪ Des représentants du secteur privé ont été parrainés pour participer au cours de formation de formateurs pour assurer la conformité au règlement REACH parmi les fabricants de chaussures et les tanneurs, tenu en Ethiopie en janvier 2017 ; ▪ Une proposition de projet de financement a été élaborée avec le concours de LIDI et soumise à Bruxelles en mars 2017, pour soutenir le secteur du cuir en Ethiopie dans le cadre du programme <i>Switch Africa Green</i> financé par l'UE ; ▪ Le LLPI/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir et des produits du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir », au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie, qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement et du secteur privé d'Ethiopie ont participé aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier de renforcement des capacités des points focaux tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala; ○ Atelier régional sur la conception, la fabrication et la préparation à l'exportation des produits du cuir, tenu à Kampala les 22 et 23 septembre; ○ Formation des PME régionales en matière de conception, de fabrication et de préparation à l'exportation de produits du cuir, tenue du 23 au 29 septembre à Kampala. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant des exportations de cuir et de produits du cuir de l'Ethiopie vers la région COMESA est passé de 672 000 USD à 6 758 000 USD; ▪ Le montant des importations éthiopiennes de cuir et de produits du cuir provenant de la région COMESA est passé de 95 000 à 210 000 USD. ▪ Les exportations régionales de cuir et de produits du cuir d'Ethiopie devraient continuer de croître par rapport au précédent taux de 3,5%. |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|--|---------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre du renforcement de <i>Ethio International Cluster Cooperative Society</i>, une proposition de projet a été élaborée et soumise au CFC (Common Fund for Commodities); ▪ Un Médac a été signé avec l'Université de Bahrdar – <i>Ethiopian Institute of Textile and Fashion Technology</i> pour servir les intérêts mutuels dans le cadre du transfert de technologie, de la formation et de la recherche; ▪ L'Éthiopie est membre du Conseil d'administration du LLPI/COMESA; ▪ Promotion de l'industrie éthiopienne du cuir en facilitant la mission de représentants du secteur privé et des institutions gouvernementales du Soudan, du Kenya, de la RDC et du Zimbabwe en Éthiopie; ▪ Les demandes de formation à court terme des pays membres sont facilitées dans l'institut LIDI; ▪ Les liens commerciaux ont été facilités pour l'acquisition de cuir fini d'Éthiopie par les entreprises de la RDC; ▪ Des activités de mise en réseau ont été menées avec le concours de la JAICA pour le projet ▪ d'expansion du marché d'exportation concernant le positionnement de la peau de mouton des hautes terres; ▪ Financement de la participation de PME du secteur du cuir de 7 États membres, au 9^e Salon africain du cuir (AALF); ▪ Cofinancement de l'organisation de l'AALF; ▪ Lancement, présentation et participation à la mise en œuvre de la Stratégie de la chaîne de valeur du cuir d'Éthiopie; ▪ Des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur privé ont assisté au 11^e 1^{er} Forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017. | |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|--------------|---|---|---|
| Kenya | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du commerce et de l'industrialisation; ▪ Conseil kenyan du développement du cuir (KLDC); ▪ Université Dedan Kimathi; ▪ Association des fabricants de chaussures du Kenya ▪ Bureau des normes du Kenya | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a mené une évaluation des centres de service/d'incubation pour l'industrie du cuir; ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie avec la participation du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires; ▪ Un Médac a été signé avec l'Université Dedan Kimathi à l'effet de renforcer le soutien de l'Université au développement des entreprises; ▪ Début de l'élaboration du programme d'études pour l'Université Dedan Kimathi, qui tient compte des besoins des PME et des grandes entreprises; ▪ L'appui du LLPI à l'élaboration d'une politique nationale de développement du cuir relevant du Ministère du commerce et de l'industrialisation aux fins de l'intégration du secteur du cuir dans les autres produits agroalimentaires; ▪ Le Conseil kenyan du développement du cuir a assuré une présence aussi bien nationale que régionale sur les aspects de la participation aux symposiums concernant l'équipe centrale, les PME et aux symposiums spécifiques liés au commerce; ▪ Collaboration établie avec 'Landlakes' pour résoudre les problèmes liés aux communautés pastorales dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la production de peaux brutes; ▪ Début de la mise en œuvre du projet ITC-SITA; ▪ Début du projet d'écologisation des groupements de PME du cuir et des industries de tannage au Kenya, d'un budget total de 250 000 USD; ▪ Le LLPI/COMESA a facilité les négociations et la signature de l'accord entre TDB et le Ministère de l'industrialisation pour un fonds renouvelable d'un montant de 300 000 USD destiné aux PME; ▪ Les experts du LLPI/COMESA ont mené une enquête de référence pour évaluer l'effet des politiques d'exportation sur la performance de la chaîne de valeur du cuir, avec le soutien financier de la FAO; ▪ LLPI/COMESA-KLDC ont organisé un atelier de lancement du projet d'écologisation des groupements de PME du cuir et de l'industrie de tannage du cuir, au Kenya; ▪ Début du processus de passation de marché pour l'acquisition d'équipements et d'outils d'une valeur totale de 67 410 USD, au titre de l'appui financier de la BADEA au centre d'incubation des PME de Thika-Kenya; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement du Kenya a alloué 25 millions USD pour développer le secteur du cuir suite au succès initial de l'initiative de pôles; ▪ L'utilisation des capacités des entreprises qui produisent des bottes de sécurité est passée de 55% à 80% grâce aux marchés publics; ▪ Grâce à la facilitation du LLPI, les manufactures de chaussures du Kenya ont bénéficié de l'appui financier de l'ONUDI sous la forme d'un projet; ▪ Les premières initiatives concernant la formation des PME ont donné une nouvelle orientation à la conception de chaussures à Thika, Nairobi et Eldoret; ▪ Les exportations kenyanes de cuir et de produits du cuir vers la région COMESA sont passées de 27 millions USD à 50 millions USD; ▪ Les importations kenyanes de cuir et de produits du cuir provenant de la région COMESA sont passées de 9,5 millions USD à 13,3 millions USD. |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|---|---------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: ▪ La 9e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir, tenue à Harare; ▪ Atelier régional de création de studios de design à l'intention des représentants des États membres, organisé à Addis-Abeba; ▪ Atelier régional de création de studios de design à l'intention du secteur privé, organisé à Kigali; ▪ Réunion consultative des parties prenantes tenue en Éthiopie; ▪ Lancement du projet régional de création du studio de design et atelier de formation sur la conception technique et créative à Mombasa, au Kenya ; ▪ L'Institut a facilité la visite du ministre Adan Mohammed et son équipe au LLPI/COMESA, le 3 février 2016 ; ▪ Des représentants des entreprises du cuir et des produits du cuir ont été parrainés pour assister au Salon africain du cuir (AALF 2017, 9e édition) organisé en mars 2017 à Addis-Abeba, Éthiopie; ▪ Une ébauche de projet de financement a été élaborée et soumise à Bruxelles en mars 2017 à l'appui des PME kényanes du secteur du cuir dans le cadre du programme Switch Africa Green II financé par l'UE ; ▪ Un représentant du Kenya a participé à une réunion qui s'est tenue en avril 2017 à l'effet de préparer des plans de cours et de concevoir des programmes d'études dans le cadre du programme de formation 2017 de LLPI ; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé du Kenya ont participé au premier sommet du Commonwealth sur le commerce qui s'est tenu à New Delhi, en Inde, en tant que membre de l'équipe du LLPI/COMESA; ▪ Le LLPI/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir et des produits du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir », au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie, qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires d'Ouganda ont participé aux activités suivantes: | |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|---|---------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de renforcement des capacités des points focaux, tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala; ▪ Des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur privé participeront au 1^{er} Forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017. ▪ En collaboration avec l'Université Dedan Kimathi, le LLPI travaille sur un projet de recherche intitulé « Identifier les déterminants de l'adoption des technologies du cuir chez les artisans/PME impliqués dans la fabrication de chaussures en cuir et d'articles de maroquinerie au Kenya »; ▪ Un nouvel appel d'offres est lancé pour l'acquisition d'équipements et d'outils d'une valeur totale de 66 323 USD, au titre de l'appui financier de la BADEA, pour le centre d'incubation des PME de Nairobi, au Kenya; ▪ La stratégie de l'Association des fabricants de chaussures du Kenya (KFMA) a été définie, validée et mise en place; ▪ Facilitation de la visite d'une équipe kenyane composée de représentants du gouvernement et du secteur privé en Éthiopie pour une analyse comparative; ▪ Le projet d'écologisation des groupements de PME du cuir et des industries de tannage de cuir au Kenya est en cours, pour un budget total de 250 000 USD; | |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|---------------|--|---|--|
| Malawi | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce et de l'Industrie; ▪ Chambre de commerce du Malawi; ▪ <i>Leather Association of Malawi</i>; ▪ Institut de développement des petites et moyennes entreprises (SMDI). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie et mise en place avec le concours du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires; ▪ Un total de 40 PME ont été formées à la fabrication de chaussures à Lilongwe et à Blantyre; ▪ La création de l'association des PME a été engagée; ▪ Un représentant des PME parrainé pour participer au Salon africain du cuir; ▪ Les experts du LLPI/COMESA ont mené une enquête de référence pour évaluer l'effet des politiques d'exportation sur la performance de la chaîne de valeur du cuir, avec le soutien financier de la FAO; ▪ Mémorandum d'accord signé avec l'Institut de développement des petites et moyennes entreprises (SMEDI) du Malawi; ▪ Des représentants des secteurs privé et public ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ La 9^e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir s'est tenue à Harare (Zimbabwe); ○ Lancement du projet régional de création du studio de design et atelier de formation sur la conception technique et créative, à Mombasa, au Kenya. ▪ Le LLPI/COMESA a facilité la visite de l'Ambassadeur du Malawi en Éthiopie, M. Chimango E. Chinwa, à l'Institut, le 14 avril 2016; ▪ Grâce au soutien de LLPI, le Malawi a bénéficié d'un fonds MAIR d'un montant total de 200 000 USD; ▪ Un représentant du Malawi a participé à une réunion qui s'est tenue en avril 2017 à l'effet de préparer des plans de cours et de concevoir des programmes d'études dans le cadre du programme de formation 2017 de LLPI; ▪ Le Malawi est représenté à la réunion du conseil d'administration de LLPI; ▪ Une étude de préaisabilité pour la création d'une tannerie au Malawi a été effectuée et un rapport soumis; ▪ Atelier de renforcement des capacités sur la mise en pôles et l'incubation, à l'intention de certains participants représentant le gouvernement et le secteur privé; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration et du réseautage entre le gouvernement et les parties prenantes de la chaîne de valeur, qui n'existait pas avant l'intervention du LLPI/COMESA; ▪ le gouvernement a commencé à acheter des bottes de sécurité auprès d'entreprises locales; ▪ Création de l'Association de fabricants de chaussures en cuir, suite à la formation des PME; ▪ Les exportations de cuir et de produits du cuir du Malawi vers la région COMESA sont passées de 274 000 USD à 495 000 USD; ▪ Le montant des importations de cuir et de produits du cuir de la région COMESA au Malawi s'élève à 1,1 million USD; ▪ Création de l'Association des industries du cuir du Malawi (LIAM). |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|----------------|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le LLPI/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir et des produits du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir », au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie, qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement et du secteur privé du Malawi ont participé aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier de renforcement des capacités des points focaux tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont assisté au 11e Forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017. ▪ Le profil d'investissement du secteur du cuir du Malawi a été conçu en collaboration avec le CCI et soumis. | |
| Ouganda | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives; ▪ École de commerce de l'Université Makerere; ▪ Association des fabricants et exportateurs de chaussures et de produits du cuir; ▪ Centre commun de formation; ▪ Université de Kyambogo. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a mené une évaluation des centres de service/d'incubation pour l'industrie du cuir; ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie et mise en place avec la participation du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires; ▪ 20 PME ont été formées dans la fabrication de chaussures; ▪ Lancement d'un programme de renforcement des capacités avec l'École de commerce de l'Université Makerere; ▪ Les experts du LLPI/COMESA ont mené une enquête de référence pour évaluer l'effet des politiques d'exportation sur la performance de la chaîne de valeur du cuir, avec le soutien financier de la FAO; ▪ Début de la mise en œuvre du projet SITA-CCI; ▪ Début du processus d'acquisition de machines à l'effet de renforcer le pôle de PME de fabrication de chaussures d'une valeur de 25 000 USD avec l'appui de la TDB; ▪ Début du processus de passation de marché pour l'acquisition d'équipements et d'outils d'une valeur de 56 823 USD au titre du soutien financier de la BADEA, à l'appui du centre d'incubation des PME de Kampala, en Ouganda; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration et du réseautage entre le gouvernement et les acteurs de la chaîne de valeur, aboutissant à la création du Conseil pour le développement du cuir de l'Ouganda (ULDC), qui sera le fer de lance de la mise en œuvre de la Stratégie; ▪ Réduction, recyclage et réutilisation sur place des déchets de tannerie et d'abattoir, pour la production de gélatine par le secteur privé; ▪ Grâce à l'intervention du LLPI en faveur des PME, le gouvernement a mis à la disposition de l'association un bâtiment, à titre gracieux. Elle disposera ainsi de locaux, ce qui renforcera ses capacités administratives et en matière de développement des compétences; ▪ En collaboration avec le LLPI, l'Université Makerere a entamé des travaux relatifs à l'entrepreneuriat axés sur les PME; ▪ Les importations ougandaises de cuir et de produits du cuir provenant de la région COMESA sont passées de 7 656 000 USD à 10 675 000 USD; ▪ Les exportations de cuir et de produits du cuir de l'Ouganda sont passées de 6,9 millions USD à 7,2 millions USD. |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|---------|-----------------------------|--|---|
| Ouganda | | <ul style="list-style-type: none"> ○ La 9^e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir tenue à Harare; ○ Atelier régional de création de studios de design à l'intention des représentants des États membres, organisé à Addis-Abeba; ○ Atelier régional de création de studios de design à l'intention du secteur privé, organisé à Kigali, et ○ Ouverture du studio régional de design et atelier de formation en design créatif et technique à Mombasa, au Kenya ; ■ Des représentants du secteur privé ont été parrainés pour participer au cours de formation de formateurs pour assurer la conformité au règlement REACH parmi les fabricants de chaussures et les tanneurs du COMESA, tenu en Éthiopie en janvier 2017 ; ■ Des représentants des entreprises du cuir ont été parrainés pour assister au Salon africain du cuir, AALF 2017, 9^eme édition, organisé à Addis-Abeba, Éthiopie, en mars ; ■ Une ébauche de projet de financement a été élaborée et soumise à Bruxelles en mars 2017 à l'appui des PME ougandaises du secteur du cuir dans le cadre du programme <i>Switch Africa Green</i>, financé par l'UE ; Afrique orientale » est en cours avec la collaboration de la MUBS. ■ Un représentant de l'Université Makerere a participé à une réunion qui s'est tenue en avril 2017 à l'effet de préparer des plans de cours et de concevoir des programmes d'études dans le cadre du programme de formation 2017 de LLP1 ; ■ L'Ouganda a accueilli la 32^e réunion du Conseil d'administration du LLP1/COMESA à Hotel Africana, en juillet ; ■ Trois représentants de PME d'Ouganda ont participé, en tant que membre de l'équipe du LLP1/COMESA, au premier sommet du Commonwealth sur le commerce qui s'est tenu à New Delhi, en Inde ; ■ Le LLP1/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir » au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires de l'Ouganda ont participé aux activités suivantes: ■ Atelier de renforcement des capacités des points focaux tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala septembre à Kampala ; | <ul style="list-style-type: none"> ■ |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|--|---------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier régional sur la création, la fabrication et la capacité d'exportation des produits du cuir, tenu à Kampala du 22 au 23 septembre ▪ Formation des PME régionales à la création, la fabrication et l'exportation de produits du cuir, du 23 au 29 septembre à Kampala ; ▪ Des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur privé ont participé au 11^e forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017; ▪ Dans le cadre du processus de passation de marché pour l'acquisition d'équipements et d'outils, un nouvel appel d'offres est lancé au titre du soutien financier de la BADEA, à l'appui du centre d'incubation des PME de Kampala; ▪ Le LLPI travaille sur un projet de recherche intitulé « les répercussions de l'offre et la demande sur la restriction imposée aux exportations de peaux et cuirs et son incidence potentielle sur l'interdiction d'importer des chaussures de seconde main en Afrique orientale »; ▪ L'Ouganda est membre du Conseil d'administration du LLPI/COMESA; ▪ Le profil d'investissement du secteur du cuir de l'Ouganda a été conçu et soumis en collaboration avec le CCI; ▪ Un projet de recherche conjoint intitulé « la restriction imposée aux exportations de peaux et cuirs et son incidence potentielle sur l'interdiction d'importer des chaussures de seconde main en Afrique orientale » est en cours avec la collaboration de la MIUBS. | |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|--------|--|---|---|
| Rwanda | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce et de l'Industrie; ▪ Centre d'incubation de Masaka; ▪ Association des PME; ▪ <i>Rwanda Development Board</i> (Office de développement du Rwanda) -RDB | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a mené une évaluation des centres de service/d'incubation pour l'industrie du cuir; ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie et mise en place avec la participation du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires; ▪ 52 artisans ont été formés au centre d'incubation de Masaka et à Kigali (21 dans la fabrication de chaussures et 31 dans la gestion de pôles); ▪ Début du processus de passation de marché pour l'achat d'équipements et d'outils d'une valeur totale de 66 323 USD au titre de l'appui financier de la BADEA, pour le centre d'incubation des PME de Kigali, Rwanda; ▪ Un projet d'étude de faisabilité pour la création d'une usine de fabrication de chaussures a été élaboré; ▪ Une proposition de projet d'une éventuelle mobilisation de ressources pour le secteur du cuir a été élaborée et soumise; ▪ Réunion conjointe des experts du LLPI/COMESA, du MINICOM et des principales institutions publiques qui participent au développement du secteur du cuir, à l'effet de définir les tâches, les responsabilités et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des trois domaines d'intervention prioritaires de l'assistance technique du LLPI/COMESA au Rwanda; ▪ Début de l'élaboration du programme d'études des différents niveaux de programmes de formation en technologie du cuir; ▪ Le LLPI a commencé la facilitation et le financement de la conception et de l'achèvement des plans nécessaires à la construction d'une usine commune de traitement des effluents pour le parc industriel du cuir à Bugesera, au Rwanda; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier régional de création de studio de design à l'intention du secteur privé, organisé à Kigali; ○ Lancement du projet régional de création du studio de design et atelier de formation sur la conception technique et créative, à Mombasa, au Kenya ; ▪ Des représentants des secteurs public et privé ont été parrainés pour participer au cours de formation de formateurs pour assurer la conformité au règlement REACH parmi les fabricants de chaussures et les tanneurs, tenu en Éthiopie en janvier 2017; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration et du réseautage entre le gouvernement et les parties prenantes de la chaîne de valeur, qui n'existait pas avant l'intervention du LLPI/COMESA; ▪ Des liens stratégiques avec les exportateurs éthiopiens de cuir fini, les fabricants kenyans de tiges de chaussures de Kariokor et les PME rwandaises ont été facilités; ▪ La facilitation, par le LLPI, de l'accueil de divers groupes de parties prenantes venus explorer le marché éthiopien à leur demande a développé une intégration commerciale plus étroite entre les acteurs des deux pays; ▪ Une nouvelle tannerie a démarré ses opérations et produit du bleu humide. ▪ Les importations rwandaises de cuir et de produits du cuir provenant de la région COMESA sont passées de 6 000 000 USD à 6 500 000 USD; ▪ Les exportations de cuir et de peaux brutes du Rwanda vers la région COMESA sont passées de 3 660 000 USD à 4 329 000 USD. |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|---|---------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des représentants de PME du Rwanda ont participé au 1er sommet du Commonwealth sur le commerce, tenu à New Delhi, en Inde, comme membres de l'équipe du LLPI/COMESA; ▪ Le LLPI/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir », au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement et du secteur privé du Rwanda ont participé aux activités: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête auprès des PME rwandaises sur la situation actuelle des PME et les performances en matière de production; ▪ Atelier de renforcement des capacités des points focaux tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala; ▪ Atelier régional sur la conception, la fabrication et la préparation à l'exportation des produits du cuir, tenu à Kampala les 22 et 23 septembre; ▪ Formation des PME régionales en matière de conception, de fabrication et de préparation à l'exportation de produits du cuir, tenue du 23 au 29 septembre à Kampala ; ▪ Une réunion s'est tenue avec l'équipe technique de WDA dans le cadre de l'adaptation des programmes d'études professionnelles et des diplômes; ▪ Le projet CETP est en cours de finalisation et le document final sera soumis avant décembre 2017; ▪ Formation de 101 PME au centre d'incubation des entreprises de Masaka en matière de conception et de finition de chaussures et d'autres articles en cuir; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont participé au 11e forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 14 au 15 décembre 2017; ▪ Le processus de passation de marché pour l'acquisition d'équipements et d'outils, au titre de l'appui financier de la BADEA en faveur du centre d'incubation des PME du Rwanda, est en cours; ▪ Le Rwanda est membre du Conseil d'administration du LLPI/COMESA. | |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|---------------|--|---|--|
| Soudan | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère fédéral du commerce; ▪ Ministère fédéral de l'industrie; ▪ Ministère d'État chargé du développement des ressources humaines de Khartoum t; ▪ Ministère d'État chargé des investissements de Khartoum ▪ Centre de formation professionnelle de Kerari; ▪ Chambre de commerce et d'industrie de Khartoum (Filière cuir); ▪ Université de technologie de Khartoum; ▪ Centre national pour la technologie du cuir (NLIC) de Khartoum. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un programme d'études qui tient compte des besoins de l'industrie du cuir et des exigences fixées par le gouvernement a été conçu et mis en place; ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie et mise en place avec la participation du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires; ▪ 20 artisans ont été formés à la fabrication de chaussures par le LLPI; ▪ Début du processus d'acquisition de machines à l'effet de renforcer le pôle de PME de fabrication de chaussures d'une valeur totale de 25 000 USD avec l'appui de la TDB; ▪ Un représentant de PME a été financé pour participer à la foire commerciale internationale de Zambie, organisée Ndola ; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ La 9^e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir, tenue à Harare; ○ Atelier régional de création de studios de design à l'intention des représentants des États membres, organisé à Addis-Abeba; ○ Atelier régional de création de studios de design à l'intention du secteur privé, organisé à Kigali; et ○ Lancement du projet régional de studio de design et atelier de formation en design créatif et technique à Mombasa, au Kenya ; ▪ Le LLPI/COMESA a facilité la visite à l'Institut effectuée par S.E. Abdalla Hamad, ministre de l'investissement et de l'industrie de l'État de Khartoum au Soudan et son équipe, le 12 avril 2016. ▪ Plus de 20 participants de différentes institutions gouvernementales ont bénéficié d'une formation dans le cadre de l'atelier de formation sur la gestion des pôles et des incubateurs qui s'est tenu du 22 au 23 août 2017; ▪ Appui à la création du Secrétariat pour le développement des pôles; ▪ Le LLPI/COMESA et le Ministère du développement des ressources humaines ont signé un Médec dans la perspective d'une coopération dans les domaines de la formation, du transfert de technologie, conseil en matière d'incubation, de développement des PME et d'autres programmes dans le secteur du cuir; ▪ Appui à l'organisation de la foire commerciale du cuir de Khartoum; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration et du réseautage entre le gouvernement et les parties prenantes de la chaîne de valeur, qui n'existait pas avant l'intervention du LLPI/COMESA; ▪ Les restrictions imposées aux exportations de peaux brutes vers l'Afrique de l'ouest destinées à la consommation humaine sont actuellement en vigueur; elles auraient entraîné la réduction du prix des peaux brutes de bovins et leur disponibilité, réorientant ainsi 60% des peaux d'une valeur de 43 millions USD vers la chaîne de valeur du cuir; ▪ L'Université des sciences et technologies du Soudan a approuvé son partenariat avec l'Institut LLPI pour accélérer l'innovation, le renforcement des capacités et le soutien aux PME, afin de redynamiser le secteur du cuir; ▪ 20 participants ont été formés à la fabrication de chaussures, dont 10 bénéficieront bientôt d'une aide financière de l'État de Khartoum, tandis que les 10 autres se lancent dans la fabrication de chaussures à titre individuel après discussion directe avec le Gouverneur et les Ministres d'État de Khartoum; ▪ Le secteur public a convenu de créer un fonds pour soutenir l'amélioration de la production de cuirs et peaux brutes de qualité; ▪ Les importations soudanaises de cuir et de produits du cuir provenant de la région COMESA sont passées de 1,0 million USD à 1,4 million USD; ▪ Un projet est en cours d'élaboration dans le cadre du programme UE – OTC visant à aider certaines tanneries et PME du Soudan à se conformer au règlement REACH de l'UE. |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|---|---------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un exposé sur « Les scénarios mondiaux du secteur du cuir, la renaissance de l'Afrique, les perspectives des communautés sélectionnées/régionales, une réorientation stratégique de l'institut LLPI vers le secteur du cuir en Afrique » a été présenté à l'Université des sciences et technologies du Soudan (SUST); ▪ Le LLPI/COMESA a signé un Médac avec l'Université de Bahru pour servir les intérêts mutuels dans le cadre du transfert de technologie, de la formation et de la recherche; ▪ Signature d'un Médac avec l'Université des sciences et technologies du Soudan (SUST) en vue de la collaboration au développement du secteur du cuir du Soudan par l'enseignement, la recherche et la fourniture de services d'incubation aux artisans/PME qui exercent dans la fabrication de chaussures et des articles de maroquinerie; ▪ Des représentants du secteur privé ont été parrainés pour participer au cours de formation de formateurs pour assurer la conformité au règlement REACH parmi les fabricants de chaussures et les tanneurs du COMESA, tenu en Éthiopie en janvier 2017; ▪ Des représentants des entreprises du cuir et des produits du cuir des secteurs public et privé ont été parrainés pour assister au Salon africain du cuir (AALF 2017, 9e édition) organisé en mars 2017 à Addis-Abeba, Éthiopie; ▪ Un représentant des milieux universitaires soudanais a participé à une réunion qui s'est tenue en avril 2017 à l'effet de préparer des plans de cours et de concevoir des programmes d'études dans le cadre du programme de formation 2017 du LLPI; ▪ La conception de l'usine centrale de traitement des effluents (CTEP) financée par le LLPI/COMESA est en cours de finalisation; ▪ Participation à la mise en œuvre de la stratégie de la chaîne de valeur du cuir du Soudan; ▪ Facilitation en cours du processus de passage de marché pour l'achat d'équipements et d'outils, au titre du financement EU -MAIR pour le centre d'incubation des PME du Soudan (Université des sciences et technologies du Soudan et Kerari TVET); ▪ Grâce à LLPI/COMESA, un investisseur potentiel (Gruppo BioKimica d'Italie) a pu rencontrer et s'entretenir avec les responsables du Ministère de l'industrie et de l'investissement (MolI) de l'État de Khartoum, au Soudan, y compris avec le Ministre Eng. Abdalla Ahmed Ahmad; ▪ Des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur privé ont participé au 11e forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017. | |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|--------|---|--|---|
| Zambie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce et de l'Industrie; ▪ Agence zambienne de développement; ▪ Université Copperbelt; ▪ Pôle Pôle de PME de Kitwe; ▪ Association des industries du cuir de Zambie. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un pôle de PME a été créé dans le cadre de l'Université Copperbelt; ▪ Le LLPI travaille à la formation de pôles et au développement de produits pour les marchés nationaux et régionaux; ▪ Les experts du LLPI/COMESA ont mené une enquête de référence pour évaluer l'effet des politiques d'exportation sur la performance de la chaîne de valeur du cuir, avec le soutien financier de la FAO; ▪ Pour faciliter le développement des groupements de fabricants de chaussures en Zambie, un contrat a été signé entre le Ministère du commerce et de l'industrie du gouvernement de la Zambie et le LLPI/COMESA ; ▪ Début de l'acquisition de machines et d'outils pour le centre d'incubation de PME d'une valeur de 66 323 USD sous les auspices de la BADEA; ▪ Des représentants du gouvernement et du secteur privé ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ La 9^e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir tenue à Harare; ○ Atelier régional de création de studios de design à l'intention des représentants des États membres, organisé à Addis-Abeba; ○ Atelier régional de création de studios de design à l'intention du secteur privé, organisé à Kigali; ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie et mise en place avec la participation du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires; ▪ Deux représentants de PME ont été parrainés pour participer à la foire internationale du commerce de Zambie, qui s'est tenue à Ndola, Zambie; ▪ Grâce au soutien de LLPI, la Zambie a bénéficié d'un décaissement du fonds MAIR d'un montant de 200 000 USD. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une nouvelle association du secteur privé a été reconstituée et enregistrée à Kitwe; ▪ Grâce au LLPI et au CCI, ZamBeef a conclu un accord de certification de son cuir par CLRI India (pendant la tournée d'analyse comparative) qui offre désormais des opportunités de marché au plan mondial; ▪ L'association zambienne du cuir a été relancée; ▪ Les importations zambiennes de cuir et de produits du cuir provenant du COMESA sont passées de 1 819 000 USD à 2 753 000 USD; ▪ Les exportations zambiennes de cuir et de produits du cuir vers le COMESA ont augmenté, passant de 1 705 000 USD à 2 462 000 USD. |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|---|---------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Six PME ont été parrainés pour participer à la 53ème foire internationale du commerce de Zambie, qui s'est tenue du 28 juin au 4 juillet 2017, à Ndola, Zambie; ▪ Les PME ont été mises en relation avec les producteurs de cuir fini; ▪ Visite du groupement de PME du cuir de Chingola et Kitwe; ▪ Discussions avec certains départements ministériels sur l'aide apportée aux opérations des PME du cuir; ▪ Le National Technology Business Center, qui relève du Technology Business Development Fund (TBDF), une des institutions dotées du potentiel de soutenir les PME, est prêt à être mis en réseau; ▪ Le LLPI et KCM (Konkola Copper Mining) ont noué des relations de travail à la faveur de la visite des locaux du groupement, à travers un Médac visant à définir une stratégie d'intervention sur les PME; ▪ Une réunion s'est également tenue avec l'Université Copperbelt sur les services que l'université entend fournir aux PME, l'élaboration du programme d'études et la mise à disposition du personnel académique pour dispenser des cours sur la technologie du cuir; ▪ Une liste succincte des incitations à l'investissement de la Zambie a été établie et transmise à l'investisseur chinois intéressé; ▪ Des activités de collaboration sur le lien entre l'investissement et les intrants sont menées entre les fabricants zambiens de produits du cuir et les producteurs zimbabwéens de cuir fini, en vue d'une relation à long terme pour un lien à long terme; ▪ Un programme de formation professionnelle a été développé et validé ; ▪ Le LLPI/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir et des produits du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir », au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur privé de la Zambie ont participé; ▪ Atelier de renforcement des capacités des points focaux tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala; ▪ Des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur privé ont participé au 11e forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017. | |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|----------|--|---|---|
| Zimbabwe | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institut du cuir du Zimbabwe; ▪ Conseil zimbabwéen de développement du secteur du cuir; ▪ Ministère de l'Industrie et du Commerce. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a mené une évaluation des centres de service/d'incubation pour l'industrie du cuir; ▪ Au total, 45 représentants des PME ont été formés à la fabrication de chaussures; ▪ Des experts du LLPI/COMESA ont mené une enquête de référence pour évaluer l'effet des politiques d'exportation sur la performance de la chaîne de valeur du cuir, avec le soutien financier de la FAO; ▪ Un Conseil de développement du cuir a été mis en place et regroupe les secteurs public et privé, ainsi que les milieux universitaires, conformément au document de stratégie; ▪ Appui aux capacités et à la logistique des PME; ▪ Le LLPI a continué de valoriser le commerce du cuir en travaillant en étroite collaboration avec ZIMTRADE; ▪ Signature d'un Médac avec NUST-Zimbabwe pour soutenir le développement du secteur du cuir; ▪ Des PME sélectionnées dans la région ont été exposées sur le marché du Zimbabwe. Les résultats enregistrés étaient encourageants en ce qui concerne le marché des chaussures en cuir qui offrait entre 30 USD et 80 USD par paire de plus que les marchés d'Europe et d'Asie; ▪ Financement de la participation des secteurs privé et public aux activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ La 9^e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir tenue à Harare; ○ Les ateliers régionaux de mise en place de studios de design, organisés Addis-Abeba et à Kigali; et ○ Lancement du projet régional de studio de design et atelier de formation en design créatif et technique à Mombasa, au Kenya. ▪ L'Institut a facilité la visite de LLPI/COMESA, par une délégation d'experts/fonctionnaires zimbabwéens le 6 avril 2016; ▪ Des représentants des entreprises du cuir ont été partiellement parrainés pour assister au Salon africain du cuir, AALF 2017, 9^e édition, organisée à Addis-Abeba, Éthiopie, en mars 2017; ▪ Facilitation de la visite de groupe et d'analyse comparative en Éthiopie; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Conseil zimbabwéen de développement du secteur du cuir a été créé et sera le fer de lance de la mise en œuvre de la stratégie en partenariat avec le gouvernement; ▪ L'appui du LLPI à la formation des PME en partenariat avec l'Institut du cuir du Zimbabwe a produit des résultats très positifs. Le groupement formel des PME de Bulawayo évolue vers l'autosuffisance grâce à la gestion d'un fonds généré et administré par le groupe; ▪ La gouvernance de l'Institut du cuir du Zimbabwe, renforcée grâce au ministère de l'Industrie et du Commerce, appuie les efforts des PME; ▪ Les Zimbabweens locaux vont bientôt acquérir une tannerie pour commencer le traitement du cuir dans l'optique de l'indigénisation du secteur; ▪ Les exportations de cuir et de produits du cuir du Zimbabwe vers la région COMESA sont passées de 661 000 USD à 1 384 000 USD; ▪ Les importations zimbabwéennes de cuir et de produits du cuir de la région COMESA sont passées de 1 544 000 USD à 2 250 000 USD. |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|-----------------------------|---|---------------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le LLPI/COMESA met actuellement en œuvre le projet de plaque tournante de l'Afrique orientale intitulé « Formation en matière de conception structurée, à l'intention des PME régionales du secteur du cuir pour la conception, la fabrication et la commercialisation des produits du cuir », au Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie qui couvrira la période de juin 2017 à mai 2018. Dans le cadre de ce projet, des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur privé du Zimbabwe ont participé à l'activité suivante: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de renforcement des capacités des points focaux tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Kampala, en Ouganda; ▪ En collaboration avec l'Université nationale des sciences et technologies (NUST), le LLPI travaille sur un projet de recherche intitulé « Les produits du cuir et leurs accessoires - Création d'un centre d'incubation d'entreprises à l'Université nationale des sciences et technologies »; ▪ Facilitation des relations de commerce et d'investissement entre les tanneurs du Zimbabwe et les PME du cuir de Zambie; ▪ Des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur privé ont participé au 11e forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017. | |

Tableau 34: Diverses activités menées dans le cadre du développement du secteur du cuir dans les États non-membres du LLPI/COMESA

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|------|--|---|--|
| RDC | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère des Petites et Moyennes Entreprises; ▪ L'Office de promotion des petites et moyennes entreprises et la classe moyenne; ▪ Ministère des Affaires étrangères; ▪ Services du Premier ministre; ▪ Ministère des PME; ▪ UE; ▪ MPME. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Services de conseil offerts pour faciliter la conception de la Stratégie de la chaîne de valeur du cuir, l'étude de faisabilité de la création d'installations d'incubation pour les PME et la formation en matière de développement et de gestion des groupements ; ▪ Élaboration du programme d'études pour les niveau artisanal et diplômant ; ▪ Une stratégie de la chaîne de valeur du cuir a été définie avec la participation du gouvernement, du secteur privé et des milieux universitaires; ▪ La stratégie a été validée et mise en place; ▪ Une étude de faisabilité pour le projet de centre d'incubation de fabricants de chaussures à Kinshasa, RDC a été réalisée et validée; ▪ Un plan d'activités qui servira de guide pour les opérations du centre d'incubation des PME de cuir, a été élaboré; ▪ Le LLPI/COMESA a participé au processus de passation de marché pour l'achat d'équipements et d'outils pour le centre d'incubation; ▪ Formation en matière de renforcement des capacités sur les cadres de mise en pôles, ainsi que la conception et la mise en œuvre de l'incubation d'entreprises, 10 - 17 septembre 2017 ; ▪ Des représentants des entreprises du cuir ont assisté au Salon africain du cuir, AALF 2017, 9e édition, organisé en mars 2017 à Addis-Abeba, Éthiopie ; ▪ Des représentants du gouvernement ont assisté au 11e1 Forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 14 au 15 décembre 2017 ; ▪ Médac signé avec l'OPEP à titre d'accord-cadre pour les activités de coopération ; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration et du réseautage entre le gouvernement et les acteurs de la chaîne de valeur, qui n'existaient pas avant l'intervention du LLPI/COMESA ▪ Valeur ajoutée accrue; ▪ Amélioration de la qualité et de la productivité; et ▪ Accès accru au marché |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|-----------|--|---|---|
| Swaziland | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce et de l'Industrie; ▪ Office de l'investissement du Swaziland; ▪ Office des normes du Swaziland; ▪ Services correctionnels du Swaziland; ▪ Ministère de l'agriculture et PME; ▪ Pôles de PME; ▪ Abattoirs; ▪ <i>Wildlife Association</i>; ▪ <i>Sweet Micro Finance</i>. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Services de conseil offerts pour faciliter la conception de la Stratégie de la chaîne de valeur du cuir, l'étude de faisabilité de la création d'installations d'incubation pour les PME et la formation en matière de développement et de gestion des pôles; ▪ Élaboration du programme d'études pour les niveau artisanal et diplômant ; ▪ Atelier de développement des pôles et de formation en matière de transformation ; ▪ Des représentants des secteurs public et privé, ainsi que des milieux universitaires ont été parrainés pour participer aux activités suivantes: ▪ La 9e réunion régionale de l'équipe centrale du secteur du cuir (RLSCT) tenue à Harare, au Zimbabwe; ▪ La réunion consultative des parties prenantes tenue en Éthiopie; ▪ L'ouverture du studio de conception régional et l'atelier de formation organisés à Mombasa, au Kenya. ▪ Des représentants du gouvernement ont participé, en tant que membre de l'équipe du LLPI/COMESA, au 1er sommet du Commonwealth sur le commerce qui s'est tenu à New Delhi, Inde; ▪ Des représentants du gouvernement participeront au 11e Forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration et du réseautage entre le gouvernement et les acteurs de la chaîne de valeur, qui n'existaient pas avant l'intervention du LLPI/COMESA. ▪ Sensibilisation accrue à l'importance du secteur du cuir ▪ Valeur ajoutée accrue; ▪ Amélioration de la qualité et de la productivité; et ▪ Accès accru au marché |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|----------|--|--|---|
| Djibouti | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère en charge du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation ▪ Association de PME | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe d'experts de l'Institut du Cuir du COMESA, dirigée par le Directeur exécutif de l'Institut, a effectué une mission à Djibouti du 18 au 23 décembre 2016 ; ▪ Différentes PME ont été visitées et des entretiens organisés avec des membres de l'Association des PME visant les objectifs spécifiques suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ La conception de stratégies de diversification du secteur industriel de Djibouti; ○ La réalisation d'une étude de faisabilité de l'appui au développement des pôles de PME; ○ L'évaluation de la faisabilité de la création d'une tannerie ○ La sensibilisation des décideurs et des parties prenantes djiboutiens à l'évolution du secteur du cuir dans les autres pays du COMESA ○ Le LLPI/COMESA a participé à la 4e édition de la Journée de l'Innovation artisanale de Djibouti, organisée le 5 janvier 2017 par le Ministère du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation, qui a enregistré plus de 200 participants dont un grand nombre d'artisans. ○ Le LLPI/COMESA a partagé l'expérience des PME et des artisans de la région avec les participants, en distribuant des brochures et des imprimés, et en exposant des produits en cuir fabriqués par les artisans et des banderoles présentant des images de produits en cuir de différents pays ○ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a organisé un cours de formation sur la fabrication de chaussures et de produits de maroquinerie de base, du 13 au 20 août 2017, à l'intention de 23 PME au total, provenant de tout le pays ○ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a dispensé un cours de formation sur le renforcement des capacités en matière de tannage artisanal, du 18 au 22 septembre 2017, à l'intention de 25 PME, au total, provenant de tout le pays. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue à l'importance du secteur du cuir ▪ Valeur ajoutée accrue; ▪ Amélioration de la qualité et de la productivité; et ▪ Accès accru au marché |

| Pays | Institutions de coopération | Activités et résultats | Effets enregistrés et escomptés |
|-------------------|--|---|---|
| Madagascar | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce et de la Consommation ▪ Ministère de l'Industrie et du Développement du secteur privé ▪ Ministre auprès de la Présidence chargé de l'Agriculture et de l'Élevage ▪ Ministère de la Culture, de la Promotion de l'artisanat et de la Sauvegarde du patrimoine ▪ Centre national de l'artisanat Malagasy | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Après avoir visité les groupements de PME du secteur du cuir et discuté avec les responsables gouvernementaux concernés, à la faveur du Sommet du COMESA, le Directeur exécutif du LLPI/COMESA a engagé l'initiative visant à établir des liens et des relations de coopération entre le LLPI/COMESA et le pôle C.A.A, ainsi que d'autres acteurs du secteur du cuir de Madagascar ; ▪ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a effectué une mission à Madagascar du 26 mars au 1er avril 2017, à l'effet de réaliser une enquête de référence afin de recueillir des informations qui serviront à la formulation de projets qui soutiendront et renforceront la chaîne de valeur du cuir de Madagascar, en vue d'une valeur ajoutée accrue, d'une meilleure productivité, de l'amélioration de la qualité et d'un accès accru au marché; ▪ En s'inspirant des réunions consultatives tenues avec des hauts fonctionnaires des différents ministères, des acteurs du secteur privé, des institutions de formation, ainsi que des visites effectuées dans différentes entreprises de la chaîne de valeur du cuir, l'équipe d'experts a préparé et soumis un rapport complet sur l'analyse situationnelle du secteur du cuir et les interventions possibles; ▪ Le rapport a relevé 6 contraintes majeures responsables de la faible performance des entreprises du secteur du cuir de Madagascar et a proposé 6 objectifs spécifiques assortis des résultats attendus correspondant, ainsi que 14 activités clés. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la collaboration et du réseautage entre le gouvernement et les acteurs de la chaîne de valeur; ▪ Analyse comparative du secteur du cuir de Madagascar et de certains autres pays du COMESA; ▪ Sensibilisation accrue des décideurs et des parties prenantes de Madagascar à l'évolution du secteur du cuir dans les autres pays du COMESA. ▪ Valeur ajoutée accrue; ▪ Amélioration de la qualité et de la productivité; et ▪ Accès accru au marché |
| Maurice | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Protection des consommateurs ▪ Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises (SMEDA) ▪ Ministère du Commerce, des Entreprises et des Coopératives ▪ Institut mauricien de formation et de développement ▪ Luxor Tannery | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe d'experts du LLPI/COMESA a effectué une mission à Maurice du 1er au 7 octobre 2017, à l'effet de réaliser une analyse situationnelle du secteur du cuir ; ▪ Un rapport d'orientation qui identifie et analyse les problèmes du secteur du cuir dans la chaîne de valeur, propose de possibles interventions et leurs résultats escomptés, ainsi que les activités clés, a été préparé et soumis au Ministère concerné (Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Protection des consommateurs) ; ▪ Des représentants du gouvernement ont participé au 11e forum consultatif du LLPI/COMESA organisé à Livingstone, Zambie, du 12 au 15 décembre 2017. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur ajoutée accrue; ▪ Amélioration de la qualité et de la productivité; et ▪ Accès accru au marché |
| Nigeria | Ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et des Investissements | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'institut ALLPI a participé substantiellement à l'élaboration de la politique nationale du cuir et des produits du cuir du Nigeria, validée le 23 janvier 2018. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'harmonisation de la politique sectorielle du cuir et des produits du cuir contribuera au développement de l'industrie et favorisera l'éclosion de son énorme potentiel en matière de recettes en devises et de création d'emplois et de richesses au niveau national. |

14.7 La Cour de justice du COMESA

| Activité | 2016 | 2017 |
|---|---|---|
| <p>Audiences</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une augmentation soutenue des affaires présentées à la Cour a été enregistrée <input type="checkbox"/> Pour la première fois depuis la création de la Cour, plusieurs dossiers d'arbitrage ont été déposés | <p>5 audiences tenues</p> | <p>13 audiences tenues</p> |
| <p>Séminaires de diffusion et de promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ils ont été menés en collaboration avec les ministères de Coordination respectifs et l'Unité Communication institutionnelle au Secrétariat du COMESA | <p>En juin, la Cour a tenu un séminaire de diffusion et de promotion à Madagascar</p> | <p>La Cour a mené 3 séminaires de diffusion et de promotion au Soudan, en Zambie et aux Seychelles, respectivement en février, avril et juillet</p> |
| <p>Renforcement des capacités/ Conférences</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 3 sessions de renforcement des capacités à l'intention des Juges sur le droit commercial et l'intégration régionale organisées par le Centre de droit commercial (Tralac) <input type="checkbox"/> Participation à la conférence annuelle du Tralac <input type="checkbox"/> Participation à la Conférence diplomatique sur la concurrence et le commerce organisée par la Commission de la concurrence du COMESA <input type="checkbox"/> Participation à l'atelier de renforcement des capacités sur les règles de concurrence et de protection des consommateurs au sein de la région COMESA et de la Communauté est-africaine organisée par l'Autorité de concurrence du Kenya <input type="checkbox"/> Participation à la conférence sur les dialogues judiciaires organisée par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participation à la conférence annuelle du Tralac où la CJC a fait une présentation sur le règlement des différends dans la région COMESA <input type="checkbox"/> Formation sur l'arbitrage organisée par le Chartered Institute of Arbitrators, la Branche du Kenya <input type="checkbox"/> Conférence sur le dialogue judiciaire organisée par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples <input type="checkbox"/> Participation à la conférence annuelle de Strathmore University Law School Kenya sur le règlement des conflits dans le cadre de la ZLET |

| | | |
|------------------------------------|--|---|
| <p>Renforcement institutionnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nomination du Juge président <input type="checkbox"/> Nomination du nouveau Juge de la Chambre de de première instance <input type="checkbox"/> Les postes de greffier adjoint et d'auditeur interne ont été pourvus <input type="checkbox"/> Adoption du nouveau règlement de la Cour (2016) <input type="checkbox"/> Annonce d'appel à candidatures pour le poste d'informaticien | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Poste du Commis de la Cour ré-ouvert <input type="checkbox"/> Entrevues pour le poste d'informaticien menées <input type="checkbox"/> Postes vacants de la Catégorie Services généraux annoncés <input type="checkbox"/> Révision du Règlement d'arbitrage (2003) amorcée |
|------------------------------------|--|---|

Fédération des
associations nationales
des femmes entrepreneurs
du COMESA – **FEMCOM**

14.8 Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du COMESA – FEMCOM

La FEMCOM est une institution du COMESA créée en 1993 à Harare, au Zimbabwe, au cours d'un sommet des Chefs d'État et de gouvernement du COMESA. Son mandat est inscrit à l'article 155 du Traité de l'organisation. Elle met en œuvre son Plan stratégique 2016-2020 axé sur le renforcement de sa capacité institutionnelle et financière, les programmes de développement, l'accès au crédit et au capital et le plaidoyer, la sensibilisation auprès du public et la revalorisation de son image de marque.

En 2016, le Secrétariat de la FEMCOM a concentré ses efforts sur la mobilisation des ressources financières et techniques pour la construction d'un siège ultramoderne à Lilongwe. Une entreprise de construction chinoise, le groupe CGCOS, laquelle a construit le Complexe de l'Union africaine à Addis-Abeba a manifesté un intérêt à établir un partenariat avec la FEMCOM en ce qui concerne l'accès à certaines ressources de la Chine pour la construction de son siège. En collaboration avec le Secrétariat du COMESA, la FEMCOM a mis au point une note de réflexion sur son projet de siège et les deux ont obtenu une liste des exigences du gouvernement du Malawi avant et pendant la construction de l'immeuble. Des discussions de haut niveau entre la FEMCOM et le Secrétariat du COMESA d'une part et le groupe CGCOS d'autre part ont eu lieu le 23 mars 2017 à Addis-Abeba.

i. *Entreprises détenues par des femmes*

Afin de s'assurer que la région a des entreprises appartenant à des femmes qui sont viables et robustes et contribuant au développement économique, la FEMCOM s'est concentrée sur le renforcement des entreprises de cette catégorie. S'appuyant sur le succès du projet Pôle Manioc/Textiles/Habillement, l'Antenne de l'Ouganda a organisé une exposition pour ses membres et travaille actuellement à mettre en place un incubateur d'entreprises. En outre, la FEMCOM a appuyé l'Antenne de la Zambie dans l'élaboration d'un projet Pôle Manioc, lequel produira de l'amidon pour le marché.

Conformément à l'approche programme du COMESA, différentes Antennes FEMCOM ont bénéficié directement des programmes du COMESA, y compris les MPME et les projets du MAIR du COMESA.

ii. *Renforcement des capacités institutionnelles des Antennes FEMCOM*

La FEMCOM continue de faire des démarches auprès des gouvernements membres du COMESA en vue d'appuyer et renforcer les Antennes nationales FEMCOM en leur octroyant des locaux à usage de bureaux et des terrains pour la construction de leurs propres bureaux. Le gouvernement du Soudan a déjà fourni un terrain pour la construction des bureaux de son Antenne FEMCOM. L'Ouganda a donné à son Antenne FEMCOM un hectare de terrain pour le développement d'un incubateur d'entreprises. Le Secrétariat a encouragé et soutenu le développement d'initiatives conjointes entre les Antennes FEMCOM. À cette fin, l'Association nationale des femmes entrepreneurs au Malawi (NABW) et l'association Entreprendre au féminin océan Indien Madagascar (EFOI) ont conjointement mobilisé des fonds auprès de FK Norway pour l'élaboration d'une proposition susceptible d'attirer un financement bancaire sur le renforcement des capacités des Antennes FEMCOM. Le manque d'accès au crédit a entravé l'expansion des activités d'un bon nombre d'entreprises appartenant à des femmes. Le Secrétariat de la FEMCOM a soutenu la tenue de réunions consultatives des membres des Antennes FEMCOM au Malawi sur la mise en place d'un instrument de microfinancement calqué sur le programme Initiative en faveur de l'autonomisation des femmes (WISE) au Burundi soutenu par la Banque de la ZEP et dont le succès a abouti à la création d'une banque appartenant à des femmes.

Des formations des femmes entrepreneurs ont été menées au Malawi en vue de la mise en place de coopératives d'investissement des femmes, lesquelles deviendront la Banque d'investissement des femmes dans les deux prochaines années.

iii. *Pépinières d'entreprises pour les femmes entrepreneurs africaines et le Projet de Plateforme de réseautage « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » -50MFAP*

La FEMCOM a achevé la conception de la composante COMESA de la pépinière d'entreprises visant à soutenir les femmes entrepreneurs africaines (BIAWE) dont l'objectif principal est d'établir et mettre à niveau un réseau de pépinières d'entreprises dans la région COMESA, lesquelles contribueront à une meilleure survie/croissance des entreprises appartenant à des femmes. Le Projet BIAWE mettra en place 4 pépinières d'entreprises au Burundi, au Kenya, au Soudan et au Swaziland et établira également un système de garantie de crédit pour les entreprises appartenant à des femmes. Le projet est axé sur la formation pratique, l'évaluation de suivi, l'appui aux entreprises et le système de garantie de crédit en vue d'aider les femmes à accéder au crédit pour financer leurs entreprises, lesquelles porteront essentiellement sur les services d'incubation d'entreprises, y compris le mentorat dans les domaines de l'artisanat, l'agro-alimentaire et les TIC.

Le Secrétaire général du COMESA et le Secrétaire exécutif du NEPAD ont signé un accord pour la mise en œuvre du projet BIAWE. Par la suite, la FEMCOM a facilité la signature d'un accord de subvention par le COMESA avec les 4 centres d'incubation et la mise en œuvre des activités a commencé.

Conformément à l'approche programme du COMESA, la FEMCOM collabore avec la Division Genre au Secrétariat du COMESA dans la mise en œuvre du Projet 50MFAP. Ce dernier vise à cibler 50 millions de femmes entrepreneurs dans les pays membres du COMESA, de l'EAC et de la CEDEAO et contribuera à l'autonomisation économique des femmes dans l'ensemble de l'Afrique par l'établissement d'une plateforme de mise en réseau pour avoir accès à l'information et aux services financiers. En outre, le projet vise à améliorer la capacité des femmes entrepreneurs à créer des relations d'affaires et à avoir accès aux services financiers et non financiers pour la croissance des entreprises. La mise en œuvre du projet a commencé en 2017.

iv. *Mobilisation de ressources pour le développement du siège FEMCOM*

Au cours de la période considérée, le Secrétariat de la FEMCOM, par l'entremise du Secrétaire général du COMESA et de sa Directrice générale, s'est focalisé sur la mobilisation de ressources techniques et financières pour la construction de son siège ultra-moderne à Lilongwe. À la suite de manifestation d'intérêt d'une entreprise de construction chinoise, le Groupe CGCOS, lequel a construit le Complexe de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie, concernant un partenariat avec la FEMCOM en matière d'accès à certaines ressources de la Chine pour la construction du siège, le Secrétariat a mis au point une note de réflexion sur ledit siège.

Les Secrétariats de la FEMCOM et du COMESA ont obtenu une liste des exigences du gouvernement du Malawi, par l'intermédiaire de son Commissaire des Terres, auxquelles ils doivent satisfaire avant et pendant la construction de l'immeuble. Des mesures sont déjà engagées pour s'acquitter des obligations envers le gouvernement du Malawi.

Le Secrétariat de la FEMCOM a tenu des discussions de haut niveau avec l'Ambassade de Chine portant sur la mobilisation de fonds pour la construction du siège. En outre, un document de réflexion a été élaboré et soumis à l'Arabie saoudite pour examen. Le Secrétariat du COMESA a organisé une mission de haut niveau en Arabie saoudite dirigée par le Secrétaire général du COMESA.

v. *Partenariats stratégiques*

La FEMCOM continue d'identifier et d'établir des partenariats stratégiques pour appuyer les femmes entrepreneurs dans la région COMESA. Des démarches ont été menées auprès des femmes entrepreneurs chinoises et la FEMCOM est en cours d'officialisation de ce partenariat par la signature d'un mémorandum d'accord (Médac). D'autres partenaires éventuels sont *Christian Aid*, Pays-Bas, Norvège, GTZ, le système des Nations unies et *International and Business Women's Club*.

14.9 Compagnie de réassurance de la ZEP –ZEP-Re

La ZEP-Re est une institution du COMESA créée suite à un accord signé par les chefs d'État et de gouvernement le 23 novembre 1990 à Mbabane (Swaziland). Les pays signataires de l'Accord établissant la ZEP-Re sont les suivants: Angola, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, RDC, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.

La ZEP-Re, dont le siège est à Nairobi, au Kenya, a été officiellement lancée le 1^{er} septembre 1992 et a commencé ses activités de réassurance le 1^{er} janvier 1993. La Compagnie gère trois centres régionaux, à savoir, le Centre Afrique australe basé à Harare, au Zimbabwe, le Centre Afrique orientale et centrale basé à Nairobi, au Kenya et le Centre Afrique de l'Ouest basé à Abidjan, en Côte-d'Ivoire. En outre, la Compagnie dispose de cinq bureaux nationaux situés à Addis-Abeba, en Éthiopie; à Douala, au Cameroun; à Lusaka, en Zambie; à Kampala, en Ouganda; et à Khartoum, au Soudan (servant aussi de guichet *Retakaful* pour les affaires liées à la sharia).

La ZEP-Re a pour mandat de promouvoir et de développer le secteur de l'assurance dans la région grâce aux activités de réassurance. Les principaux objectifs de la Compagnie sont les suivants: favoriser le développement du secteur de l'assurance et de la réassurance dans la sous-région COMESA; promouvoir la croissance des capacités de souscription et de rétention aux niveaux national, sous-régional et régional; et soutenir le développement économique sous-régional.

Le ZEP-Re dispose actuellement de 37 actionnaires comprenant 6 États, 12 compagnies d'assurance et de réassurance publiques, 16 entreprises privées, 2 institutions du COMESA (le Secrétariat du COMESA et la Banque de la ZEP) et 2 institutions de financement du développement.

a. Vision et orientation stratégique

La ZEP-Re a pour vision de devenir un leader de la réassurance en Afrique, d'envergure mondiale. En vue d'atteindre cet objectif, la Compagnie s'est concentrée sur des objectifs opérationnels stratégiques clés dans le cadre de son plan stratégique actuel, y compris l'identification, l'élaboration et le maintien d'un modèle de croissance des affaires durable, lequel met l'accent sur la rentabilité; la croissance de la valeur pour les actionnaires; les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion des risques; et l'amélioration de l'image et de la marque de la Compagnie. L'objectif à long terme est de faire de la ZEP-Re une compagnie de réassurance de référence et l'un des plus grands assureurs sur le continent africain.

b. Performance

Pour l'année 2017, la ZEP-Re envisage de souscrire 150 millions USD en primes, par rapport à 128 millions USD souscrits en 2016. Le mouvement entre 2016 et 2017 représente une croissance de 18% dans les affaires, un revirement positif par rapport aux résultats de 2016 qui avaient été inférieurs aux attentes.

En 2017, la Compagnie envisage de réaliser un bénéfice technique de 14 millions USD par rapport aux 12 millions USD enregistrés en 2016, tandis que le bénéfice total prévu en 2017 devrait être de l'ordre de 23 millions USD, par rapport à 19 millions USD en 2016.

Tableau 35: Mouvement dans les domaines clés de performance pour la période 2015-2017

| | 2017 (estimations) | 2016 | 2015 |
|-------------------------|--------------------|-------------|-------------|
| Primes brutes | 150 000 000 | 128 698 286 | 138 755 947 |
| Primes nettes | 118 900 000 | 105 097 261 | 116 235 351 |
| Sinistres nets encourus | 58 784 912 | 62 574 237 | 59 786 689 |
| Bénéfice technique | 14 025 680 | 12 006 939 | 8 952 610 |
| Total des actifs | 361 500 300 | 329 985 009 | 310 496 459 |
| Fonds d'actionnaires | 225 779 000 | 199 930 967 | 169 683 104 |
| Bénéfice net | 22 741 316 | 19 297 040 | 19 960 945 |
| Ratio combiné | 87,7% | 89,9% | 91, % |

c. Couverture géographique de la Compagnie

La région COMESA reste le principal marché de la ZEP-Re. Le tableau ci-dessous montre qu'au 31 décembre 2016, ce marché constitue 72,8% des primes acquises par la Compagnie.

Tableau 36: Primes acquises

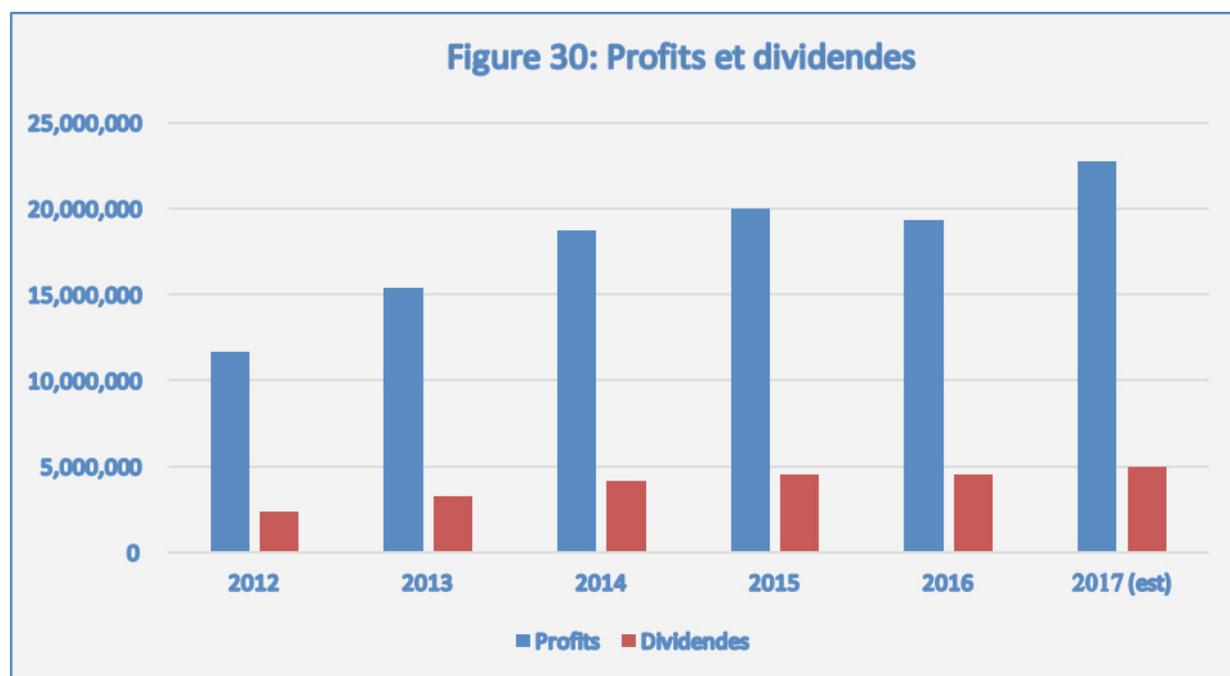
| Région | 2017 | | 2016 | |
|----------------------|--------------------|----|--------------------|----|
| | Primes brutes | % | Primes brutes | % |
| | USD | | USD | |
| COMESA | 112 500 000 | 75 | 93 755 509 | 73 |
| Non-COMESA (Afrique) | 16 500 000 | 11 | 15 803 544 | 12 |
| Autres régions | 21 000 000 | 14 | 19 139 233 | 15 |
| Total | 150 000 000 | | 128 698 286 | |

d. Répartition des opérations

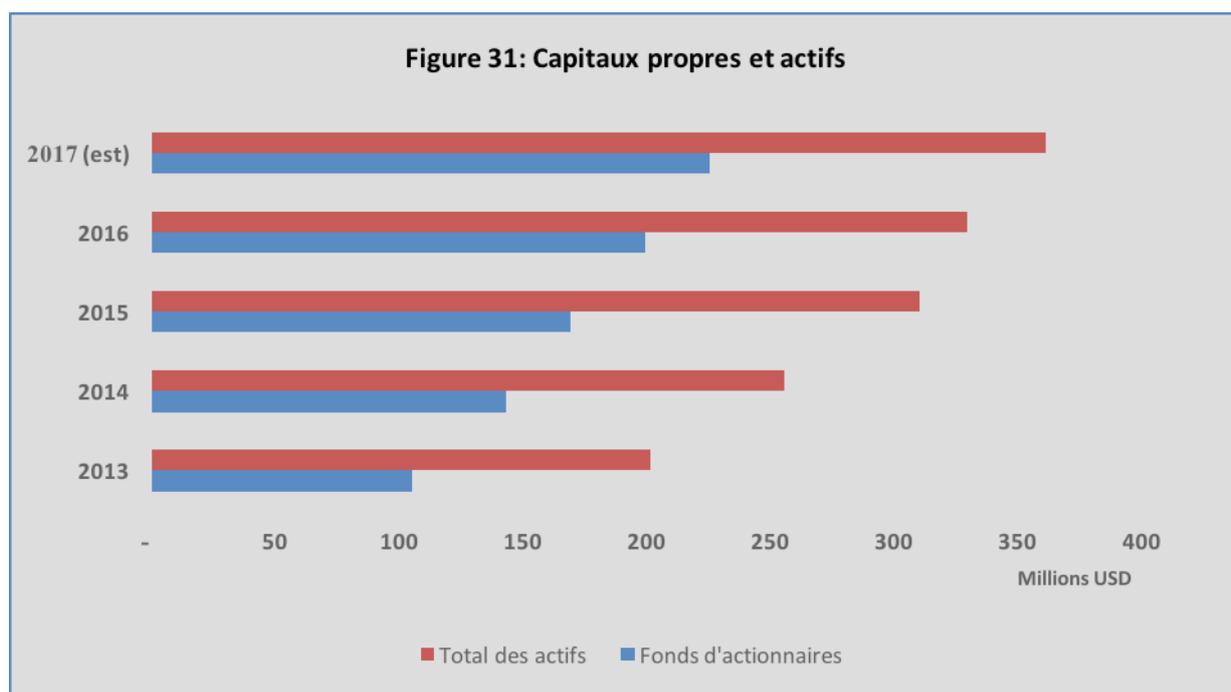
La répartition des opérations de la ZEP-Re en 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous. Les biens immeubles constituent la plus grande catégorie des primes souscrites, suivie par la catégorie accidents et risques divers, assurance maladie et assurance vie. Ces catégories constituent 85% des primes souscrites par la Compagnie en 2017.

e. Profits et dividendes

La hausse du volume des affaires et de la rentabilité de la ZEP-Re se traduit par un rendement attrayant aux actionnaires, une croissance des capitaux propres et une augmentation de son actif. Les tableaux ci-dessous montrent les dividendes versés au titre du résultat et l'évolution des capitaux propres et de l'actif de la Compagnie au cours des 5 dernières années et les prévisions pour 2017.



f. *Actif et fonds d'actionnaires*



g. *Notation*

Notation décernée par AM Best

En 2017, la ZEP-Re a maintenu sa cote de solidité financière au niveau «**B + +**» et une cote de crédit émetteur «bbb». Cette bonne note est principalement imputable à la capitalisation ajustée en fonction du risque, la rentabilité des souscriptions soutenue et une meilleure compétitivité régionale. En outre, l'évolution positive en ce qui concerne les moyens de gestion des risques dont dispose la Compagnie et la flexibilité financière fournie par des actionnaires ont été un important facteur contributif.

Cette notation place la Compagnie parmi un groupe restreint d'entreprises en Afrique ayant des cotes de première qualité au niveau international.

Notation décernée par GCR

La Compagnie a également maintenu sa cote indiquant sa capacité de règlement de sinistres au niveau AA+ décernée par l'agence Global Credit Rating (GCR) de l'Afrique du sud.

h. *Perspectives d'avenir*

Axe stratégique

L'année dernière, la Compagnie a commencé la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie à long terme visant à assurer que la ZEP-Re devienne un leader parmi les prestataires des services de réassurance sur le continent africain. En vue d'atteindre cet objectif, la Compagnie s'est fixé un objectif ambitieux de devenir une entreprise à 1 milliard USD de primes en 2026. Elle entend atteindre cet objectif au moyen de leadership en affaires sur ses marchés et l'expansion vers de nouvelles frontières en vue de consolider des bases solides.

Consolidation et croissance des activités

Le but principal de la ZEP-Re est de consolider sa position sur les principaux marchés traditionnels et se diversifier dans des marchés de croissance non traditionnels qui offrent une bonne rentabilité. Cette stratégie est mise en

œuvre dans trois centres clés situés à Abidjan (desservant la branche commerciale de l'Afrique occidentale), Harare (desservant la branche commerciale de l'Afrique australe) et Nairobi (desservant la branche commerciale de l'Afrique orientale et centrale et la branche internationale).

□ *Bureaux de pays*

La Compagnie continue d'apporter ses services plus près de la région par la création d'autres présences physiques dans plusieurs États membres du COMESA. Cette activité sera effectuée en fonction des besoins et lorsque les ressources le permettent. En 2017, elle a établi des bureaux en Éthiopie et en Ouganda et a l'intention d'ouvrir des bureaux en RDC et en Tanzanie en 2018.

i. Appui et participation des États membres

La Compagnie entend également poursuivre sa stratégie d'impliquer dans ses activités les États membres du COMESA participants et non-participants. Elle reconnaît que la bonne volonté et la participation active des États membres de la région ont joué un rôle crucial dans la réalisation de ses objectifs.

□ *Adhésion*

- La République fédérale démocratique d'Éthiopie a adhéré à l'Accord instituant la Compagnie en février 2016.
- La République démocratique du Congo a adhéré à l'Accord instituant la Compagnie en juin 2017.
- La Compagnie poursuit à présent l'adhésion des Seychelles et de la Tunisie.

□ *Accords de siège*

- La République fédérale démocratique d'Éthiopie a signé un accord de siège avec la Compagnie en janvier 2017. Celle-ci a depuis ouvert son bureau de pays à Addis-Abeba.
- La République démocratique du Congo a signé un accord de siège avec la Compagnie en décembre 2017. Cette dernière prévoit d'ouvrir un bureau à Kinshasa avant la fin de l'année.

j. Académie de la ZEP-Re

Dans le cadre du renforcement du mandat relatif à la formation au titre de sa charte, la ZEP-Re a créé une Académie de formation en vue d'améliorer et d'officialiser la formation du personnel d'assurance dans la région et la création d'un processus de certification pour la formation en matière d'assurance dans l'ensemble de la région. L'Académie est gérée en partenariat avec le *College of Insurance du Kenya*, la ZEP-Re assurant la formation tandis que le *College of Insurance* se charge du processus d'examen et de certification.

L'élaboration du programme d'études et du matériel de formation a été entreprise au début de 2016 et l'Académie a été officiellement lancée le 15 août 2016. En 2017, l'Académie a formé et certifié plus de 100 cadres du secteur de l'assurance dans la région grâce aux formations organisées au Kenya et en Tanzanie. La prochaine phase de formation couvrant toute la région pour 2018 a commencé.

14.10 Institut monétaire du COMESA – IMC

L'Institut monétaire du COMESA a été créé en 2011 en vue d'entreprendre toutes les activités techniques nécessaires pour renforcer la mise en œuvre du Programme de coopération monétaire du COMESA et réaliser les objectifs aspects de politique générale. Depuis sa création, l'Institut entreprend des activités de renforcement des capacités et de recherche touchant à l'amélioration de la gestion macroéconomique et au renforcement de la stabilité financière dans la région afin de renforcer le programme d'intégration monétaire du COMESA. Plus spécifiquement, l'institut concentrera ses efforts sur la réalisation des aspects de politique générale suivants:

- (i) Le Cadre de surveillance budgétaire multilatérale du COMESA. L'objectif principal de cette intervention est d'assurer la viabilité et la durabilité du programme d'intégration monétaire du COMESA et de faire de la région une zone de stabilité macroéconomique;
- (ii) Le Plan de développement et de stabilité du système financier du COMESA. L'objectif principal de cette intervention est de réaliser l'intégration financière régionale (IFR). L'IFR facilite le financement d'un nombre accru de transactions réelles entre les pays membres de la région. Cela contribuera à la réalisation de l'objectif à long terme du COMESA de créer un marché unique des services financiers en appui à l'intégration régionale. Il convient de noter que l'intégration du commerce serait facilitée et accélérée si les secteurs financiers des pays membres étaient bien développés et intégrés.

L'IMC a également procédé à des activités de recherche et de renforcement des capacités en 2016 et 2017:

Tableau 37: Activités réalisées par l'IMC en 2016

| Activité | Impact sur la gestion macroéconomique dans les pays membres |
|--|---|
| Atelier sur « Le renforcement de l'inclusion financière dans la région COMESA - par le renforcement du cadre réglementaire et de supervision » en collaboration avec la BAD et l' <i>Alliance Forum Foundation</i> du Japon (24 février – 1 ^{er} mars 2016) | Établissement d'un cadre réglementaire et de supervision équilibrant l'inclusion et la stabilité financières. Le cadre fait état de critères de performance pour l'inclusion financière; une plus large gamme de produits et services financièrement exclus et les modes de prestation des services identifiés. |
| Formation sur « L'application pratique de la modélisation et la prévision de la volatilité sur les marchés financiers dans un cadre multivarié (14 – 18 mars 2016, à Nairobi, Kenya) | Les participants ont acquis les compétences analytiques appropriées leur permettant de mesurer et prévoir la volatilité de la valeur de l'actif des marchés financiers. |
| Formation sur « La gestion des risques inhérents à la liquidité, aux taux d'intérêt et aux taux de change, en collaboration avec la Banque centrale d'Égypte (4 – 14 avril 2016, au Caire, Égypte). | Renforcement des compétences des participants à gérer de façon prudente les liquidités, les taux d'intérêt, les risques de marché et de change; et une meilleure appréhension des outils de couverture et instruments pouvant servir de protection contre la volatilité indésirable des variables macroéconomiques et les chocs externes. |

| | |
|---|--|
| <p>Formation avancée sur « La modélisation et la projection macroéconomiques en collaboration avec le Banque d'Angleterre (25 – 29 avril 2016, à Nairobi, Kenya).</p> | <p>La formation a permis, notamment, ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Mise au point d'un outil de référence pouvant être appliqué dans la mise au point de petits modèles macroéconomiques et des modèles spécifiques d'inflation, taux de change, consommation, investissement, mécanismes de transmission monétaire, gestion du déficit budgétaire, etc.; (ii) Mieux comprendre l'interface entre la théorie et la réalité économique; et (iii) Renforcement des efforts de l'IMC de communiquer des connaissances en matière de modélisation et de prévision dans la région en tant que partie intégrante du programme d'intégration monétaire du COMESA. |
| <p>Formation sur « L'économétrie et les techniques statistiques pour les superviseurs de banques et les praticiens de la stabilité financière en mettant un accent particulier sur les modèles d'alerte précoce » (16 - 20 mai 2016 à Nairobi, Kenya)</p> | <p>La formation a permis aux participants d'acquérir des techniques d'alerte précoce pour l'évaluation de la solidité du secteur financier, son exposition aux risques et sa vulnérabilité aux chocs.</p> |
| <p>Formation sur « L'analyse avancée des données de panel se concentrant tout particulièrement sur (a) le mécanisme de transmission monétaire; (b) l'échéance des taux d'intérêt » (30 mai – 3 juin 2016, à Nairobi, Kenya)</p> | <p>La formation a permis de:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Mieux comprendre l'interface entre la théorie et la réalité économique; et (ii) Aider le personnel technique dans des banques centrales de la région à comprendre les outils de l'économétrie des données de panel et la façon dont ils sont utilisés pour fournir des conclusions empiriques appuyant les décisions politiques fondées sur des données probantes. (iii) Renforcer les efforts de l'IMC de transmettre des connaissances en modélisation et en prévision dans la région en tant que composante intégrale du Programme d'intégration monétaire du COMESA. |
| <p>Formation sur « Bâle III et la surveillance macro-prudentielle » (11 – 15 juillet 2016, à Nairobi, Kenya)</p> | <p>La formation a permis aux participants d'acquérir des compétences en matière de calcul d'exigences minimales de fonds propres selon Bâle I, II, III; actif pondéré en fonction des risques de crédit, intérêt pour les risques d'exploitation et de marché; ratio de couverture des liquidités (LCR) et ratio de financement stable (NSFR).</p> <p>Les participants ont également discuté des défis liés à la mise en œuvre de Bâle II et III et ont proposé des politiques pour la voie à suivre.</p> |
| <p>Formation sur « L'application des scénarios extrêmes dans le système financier (18 – 21 juillet 2016, à Nairobi, Kenya)</p> | <p>Les participants ont été exposés à des outils de test de sensibilité et ils ont acquis des compétences pratiques et des connaissances théoriques en matière de perspectives microprudentielles plus traditionnelles de test de sensibilité comme outil de gestion des risques, ainsi que la perspective macroprudentielle globale du système concernant l'analyse des scénarios extrêmes.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Activités de recherche sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Étude spécifique pour chacun des pays portant sur l'impact de chocs externes; (ii) Efficacité de la politique monétaire; (iii) Connaissances concernant « les effets de la politique budgétaire sur la conduite et le mécanisme de transmission de la politique monétaire dans certains États membres du COMESA; (iv) Estimation et prévision de la volatilité des taux de change à court terme en utilisant les modèles GARCH; (v) Analyse des effets directs et des retombées des taux de change; (vi) Volatilité sur l'inflation en utilisant les modèles GARCH; et, (vii) Formation en matière de gouvernance d'entreprise à l'intention des Banques centrales. | <p>Après validation, les études ont été mises en ligne sur le site de l'IMC et servent de produits du savoir.</p> <p>Elles seront publiées par l'IMC en 2017 et serviront de matériel de référence pour les Banques centrales membres et contribueront à l'élaboration des politiques.</p> |
|--|--|

Activités de l'IMC pour 2017

| Activité | Impact sur la gestion macroéconomique dans les pays membres |
|---|---|
| <p>Atelier de validation du manuel sur « L'application de la modélisation et la prévision de la volatilité sur les marchés financiers dans un cadre multivarié (24-28 avril 2017, à Nairobi, Kenya).</p> | <ul style="list-style-type: none"> i. Le manuel sera un guide destiné à inculquer aux participants les compétences analytiques et la rigueur nécessaires pour pouvoir mesurer et prévoir adéquatement la volatilité des prix des actifs des marchés financiers; ii. Le manuel devrait être utilisé par les banques centrales membres comme document de référence et pour la formation de leur personnel. |
| <p>Atelier de validation du manuel sur « L'analyse avancée des données de panel appliquée spécialement à l'impact de l'infrastructure financière sur le mécanisme de transmission monétaire (8-12 mai 2017, à Nairobi, Kenya)</p> | <ul style="list-style-type: none"> i. Le Manuel donnera aux utilisateurs les outils nécessaires pour entreprendre une analyse des données de panel. Le manuel montre toutes les étapes, de l'organisation des données à l'interprétation des résultats à la lumière des données recueillies au niveau des banques à l'aide du logiciel Eviews. ii. Le manuel devrait être utilisé par les banques centrales membres comme document de référence et pour la formation de leur personnel. |
| <p>Atelier de validation d'un manuel sur « Les modèles non linéaires binaires et multinomiaux utilisés pour prédire les banques à un stade précoce de difficultés financières et d'abaissement des notations du secteur bancaire » (2-6 octobre 2017, à Nairobi, Kenya).</p> | <ul style="list-style-type: none"> i. Le manuel permet aux superviseurs -en utilisant les modèles binaires de régression Probit et Logit- d'identifier, à un stade précoce, les institutions financières exposées aux risques, par exemple, prédire les banques en difficultés. Cela permettra d'assurer la stabilité financière dans la région. ii. Le manuel devrait être utilisé par les banques centrales membres comme document de référence et pour la formation de leur personnel. |

| | |
|---|--|
| <p>Atelier de validation d'un manuel sur « La gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change » en collaboration avec la Banque centrale d'Égypte (16 - 20 juillet 2017, à Nairobi, Kenya).</p> | <ul style="list-style-type: none"> i. Le manuel a doté les utilisateurs de compétences leur permettant de gérer avec prudence les risques de liquidité, de taux d'intérêt, de marché et de change; et a approfondi leur connaissance d'outils et d'instruments de couverture pouvant servir de moyen de protection contre la volatilité indésirable des variables macroéconomiques et des chocs externes. ii. Le manuel devrait être utilisé par les banques centrales membres comme document de référence et pour la formation de leur personnel. |
| <p>2. Atelier de validation d'un manuel sur « Les outils d'évaluation des risques systémiques: (9 - 13 octobre 2017, à Nairobi, Kenya).</p> | <ul style="list-style-type: none"> i. Le manuel a fourni aux utilisateurs des outils pratiques pour l'évaluation des risques systémiques. ii. Le manuel devrait être utilisé par les banques centrales membres comme document de référence et pour la formation de leur personnel. |
| <p>Formation sur Bâle II / Bâle III en collaboration avec AFRI-TAC Sud et Est (21 - 25 août 2017, à Maurice)</p> | <p>La formation a permis aux participants de mieux comprendre les concepts fondamentaux des exigences de l'Accord de Bâle et les a dotés d'outils et de techniques pour assurer la supervision des banques/ institutions financières au titre du cadre révisé de la manière la plus efficace.</p> |
| <p>Activités de recherche sur les éléments suivants:</p> <p>Ateliers de validation des études suivantes menées par des experts des banques centrales membres:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Modélisation et prévision de la dynamique de l'inflation dans les pays membres; ii. Évaluation du canal de prêt bancaire pour le mécanisme de transmission monétaire par l'analyse des données de panel; et iii. Modélisation des effets de contagion de la volatilité des cours internationaux des produits de base sur la stabilité financière. | <p>Après validation, les études ont été mises en ligne sur le site de l'IMC et servent de produits du savoir.</p> <p>Elles seront publiées par l'IMC en 2018 et serviront de matériel de référence pour les banques centrales membres et contribueront à l'élaboration des politiques.</p> |
| <p>L'institut a organisé deux réunions:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Réunion du Sous-comité des politiques monétaires et de change (19-21 octobre 2017, à Nairobi, Kenya); et ii. Réunion du Sous-comité de développement et de stabilité du système financier (14 octobre 2017, à Nairobi, Kenya) | <p>Les Sous-comités ont passé en revue les activités menées par l'IMC en 2017 et ont élaboré un plan de travail pour 2018.</p> |

14.11 Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe –ACTESA

L'ACTESA a été créée en juin 2009 par les Chefs d'État et de gouvernement du COMESA en tant qu'une agence spécialisée pour intégrer les petits exploitants agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Les principaux domaines sur lesquels l'ACTESA se focalise sont: élaboration des politiques agricoles régionales, promotion des investissements dans l'agriculture, promotion du commerce des produits agricoles, développement des structures de production et de commercialisation, développement de l'agriculture, de l'élevage pastoral et de la pêche, et consultation avec le secteur privé et les organisations de la société civile sur les questions de développement agricole, en particulier le commerce des produits agricoles.

a) Programme semences du COMESA

Au cours de la période considérée, le programme Semences du COMESA a été mis en œuvre dans le cadre du Plan d'harmonisation des semences du COMESA (SEMCOM). Cinq États membres du COMESA, à savoir le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Zimbabwe ont aligné leurs réglementations nationales en matière des semences sur le Règlement du COMESA relatif à l'harmonisation du commerce des semences, tandis que quatre, à savoir la RDC, l'Éthiopie, le Malawi et la Zambie ont finalisé l'élaboration de leur Règlement sur les semences aligné sur celui du COMESA. Le programme SEMCOM a donc été lancé dans 17 États membres du COMESA suivants: Burundi, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, RDC, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.

Dans le cadre de la diffusion d'informations sur le programme, plus de 13 500 exemplaires du Règlement du COMESA relatif à l'harmonisation du commerce des semences et de 3 000 brochures/dépliants ont été imprimés et distribués dans les 17 États membres. En outre, la traduction du Règlement dans les langues locales a été achevée dans sept pays ciblés suivants: Burundi (kirundi), Kenya (swahili), Malawi (tumbuka et chichewa), Rwanda (kinyarwanda), Ouganda (luganda), Zambie (tonga, lozi, bemba & nyanja) et Zimbabwe (shona et ndebele). De plus, le catalogue des variétés des semences du COMESA a été publié en ligne avec 41 variétés de maïs, de soja, de blé, de sorgho, de haricots communs, d'arachide et de pommes de terre avec le potentiel d'être commercialisées dans les États membres. Ces variétés ont été distribuées par les entreprises HZPC, Seed-co, MRI/Syngenta, Pannar Seed Pioneer, Dupont, Monsanto et East African Seed Company. Cela contribuera de façon significative à l'accroissement du commerce intra-COMESA des semences, variant d'environ 800 millions à 3 milliards USD (soit 3,5% du commerce mondial des semences) dans les trois prochaines années.

En ce qui concerne le renforcement des capacités assuré par le SEMCOM, 270 délégués (les femmes représentant 23%) ont été formés sur le système des semences du COMESA jusqu'en 2017.

Tableau 38: État d'avancement de la transposition du Règlement du COMESA relatif à l'harmonisation du commerce des semences

| Pays | Institution collaboratrice | Réunions consultatives au niveau national | État de l'alignement sur le Règlement du COMESA relatif à l'harmonisation du commerce des semences |
|-----------------|---|--|--|
| Burundi | Office national de contrôle et de certification des semences (ONCCS) | Lancement du SEMCOM en février 2015 et réunions consultatives au niveau national en novembre 2015. | Publication dans le Journal officiel. |
| Éthiopie | Diffusion des variétés, Direction de protection et de contrôle de la qualité des semences | Lancement du SEMCOM en novembre 2015 et réunions consultatives au niveau national en avril 2016. | Consultations sur le projet de règlement national des semences aligné dans l'attente d'approbation du Conseil des ministres. |
| Kenya | Service d'inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS) | Lancement du SEMCOM en février 2015 et réunions consultatives au niveau national en décembre 2015. | Publication dans le Journal officiel. |

| Pays | Institution collaboratrice | Réunions consultatives au niveau national | État de l'alignement sur le Règlement du COMESA relatif à l'harmonisation du commerce des semences |
|-----------|---|---|--|
| Malawi | Services de certification et de contrôle de la qualité des semences | Lancement du SEMCOM en février 2015 et réunions consultatives au niveau national en septembre 2015. | Projet de règlement national des semences aligné et déposé auprès du ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles dans l'attente de la publication dans le Journal officiel. |
| Ouganda | Département de la protection des végétaux, Service national de certification des semences | Lancement du SEMCOM en février 2015 et réunions consultatives au niveau national en octobre 2015. | Publication dans le Journal officiel. |
| RDC | Service national des semences (SENASSEM) | Lancement du SEMCOM en novembre 2014. | Consultations sur le projet de règlement national des semences aligné dans l'attente d'approbation du Parlement. |
| Rwanda | Office rwandais de l'Agriculture (RAB) | Lancement du SEMCOM en février 2015 et réunions consultatives au niveau national en novembre 2015. | Publication dans le Journal officiel. |
| Swaziland | Services de contrôle de la qualité des semences | Lancement du SEMCOM en novembre 2014 | Feuille de route pour l'alignement convenue/ élaborée. |
| Zambie | Institut de contrôle et de certification des semences (SCCI) | Lancement du SEMCOM en février 2015 et réunions consultatives au niveau national en octobre 2015. | Projet de règlement national des semences aligné et déposé auprès du ministère de la Justice, après approbation du ministre de l'Agriculture. |
| Zimbabwe | Institut chargé des semences | Lancement du SEMCOM en février 2015 et réunions consultatives au niveau national en septembre 2015. | Publication dans le Journal officiel. |

Compte tenu de l'état d'avancement de l'alignement sur le Règlement du COMESA relatif à l'harmonisation du commerce des semences présenté au tableau 38, l'accès actuel aux semences de qualité est à 23% dans les États membres. Le tableau 39 ci-dessous indique le nombre de petits exploitants agricoles ayant accès aux semences améliorées et les rendements moyens dans certains États membres.

Tableau 39: Nombre de petits exploitants agricoles ayant accès aux semences améliorées et rendements moyens dans certains États membres du COMESA

| Pays | Croissance du PIB (% annuel en 2015) | Population économiquement active en agriculture (2015) | Nombre d'exploitants agricoles ayant accès aux semences améliorées (23% du total) (2015) | Rendements de céréales (mt par ha (2015)) | Terres où sont cultivées des céréales (% de la superficie des terres (2013)) | Terres arables (ha par personne (2015)) |
|---------|--------------------------------------|--|--|---|--|---|
| Burundi | 4 | 7 435 000 | 1 710 050 | 1,12 | 9,7 | 0,10 |
| Kenya | 4,6 | 14 512 000 | 3 337 760 | 1,66 | 4,7 | 0,13 |
| Malawi | 1,9 | 5 527 000 | 1 271 210 | 2,087 | 19,9 | 0,23 |
| Rwanda | 7,3 | 4 947 000 | 1 137 810 | 2,16 | 17,8 | 0,11 |

| | | | | | | |
|------------|-----|------------|-----------|-------|------|------|
| Ouganda | - | 12 542 000 | 2 884 660 | 2,02 | 10,1 | 0,19 |
| Zambie | 7,3 | 3 642 000 | 837 660 | 2,6 | 1,6 | 0,25 |
| Éthiopie | - | 37 026 000 | 8 515 980 | 1,7 | 10,1 | 0,16 |
| Madagascar | - | 8 345 000 | 1 919 350 | | 3,8 | - |
| Swaziland | - | 137 000 | 31 510 | | | - |
| Zimbabwe | 5,3 | 3 571 000 | 821 330 | 0,855 | 5 | 0,31 |

b) Programme de biotechnologie et de biosécurité

Le COMESA est la première CER à mettre au point une politique de biotechnologie et de biosécurité en tenant compte des droits souverains des États membres. En outre, un Plan de mise en œuvre de la politique du COMESA relative à la biotechnologie et la biosécurité (BIOCOM) a été élaboré et validé. Le plan couvre trois objectifs stratégiques, à savoir l'amélioration de la communication et de la sensibilisation, le renforcement des capacités réglementaires des États membres et l'établissement d'un plan régional d'évaluation et de gestion des risques en matière de biosécurité. L'approche régionale adoptée était nécessaire étant donné que plus de produits font l'objet d'examen pour les essais et la diffusion dans la région.

Actuellement, le Soudan est le seul État membre à avoir commercialisé le coton Bt résistant aux insectes. Le Malawi, le Kenya, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Swaziland sont au stade d'essai de produits, notamment le coton, le maïs, la banane, le niébé et le manioc. L'appui du COMESA aux États membres et aux principales parties prenantes a porté sur des voyages d'étude au sein et en dehors de la région, plus particulièrement au Soudan, au Malawi, en Inde et en Afrique du sud. Au nombre des autres activités figurent des ateliers de sensibilisation à l'intention des parlementaires afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées en matière de politiques, des séances de formation en biodiversité, l'accent étant mis sur l'évaluation et la gestion des risques, et l'appui des plateformes de biotechnologie/biosécurité aux niveaux régional et national.

Le tableau 40 ci-dessous présente les activités entreprises dans le domaine de la biotechnologie/biosécurité dans certains États membres. Les efforts du COMESA, en partenariat avec les acteurs régionaux et nationaux, ont conduit à des révisions des politiques et à la hausse des essais des produits issus de la biotechnologie. Par exemple, le Malawi, le Kenya, l'Éthiopie et le Swaziland ont procédé à des tests multi-sites de performance du coton Bt résistant aux insectes.

Tableau 40: Activités spécifiques menées pour la biotechnologie et la biosécurité dans les États membres du COMESA

| Pays | Institutions collaboratrices | Activités et résultats | Incidence prévue et enregistrée |
|-----------------|--|--|--|
| Éthiopie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre des représentants du peuple (Parlement); ▪ Ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles; ▪ Institut éthiopien de biotechnologie; ▪ Association des producteurs et égreneurs du coton éthiopiens; ▪ Institut éthiopien de recherche agronomique. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 délégués ont bénéficié d'un soutien pour participer à la visite en Inde pour la recherche, la réglementation et la production commerciale du coton Bt; ▪ Un atelier régional à l'intention des juristes spécialisés dans la biosécurité a été organisé à Addis-Abeba et 8 juristes locaux y ont pris part; ▪ Réunion d'examen sur la biotechnologie et la biosécurité agricole en Éthiopie; ▪ 1 fonctionnaire chargé de la biosécurité a participé au 1^{er} Sommet africain de Leadership dans le domaine de la biosécurité tenu à Nairobi. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le soutien politique de haut niveau pour l'adoption de la biotechnologie a été consolidé; ▪ Les chercheurs ont acquis plus de confiance et de connaissance dans la recherche et la production des cultures biotechnologiques; ▪ L'Éthiopie a commencé des essais sur des variétés de coton-Bt de l'Inde; ▪ Les juristes ont été sensibilisés aux problèmes potentiels d'ordre juridique dans le processus d'adoption de produits biotechnologiques; ▪ D'autres mesures relatives au développement de la biosécurité et de la biotechnologie sont convenues; ▪ Le Sommet de Leadership dans le domaine de la biosécurité a mis en exergue la nécessité d'une approche régionale sur la biotechnologie et la biosécurité. |
| Kenya | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie; ▪ Office national kenyan de biosécurité. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 1^{er} Sommet africain de Leadership dans le domaine de la biosécurité a été organisé; ▪ Un appui a été fourni à l'Office national kenyan de biosécurité pour l'organisation de sa 5^e conférence; ▪ Trois juristes ont participé à un atelier régional à l'intention des juristes spécialisés dans la biosécurité tenu à Addis-Abeba; ▪ Deux délégués ont participé à la visite en Inde pour la recherche, la réglementation et la production commerciale du coton Bt. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Sommet de Leadership dans le domaine de la biosécurité a mis en exergue la nécessité d'une approche régionale sur la biotechnologie et la biosécurité; ▪ Il est peu probable que le Kenya lève l'interdiction frappant l'importation d'OGM; ▪ Les juristes ont été sensibilisés aux problèmes potentiels d'ordre juridique dans le processus d'adoption de produits biotechnologiques; ▪ Le soutien politique de haut niveau pour l'adoption de la biotechnologie a été consolidé. |

| Pays | Institutions collaboratrices | Activités et résultats | Incidence prévue et enregistrée |
|---------------|---------------------------------|--|--|
| Malawi | Ministère de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 juriste a participé à un atelier régional à l'intention des juristes spécialisés en biosécurité tenu à Addis-Abeba; ▪ 1 fonctionnaire chargé de la biosécurité a participé au 1^{er} Sommet africain de Leadership dans le domaine de la biosécurité tenu à Nairobi; ▪ 2 délégués ont participé à la visite en Inde pour la recherche, la réglementation et la production commerciale du coton Bt. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les juristes ont été sensibilisés aux problèmes potentiels d'ordre juridique dans le processus d'adoption de produits biotechnologiques; ▪ Le Sommet de Leadership dans le domaine de la biosécurité a mis en exergue la nécessité d'une approche régionale sur la biotechnologie et la biosécurité; ▪ Le soutien politique de haut niveau pour l'adoption de la biotechnologie a été consolidé. |
| Soudan | Conseil national de biosécurité | 1 juriste a participé à un atelier régional à l'intention des juristes spécialisés en biosécurité tenu à Addis-Abeba. | Les juristes ont été sensibilisés aux problèmes potentiels d'ordre juridique dans le processus d'adoption de produits biotechnologiques. |

| Pays | Institutions collaboratrices | Activités et résultats | Incidence prévue et enregistrée |
|------------------|---|---|--|
| Swaziland | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parlement du Swaziland; ▪ Ministère du Tourisme et de l'Environnement; ▪ Office de l'environnement du Swaziland; ▪ Office du coton du Swaziland. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 parlementaires (Commissions de l'Agriculture et l'Environnement), 2 représentants des organismes de réglementation, 1 représentant du secteur privé et 2 journalistes ont participé à un atelier de sensibilisation et ont visité des sites de production de cultures biotechnologiques en Afrique du sud; ▪ 3 parlementaires et 2 journalistes ont bénéficié d'un soutien pour participer à la visite en Inde pour la recherche, la réglementation et la production commerciale du coton Bt; ▪ Un appui a été fourni pour l'organisation d'un atelier national pour la révision de la loi sur la biosécurité de 2012 du Swaziland; ▪ 2 juristes ont participé à un atelier régional à l'intention des juristes spécialisés en biosécurité tenu à Addis-Abeba; ▪ 1 fonctionnaire chargé de la biosécurité a participé au 1^{er} Sommet africain de Leadership dans le domaine de la biosécurité tenu à Nairobi; ▪ 5 délégués ont participé à la visite en Inde pour la recherche, la réglementation et la production commerciale du coton Bt. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les parlementaires ont été sensibilisés aux procédures de sécurité et aux avantages des produits biotechnologiques en vue de réviser la Loi sur la biosécurité de 2012 pour soutenir le secteur privé; ▪ La Loi sur la biosécurité de 2012 révisée, notamment « la clause de responsabilité et de réparation »; ▪ Les juristes ont été sensibilisés aux problèmes potentiels d'ordre juridique dans le processus d'adoption de produits biotechnologiques; ▪ L'Office du coton du Swaziland reprend les essais au champ en conditions confinées des variétés du coton indien; ▪ Le Sommet de Leadership dans le domaine de la biosécurité a mis en exergue la nécessité d'une approche régionale sur la biotechnologie et la biosécurité; ▪ Le soutien politique de haut niveau pour l'adoption de la biotechnologie a été consolidé. |
| Ouganda | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 juriste a participé à un atelier régional à l'intention des juristes spécialisés en biosécurité tenu à Addis-Abeba; ▪ 1 fonctionnaire chargé de la biosécurité a participé au 1^{er} Sommet africain de Leadership dans le domaine de la biosécurité tenu à Nairobi; | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les juristes ont été sensibilisés aux problèmes potentiels d'ordre juridique dans le processus d'adoption de produits biotechnologiques; ▪ Le Sommet de Leadership dans le domaine de la biosécurité a mis en exergue la nécessité d'une approche régionale sur la biotechnologie et la biosécurité. |

| Pays | Institutions collaboratrices | Activités et résultats | Incidence prévue et enregistrée |
|--------|---|---|---|
| Zambie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Enseignement supérieur; ▪ Office national de biosécurité; ▪ Office zambien de coton; ▪ <i>Cotton Development Trust</i>; ▪ Association cotonnière de Zambie; ▪ Université de Mulungushi; ▪ Indaba Agricultural Policy Research Institute (IAPRI). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la réunion consultative sur la façon de mener des essais du coton Bt; ▪ 2 juristes ont participé à un atelier régional à l'intention des juristes spécialisés en biosécurité tenu à Addis-Abeba; ▪ 1 fonctionnaire chargé de la biosécurité a participé au 1^{er} Sommet africain de Leadership dans le domaine de la biosécurité tenu à Nairobi; ▪ 3 délégués ont bénéficié d'un soutien pour participer à la visite en Inde pour la recherche, la réglementation et la production commerciale du coton Bt. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secrétariat de l'Office zambien du Coton a démarré ses activités; ▪ La feuille de route pour commencer l'essai du coton Bt a été mise au point. La 1^{ère} étape consiste notamment à prendre des mesures en vue de changement de politique; ▪ Les juristes ont été sensibilisés aux problèmes potentiels d'ordre juridique dans le processus d'adoption de produits biotechnologiques; ▪ Le soutien politique de haut niveau pour l'adoption de la biotechnologie a été consolidé. |

14.12 Le Conseil des opérateurs économiques du COMESA – COC

Le COC a été créé en vertu du Traité du COMESA en tant qu'un comité consultatif des milieux d'affaires au niveau des Organes directeurs. Il représente la communauté du secteur privé et des affaires ainsi que d'autres parties intéressées tel que prévu par le Traité.

Le COC est reconnu comme principal porte-parole du secteur privé dans la région, réunissant un groupe diversifié d'affaires au sein d'une plateforme commune dans le but d'influencer le programme régional en matière d'approches pratiques et réglementaires concernant la création d'un environnement d'affaires plus souple. Il s'emploie à faire face à la diversité de défis et possibilités qui accompagnent un marché aussi grand que le COMESA, grâce à son modèle d'affaires unique fondé sur les piliers des *affaires et plaidoyer politique, services de facilitation des affaires et développement de la participation des opérateurs économiques*. Il a une approche plus inclusive et participative pour assurer l'harmonisation des programmes des entreprises et les présenter aux niveaux décisionnels les plus élevés de la région.

Son mécanisme de mise en œuvre s'articule autour de 13 volets énoncés ci-dessous:

1. Facilitation du commerce et obstacles non tarifaires (questions transversales) – 2011 ;
2. Tourisme – 2012 ;
3. PM entreprises et PM industries – 2013 ;
4. Services financiers – 2013 ;
5. Secteur manufacturier – 2014 ;
6. Services de transport et de logistique – 2015 ;
7. Services des TIC et services numériques – 2016 ;
8. Agro-industrie – 2016 ;
9. Industrie du tabac – 2015 ;
10. Grains et semences – 2017 ;
11. Horticulture – 2017 ;
12. Plateforme du secteur privé tripartite – 2013 ;
13. Coalition des industries de services – 2015.

Les activités suivantes ont été entreprises en 2016 et 2017:

a. **Politiques commerciales et plaidoyer**

Les politiques commerciales et le plaidoyer jouent un rôle de premier plan et constituent un atout stratégique étant donné que le COC vise à fournir une plateforme d'implication du secteur privé dans le processus régional ayant trait au plaidoyer politique afin d'assurer un environnement propice à la compétitivité des affaires au sein de la région COMESA. Par le truchement de ces volets susmentionnés, des approches stratégiques ont été adoptées pour assurer le développement du secteur privé et la compétitivité dans la région. Cette stratégie comprenait l'implication des secteurs public et privé via le dialogue, et la participation à différents comités techniques et ministériels du COMESA.

| Activité | Résultats |
|---|--|
| Documents de synthèse adoptés | |
| ☐ | Positions sur les Règles d'origine de la Tripartite – 2016 |
| ☐ | Positions sur la circulation des opérateurs économiques de la Tripartite – 2016 |
| ☐ | Positions sur le secteur des services aux entreprises dans le domaine des TIC – 2016 |
| ☐ | Projet d'Instrument - Régime de visas d'affaires du COMESA – 2016 |
| ☐ | Déclaration du 11 ^e Forum économique – Document de synthèse sur l'Agro-industrie – 2016 |
| ☐ | Rapport de position sur le Dialogue économique de Maurice – 2017 |
| ☐ | Rapport de position sur le Dialogue économique de la Zambie – 2017 |
| ☐ | Services professionnels sur les marchés régionaux: défis du secteur privé dans la libéralisation des services de comptabilité, d'ingénierie et des services juridiques dans la région COMESA – 2017 |
| ☐ | Rapport de position du Dialogue sur l'agro-industrie – 2017 |
| Dialogues sectoriels | |
| Services aux entreprises dans le domaine des TIC | <p>Le Groupe de travail chargé des Services aux entreprises en matière des TIC du COC a été mis sur pied au cours du 1^{er} Dialogue public-privé du COMESA sur le secteur des services des TIC tenu sous le thème « <i>It's an ICT world</i> (Le monde est devenu numérique) »: Accès – Innovation - Politique pour la compétitivité des entreprises, du 20 au 21 avril 2016 à Nairobi, Kenya.</p> <p>Le Dialogue a porté sur l'harmonisation des positions communes des entreprises et des organes de régulation dans le secteur des services des TIC, en vue de fournir une orientation stratégique aux gouvernements quant aux solutions du secteur public-privé visant à faire avancer les TIC pour la compétitivité des entreprises de la région. Le dialogue public-privé a réuni les organes de régulation des TIC, les associations du secteur privé, les grandes entreprises, les sociétés multinationales, les start-ups, et les centres d'innovation dans le secteur des TIC. Les recommandations ont ensuite été intégrées dans le rapport du Comité Commerce et Douanes et dans le rapport du COC au Comité intergouvernemental et au Conseil des ministres de 2016.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Plateforme tripartite du secteur privé</p> | <p>La Plateforme tripartite du secteur est composée du Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC), du Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est (EABC) et de l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la SADC (ASCCI) et est chargée d'assurer la participation du secteur privé dans les négociations et les processus d'élaboration des politiques sur la ZLET. La Plateforme a réalisé un bon nombre d'activités avec l'appui du Programme tripartite de renforcement des capacités; y compris la réalisation d'études et la coordination des positions harmonisées du secteur privé sur les règles d'origine et la circulation des opérateurs économiques par le biais de réunions de groupe de travail. Les conseils d'entreprises des CER ont participé à certaines réunions du Groupe de travail technique sur la ZLET pour présenter les positions ci-dessus mentionnées. Par exemple, la Plateforme a mis au point une position du secteur privé sur la circulation des opérateurs économiques, laquelle sera utilisée pour promouvoir une Annexe sur la circulation des opérateurs économiques qui est plus axée sur la facilitation des affaires.</p> <p>Réunions organisées et documents de synthèse y relatifs élaborés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ 1^{er} Dialogue tripartite régional du secteur privé tenu les 28 et 29 janvier 2016 à Kigali, Rwanda. Il s'est tenu sous le thème: « Harmonisation et élaboration d'une position du secteur privé concernant les règles d'origine de la ZLET pour un meilleur accès au marché »; ☐ Le Dialogue tripartite régional du secteur privé sur la circulation des opérateurs économiques tenu les 29 et 30 septembre 2016; ☐ Présentation du rapport de position concernant la circulation des opérateurs économiques à la 6^e réunion du Comité technique tripartite sur la circulation des opérateurs économiques tenue du 12 au 14 mai 2017. |
| <p>Visa d'affaires du COMESA - 2016</p> | <p>Les Organes directeurs du COMESA ont entériné la décision relative à l'établissement d'un Visa d'affaires du COMESA comme une étape intermédiaire sur la voie de mise place d'un passeport du COMESA. Le COC a recruté un consultant pour mener une étude et formuler une proposition d'un instrument pouvant être adopté comme Visa d'affaires du COMESA. Une réunion consultative sur le Visa d'affaires du COMESA a également été tenue du 27 au 28 septembre 2016 et a examiné l'instrument servant de Visa d'affaires du COMESA. Le Dialogue public-privé a adopté l'instrument proposé pour le Visa d'affaires du COMESA offrant un cadre distinct, des entrées multiples et un visa de long séjour pour les opérateurs économiques de la région COMESA. Cela a été intégré dans les processus des Organes directeurs du COMESA pour adoption et mise en œuvre ultérieures. Le rapport et l'instrument ont été présenté aux Chefs de l'Immigration-Équipes spéciales du COMESA sur le renforcement des capacités en décembre 2016.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>1^{er} Dialogue COC-Maurice sur les questions commerciales</p> | <p>Le COC a organisé des dialogues nationaux sur les questions commerciales à Maurice et en Zambie pour renforcer les cadres nationaux de concertation entre les secteurs public et privé afin d'assurer un climat propice aux affaires et une mise en œuvre efficace des instruments et protocoles régionaux du COMESA au niveau national; facilitant ainsi le commerce et l'intégration régionale. Les Dialogues ont également offert une plateforme pour présenter les possibilités commerciales actuelles et potentielles dans la région COMESA.</p> <p>Le Dialogue de Maurice a été organisé en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Maurice le 17 mars 2017 à Port Louis, Maurice. Il s'est tenu sous le thème: « Exploration du marché COMESA – Proposition de débouchés commerciaux », et plus de 50 délégués des milieux d'affaires de Maurice y ont participé.</p> |
| <p>2^e Dialogue public-privé, COC-Zambie tenu le 5 avril 2017</p> | <p>Le Dialogue de la Zambie a été organisé sous le thème: « Proposition de débouchés commerciaux – Collaboration pour la croissance » le 5 avril 2017 à Lusaka, Zambie sous l'égide de la <i>Zambia Private Sector Alliance</i> avec l'appui du COC, des membres de ZAPSA, de la Chambre de commerce et d'Industrie de la Zambie, de la <i>Zambia Association of Manufacturers</i>, de l'Association des banques de Zambie, de la <i>Zambia Export Growers Association</i>, du <i>Tourism Council of Zambia</i> et de l'<i>ICT Association</i>. La réunion a été officiellement ouverte par l'honorable Mwanakatwe, Ministre du Commerce et de l'Industrie, et a vu la participation de 80 intervenants des secteurs public et privé. Les positions relatives au plaidoyer issues des réunions font partie des positions de plaidoyer du COC qui sont présentées aux différentes réunions des Comités techniques et aux Organes directeurs.</p> <p>Les positions clés de la session comprenaient des recommandations concernant la consolidation du dialogue public-privé et la création de plateformes de dialogue et consultations soutenues et structurées avec le secteur privé au niveau national en vue d'assurer la cohérence et la conformité des pratiques et un environnement propice aux affaires et aux investisseurs. En outre, les recommandations insistaient sur le renforcement de l'application du règlement relatif à la vente et au marketing de semences de mauvaise qualité ainsi qu'à la facilitation de la circulation des opérateurs économiques et des professionnels dans l'espace COMESA.</p> |
| <p>Lancement d'une Station centrale de propriété intellectuelle du COMESA</p> | <p>Le 24 avril, en marge de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le COC a travaillé avec le Secrétariat du COMESA et Microsoft 4Africa sur le lancement d'une Station centrale de propriété intellectuelle (PI) du COMESA. La Station centrale PI du COMESA est conçue pour atteindre les objectifs suivants: accroître la sensibilisation à l'utilisation et à la protection de la propriété intellectuelle, accroître l'enregistrement et fournir une plateforme permettant de faciliter l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et de coordonner les actions entreprises au niveau régional concernant la protection de la propriété intellectuelle.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>2^e Dialogue du COMESA sur l'agro-industrie tenu les 17 et 18 mai 2017</p> | <p>Le COC a organisé le 2^e Dialogue du COMESA sur l'agro-industrie pour inciter les intervenants dans les secteurs de l'horticulture, des produits laitiers, des semences à formuler des recommandations concernant les politiques et stratégies favorisant le développement durable des chaînes d'approvisionnement pour l'agro-industrie dans la région. La réunion a été organisée sous le thème: « Promouvoir les chaînes d'approvisionnement pour l'agro-industrie dans la région COMESA ». Elle a vu la participation de plus de 90 délégués venus des secteurs des produits laitiers et de l'horticulture, d'autres milieux d'affaires, des organes régionaux et nationaux de normalisation et des ministères compétents. La rencontre a été organisée en partenariat avec l'Organisation régionale africaine de normalisation – ORAN, l'Infrastructure panafricaine de qualité – PAQI, l'USAID et le Centre européen de gestion des politiques de développement – ECDPM.</p> <p>Les principales recommandations ont porté, entre autres, sur le contrôle de fausses semences dans la région, la suppression de l'interdiction d'exportation qui est une entrave aux affaires, la nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation proactives de la sécheresse dans la région, le mécanisme de contrôle des prix dans le secteur laitier, la structuration de modèles d'affaires compétitifs, équitables et inclusifs pour les chaînes d'approvisionnement de produits laitiers, la conformité aux exigences normatives concernant les chaînes d'approvisionnement des trois secteurs, l'harmonisation des normes régionales pour les trois secteurs, l'application des contrats agricoles en vue d'appuyer la compétitivité dans le secteur horticole. Les recommandations ont été intégrées dans une position de plaidoyer devant être présentée à différentes réunions des Organes directeurs du COMESA.</p> |
| <p>Formulation de position concernant le commerce des services professionnels: mars - mai 2017</p> | <p>Dans le cadre des activités ayant trait au développement de la Coalition des industries de services, le COC œuvre à la mise en place d'une équipe spéciale chargée des services aux entreprises, surtout dans le domaine des services professionnels pour contribuer aux négociations du COMESA sur le commerce des services. Le COC a réalisé une étude portant sur l'examen du cadre directeur pour les services professionnels, des possibilités de développer le commerce et des mécanismes pouvant faciliter la libéralisation progressive du commerce des services professionnels dans la région COMESA. Le rapport a été mis au point et sera soumis pour validation à la prochaine Assemblée générale annuelle du COC. Certaines des principales recommandations du rapport sont la nécessité de renforcer certaines compétences, l'application des accords de reconnaissance mutuelle et l'inclusion des ordres professionnels dans les négociations.</p> |
| <p>Dialogues annuels public-privé – Forums économiques</p> | |
| <p>Dialogues annuels public – privé</p> | <p>Le 11^e Forum économique du COMESA s'est tenu en marge des 36^e réunions des Organes directeurs et du 19^e Sommet du COMESA du 12 au 13 octobre 2016 à Antananarivo, Madagascar. Le Forum s'est tenu sous le thème: « Qualité Afrique – Échantillonnage du marché tripartite ». Plus de 200 entreprises de la région y ont participé. Le Dialogue a proposé des réponses stratégiques et des actions répondant directement aux questions de capacité technique, accès aux marchés et compétitivité des PME.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les Prix de reconnaissance PASL (Partenariats pour l'approvisionnement auprès des sources locales) ont été décernés à 9 entreprises de la région; <input type="checkbox"/> Les positions du secteur ont été présentées et adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. |

| Plaidoyer direct | |
|---|---|
| Participation et présentation aux réunions des Organes directeurs du COMESA | <p>Les rapports de position mentionnés ci-dessus ont été présentés à diverses réunions des Organes directeurs du COMESA en 2016 et 2017 comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 9^e réunion conjointe des Comités techniques du COMESA et des Ministres en charge du Transport et Communications, des Technologies de l'information et de l'Énergie, février 2016; <input type="checkbox"/> 32^e réunion du Comité Commerce et Douanes, août 2016; <input type="checkbox"/> 36^e réunion du Comité intergouvernemental, octobre 2016; <input type="checkbox"/> 36^e réunion du Conseil des ministres du COMESA, octobre 2016; <input type="checkbox"/> 19^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du COMESA, octobre 2016, <input type="checkbox"/> Réunion des Chefs de l'Immigration – Équipe spéciale du COMESA sur le renforcement des capacités et de la feuille de route, décembre 2016; <input type="checkbox"/> Présentation des positions du COC à la 2^e réunion du Sous-comité Commerce et Facilitation du commerce, juin 2017; <input type="checkbox"/> 37^e réunion du Comité intergouvernemental, octobre 2017; <input type="checkbox"/> 37^e réunion du Conseil des ministres du COMESA, octobre 2017. |

b. Services de facilitation des affaires

Les services aux entreprises cherchent à accroître la compétitivité par la prestation des services adaptés à la demande et des services à valeur ajoutée payants. Il s'agit des services d'Intelligence économique, des synergies entre les entreprises et des services de développement des entreprises. Cela vise à renforcer les liens et partenariats commerciaux afin d'accroître la visibilité de l'immense potentiel de la région COMESA dans les domaines du commerce et de l'investissement sur les marchés régionaux et internationaux. Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de ce pilier:

| Activité | Résultats |
|---|---|
| « CBC BIZNET » --Votre plateforme d'affaires par excellence | <p>Le COC a mis au point une plateforme en ligne pour offrir des informations sur les affaires et le marché, laquelle appuiera les services tels que les liens, l'approvisionnement, les affaires ou l'analyse des flux commerciaux pour les entreprises régionales et internationales à la recherche de partenariats de travail dans la région. Le portail en ligne connu sous l'appellation « CBC BIZNET » offre aux acheteurs l'accès à l'information crédible sur les fournisseurs dans la région et leur donne également une plateforme pour informer les fournisseurs de leurs exigences en matière d'achat, y compris les produits spécifiques, les quantités, les documents/dossiers, la qualité et les certifications requises. La base de données et l'e-plateforme sont utilisées comme source d'information pour l'établissement de liens commerciaux et d'intelligence économique afin de promouvoir les partenariats et les échanges commerciaux dans la région COMESA en mettant l'accent sur la création de réseaux et partenariats des fournisseurs. Elle se compose d'environ 2 000 entreprises de 6 pays du COMESA mais est en cours de transposition à plus grande échelle pour couvrir le reste des pays du COMESA. Elle est accessible sur le site web du COC à http://comesabusinesscouncil.org/Account/Login.</p> <p>Les deux aspects du portail sont:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. <i>Business Linkages Portal</i>. Un portail en ligne avec des fonctionnalités pour permettre aisément aux fournisseurs et aux acheteurs d'acheter, vendre, commercialiser, présenter les produits, obtenir des devis et des profils d'entreprise, établir des liens d'affaires, chatter, etc. en temps réel. ii. <i>Enterprise Intelligence Database- MADE IN COMESA link</i>. Ce lien offre des informations détaillées sur les tendances des flux commerciaux sur les marchés de la région COMESA, contient des informations crédibles sur les acheteurs et les vendeurs pour faciliter la connexion au marché. |

| | |
|---|--|
| Partenariats internationaux : COC et Corporate Council on Africa -CCA | En mai 2016, le COC a signé un Médac avec le CCA en Éthiopie. Le Médac vise à renforcer la coopération avec les entreprises états-uniennes sur diverses questions, notamment les partenariats d'affaires et la promotion de l'investissement. |
| Partenariats internationaux : COC et Chambre de commerce des États-Unis | Le COC a fait des démarches auprès de la Chambre de commerce des États-Unis concernant l'harmonisation de leurs activités mutuelles dans les domaines de facilitation, agro-industrie et transformation numérique. |
| Mission au siège de Microsoft | Développement de synergies additionnelles dans les projets pilotés par l'industrie. En septembre 2016, le COC a visité l' <i>Executive Briefing Centre</i> (EBC) au campus de Microsoft à Redmond, aux États-Unis d'Amérique. Les réunions ont porté sur les domaines de collaboration et ont été l'occasion pour le COMESA et le COC d'établir des liens avec la communauté Microsoft sur les tendances de l'industrie, les possibilités d'affaires et l'orientation technologique de Microsoft, laquelle fournit des indications sur les enjeux liés au développement des TIC pour la région. |
| Réunions sur l'établissement de liens avec le marché | Un total de 13 réunions sur l'établissement de liens avec le marché ont eu lieu en 2016 dans les pays du COMESA suivants: Rwanda, Ouganda, Kenya, Zambie, Malawi, Éthiopie et Madagascar. |
| Étude sur les chaînes d'approvisionnement axées sur les corridors de transport, 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • En septembre 2016, le COC a signé un accord de subvention avec la Banque africaine de développement-Korea Trust Fund Grant, d'un montant de 150 000 USD pour réaliser une étude sur les chaînes d'approvisionnement le long des corridors de transport. L'étude se focalise sur la promotion de la participation du secteur privé au développement de l'infrastructure, plus précisément par le financement d'une étude visant à faire un inventaire et une évaluation du potentiel de l'agro-industrie et des partenariats avec d'autres industries entre les fournisseurs et les acheteurs potentiels le long des corridors de transport de l'Afrique orientale et australe. Les principaux résultats de cette étude consistent en un rapport d'évaluation et un Guide des affaires pour faciliter les partenariats d'affaires durables entre les acheteurs potentiels et les entreprises existantes assurant l'approvisionnement le long des corridors ciblés. • Un consultant a été recruté pour mener l'étude et élaborer un rapport sur les éléments susmentionnés. Le rapport du consultant a été présenté à la 1^{ère} réunion consultative sur les chaînes d'approvisionnement des produits agroindustriels le long des corridors, tenue les 6 et 7 décembre 2017, à Nairobi, Kenya. La réunion consultative s'est tenue sous le thème: « Assurer la promotion des affaires et du commerce au sein des chaînes d'approvisionnement le long des corridors de transport dans la région COMESA: un projet sur l'agro-industrie le long des corridors ». Un Guide des affaires est en cours de préparation et sera présenté et validé en 2018. |
| Réunion sur des réseaux de distribution entre une entreprise états-unienne et des sociétés zambiennes, mars 2017 | <p>En mars 2017, le COC a travaillé avec une entreprise états-unienne cherchant à distribuer ses produits sur le marché zambien et l'a aidé à rencontrer différents intervenants des secteurs public et privé. En outre, il a également tenu une réunion des distributeurs à laquelle 10 distributeurs de produits ont participé pour discuter des partenariats et d'une collaboration en ce qui a trait à la distribution des produits de l'entreprise en question. Celle-ci est actuellement en train de travailler sur les licences et a eu des concertations avec certains distributeurs pour distribuer ses produits une fois que les formalités administratives relatives à la délivrance de licences auront été accomplies.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'entreprise états-unienne a été invitée à devenir membre du COC et à investir dans la région. <input type="checkbox"/> 10 entreprises de distribution zambiennes ont été mises en contact avec l'entreprise états-unienne pour signer un contrat de distribution. |

| | |
|--|---|
| Signature d'un Médac avec la Chambre de commerce états-unienne, juin 2017 | <p>Le COC a signé un Médac avec la Chambre de commerce états-unienne en juin 2017 en marge du Sommet américano-africain des entreprises. Le Médac établit plusieurs paramètres de collaboration entre le COC et la Chambre de commerce en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des affaires, la promotion du commerce et des investissements à travers des partenariats d'affaires et la coopération entre les États membres du COMESA et les États-Unis d'Amérique pour les trois prochaines années.</p> |
| Sommet Suède-Moyen Orient-Afrique, septembre 2017 | <p>Le COC a participé et a fait une présentation au Sommet Suède-Moyen Orient-Afrique (MOA) qui s'est tenu les 26 et 27 septembre 2017, à Stockholm, Suède. Ce sommet est le plus grand événement d'affaires organisé par la Suède et consacré à la région Moyen Orient-Afrique, permettant de recueillir des informations et indices sur la façon dont la transformation du marché dans la région imposera des exigences quant à l'innovation des entreprises. Le forum crée des occasions d'interaction et d'établissement des relations d'affaires avec les cadres dirigeants et les experts du secteur de l'Afrique et du Moyen Orient ainsi qu'avec environ 200 sociétés suédoises s'intéressant à la région MOA. Le COC collabore pour l'instant avec <i>Business Sweden</i> dans l'identification des domaines de collaboration en vue d'accroître les partenariats d'affaires et l'investissement entre nos deux régions.</p> |
| Projet Tourisme et Patrimoine naturel du COMESA, août 2017 | <p>Le COC a publié le Guide du tourisme et du patrimoine naturel du COMESA - «Un Marché unique- Des Destinations innombrables», lequel est disponible en version numérique ainsi qu'en version imprimée. Le Guide a pour objet de commercialiser le tourisme dans le COMESA comme une destination unique et de fournir une plateforme pour la collaboration et l'établissement de partenariats stratégiques avec le tourisme COMESA. Le Guide du tourisme et du patrimoine naturel du COMESA est la 1ère étape visant à concrétiser et à faire mieux connaître les diverses attractions touristiques dans la région et promouvoir la région COMESA comme une destination unique. Le Guide a été lancé à la 41^e Conférence mondiale du tourisme tenue du 28 au 31 août 2017 au Rwanda. Il a également été lancé lors de la 37^e session du Conseil des ministres du COMESA tenue en octobre 2017. Il est disponible sur le site Web du COC http://comesabusinesscouncil.org/Handbook/index.html</p> |
| Information sur les flux commerciaux et les tendances statistiques, les structures du marché et les pratiques commerciales, les lois et réglementations du commerce, les conditions d'accès aux marchés mondiaux, les mesures tarifaires et non tarifaires, le financement du commerce, le commerce et les possibilités du commerce et d'investissement, les partenaires commerciaux potentiels, 2017 | <p>Le COC s'est également focalisé sur la fourniture d'information à ses partenaires afin qu'ils soient au courant de différentes questions qui concernent le programme d'intégration régionale par le biais des documents d'orientation, bulletins d'information et e-briefs. L'objectif était de fournir aux parties prenantes des rapports annuels bien documentés sur l'analyse des flux commerciaux et des renseignements liés aux affaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 5 documents d'orientation ont été élaborés: <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les TIC et le tourisme durable dans la région COMESA; - Coalition des secteurs des services --promotion du commerce des services professionnels dans la région COMESA; - Développement de l'agriculture durable; - Conservation de la faune et le tourisme; - Énergie renouvelable en Afrique - le marché est-il prêt? <input type="checkbox"/> 2 e-briefs et bulletins d'information ont également été mis au point; présentant les diverses activités menées par le COC tout au long de l'année. Ils ont été diffusés par le biais du carnet d'adresses du COC et sont également disponibles sur son site Internet. |

C. Développement de l'adhésion des membres

Les services de développement de l'adhésion des membres ont porté sur le renforcement des capacités techniques et productives pour le secteur privé. L'objectif est de renforcer la capacité des entreprises de la région et des institutions d'appui au commerce du secteur privé. L'objectif spécifique pour les entreprises consiste à les aider à mieux connaître les instruments du COMESA qui facilitent le commerce intra-régional et à s'inspirer des modèles de pratiques exemplaires conçus pour renforcer la capacité de croissance des entreprises dans la région. Les activités menées dans le cadre de ce sous-pilier comprennent, entre autres, les programmes de

formation sur les normes, la qualité, l'accès au marché et la gestion des entreprises ; cela leur ouvrira de nouveaux créneaux sur les marchés nationaux et régionaux. Les activités suivantes ont été entreprises dans le cadre de ce pilier:

| | |
|--|---|
| <p>Projet de Partenariats pour l'approvisionnement auprès des sources locales --PASL-- Phase pilote, 2016</p> | <p>Le PASL est un projet pilote axé sur le renforcement des capacités des PME en vue de leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement des grandes entreprises dans la région. Le projet a été mis à l'essai dans certains pays, notamment en Éthiopie, au Malawi, au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et en Zambie. Le projet s'est focalisé sur la formation en systèmes globaux de gestion de la qualité des denrées alimentaires et l'intégration des PME dans le réseau compétitif de chaîne de valeur des entreprises et de principales chaînes de valeur régionales. À la clôture de la 1^{ère} phase du projet, 16 partenariats avaient été noués entre les acheteurs et les PME.</p> <p>Le PASL met en contact les acheteurs et les vendeurs afin que des accords et des contrats réels soient signés. Plusieurs contrats ont été signés de fin 2016 à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Zambie - 5 contrats (ii) Malawi - 2 contrats (iii) Kenya - 3 contrats (iv) Rwanda - 4 contrats (v) Contrats transfrontières - Rwanda et Ouganda - 2 (vi) Afrique du sud - 1 contrat |
| <p>13 Médac signés entre le COC et de grands acheteurs</p> | <p>Au cours de l'exécution du projet, le COC a noué des partenariats avec de grandes entreprises en vue de soutenir les achats préférentiels effectués par ces dernières auprès de PME ayant été formées dans le cadre du Projet PASL à condition que ces dernières respectent les exigences spécifiées par les acheteurs. Ces entreprises sont les suivantes:</p> <p><i>Hôtels Serena -Ouganda, Hôtel Taj Pamodzi -Zambie, Hôtel Protea -Zambie, Inyange Industries -Rwanda, Brasseries Bralirwa --Rwanda, Groupe hôtelier Sarova -Kenya, Supermarchés Nakumatt -Kenya, Hôtels Protea -Ouganda, Hôtel Intercontinental -Éthiopie, Supermarchés Shoa -Éthiopie, Protea Ryalls -Malawi, Hotels Speke -Ouganda, Hôtels Serena -Rwanda.</i></p> |
| <p>Prix PASL</p> | <p>Lors de la 32^e session du Conseil des ministres tenue en octobre 2016, des prix des Partenariats pour l'approvisionnement auprès de sources locales ont été décernés à 10 entreprises régionales en reconnaissance de leur contribution remarquable au renforcement de la capacité industrielle des fournisseurs locaux de denrées alimentaires dans le cadre du Projet PASL.</p> <p>Le Prix PASL sert à reconnaître les entreprises qui ont soutenu le projet et se sont engagées à appliquer les méthodes d'acquisitions responsables par l'achat de biens produits localement dans les pays où elles exercent leurs activités. Il vise à promouvoir et à encourager les grandes entreprises dans la région qui mettent en valeur les bonnes pratiques commerciales responsables en matière de renforcement des partenariats d'entreprises dans leurs chaînes d'approvisionnement local.</p> |
| <p>Projet PASL tripartite</p> | <p>Depuis 2015-2016, avec l'appui du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF) et l'USAID, le COC met en œuvre le Projet PASL axé sur le renforcement des capacités des PME à s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement des grandes entreprises dans la région. En 2017, le Projet a été étendu pour offrir une formation de base sur les normes HACCP dans 3 autres pays (Madagascar, Afrique du sud et Tanzanie) en insistant principalement sur la ZLE tripartite, grâce au financement accordé par la -Programme tripartite de renforcement des capacités(TCBP) et l'USAID.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Sous les auspices du Forum tripartite du secteur privé, le COC a organisé une réunion du Projet PASL du 29 au 31 mars 2017 à Dar-es-Salaam, Tanzanie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Renforcement des capacités: la réunion a permis de former plus de 80 PME sur un programme fondé sur le HACCP ou la GFSI. ☐ Établissement de liens avec le marché: une plateforme d'une journée pour les acheteurs et les vendeurs a été organisée pour faciliter l'interaction et le dialogue entre les PME et les acheteurs clés dans le pays, permettant aux fournisseurs de présenter leurs produits aux acheteurs. Trois grands acheteurs étaient présents : Hôtel Protea, Hôtel Golden Tulip et l'entreprise Masasi Foods Ltd. |
| | <p>Une formation organisée par le Projet PASL tripartite a eu lieu à Madagascar du 12 au 14 juillet 2017 sous le thème « Promouvoir des chaînes d'approvisionnement durables en Afrique ». La formation était structurée comme suit: i) une formation de 2 jours portant sur le renforcement des capacités des MPME en matière de systèmes de gestion de la qualité des denrées alimentaires, en utilisant un programme basé sur le système HACCP, ii) une plateforme vendeurs-acheteurs d'une journée pour faciliter l'interaction et le dialogue entre les PME et les acheteurs clés à Madagascar.</p> <p>Les PME formées ont tenu une mini-exposition pour présenter leurs produits aux acheteurs. Parmi les acheteurs invités à la réunion figuraient les hôtels et supermarchés et les directeurs des acquisitions et du marketing. Deux grands supermarchés et deux grands hôtels ont également participé à la formation, à savoir l'hôtel Colbert, l'hôtel Carlton, Shoprite et Leader Price. Cinquante PME ont reçu une formation de base en matière de sécurité alimentaire et des certificats ont été délivrés à la fin de la formation.</p> |
| | <p>Une formation organisée par le Projet PASL tripartite a eu lieu du 26 au 28 juillet 2017 à Johannesburg en Afrique du sud. Cinquante PME ont reçu une formation de base en matière de sécurité alimentaire et de HACCP.</p> <p>La formation avait un double objectif:</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Renforcement des capacités: l'objectif était de former les PME sur un programme basé sur le système HACCP. Un programme a été développé à travers le Projet PASL et adapté aux besoins des PME en Afrique du sud. ☐ Établissement de liens avec le marché: une plateforme d'une journée pour les acheteurs et les vendeurs a été organisée pour faciliter l'interaction et le dialogue entre les PME en Afrique du sud. Les PME formées ont tenu une mini-exposition pour présenter leurs produits aux acheteurs. Parmi les acheteurs invités figuraient l'hôtel Birchwood et le <i>Johannesburg Fresh Produce Market</i>. |

d. Développement institutionnel - Gouvernance d'entreprise

Le COC a tenu la 9^e réunion du Conseil d'administration et sa 6^e Assemblée générale annuelle – AGA les 24 et 25 novembre 2016, à Lusaka, Zambie. L'AGA a examiné le rapport annuel du COC pour 2016 et approuvé le plan de travail pour 2017. En outre, la réunion a élu le 4^e Conseil d'administration du COC pour un mandat de deux ans.

En 2017, le COC a organisé la 10^e réunion du Conseil d'administration du COC et la 7^e réunion de l'Assemblée générale annuelle en octobre 2017. Lors de cette 10^e réunion, le Plan stratégique 2018-2022 s'articulant autour de la promotion des entreprises durables, de la croissance régionale et des marchés mondiaux a été adopté. La stratégie définit la vision globale du COC de promouvoir la participation du secteur privé dans le programme d'intégration régionale à travers les services adaptés à la demande. Au cours des cinq prochaines années, le COC cherche à évoluer au-delà du plaidoyer et promouvoir activement la participation des entreprises au programme d'intégration régionale, à l'investissement et au commerce mondial en facilitant l'établissement de fortes synergies commerciales, le développement des possibilités d'affaires, la création d'alliances économiques entre les entreprises et les plaidoyers législatifs et stratégiques.

L'impact voulu du travail du COC au titre du Plan stratégique 2018-22 est de promouvoir la compétitivité des entreprises et accroître le commerce intra-régional et les exportations au sein de la région COMESA. Cet objectif ne peut être réalisé que grâce à la collaboration du COC avec de nombreux autres intervenants impliqués dans le programme d'intégration régionale, notamment le COMESA et les États membres.

e. Synthèse du rapport financier

En 2013, le Conseil d'administration du COC a adopté une augmentation prévue de 40% des recettes en provenance du secteur privé depuis l'exercice 2014. Le COC a augmenté son revenu jusqu'à 194 711 USD à la fin de décembre 2017, par rapport à 62 485 USD en 2016. Il a accru son revenu total de 55% en 2016 se chiffrant à 130 635 USD, duquel les recettes en provenance du secteur privé ont augmenté de 7% à 79 435 USD. En décembre 2017, les contributions des membres s'élevaient à 56 160 USD par rapport à 32 785 USD en 2016, soit une augmentation de 42% des contributions des membres. Les services de conseil aux entreprises et les parrainages pour les réunions et d'autres programmes ont amené des revenus de l'ordre de 138 550 USD. Le total des recettes du COC en provenance du secteur privé est de 194 711 USD pour l'exercice 2017.

14.13 Conseil des Bureaux du Régime de la Carte jaune du COMESA

Le Régime régional d'assurance automobile responsabilité civile, figurant à l'annexe II du Traité du COMESA a été mis en place en 1986 au titre des dispositions de l'article 85, alinéa (e) dudit Traité. Le Régime est devenu opérationnel en 1987 à la suite de la signature par les États membres spécifiques du COMESA du Protocole sur le Régime d'assurance automobile responsabilité civile, lequel est communément connu sous le nom de Régime de la Carte jaune du COMESA. Le principal objectif de ce dernier est de faciliter la circulation des véhicules, des personnes, des biens et des services au sein de la région COMESA. Il s'agit d'éliminer les obstacles qui entravent la facilitation du commerce par la mise en place d'un régime d'assurance automobile responsabilité civile obligatoire donnant au moins une couverture minimale égale à celle requise par les lois en vigueur dans les États membres lorsque les véhicules assurés sont en transit sur les territoires des autres États membres. Actuellement, le Régime de la Carte jaune est opérationnel dans les 13 États membres et non-membres du COMESA suivants: Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Plus de 250 compagnies d'assurance participent au Régime.

Le Régime de la Carte jaune, depuis plusieurs années, met en œuvre des initiatives visant à améliorer l'efficacité opérationnelle résultant en une croissance sans précédent. Ces initiatives comprennent:

- a) L'inclusion d'une couverture additionnelle pour les risques de dommages aux biens de tiers dans les pays où ce type de couverture peut ne pas être compris dans l'assurance responsabilité civile obligatoire;
- b) L'inclusion d'une couverture de frais médicaux engagés en cas d'urgence pour le(s) conducteur(s) et les passagers des véhicules étrangers assurés;
- c) La création du Consortium de réassurance en 1998 pour offrir une couverture de réassurance aux compagnies d'assurance membres participantes pour une exposition aux risques prolongée au niveau régional et des services de gestion des fonds pour le Régime; et
- d) L'automatisation des opérations du Régime de la Carte jaune par la mise au point du Système intégré de gestion de la Carte jaune (SIG-CJ) et la numérisation des opérations de cette dernière conformément à la vision du Secrétariat du COMESA d'intégrer toutes les applications de l'organisation dans une application e-commerce robuste pouvant englober tous les outils de facilitation du commerce du COMESA.

a) Performance du Régime de la Carte jaune du COMESA en 2017

Les principales réalisations du Régime de la Carte jaune en 2017 sont, entre autres, la délivrance de plus de 180 000 Cartes jaunes aux conducteurs, ce qui a généré un total de revenus de primes annuelles de 10 millions USD et le traitement de plus de 740 sinistres résultant d'accidents de la route causés par des conducteurs étrangers.

Figure 32: Nombre de Cartes jaunes délivrées en 2017

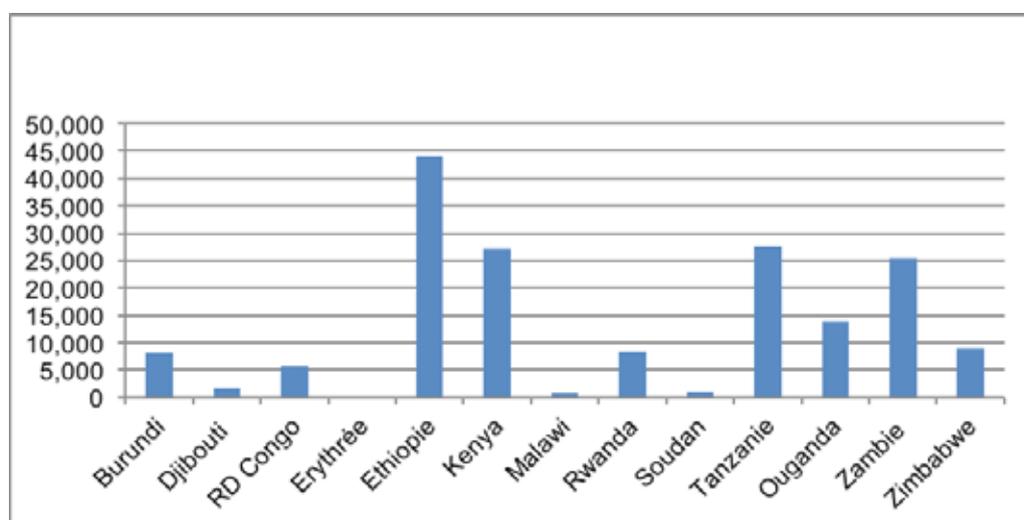


Figure 33: Revenu de primes généré en 2017 (USD)

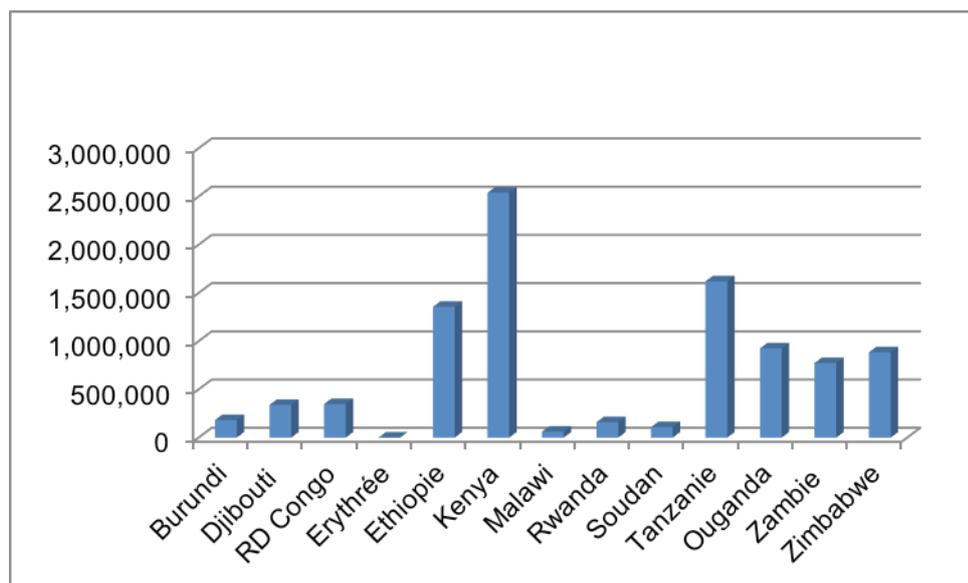
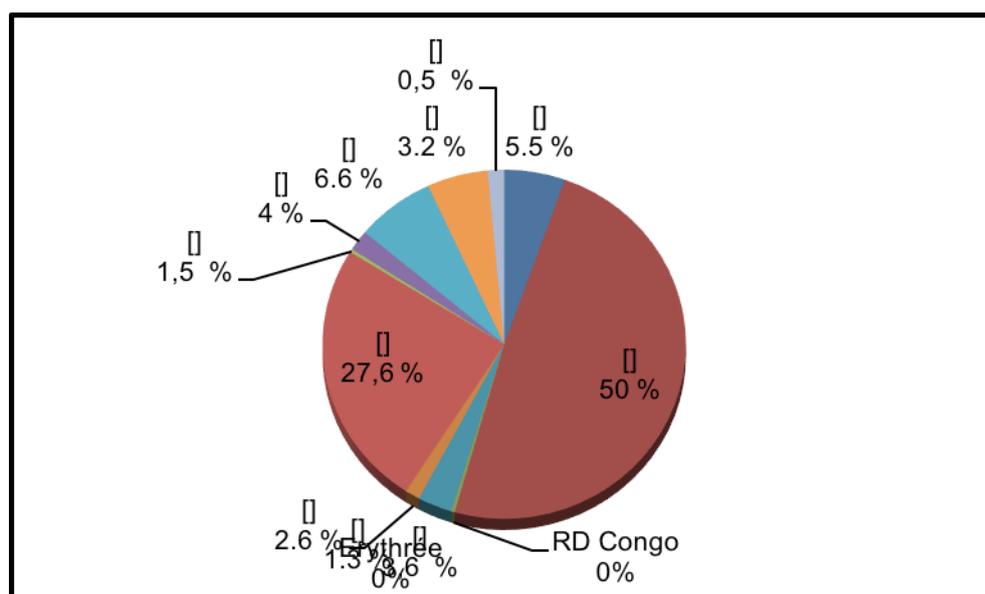


Figure 34: Nombre de sinistres relatifs à la Carte jaune en 2017



b) Consortium de réassurance de la Carte jaune

Au 31 décembre 2017, le total des actifs du Consortium de réassurance de la Carte jaune se chiffrait à 12,7 millions USD, avec des placements monétaires de 8,6 millions USD. Un sommaire des perspectives de la situation financière du Consortium de réassurance est présenté ci-dessous.

Figure 35: Résultats financiers du Consortium de réassurance

| | Décembre 2017 | Décembre 2016 |
|--------------------------|---------------|---------------|
| | USD | USD |
| Primes brutes | 1 607 221 | 2 559 731 |
| Fonds de réserve | 8 385 808 | 7 579 319 |
| Total des actifs | 12 772 380 | 12 316 886 |
| Souscription de capacité | 50 000 | 50 000 |
| Placements à court terme | 8 686 110 | 9 710 464 |

c) Plans d'extension du Régime de la Carte jaune

En raison du succès du Régime de la Carte jaune, plusieurs pays au sein et en dehors de la région COMESA ont manifesté leur intérêt d'y participer. À cet effet, des concertations sont à des stades avancés avec le Soudan du sud, le Swaziland et l'Angola concernant les modalités de leur adhésion au Régime de la Carte jaune. Une autre perspective d'extension notable concerne le Mozambique en raison de la hausse potentielle des liens commerciaux avec le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe.

d) Plan stratégique à moyen terme 2018-2022 du Régime de la Carte jaune

Le Plan stratégique à moyen terme 2018 - 2022 du Régime de la Carte jaune se compose de neuf objectifs stratégiques, dont l'un consiste à mettre en place une Carte jaune entièrement numérique et établir un secrétariat du Régime de la Carte jaune indépendant à part entière.

14.14 Régime régional de garantie du transit sous douane - RGTD

Le Régime de garantie du transit sous douane du COMESA, communément appelé Carnet RGTD, est un régime de transit sous douane visant à faciliter la circulation des biens sous scellement douanier au sein de la région COMESA. Le Carnet RGTD est une composante du Protocole sur le commerce de transit et les facilités de transit, figurant à l'annexe I du Traité du COMESA. L'Accord régional de transit sous douane du COMESA a été signé par les chefs d'État et de gouvernement en novembre 1990 à Mbabane, au Swaziland. La mise au point des modalités d'opérations a commencé en 2002 et le Régime est devenu opérationnel dans les pays du Corridor Nord en 2012.

Le principal objectif du RGTD est de donner aux Administrations douanières la garantie de recouvrer les droits et taxes auprès des importateurs et exportateurs dans les cas où les marchandises en transit sont illégalement écoulées pour la consommation dans le pays de transit. En outre, le Régime offre une base uniforme pour le transport en transit à travers la région, où une seule garantie est utilisée pour le transit des marchandises à travers tous les États membres de transit. Il y a actuellement 13 États membres et non membres du COMESA qui ont signé et ratifié l'Accord RGTD et participent au Régime, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la RDC le Rwanda, le Soudan, le Soudan du sud, la Tanzanie et le Zimbabwe. Tous les pays membres à l'exception de Madagascar ont mis en place les Garants nationaux et ont signé l'Accord inter-garants. Actuellement, le Régime RGTD est opérationnel dans 5 pays, à savoir au Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda.

Performance du Régime RGTD en 2017

En 2017, un total de 574 cautionnements régionaux (RGTD) avec des garanties s'élevant à 319,8 millions USD ont été exécutés par les agences en douane et les transitaires et 220 804 Carnets ont été délivrés pour la circulation des marchandises dans la région, comme illustré ci-dessous.

Figure 36: Nombre de cautionnements RGTD exécutés

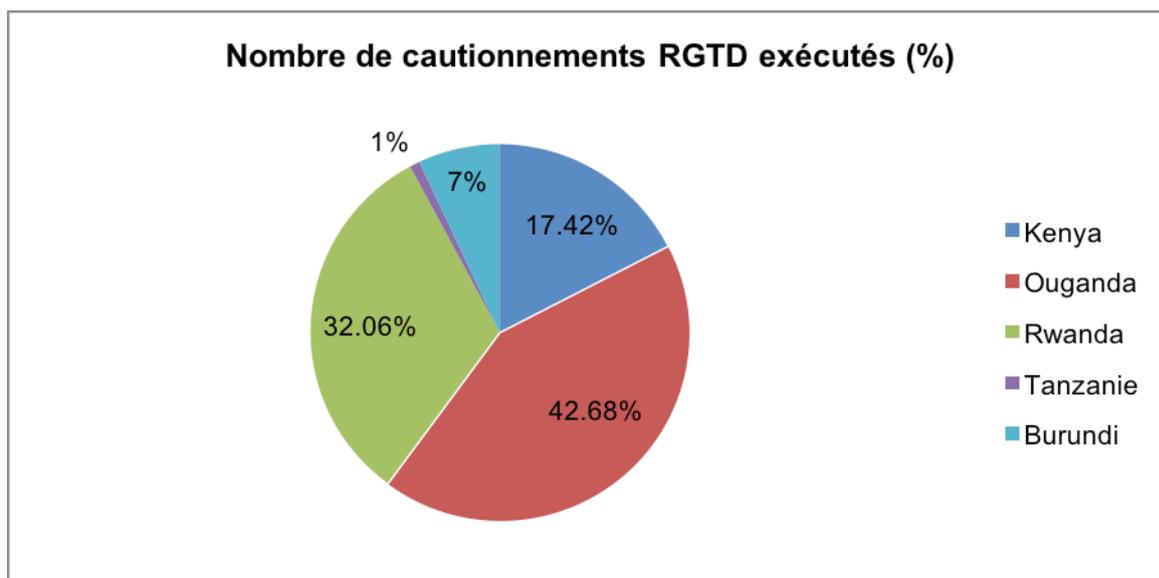


Figure 37: Montant des cautionnements RGTD exécutés (USD)

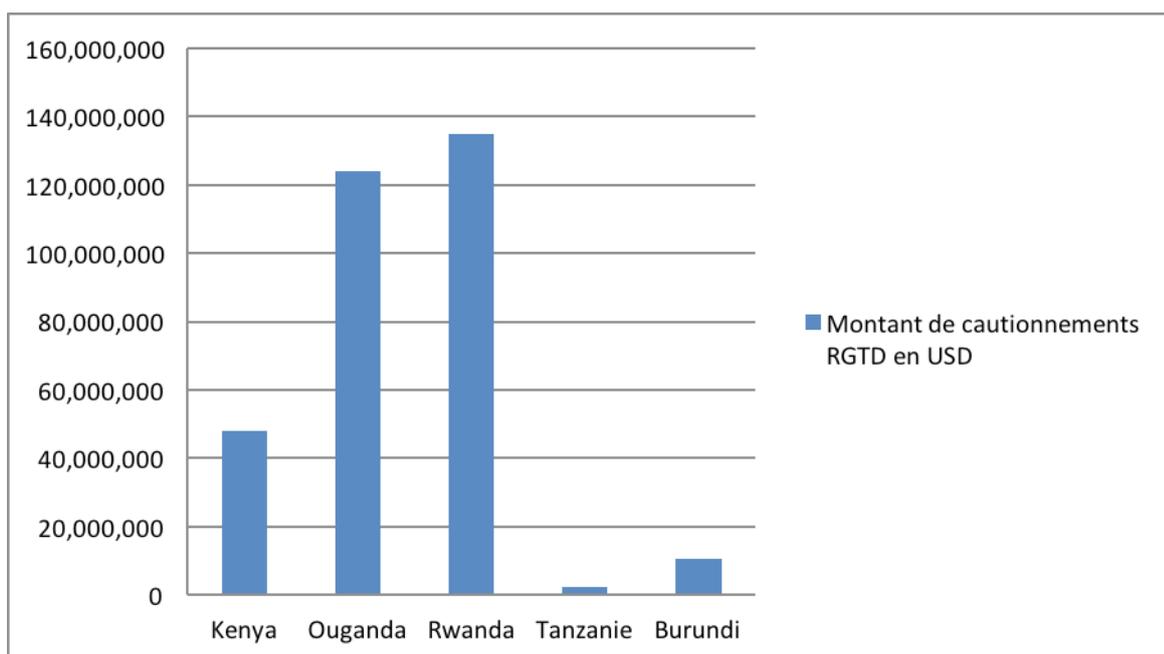
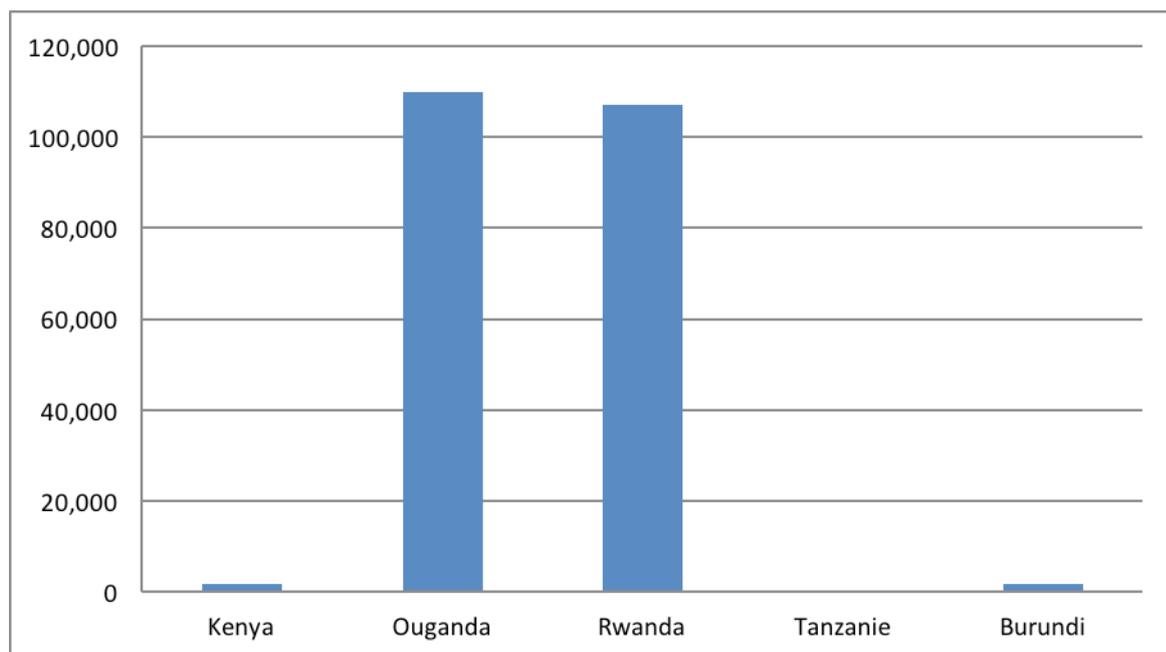


Figure 38: Nombre de Carnets RGTD délivrés



L'Éthiopie et Djibouti ont réglé leurs problèmes concernant le partage de primes et de sinistres et les opérations du Carnet RGTD sur le Corridor Djibouti devraient commencer au début de 2018. Le Malawi et la RDC ont pris l'engagement de finaliser les préparatifs pour le démarrage des opérations du RGTD sur le Corridor Dar-es-Salaam en 2018.

La Zambie n'a pas encore adhéré au Régime car les agences en douane et les transitaires ont exprimé des préoccupations concernant la diminution du chiffre d'affaires, et cela a retardé le démarrage des opérations sur le Corridor nord-sud.

Au cours de la période considérée, un programme de numérisation complète du Carnet RGTD pour 2018 a été approuvé.



A

ANNEXES

Tableau 41: Croissance du PIB réel (pourcentage)

| Pays | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017(P) |
|-------------------|------|-------|-------|------|---------|
| Burundi | 4,5 | 4,7 | -3,9 | -0,9 | 0,0 |
| Djibouti | 5,0 | 6,0 | 6,5 | 6,5 | 7,0 |
| Égypte | 2,1 | 2,2 | 4,4 | 4,3 | 4,1 |
| Érythrée | 3,1 | 5,0 | 4,8 | 3,7 | 3,3 |
| Éthiopie | 9,9 | 10,3 | 10,4 | 8,0 | 8,5 |
| Kenya | 5,7 | 5,3 | 5,6 | 5,8 | 5,0 |
| Libye | 4,3 | -53,0 | -10,3 | -3,0 | - |
| Madagascar | 2,3 | 3,3 | 3,1 | 4,2 | 4,3 |
| Malawi | 5,2 | 5,7 | 3,0 | 2,7 | 4,5 |
| Maurice | 3,2 | 3,6 | 3,0 | 3,5 | 3,9 |
| Ouganda | 4,0 | 4,9 | 4,6 | 3,9 | 4,4 |
| RDC | 8,5 | 9,2 | 8,5 | 6,9 | 2,8 |
| Rwanda | 4,7 | 7,0 | 8,9 | 5,9 | 6,2 |
| Seychelles | 5,0 | 6,2 | 5,0 | 4,4 | 4,1 |
| Soudan | 3,9 | 3,3 | 4,9 | 3,0 | 3,7 |
| Swaziland | 2,9 | 2,5 | 1,5 | 1,3 | 0,3 |
| Union des Comores | 3,5 | 2,0 | 1,0 | 2,2 | 3,3 |
| Zambie | 5,1 | 5,0 | 2,9 | 3,4 | 4,0 |
| Zimbabwe | 4,5 | 3,8 | 1,4 | 0,7 | 2,8 |
| COMESA | 6,3 | 6,4 | 6,1 | 4,7 | 5,2 |

Source: FMI, PER, Afrique subsaharienne, octobre 2017; FMI, PER, Mise à jour, Moyen-Orient et Asie centrale, octobre 2017; rapports pays

Tableau 42: Épargne nationale brute (en % du PIB)

| Pays | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017(P) |
|------------|------|------|------|------|---------|
| Burundi | -4,2 | -3,4 | -6,7 | -4,1 | -5,4 |
| Djibouti | 19,8 | 9,8 | 19,0 | 15,6 | - |
| Égypte | 12,1 | 12,9 | 10,6 | 9,4 | - |
| Érythrée | 3,6 | 4,0 | 1,3 | 4,0 | 4,6 |
| Éthiopie | 28,1 | 30,7 | 31,3 | 32,0 | 28,9 |
| Kenya | 11,2 | 12,0 | 10,9 | 15,5 | 15,3 |
| Libye | 18,4 | - | - | - | - |
| Madagascar | 10,0 | 15,3 | 11,2 | 16,0 | 14,5 |
| Malawi | 4,3 | 3,6 | 2,7 | -3,3 | 2,5 |
| Maurice | 19,0 | 17,0 | 16,3 | 16,3 | 13,7 |
| Ouganda | 20,4 | 17,2 | 17,7 | 20,1 | 19,8 |
| RDC | 11,5 | 18,0 | 16,3 | 8,4 | 7,9 |

| | | | | | |
|----------------------|------|------|------|------|------|
| Rwanda | 10,5 | 8,6 | 8,7 | 7,6 | 10,8 |
| Seychelles | 26,5 | 14,6 | 15,2 | 11,8 | 16,6 |
| Soudan | 9,4 | 7,7 | 8,0 | 10,8 | - |
| Swaziland | 13,7 | 11,6 | 23,0 | 12,8 | 11,1 |
| Union des Comores | 12,2 | 10,6 | 18,9 | 10,9 | 12,2 |
| Zambie | 33,4 | 36,1 | 38,9 | 37,3 | 38,3 |
| Zimbabwe | -3,3 | -3,8 | -4,9 | 15,5 | 15,4 |
| COMESA (Membres ASS) | 17,7 | 19,1 | 19,2 | 20,3 | 19,7 |

Source: FMI, PER, Afrique subsaharienne, octobre 2017; FMI, PER, Mise à jour, Moyen-Orient et Asie centrale, octobre 2017; rapports pays

Tableau 43: Investissement total en % du PIB

| Pays | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017(P) |
|-------------------|------|------|------|------|---------|
| Burundi | 15,4 | 15,9 | 11,0 | 9,0 | 7,0 |
| Djibouti | 29,6 | 34,9 | 30,1 | 44,3 | - |
| Égypte | 13,8 | 13,6 | 13,7 | 15,0 | - |
| Érythrée | 8,7 | 7,9 | 7,6 | 7,4 | 7,2 |
| Éthiopie | 34,1 | 38,0 | 39,4 | 38,5 | 37,2 |
| Kenya | 20,1 | 22,4 | 17,7 | 20,4 | 21,4 |
| Libye | 21,1 | - | - | - | - |
| Madagascar | 15,9 | 15,6 | 13,1 | 15,2 | 19,2 |
| Malawi | 12,7 | 12,0 | 12,2 | 10,2 | 11,6 |
| Maurice | 25,2 | 23,0 | 21,2 | 20,4 | 20,5 |
| Ouganda | 27,4 | 25,7 | 24,8 | 24,4 | 25,4 |
| RDC | 16,8 | 22,8 | 20,2 | 11,8 | 12,5 |
| Rwanda | 26,5 | 25,3 | 26,5 | 26,1 | 24,6 |
| Seychelles | 38,5 | 37,7 | 33,8 | 30,2 | 32,2 |
| Soudan | 27,1 | 19,2 | 20,8 | 16,6 | - |
| Swaziland | 12,7 | 12,9 | 12,2 | 12,1 | 12,2 |
| Union des Comores | 20,4 | 18,6 | 18,5 | 21,1 | 21,7 |
| Zambie | 34,0 | 34,0 | 42,8 | 41,7 | 41,9 |
| Zimbabwe | 11,5 | 11,9 | 12,6 | 15,5 | 14,0 |
| COMESA | 24,4 | 26,1 | 25,8 | 25,6 | 25,9 |

Source: FMI, PER, Afrique subsaharienne, octobre 2017; FMI, PER, Mise à jour, Moyen-Orient et Asie centrale, octobre 2017; rapports pays

Tableau 44: Solde budgétaire global hors dons (% du PIB)

| Pays | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017(P) |
|-------------------|-------|-------|-------|--------|---------|
| Burundi | -19,2 | -17,3 | -14,9 | -9,1 | -11,3 |
| Djibouti | -10,3 | -8,2 | -21,7 | -18,2 | -1,6 |
| Égypte | -14,0 | -17,6 | -11,4 | -10,9 | -9,5 |
| Érythrée | -15,6 | -14,8 | -14,6 | -14,3 | -14,0 |
| Éthiopie | -3,4 | -3,7 | -3,0 | -3,2 | -3,3 |
| Kenya | -6,2 | -8,0 | -8,6 | -9,1 | -8,9 |
| Libye | 11,7 | -73,8 | 126,6 | -102,7 | -43,0 |
| Madagascar | -5,3 | -4,6 | -4,8 | -4,8 | -8,6 |
| Malawi | -13,1 | -8,0 | -9,9 | -10,0 | -7,6 |
| Maurice | -3,9 | -3,3 | -3,6 | -4,2 | -5,0 |
| Ouganda | -5,1 | -4,6 | -5,9 | -5,0 | -4,8 |
| RDC | -0,6 | -0,1 | -0,6 | -1,2 | -2,7 |
| Rwanda | -10,6 | -11,7 | -9,1 | -7,5 | -6,4 |
| Seychelles | -4,0 | -0,5 | 1,1 | -1,3 | -2,6 |
| Soudan | -1,9 | -0,9 | -1,9 | -1,8 | -2,4 |
| Swaziland | 0,3 | -2,8 | -5,4 | -13,7 | -8,9 |
| Union des Comores | -9,7 | -9,9 | -10,8 | -16,2 | -15,5 |
| Zambie | -7,7 | -6,7 | -9,5 | -6,0 | -8,7 |
| Zimbabwe | -1,9 | -1,5 | -1,0 | -8,4 | -5,1 |
| COMESA | -4,7 | -5,6 | -5,6 | -5,9 | -6,0 |

Source: FMI, PER, Afrique subsaharienne, octobre 2017; FMI, PER, Mise à jour, Moyen-Orient et Asie centrale, octobre 2017; rapports pays

Tableau 45: Prix à la consommation (moyenne annuelle, % de variation)

| Pays | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017(P) |
|------------|------|------|------|------|---------|
| Burundi | 7,9 | 4,4 | 5,6 | 5,5 | 18,0 |
| Djibouti | 2,4 | 2,9 | 2,1 | 2,7 | 3,0 |
| Égypte | 9,5 | 10,1 | 10,4 | 13,8 | 29,9 |
| Érythrée | 6,5 | 10,0 | 9,0 | 9,0 | 9,0 |
| Éthiopie | 8,1 | 7,4 | 10,1 | 7,3 | 8,1 |
| Kenya | 5,7 | 6,9 | 6,6 | 6,3 | 8,0 |
| Libye | 5,1 | 2,4 | 9,8 | 27,1 | 32,8 |
| Madagascar | 5,8 | 6,1 | 7,4 | 6,7 | 7,8 |
| Malawi | 28,3 | 23,8 | 21,9 | 21,7 | 13,0 |
| Maurice | 3,5 | 3,2 | 1,3 | 1,0 | 4,2 |
| Ouganda | 4,8 | 4,6 | 5,5 | 5,5 | 5,8 |
| RDC | 0,9 | 1,2 | 4,2 | 18,2 | 41,7 |
| Rwanda | 4,2 | 1,8 | 2,5 | 5,7 | 7,1 |

| | | | | | |
|-------------------|------|------|------|------|------|
| Seychelles | 4,3 | 1,4 | 4,0 | -1,0 | 2,8 |
| Soudan | 36,5 | 36,9 | 16,9 | 17,8 | 26,9 |
| Swaziland | 5,6 | 5,7 | 5,0 | 7,8 | 7,0 |
| Union des Comores | 1,6 | 1,3 | 2,0 | 1,8 | 2,0 |
| Zambie | 7,0 | 7,8 | 10,1 | 17,9 | 6,8 |
| Zimbabwe | 1,6 | -0,2 | -2,4 | -1,6 | 2,5 |
| COMESA | 6,2 | 6,0 | 6,8 | 8,4 | 10,0 |

Source: FMI, PER, Afrique subsaharienne, octobre 2017; FMI, PER, Mise à jour, Moyen-Orient et Asie centrale, octobre 2017; rapports pays

Tableau 46: Comptes courants extérieurs (y compris les subventions en tant que % du PIB)

| Pays | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017(P) |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|---------|
| Burundi | -19,5 | -18,8 | -17,7 | -13,1 | -12,4 |
| Djibouti | -23,3 | -25,6 | -31,8 | -30,4 | -21,0 |
| Égypte | -2,2 | -0,8 | -3,6 | -6,0 | -5,9 |
| Érythrée | -0,1 | 0,6 | -2,2 | -0,1 | 0,7 |
| Éthiopie | -5,9 | -7,9 | -12,8 | -9,9 | -8,3 |
| Kenya | -8,9 | -10,4 | -8,2 | -5,2 | -6,1 |
| Madagascar | -5,9 | -0,3 | -1,9 | -0,8 | -4,7 |
| Libye | 23,7 | -78,4 | -52,6 | -22,4 | 1,8 |
| Malawi | -8,7 | -8,4 | -9,5 | -13,5 | -9,1 |
| Maurice | -6,3 | -5,7 | -4,9 | -4,4 | -5,8 |
| Ouganda | -7,0 | -8,5 | -7,1 | -4,3 | -5,6 |
| RDC | -5,2 | -4,8 | -3,9 | -3,4 | -9,5 |
| Rwanda | -8,7 | -11,8 | -13,4 | -14,4 | -10,2 |
| Seychelles | -11,9 | -23,1 | -18,6 | -18,4 | -15,6 |
| Soudan | -8,5 | -6,7 | -8,0 | -5,6 | -1,9 |
| Swaziland | 5,3 | 3,4 | 10,8 | -0,7 | -1,1 |
| Union des Comores | -8,3 | -8,0 | -10,2 | -10,1 | -4,6 |
| Zambie | -0,6 | 2,1 | -3,9 | -4,4 | -3,6 |
| Zimbabwe | -12,9 | -15,6 | -9,3 | -4,1 | -3,6 |
| COMESA | -6,6 | -6,9 | -7,3 | -6,1 | -6,1 |

Source: FMI, PER, Afrique subsaharienne, octobre 2017; FMI, PER, Mise à jour, Moyen-Orient et Asie centrale, octobre 2017; rapports pays

Tableau 47: Réserves (mois d'importation des biens et des services)

| Pays | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017(p) |
|-------------------|------|------|------|------|---------|
| Burundi | 3.5 | 3.9 | 2.1 | 1.7 | 2.8 |
| Djibouti | 4.8 | 4.3 | 3.2 | 3.6 | 3.8 |
| Égypte | 2.5 | 2.7 | 3.3 | 2.9 | 5.1 |
| Érythrée | 4.0 | 4.7 | 3.5 | 3.5 | 4.3 |
| Éthiopie | 1.8 | 1.5 | 1.9 | 2.1 | 1.9 |
| Kenya | 3.8 | 4.8 | 4.5 | 4.8 | 5.3 |
| Libye | - | - | - | - | |
| Madagascar | 2.3 | 2.7 | 2.9 | 3.0 | 3.2 |
| Malawi | 2.0 | 3.0 | 2.4 | 2.8 | 3.1 |
| Ouganda | 4.8 | 4.9 | 4.6 | 4.5 | 4.8 |
| RDC | 1.4 | 1.3 | 1.0 | 0.6 | 0.5 |
| Maurice | 5.3 | 6.3 | 7.7 | 7.9 | 8.6 |
| Rwanda | 5.1 | 4.3 | 3.6 | 4.0 | 3.9 |
| Seychelles | 3.6 | 4.3 | 5.1 | 3.8 | 3.7 |
| Soudan | 1.9 | 1.7 | 1.2 | 1.6 | 1.7 |
| Swaziland | 3.9 | 3.7 | 3.7 | 3.2 | 2.6 |
| Union des Comores | 5.8 | 6.8 | 6.6 | 6.7 | 6.7 |
| Zambie | 3.1 | 4.2 | 4.5 | 2.7 | 2.0 |
| Zimbabwe | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.7 | 0.5 |
| COMESA | 3.0 | 3.3 | 3.1 | 3.1 | 3.2 |

Source: FMI, PER, Afrique subsaharienne, octobre 2017; FMI, PER, Mise à jour, Moyen-Orient et Asie centrale, octobre 2017; rapports pays



INFORMATIONS
FINANCIÈRES POUR
LES EXERCICES 2016 ET
2017

1. Conformément à l'article 169(4) du Traité du COMESA, le Secrétaire général est tenu de présenter un rapport annuel, accompagné des états financiers vérifiés du Secrétariat du COMESA. Ledit Secrétariat est établi en vertu de l'article 7 du Traité en tant qu'organe de l'organisation et est dirigé par le Secrétaire général.
2. Les efforts déployés, les activités et les interventions effectuées, les réalisations accomplies ainsi que l'impact des actions entreprises sur les objectifs stratégiques, sont décrits dans le rapport annuel.

Les instruments réglementaires régissant les opérations financières

3. L'article 5(2) du Règlement financier désigne le Secrétaire général comme Comptable en chef du Secrétariat du COMESA. Par conséquent, le Secrétaire général applique les dispositions pertinentes du Règlement financier en termes de préparation et de présentation des états financiers annuels.
4. Les instruments réglementaires régissant les opérations financières sont notamment les suivants:
 - (i) Le Traité du COMESA ;
 - (ii) Toutes les décisions de la Conférence et du Conseil ;
 - (iii) Les plans stratégiques à moyen terme sur 5 ans ;
 - (iv) Le Statut et Règlement du personnel ;
 - (v) Le manuel financier ;
 - (vi) Le Règlement d'acquisition des biens et des services ;
 - (vii) Les instruments contractuels des subventions.
5. Le Secrétaire général est appuyé par deux Secrétaires généraux adjoints et le personnel approuvé par le Conseil. De plus en plus, le Secrétariat du COMESA utilise les services de consultants et d'experts individuels, car les ajustements de la structure organisationnelle du Secrétariat et les compléments de personnel sont à la traîne par rapport aux besoins en capacité. L'audit interne est établi pour aider le Secrétaire général à assurer l'efficacité des contrôles internes.
6. Les rapports des commissaires aux comptes et leur opinion sur les états financiers sont présentés conformément à l'article 169, paragraphe 4 du Traité.
7. L'annexe 1.1 présente en résumé les états financiers 2016 vérifiés des fonds des États membres, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes. Ces états financiers 2016 vérifiés des fonds des États membres ont été préparés suivant les prescriptions des Normes internationales d'information financière.
8. Les états financiers 2017 du Secrétariat du COMESA n'ont pas encore été vérifiés.
9. Les états financiers intégrant les ressources de chaque partenaire de coopération sont préparés et audités séparément. Ils sont également approuvés par le Conseil.
10. Une information financière holistique, relative aux dépenses financées par les contributions des États membres et divers partenaires de coopération, est présentée à l'annexe 1.2. Cette information a été extraite des états financiers vérifiés des subventions spécifiques de 2015 et 2016 ainsi que des comptes de gestion de 2017.
11. Conformément à une décision du Conseil (20^e réunion du Conseil des ministres sur les questions administratives et budgétaires tenue à Lusaka, Zambie, les 5 et 6 décembre 2005, paragraphe 119, alinéa (e)), le Secrétariat du COMESA est en train d'adapter ses systèmes afin de permettre l'intégration de toutes les ressources contribuées par les États membres, les partenaires de coopération et d'autres recettes dans un seul ensemble d'états financiers du Secrétariat du COMESA, à compter des états financiers de l'exercice 2017. Pour l'exercice 2016, des états financiers distincts sont préparés sur la base des conventions de financement/subvention. Des rapports d'audit externe sont également présentés au Conseil.

Surveillance des opérations financières

12. Conformément aux principes de bonne gouvernance institutionnelle, le Conseil des ministres supervise les opérations du Secrétariat du COMESA en donnant des directives au Secrétariat du COMESA, notamment:
 - (i) l'approbation du budget annuel du Secrétariat du COMESA et des états financiers annuels;
 - (ii) l'adoption du Règlement du personnel et du Règlement financier du Secrétariat du COMESA;
 - (iii) l'examen des rapports techniques sur la mise en œuvre des politiques et des règlements par le Secrétariat du COMESA; et
 - (iv) la nomination des commissaires aux comptes et la réception des rapports de ces derniers.
13. Entre les réunions du Conseil des ministres, le Bureau du Conseil s'occupe des questions de surveillance, en vertu du Traité et conformément à d'autres politiques et règlements spécifiques. Le Bureau du Conseil, composé du président, du vice-président et du rapporteur, supervise le fonctionnement du Secrétariat entre les réunions du Conseil des ministres. Ces fonctions sont occupées par rotation entre les membres du Conseil pour un mandat d'un an. Au cours de l'exercice 2016, le Bureau était constitué par Madagascar (président), Burundi (vice-président) et Éthiopie (rapporteur).
14. Le Comité des affaires administratives et budgétaires et son Sous-comité (le Sous-comité Budget & Audit) ainsi que le Comité intergouvernemental (CI) exécutent des travaux techniques et donnent au Conseil des ministres les avis consultatifs requis. Le CI fait rapport au Conseil.

Les sources de financement du Secrétariat du COMESA

15. Conformément à l'article 166(4) du Traité, les activités du COMESA menées par le Secrétariat sont financées par les contributions annuelles des États membres ainsi que celles provenant des partenaires de coopération.
16. La formule applicable pour évaluer les contributions annuelles des États membres au budget du Secrétariat du COMESA comprend des variables basées sur une moyenne mobile sur cinq ans de statistiques à jour. Celles-ci sont recalculées chaque année pour en déduire les ratios budgétaires, qui sont, ensuite, appliqués pour établir les contributions à recevoir de chaque État membre. Pour les exercices 2016 et 2017, les variables applicables et les pourcentages requis étaient les suivants:
 - (i) PIB: 30%;
 - (ii) Importations à partir de pays non membres du COMESA: 30%;
 - (iii) Exportations intra-COMESA: 30%;
 - (iv) PNB par habitant: 5%
 - (v) Population: 5%.
 - (vi) Plafond et plancher de 12% et 1%, respectivement. Aucun État membre ne peut être attribué un ratio budgétaire supérieur à 12% ou inférieur à 1%; et
 - (vii) Un amortisseur des chocs de 15% est appliqué aux ratios budgétaires retenus afin de limiter l'impact du changement entre les années successives.
17. Les contributions des partenaires de coopération sont obtenues au moyen d'instruments conclus entre le COMESA et chaque partenaire. Leur soutien est aligné sur le plan stratégique à moyen terme du COMESA sur cinq ans, en particulier les objectifs et les interventions stratégiques.

Vue d'ensemble des dépenses au cours des exercices 2016 et 2017

18. Les dépenses budgétaires du Secrétariat du COMESA sont passées de 43 520 604 USD en 2016 (40 278 785 USD en 2015) à

54 703 122 USD en 2017, ce qui représente une nette augmentation de 25,7%. Ces dépenses sont décrites à l'annexe 1.2 et résumées au tableau ci-dessous:

Résumé des dépenses du Secrétariat du COMESA (de 2015 à 2017 en \$Com)

| Source du financement | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Résumé | Vérfié | Vérfié | Budget |
| États membres | 12 991 641 | 13 152 194 | 13 873 613 |
| Union européenne | 14 858 032 | 19 452 761 | 26 650 193 |
| Agence des États-Unis pour le développement international | 2 876 867 | 2 440 262 | 1 793 670 |
| Banque africaine de développement | 2 599 043 | 6 160 415 | 8 931 514 |
| Banque mondiale | | | 1 593 744 |
| Autres partenaires de coopération | 6 952 853 | 2 314 973 | 1 860 387 |
| Total | 40 278 435 | 43 520 604 | 54 703 122 |
| Part en pourcentage | | | |
| États membres | 32% | 30% | 25% |
| Union européenne | 37% | 45% | 49% |
| Agence des États-Unis pour le développement international | 7% | 6% | 3% |
| Banque africaine de développement | 6% | 14% | 16% |
| Banque mondiale | 0% | 0% | 3% |
| Autres partenaires de coopération | 17% | 5% | 3% |
| | | | |
| Total | 100% | 100% | 100% |

Source:

- (i) États financiers vérifiés des exercices 2015 et 2016: des fonds contribués par les États membres et les états financiers des ressources au titre d'une convention de subvention spécifique.
 - (ii) *Comptes de gestion du Secrétariat du COMESA pour l'exercice 2017.*
19. L'UE, par l'intermédiaire des plans indicatifs régionaux (PIR) du FED, demeure le partenaire de coopération le plus important du COMESA. Les ressources de l'UE sont mises en œuvre suivant le Règlement financier du COMESA, car le Secrétariat du COMESA est éligible à un appui à la gestion indirecte sous forme de conventions de contribution/conventions de délégation de gestion.

Perspectives pour 2018 et au-delà

20. Ancrées sur le PSMT 2016-2020, les délibérations se sont poursuivies en 2017 en vue de renforcer les liens régionaux et nationaux dans la mise en œuvre du programme de travail du COMESA. Pour l'exercice financier 2018, le Conseil des ministres, à sa réunion tenue en novembre 2017, a approuvé le budget du Secrétariat du COMESA et de ses agences pour un montant de 31 467 396 USD, qui sera financé comme suit:

- (i) 15 892 331 \$Com: États membres; et
 - (ii) 15 575 065 \$Com: Partenaires de coopération, à hauteur de 53,7% des dépenses prévues en 2017. Un certain nombre d'engagements avec les partenaires de coopération, notamment le 11^e FED/PIR et l'USAID, n'ont pas encore été conclus. Les dépenses prévues tirées de ces engagements ne font pas partie du budget de 2018 existant.
21. Le développement de systèmes et de processus opérationnels propices aux niveaux régional et national demeure un objectif clé du COMESA, car cela devrait améliorer l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre globale. Il s'agit notamment des processus concernant la mobilisation des ressources, l'obligation de rendre compte, la communication, la capacité des ressources humaines, le contrôle et l'évaluation ainsi que la gestion des risques. Cette approche se traduira au final par des niveaux plus élevés d'appropriation, de durabilité et de participation des bénéficiaires.

COMESA - Secrétariat

Déclaration de responsabilité eu égard à la préparation des états financiers

Conformément au Règlement financier du COMESA, le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers du Secrétariat du COMESA, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, les variations des fonds accumulés et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes explicatives des états financiers dont un résumé des principales méthodes comptables et autres notes, conformément aux normes internationales d'information financière et aux exigences du Règlement financier du COMESA.

Le Secrétaire général est également responsable du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit pour des raisons de fraude ou d'erreur, et pour maintenir des documents comptables adéquats et un système efficace de gestion des risques.

Le Secrétaire général a évalué la capacité du Secrétariat du COMESA à poursuivre ses activités et n'a aucune raison de croire que l'organisation ne sera pas en activité dans l'année suivante.

Le commissaire aux comptes a la responsabilité de déclarer si les états financiers sont présentés fidèlement conformément au référentiel d'information financière applicable décrit ci-dessus.

Approbaton des états financiers

Les états financiers 2016 du Secrétariat du COMESA, tels qu'identifiés au premier paragraphe, ont été approuvés par le Secrétaire général le et sont signés par:

Le Secrétaire général

Sindiso Ngwenya

Rapport des Commissaires aux comptes

Aux membres du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) («le Secrétariat») figurant aux pages 22 à 70, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016 et le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la date susmentionnée, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations explicatives.

Nous certifions que les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) au 31 décembre 2016 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date en accord avec les Normes internationales d'information financière et les exigences du Règlement financier du COMESA.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Secrétariat conformément au *Code de déontologie des comptables professionnels (Code IESBA)* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre information

Le Secrétaire Général est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent le rapport du Secrétaire général et la déclaration de responsabilité eu égard à la préparation des états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune opinion d'audit ni aucune conclusion d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, par la même occasion, de déterminer si les autres informations sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises dans le cadre de l'audit ou alors contiennent des inexactitudes importantes. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une inexactitude importante de cette autre information, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Secrétaire général pour les états financiers

Le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences du Règlement financier du COMESA ainsi que du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre la préparation des états financiers ne comportant pas d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, le Secrétaire général est chargé d'évaluer la capacité du Secrétariat à poursuivre son activité, en divulguant, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et en utilisant le principe de continuité comptable, sauf s'il prévoit de liquider le Secrétariat ou de cesser ses activités, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de publier un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA détecte toujours une inexactitude significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler de fraude ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs, prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes ISA, nous faisons preuve de jugement professionnel et conservons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous effectuons également les actions suivantes:

- Identifier et évaluer les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraude ou d'erreurs, concevoir et exécuter des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments de preuve suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Secrétariat.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur la pertinence de l'utilisation de la comptabilité d'exploitation par la Direction et, sur la base des éléments probants obtenus, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Secrétariat à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous devons en attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations à fournir dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport de nos commissaires aux comptes. Cependant, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que le Secrétariat cesse d'être en activité.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si ces états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à assurer une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier de l'audit prévus et les constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante du contrôle interne relevées au cours de notre audit.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Conformément à la décision de la trente-sixième réunion du Conseil des ministres et à l'article 76 du Règlement financier du COMESA, nous déclarons que:

- Le rapport annuel sur l'exécution du budget alloue et reflète correctement les dépenses réelles par rapport aux crédits budgétaires approuvés par le Conseil des ministres du COMESA;
- Les règles financières relatives à l'exécution du budget ont été respectées; et
- Les commentaires sur l'exécution budgétaire inclus dans le rapport étaient raisonnables.

KPMG

Comptables agréés

2017

Maaya Chipwayambokoma

AUD/F000861

Associé

État de la situation financière

au 31 décembre 2016

En Dollars COMESA

| | Note | 2016 | | 2015 Comptes retraités | 2014 Comptes retraités |
|---|------|-------------------|---------|---------------------------|---------------------------|
| Actifs | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 5 | 21 835 534 | | 22 369 379 | 18,971 660 |
| Placements | 6 | 2 098,965 | | 1 737 571 | 1 516 074 |
| Actifs non-courants | | 23 934 499 | | 24 106 950 | 20 487 734 |
| Contributions des États membres à recevoir | 7 | 15 792 018 | | 12 742 575 | 12 802 152 |
| Montants dus par les projets | 8 | 2 687 140 | | 3 183 308 | 3 338 545 |
| Autres effets à recevoir | 9 | 735 986 | | 557 649 | 509 501 |
| Contributions à recevoir en vertu de l'Accord de partenariat économique | 10 | 120 000 | | 120 000 | 120 000 |
| Disponibilités et comptes assimilés | 11 | 15 209 701 | 15 | 16 646 488 | 18 157 432 |
| Actifs courants | | 34 544 845 | | 33 250 020 | 34 927 630 |
| Total actifs | | 58 479 344 | | 57 356 970 | 55 415 364 |
| Fonds accumulés | | | | | |
| Fonds de réserve | | 11 844 736 | 844,736 | - | - |
| Réserve de capital | | - | | - | 60 000 |
| Fonds accumulés | | 30 335 562 | 32,50 | 41 261 072 | 40 341 190 |
| Réserve de réévaluation | | 12 396 168 | | 12 817 451 | 13 238 734 |
| Fonds accumulés et réserve | | 54 576 466 | | 54 078 523 | 53 639 924 |
| Passif | | | | | |
| Subventions en capital | 12 | 537 913 | | 573 820 | 305 667 |
| Passif non-courant | | 537 913 | | 573 820 | 305 667 |
| Payables | 13 | 3 364 965 | | 2 704 627 | 1 469 773 |
| Passif courant | | 3 364 965 | | 2 704 627 | 1 469 773 |
| Total fonds accumulé et passif | | 3 902 878 | | 3 278 447 | 1 775 440 |
| | | 58 479 344 | | 57 356 970 | 55 415 364 |

Ces états financiers ont été approuvés par le Secrétaire général le2017 et signés par:

.....

Le Secrétaire général**Sindiso Ngwenya**

COMESA - Secrétariat

État de la situation financière

au 31 décembre 2016

En Dollars COMESA

| | Note | 2016 | 2015 Comptes retraités |
|---|------|---------------------|---------------------------|
| Recettes | | | |
| Contributions des États membres | 7 | 15 545 540 | 14 908 774 |
| Versements aux institutions | 14 | (1 656 585) | (1 535 496) |
| Contributions nettes des États membres | | 13 888 955 | 13 373 278 |
| Autre revenu | 15 | 562 984 | 471 371 |
| | | 14 451 939 | 13 844 649 |
| Dépenses | | | |
| Direction exécutive | 18 | (2 285 502) | (2 295 881) |
| Budget et Finances | 19 | (663 273) | (619 304) |
| Ressources humaines et Administration | 20 | (4 263 261) | (4 776 997) |
| Commerce et Douanes | 21 | (806 956) | (648 412) |
| Infrastructure et Logistique | 22 | (658 424) | (584 927) |
| Agriculture, Environnement et Ressources naturelles | 23 | (616 052) | (566 560) |
| Affaires juridiques et institutionnelles | 24 | (419 167) | (344 361) |
| Genre et Affaires sociales | 25 | (512 289) | (368 062) |
| Technologies de l'information | 26 | (715 830) | (613 675) |
| Audit interne | 27 | (311 928) | (309 919) |
| Planification stratégique | 28 | (192 335) | (127 995) |
| Mobilisation des ressources et Coopération internationale | 29 | (238 753) | (227 838) |
| Relations publiques | 30 | (273 466) | (310 597) |
| Bureau de liaison de Bruxelles | 31 | (362 753) | (332 524) |
| Amortissement sur les immobilisations corporelles | 5 | (832 205) | (864 589) |
| Total dépenses | | (13 152 194) | (12 991 641) |
| Revenu financier | 16 | 434 843 | 320 115 |
| Coûts financiers | 17 | (1 236 645) | (734 524) |
| Excédent de l'exercice | | 497 943 | 438 599 |

État de la situation financière

au 31 décembre 2016

En Dollars COMESA

| | Fonds de réserve | Fonds accumulés | Réserve de capital | Réserve de réévaluation | Total |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2015 tel qu'indiqué précédemment | - | 40 806 069 | 60 000 | 13 238 734 | 54 104 803 |
| Ajustement de l'exercice précédent (se référer à la note 35) | - | (464 879) | - | - | (464 879) |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2015 tel que retraité | - | 40 341 190 | 60 000 | 13 238 734 | 53 639 924 |
| Excédent de l'exercice | - | 438 599 | - | - | 438 599 |
| Amortissement de la réserve de réévaluation | - | 421 283 | - | (421 283) | - |
| Transferts aux fonds accumulés | - | 60 000 | (60 000) | - | - |
| Solde au 31 décembre 2015 tel que retraité | - | 41 261 072 | - | 12 817 451 | 54 078 523 |
| Solde au 1^{er} janvier 2016 | - | 41 261 072 | - | 12 817 451 | 54 078 523 |
| Excédent de l'exercice | - | 497 943 | - | - | 497 943 |
| Transfert aux fonds de réserve | 13 941 861 | (13 941 861) | - | - | - |
| Transfert net de trésorerie à partir des fonds de réserve | (2 097 125) | 2 097 125 | - | - | - |
| Amortissement de la réserve de réévaluation | - | 421 283 | - | (421 283) | - |
| | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2016 | 11 844 736 | 30 335 562 | - | 12 396 168 | 54 576 466 |

COMESA - Secrétariat

État de la situation financière

au 31 décembre 2016

En Dollars COMESA

Fonds de réserve

Les fonds de réserve constituent des excédents des contributions des États membres qui se sont accumulés sur une période de temps. L'utilisation du fonds de réserve est régie par les articles 45 et 46 (A et B) du Règlement financier du COMESA.

Fonds accumulés

Les fonds accumulés sont constitués des revenus reconnus reportés, nets des dépenses du Secrétariat, plus le surplus de la période en cours.

Réserves de capital

Les réserves de capital représentent la valeur des actifs acquis par le Secrétariat. Les subventions en capital sont différées et créditées aux recettes et aux dépenses en versements annuels égaux sur la durée de vie utile des actifs connexes.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation représente l'excédent de réévaluation résultant de la réévaluation des actifs du Secrétariat.

État de la situation financière

au 31 décembre 2016

En Dollars COMESA

| | <u>Note</u> | 2016 | 2015 |
|---|-------------|--------------------|-------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | | |
| Excédent de l'exercice | | 497 943 | 438 599 |
| | | | |
| <i>Ajustements:</i> | | | |
| Amortissement | 5 | 832 205 | 864 589 |
| Gain provenant de la cession d'immobilisations corporelles | | - | (1 332) |
| Revenu d'intérêt sur les contributions tardives et les prêts au personnel | 16 | (419 579) | (320 115) |
| Revenu de dividende | 15 | (30 991) | (33 432) |
| Amortissement des subventions en capital | 12 | (35 907) | (81 847) |
| Augmentation de la juste valeur des placements | 6 | (361 394) | (221 497) |
| | | 482 277 | 644 965 |
| <i>Variations en:</i> | | | |
| Contributions des États membres à recevoir | | (3 049 443) | 59 777 |
| Montants dus par les projets | | 496 168 | 155 237 |
| Autres effets à recevoir | | (178 337) | (48 148) |
| Payables | | 660 338 | 1 234 854 |
| | | (1 588 997) | 2 046 485 |
| Intérêt reçus | | 419 579 | 320 115 |
| Trésorerie nette (utilisée pour)/générée par les activités opérationnelles | | (1 169 418) | 2 366 600 |
| | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 5 | (298 360) | (3 912 499) |
| Produit résultant de la cession d'immobilisations corporelles | | - | 1 523 |
| Dividendes reçus | 15 | 30 991 | 33 432 |
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement | | (267 369) | (3 877 544) |
| | | | |
| Réduction nette du montant des disponibilités et comptes assimilés | | (1 436 787) | (1 510 944) |
| Disponibilités et comptes assimilés au début de l'exercice | | 16 646 488 | 18 157 432 |
| Disponibilités et comptes assimilés à la fin de l'exercice | 11 | 15 209 701 | 16 646 488 |

| Source de financement | Poste | Subvention au titre de la Convention de financement | | Dépenses | | | | | |
|-------------------------|-------|--|------------|------------|---|------------|------------|------------|--|
| | | Nom | But | Fin | Début | 2015 | 2016 | 2017 | |
| Col 1 | Col 2 | Col 3 | Col 4 | Col 5 | Col 6 | Col 7 | Col 8 | Col 9 | |
| États membres | 1 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 12 991 641 | 13 152 194 | 13 873 613 | |
| <i>Sous-total</i> | | | | | | 12 991 641 | 13 152 194 | 13 873 613 | |
| Union européenne | | | | | | | | | |
| | 2 | Architecture pour la paix et la sécurité (APSA) | Janv-16 | Déc-18 | Contribuer à renforcer la paix et la sécurité en Afrique | 1 123 927 | 969 401 | 1 517 250 | |
| | 3 | Convention de contribution du PAIR | Janv-14 | Juin-17 | Appui à l'intégration régionale | 2 696 766 | 2 337 143 | 1 438 508 | |
| | 4 | MAIR | 2007 | 2019 | Soutien d'ajustement fourni aux pays du COMESA et de l'EAC en vue de l'intégration régionale | 10 125 025 | 14 619 076 | 17 838 761 | |
| | 5 | UE/MASE | Juillet-14 | Juin-18 | Renforcer la sécurité maritime dans la région Afrique orientale et australe-océan Indien | 531 110 | 1 074 938 | 1 843 298 | |
| | 6 | KfW | Janv-13 | Déc-17 | Améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les régions frontalières des pays sortant de conflits | 381 203 | 452 201 | 2 090 744 | |
| | 7 | Facilité de contrôle technique (11 ^e FED) | Juillet-16 | Juillet-18 | Facilité technique pour la conception et la mise en œuvre efficace de l'enveloppe du COMESA du 11 ^{ème} FED | - | - | 681 426 | |
| | 8 | Renforcement d'un marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale, Afrique australe et océan Indien (AO-AA-OI) | Mai-17 | Mai-20 | Renforcer le marché régional de l'énergie durable propice à l'investissement et à la promotion du développement durable | - | - | 1 240 206 | |
| <i>Sous-total</i> | | | | | | 14 858 032 | 19 452 761 | 26 650 193 | |

| Source de financement | Poste | Subvention au titre de la Convention de financement | | Dépenses | | | | |
|--|-------|---|------------|----------|--|-----------|-----------|-----------|
| | | Nom | Début | Fin | But | 2015 | 2016 | 2017 |
| Col 1 | Col 2 | Col 3 | Col 4 | Col 5 | Col 6 | Col 7 | Col 8 | Col 9 |
| Agence des États-Unis pour le développement international | | | | | | | | |
| | 9 | Accord de partenariat intégré (IPAA) | Janv-15 | Sept-18 | Parvenir à l'harmonisation des politiques commerciales, agricoles et d'investissement régionales qui promeuvent le commerce et l'intégration | 2 876 867 | 2 440 262 | 1 793 670 |
| <i>Sous-total</i> | | | | | | 2 876 867 | 2 440 262 | 1 793 670 |
| Banque africaine de développement | | | | | | | | |
| | 10 | Projet de renforcement des capacités de la tripartite - TCBP | Nov-13 | Oct-18 | Soutenir la croissance du commerce intra-tripartite, qui contribue à grande échelle à améliorer le bien-être économique de 587 millions de consommateurs | 1 796 993 | 2 424 212 | 2 550 000 |
| | 11 | Projet de renforcement des capacités statistiques - SCB | Juillet-16 | Déc-17 | Assister les pays membres régionaux à satisfaire aux exigences en matière de données pour les ODM | 225 392 | 544 647 | 2 080 850 |
| | 12 | Projet d'intégration de l'espace aérien | Fév-11 | Mars-18 | Initiative de développement de l'infrastructure régionale de transport dans le cadre du soutien en matière de subvention de la BAD | 295 087 | 3 062 840 | 1 000 000 |
| | 13 | Le Commerce au service de la Paix | Janv-17 | Déc-17 | Consolider la paix dans les zones sortant de conflits en encourageant l'interaction et en renforçant la confiance entre les communautés à travers la facilitation et la formalisation du commerce transfrontière | 281 571 | 128 716 | 379 216 |
| | 14 | Projet de Plateforme de réseautage « 50 millions de femmes africaines ont la parole » | Sept-16 | Déc-20 | Autonomiser les femmes africaines à travers la mise à disposition d'une plateforme de mise en réseau pour accéder à l'information sur les services financiers et non financiers | - | - | 2 921 448 |
| <i>Sous-total</i> | | | | | | 2 599 043 | 6 160 415 | 8 931 514 |

| Source de financement | Poste | Subvention au titre de la Convention de financement | Dépenses | | | | | |
|--|--------------|--|--------------|--------------|--|--------------|--------------|--------------|
| | | | Début | Fin | But | 2015 | 2016 | 2017 |
| Col 1 | Col 2 | Col 3 | Col 4 | Col 5 | Col 6 | Col 7 | Col 8 | Col 9 |
| Banque mondiale | 15 | Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs- PFCGL | Nov-15 | Déc-20 | Faciliter les échanges transfrontières en augmentant la capacité commerciale et en réduisant les coûts encourus par les commerçants | - | - | 1 593 744 |
| <i>Sous-total</i> | | | | | | - | - | 1 593 744 |
| Autres partenaires de coopération | | | | | | | | |
| | 16 | Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) | Fév-13 | Sept-17 | Renforcer les capacités du Secrétariat du COMESA en recherche & analyse des politiques commerciales et la négociation commerciale | 950 389 | 977 893 | 774 327 |
| | 17 | Rockefeller Changeement climatique | Janv-17 | Déc-17 | Remédier aux impacts du changement climatique au sein de la Tripartite COMESA-EAC-SADC en menant des actions fructueuses d'adaptation et d'atténuation qui renforcent également la résilience économique et sociale des générations présentes et futures | - | - | 230 000 |
| | 18 | Changeement climatique ONUDI | | | | - | - | 87 200 |
| | 19 | PNUE Changeement climatique | | | | - | - | 25 700 |
| | 20 | FAO/NEPAD Changeement climatique | | | | - | - | 32 650 |
| | 21 | Dfid Changeement climatique | Mars-12 | Oct-16 | | 5 959 763 | 1 253 879 | 235 510 |
| | 22 | BIRA/UA | Avr-12 | août-17 | Revue et élaboration de la politique de l'élevage | 42 701 | 26 771 | 335 000 |
| | 23 | Projet PIDA de renforcement des capacités | Juillet-16 | Mars-18 | Renforcer la capacité en ressources du COMESA à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des projets d'infrastructure régionaux prioritaires | - | 56 430 | 140 000 |
| <i>Sous-total</i> | | | | | | 6 952 853 | 2 314 973 | 1 860 387 |

| Source de financement | Poste | Subvention au titre de la Convention de financement | Dépenses | | | | | | | | |
|---|-------|---|----------|-------|-------|-------------------|-------------------|-------------------|--------|--------|--|
| | | | Début | Fin | But | 2015 | 2016 | 2017 | Audit | Budget | |
| Col 1 | Col 2 | Col 3 | Col 4 | Col 5 | Col 6 | Col 7 | Col 8 | Col 9 | Col 10 | Col 11 | |
| Total | | | | | | 40 278 435 | 43 520 604 | 54 703 122 | | | |
| Synthèse | | | | | | | | | | | |
| États membres | | | | | | 12 991 641 | 13 152 194 | 13 873 613 | | | |
| Union européenne | | | | | | 14 858 032 | 19 452 761 | 26 650 193 | | | |
| Agence des Etats-Unis pour le développement international | | | | | | 2 876 867 | 2 440 262 | 1 793 670 | | | |
| Banque africaine de développement | | | | | | 2 599 043 | 6 160 415 | 8 931 514 | | | |
| Banque mondiale | | | | | | - | - | 1 593 744 | | | |
| Autres partenaires de coopération | | | | | | 6 952 853 | 2 314 973 | 1 860 387 | | | |
| Total | | | | | | 40 278 435 | 43 520 604 | 54 703 122 | | | |
| Part en pourcentage | | | | | | | | | | | |
| États membres | | | | | | 32% | 30% | 25% | | | |
| Union européenne | | | | | | 37% | 45% | 49% | | | |
| Agence des Etats-Unis pour le développement international | | | | | | 7% | 6% | 3% | | | |
| Banque africaine de développement | | | | | | 6% | 14% | 16% | | | |
| Banque mondiale | | | | | | 0% | 0% | 3% | | | |
| Autres partenaires de coopération | | | | | | 17% | 5% | 3% | | | |
| Total | | | | | | 100% | 100% | 100% | | | |



Secrétariat du COMESA
COMESA Centre
Ben Bella Road
P.O. Box 30051 Lusaka
Zambie



+260 211 229 725



www.comesa.int



info@comesa.int



facebook.com/COMESA/



[@twitter.com/comesa_lusaka](https://twitter.com/comesa_lusaka)